**RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 10 FEVRIER 2017**

**PROCÈS-VERBAL**

| | | | |
|---|---|---|---|
| | • | Désignation du secrétaire de séance | 08 |
| | • | Compte-rendu des délégations | 08 |
| | • | Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2016 | 08 |
| **1** | • | Election d'un nouveau membre du bureau et désignations diverses suite à la démission de Madame Cathy Largouet | 08 |
| **2** | • | Budget primitif 2017 – Budget principal - Budgets annexes – Autorisations de programme et crédits de paiement – Disposition comptable | 09 |
| **3** | • | Vote des taux 2017 de la fiscalité directe locale | 25 |
| **4** | • | Stratégie de dette pour 2017 et instruments de couverture des risques de taux - Renouvellement de l'autorisation du dispositif d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL) | 28 |
| **5** | • | Arbre aux Hérons - Lancement des études pour le projet arbre aux hérons et co création d'un fonds de dotation avec les acteurs économiques – Approbation | 30 |
| **6** | • | Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation – Approbation des orientations stratégiques sur le territoire métropolitain | 45 |
| **7** | • | Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 – Volet territorial : Approbation de l'avenant à la convention métropolitaine | 53 |
| **8** | • | Développement et sécurisation du réseau de transport collectif structurant de Nantes Métropole - Accord cadre de mandats pour la réalisation d'études et travaux d'infrastructures de bâtiments et services associés – Lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable | 57 |
| **9** | • | NANTES - Mandat DSP 2 modifié « Infrastructures ferroviaires réseau TCSP et Busway » - Rénovation tramway Commerce Médiathèque – Marché de maîtrise d'oeuvre - Lancement d'une procédure négociée | 63 |
| **10** | • | A11 – Périphérique nantais – Travaux d'aménagement de la porte de Gesvres – Protocole d'accord de financement avec l'État | 65 |
| **11** | • | REZE – Travaux d'aménagement de la porte de Rezé – Lancement d'une procédure adaptée | 67 |
| **12** | • | NANTES - Travaux de rénovation du Pont de Pirmil aval – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation | 68 |
| **13** | • | NANTES – Travaux aménagement parvis Gare Nord - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des commerçants riverains - Désignation des représentants de Nantes Métropole à la Commission de Règlement Amiable | 69 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **14** | • | NANTES - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes – Convention de financement des études et travaux de l'opération Coeur de Gare et des travaux connexes – Avenant n°1 - Approbation | 70 |
| **15** | • | Projet scientifique et culturel du Muséum d'histoire naturelle – Approbation | 71 |
| **16** | • | Musée d'Arts - Projet d'établissement – Horaires d'ouverture – Tarifs – Approbation | 74 |
| **17** | • | Habitat - Conférence Intercommunale du Logement – Adoption de la convention intercommunale d'attributions | 80 |
| **18** | • | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) – Approbation | 83 |
| **19** | • | VERTOU – Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation | 87 |
| **20** | • | ORVAULT – NANTES axe Route de Rennes - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des deux communes - Approbation | 90 |
| **21** | • | NANTES – Projet d'aménagement de la ZAC Champ de manoeuvre – Enquête publique unique - Prise en considération des conclusions du commissaire enquêteur et avis sur la mise en compatibilité du PLU – Intérêt général du projet | 93 |
| **22** | • | Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Nantes – Site de l'ancienne caserne Mellinet – Approbation | 97 |
| **23** | • | Délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine – Avenant 3 – Approbation | 101 |
| **24** | • | Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise – Programme de travail et subvention 2017 | 106 |
| **25** | • | ORACE – Adhésion de Nantes Métropole | 108 |
| **26** | • | AFHYPAC – Adhésion et désignation d'un représentant de Nantes Métropole | 109 |
| **27** | • | Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Délégation de service public – Approbation du principe | 111 |
| **28** | • | Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (C.T.V.D.) de Couëron – Approbation | 114 |
| **29** | • | Transfert du MIN – Acquisition des terrains auprès de Loire Océan Développement | 116 |
| **30** | • | NANTES - Stade Louis Fonteneau à la Beaujoire – Rénovation des sanitaires – Amélioration de l'accessibilité du stade – Approbation des programmes et des enveloppes financières prévisionnelles – Lancement d'appels d'offres ouverts | 117 |
| **31** | • | Attribution de subventions aux tiers | 119 |
| **32** | • | Tarifs et dispositions diverses | 120 |
| **33** | • | Renouvellement de la convention avec le CHU relative à l'adaptation tarifaire des parcs en enclos pour les usagers du CHU – Approbation | 122 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **34** | • | Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation | 122 |
| **35** | • | Les Machines de l'Ile et le Voyage à Nantes – Création d'une mission d'information et d'évaluation | 125 |
| **36** | • | BOUAYE – Pôle de proximité Sud-Ouest – Construction d'un centre technique – Concours de maîtrise d'oeuvre – Attribution et signature du marché de maîtrise d'oeuvre | 128 |
| **37** | • | NANTES – Centre technique de la Janvraie du pôle Nantes Ouest – Lancement d'une procédure adaptée | 130 |
| **38** | • | NANTES – Prestations de gardiennage et de surveillance du bâtiment Musée d'Arts – Signature du marché subséquent | 131 |
| **39** | • | Prestations de nettoyage de bâtiments à vocation administrative ou autre pour le groupement de commandes Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole – Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre | 132 |
| | • | Voeu relatif à la présence postale sur la Métropole | 133 |
| | • | Vote électronique | |

**CONSEIL DU 10 FEVRIER 2017**

**CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 3 Février 2017, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Mme Jeanne SOTTER

**Point 01 (9h12 à 9h16)**

**Présents : 80**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, M. JUNIQUE Stéphane, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, Mme MERAND Isabelle, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain

**Absents et représentés : 4**

Mme FAVENNEC Katell (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. GRELARD Hervé (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), M. MOREAU Jean-Jacques (pouvoir à M. SEASSAU Aymeric), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique)

**Absents : 13**

Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, Mme DUPORT Sandrine, M. GARREAU Jacques, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, Mme NAEL Myriam, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PIAU Catherine, M. TRICHET Franckie, M. VOUZELLAUD François

**Point 02 (9h17 à 10h38)**
**Présents : 85, Absents et représentés : 12, Absents : 0**
Arrivée de M. François VOUZELLAUD
Arrivée de Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER
Arrivée de Mme Myriam NAEL
Arrivée de Mme Christine MEYER
Arrivée de M. Benjamin MAUDUIT
Arrivée de M. Joseph PARPAILLON qui annule le pouvoir donné à Mme Monique MAISONNEUVE
Mme Claudine CHEVALLEREAU donne pouvoir à M. Christian COUTURIER
M. Jacques GARREAU donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON
M. David MARTINEAU donne pouvoir à M. Stéphane JUNIQUE
Mme Fabienne PADOVANI donne pouvoir à Mme Elisabeth LEFRANC
Mme Catherine PIAU donne pouvoir à M. Thomas QUERO
M. Franckie TRICHET donne pouvoir à M. Gilles NICOLAS
M. Pierre-Emmanuel MARAIS donne pouvoir à Mme Myriam NAEL
Mme Sandrine DUPORT donne pouvoir à Mme Nathalie BLIN
Départ de Mme Aicha BASSAL qui donne pouvoir à M. Ali REBOUH

**Points 03 à 05 (10h39 à 11h56)**
**Présents : 86, Absents et représentés : 11, Absent : 0**
Arrivée de Mme Aïcha BASSAL, qui annule le pouvoir donné à M. Ali REBOUH

**Points 06 à 07 (11h57 à 12h46)**
**Présents : 85, Absents et représentés : 12, Absent : 0**
Départ de Mme Rachel BOCHER, qui donne pouvoir à Mme Liliane DELBLOND
Départ de Mme Abassia HAKEM, qui donne pouvoir à Mme Aïcha BASSAL
Arrivée de M. Franckie TRICHET qui annule le pouvoir donné à M. Gilles NICOLAS

**Points 8 à 10 (12h47 à 13h14)**
**Présents : 84, Absents et représentés : 13, Absent : 0**
Départ de Mme Sandra IMPERIAL, qui donne pouvoir à M. Matthieu ANNEREAU

**Points 11 à 17 (14h37 à 15h14)**

**Présents : 77**
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 17**
Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme DELBLOND Liliane), Mme CHEVALLEREAU Claudine (pouvoir à M. COUTURIER Christian), Mme DUPORT Sandrine (pouvoir à Mme BLIN Nathalie), Mme FAVENNEC Katell (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. GARREAU Jacques (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), M. GRELARD Hervé (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme LUTUN Lydie), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à M. PARPAILLON Joseph), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à Mme NAEL Myriam), M. MOREAU Jean-Jacques (pouvoir à M. SEASSAU

Aymeric), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. QUERO Thomas), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. SEILLIER Philippe (pouvoir à M. HIERNARD Hugues)

**Absents : 3**
M. GILLAIZEAU Jacques, Mme HAMEL Rozenn, M. JUNIQUE Stéphane

**Point 18 (15h15 à 15h25)**
**Présents : 76, Absents et représentés : 18, Absent : 3**
Départ de M. Alain VEY, qui donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GESSANT

**Point 19 (15h26 à 15h31)**
**Présents : 75, Absents et représentés : 19, Absent : 3**
Départ de M. Benjamin MORIVAL, qui donne pouvoir à M. Louis-Charles RAMIN

**Points 20 et 21 (15h32 à 15h42)**
**Présents : 76, Absents et représentés : 18, Absent : 3**
Arrivée de Mme Aïcha BASSAL qui annule le pouvoir donné à M. Ali REBOUH
Arrivée de Mme Stéphanie HOUEL qui annule le pouvoir donné à Mme Lydie LUTUN
Départ de M. Joseph PARPAILLON, qui annule le pouvoir de Mme Monique MAISONNEUVE
M. Jacques GILLAIZEAU donne pouvoir à M. André SOBZACK
M. Stéphane JUNIQUE donne pouvoir à M. David MARTINEAU

**Points 22 et 23 (15h43 à 16h09)**
**Présents : 75, Absents et représentés : 19, Absent : 3**
Départ de Mme Lydie LUTIN qui donne pouvoir de M. Jean-Guy ALIX

**Points 24 à 35 (16h10 à 16h36)**
**Présents : 73, Absents et représentés : 20, Absent : 4**
Départ de M. Benoît BLINEAU
Départ de M. Xavier FOURNIER qui donne pouvoir de Mme Blandine KRYSMANN

**Point 36 (16h37 à 16h39)**
**Présents : 72, Absents et représentés : 19, Absent : 6**
Départ de M. Jean-Claude LEMASSON qui annule le pouvoir de M. Jacques GARREAU

**Point 37 à 39 (16h40 à 16h45)**
**Présents : 73, Absents et représentés : 20, Absent : 4**
Arrivée de M. Jean-Claude LEMASSON avec pouvoir de M. Jacques GARREAU

**Voeu (16h46 à 17h06)**
**Présents : 72, Absents et représentés : 21, Absent : 4**
Départ de M. Benjamin MAUDUIT qui donne pouvoir à M. Jocelyn BUREAU

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**M^me^ Jeanne Sotter** est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2016

**M^me^la Présidente :** « Nous avons à approuver le procès-verbal du 16 décembre dernier. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je mets donc ce procès-verbal aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce procès-verbal est adopté. »

## COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

**M^me^ la Présidente :** « Le Conseil est informé, comme traditionnellement, du compte rendu des délégations. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Merci. »

**M^me^ la Présidente** présente le dossier suivant :

Direction Développement Économique

### 01 – ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU ET DÉSIGNATIONS DIVERSES SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME CATHY LARGOUËT

### EXPOSE

Madame Cathy LARGOUET, conseillère métropolitaine représentant la commune de Couëron, a démissionné de son mandat à Nantes Métropole.

Conformément à l'article L.273-10 du code électoral, son siège devenu vacant est pourvu par la candidate féminine suivante. La liste des candidats aux sièges de conseillers métropolitains étant épuisée, le siège vacant est donc pourvu par la 1ère élue conseillère municipale de la commune de Couëron.

Il s'agit de Madame Carole GRELAUD.

En vertu du règlement intérieur du Conseil métropolitain, Madame Carole GRELAUD a la possibilité de siéger dans deux commissions.

Par ailleurs, Madame Cathy LARGOUET était membre du bureau de Nantes Métropole, il convient donc d'élire un nouveau membre du bureau, au scrutin uninominal à trois tours, conformément aux articles L.5211-2, L.2122-7-1 du code général des collectivités territoriales.

**M^me^ la Présidente :** « Première délibération à l'ordre du jour ce matin : nous avons donc à élire un nouveau membre du bureau en remplacement de Madame Cathy Largouët, je propose la candidature de Madame Carole Grelaud. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Très bien. Nous allons donc procéder aux opérations de vote. Je vais demander à Robin Salecroix et Xavier Fournier de procéder ensuite au dépouillement du scrutin.

Chers collègues, je vous propose que pendant la suite des opérations de vote et le début du dépouillement, nous continuions à avancer pour tenir naturellement notre timing de séance. Vous aurez observé que dans cette première délibération nous avons un deuxième point puisqu'en application du règlement intérieur du Conseil, Carole Grelaud a la possibilité de siéger dans deux commissions. Il est donc proposé que Madame Grelaud siège dans la commission Mobilité et la commission Aménagement, solidarité, proximité et territoire. S'il n'y a pas de question particulière et qu'il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret pour ce point, je vous propose de mettre aux voix à main levée les commissions dans lesquelles Madame Grelaud va siéger. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce deuxième point de la délibération est donc adopté. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,**

1. Après avoir procédé au vote au scrutin secret par 65 voix, élit Madame Carole GRELAUD, membre du bureau de Nantes Métropole

2. Désigne Madame Carole GRELAUD membre de la commission « Mobilités » et de la commission « Aménagement, Solidarités, Proximité et Territoires »,

3. Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M^me^ la Présidente :** Chers collègues, pour pouvoir continuer le déroulé de la séance, je vous demande de terminer les opérations de vote avec un maximum de calme puisque je vous propose que nous avancions nos délibérations. Celle qui suit est évidemment majeure puisque nous allons parler ce matin du budget de la Métropole. J'invite donc Pascal Bolo à venir à la tribune. »

**M. Bolo** présente les dossiers suivants :

Direction des Finances

**02 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – DISPOSITION COMPTABLE**

**EXPOSE**

**Budget Primitif 2017 :**

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2017 de Nantes Métropole :

- Le rapport de présentation financière ;
- Les maquettes officielles du budget primitif 2017 du budget principal et du budget annexe déchets en M57 ;
- Les maquettes officielles du budget primitif 2017 des autres budgets annexes : eau, assainissement, réseaux de chaleur, locaux industriels et commerciaux et stationnement présentés en M4 et M49 ;
- La situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement ;
- La présentation du budget primitif 2017 par politique publique.

Par délibération du 16 décembre 2016, conformément aux lois du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et après accord avec le Département de Loire-Atlantique, quatre compétences départementales ont été transférées à Nantes Métropole. Aussi, le budget principal 2017 enregistre les dépenses relatives à ces quatre compétences départementales transférées, ainsi que la dotation de compensation versée en fonctionnement par le Département de Loire Atlantique.

Pour rappel, les 4 compétences sont les suivantes :

- L'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- L'aide aux jeunes en difficulté au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;
- Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour les personnes âgées ;
- La gestion de certaines routes départementales.

Par ailleurs, suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Hébergement des Gens du voyage et la reprise de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » par les établissements publics de coopération intercommunale au 1^er^ janvier 2017, le budget principal 2017 intègre les dépenses et recettes directes affectées à la gestion des aires d'accueil situées sur le territoire de la Métropole.

**Disposition comptable :**

Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M57 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux ou des créances douteuses. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil métropolitain.
Il convient de constituer les provisions suivantes, suite à des recours en annulation de préemption, d'annulation de PLU, et de créances non recouvrées :

| | | |
|---|---|---|
| Nadiphia Atlantic | Recours indemnitaire suite annulation de préemption par le Tribunal administratif | 1.891.441,00 € |
| M Deshayes | Recours de plein contentieux et recours en annulation contre le PLU de Vertou | 492.480,00 € |
| ERDF | 2 requêtes déposées le 23/02/2016, contestation de titres de recettes pour redevance concession R2 | 594.187,00 € |
| ERDF | 2 requêtes déposées le 10/07/2016, contestation de titres de recettes pour redevance concession R2 | 482.071,00 € |

**M^me^ la Présidente :** « Pendant que Pascal Bolo nous rejoint, je voudrais simplement rappeler qu'évidemment, chacun ici le mesure, un budget, c'est d'abord et avant tout la traduction des engagements d'orientation, des engagements de contenus de nos politiques publiques avec deux dialectiques qui sont ici déterminantes depuis le début du mandat.

**1)** La première, c'est de pouvoir continuer à investir à la fois au service du rayonnement, mais aussi au service de la proximité et de la quotidienneté dans nos 24 communes.

**2)** La deuxième dialectique est de pouvoir à la fois assurer des sujets déterminants, des sujets du quotidien. Je regarde Bertrand Affilé et je pense notamment à la question des transports qui évidemment est au cœur du quotidien de nos habitants. Et en même temps d'anticiper l'avenir.

Vous verrez dans ce budget par exemple, autour des enjeux de transition écologique et de transition numérique, qui font partie des marqueurs de ce mandat, un certain nombre d'éléments de traduction budgétaire importants. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, vous avez reçu l'ensemble des documents permettant un examen de ce budget.

C'est quoi, un bon budget ? Un bon budget, c'est un budget qui répond d'abord à la condition que vous avez exposée, Madame la Présidente, c'est-à-dire qu'à sa lecture, à son examen, on doit pouvoir retraduire – j'allais dire deviner, mais cela n'a rien de divinatoire –, on doit pouvoir retrouver, lire quelles sont les priorités qui ont présidé à son élaboration, quel est le degré de respect des engagements pris devant nos concitoyens au moment des campagnes électorales, quel est le degré de cohérence de l'action menée au cours d'un mandat, et quel est naturellement l'impact de ces décisions budgétaires sur la santé financière de la collectivité.

Un budget, ce n'est pas un exercice technique. C'est aussi un exercice technique, mais ce n'est pas qu'un exercice juridique et comptable. Pour cela, nous avons des services qui font cela très bien. D'emblée je voudrais les remercier de la qualité et de l'engagement de leur travail. Non, un budget c'est d'abord un acte politique. Et nous allons pouvoir vérifier ensemble – c'est l'objet de cette présentation et de ce vote – si les conditions que je viens d'énoncer comme étant des éléments d'appréciation d'un budget, sont ou non réunies.
Pour quel projet, pour quelle ambition allons-nous consacrer 856 millions d'euros en faveur des politiques publiques métropolitaines ? D'abord, le développement économique et l'attractivité pour 24 %, l'équilibre et la cohésion territoriale pour 23 % (195 millions d'euros), et 53 %, soit 457 millions d'euros consacrés directement ou indirectement à la transition écologique. On retrouve là très clairement les priorités que nous avons fixées pour notre Métropole.

Comment cela va-t-il se traduire en termes d'actions et en termes de réalisation ? D'abord, les 203 millions consacrés au développement économique et à l'attractivité de la Métropole au service de l'emploi

: Les réalisations sont énumérées à l'écran, je ne les cite pas toutes, mais évidemment on pense à l'énorme chantier du MIN à Rezé, on pense également à la nouvelle École des Beaux-Arts, 7 millions d'euros pour les derniers travaux, on pense naturellement à l'ouverture et au financement des grands équipements sportifs et culturels métropolitains, et on pense par exemple à la poursuite des travaux du palais des sports de Beaulieu, sans oublier le soutien aux outils territoriaux en faveur de l'emploi, la Maison de l'emploi, la Mission locale et l'École de la Deuxième Chance pour 4,3 millions d'euros.

En ce qui concerne l'équilibre et la cohésion territoriale de la Métropole, nous avons donc 195 millions d'euros qui y seront consacrés, avec 59 millions pour l'entretien et la préservation de la voirie et la réalisation de projets communaux, et le lancement d'opérations dites "non territorialisées", c'est-à-dire qui ont une vocation métropolitaine.
Les acquisitions foncières liées à l'aménagement du futur CHU, les ZAC, les réserves foncières métropolitaines et la construction et réhabilitation de logements sociaux, 22,7 millions d'euros, je ne cite que ces trois exemples, mais vous le voyez, c'est bien une Métropole engagée dans son équilibre et sa propre cohésion territoriale que nous construisons, que nous continuons à construire avec ce budget 2017.

Et puis les 457 millions d'engagement dans la transition écologique : on va y retrouver des éléments divers, comme les 75 millions d'euros pour la collecte, le traitement, la valorisation des déchets, mais également la poursuite des travaux de l'usine de l'eau qui pèsera pour 6,5 millions au budget d'investissement du budget annexe concerné, et puis la poursuite des travaux des lignes chronobus, le renouvellement des bus articulés pour 36 millions d'euros et les études liées au futur busway électrique.

Voilà un ensemble d'actions directement profitables, structurellement profitables au développement de notre Métropole et à la vie quotidienne de ses habitants, puisque nous n'oublions jamais l'un et l'autre dans les décisions que nous prenons.

Ça, c'est pour les actions, c'est pour la cohérence avec nos engagements.
Maintenant, sur la stratégie financière, il faut vérifier, comme nous l'avons fait lors du débat d'orientations budgétaires – et je ne vous cache pas qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau entre le DOB et la présentation du budget – que nous respectons bien notre stratégie financière, et ensuite vérifier qu'elle est toujours opportune et qu'elle est toujours pertinente.

Nous avions, dans un contexte de baisse des dotations de l'État qui se poursuit, une stratégie reposant je vous le rappelle sur trois leviers : la concrétisation des plans d'économies en fonctionnement, un réendettement maîtrisé en restant en fin de mandat à sept années de capacité de désendettement, et puis la fiscalité supplémentaire en 2016 pour les ménages, et en 2017, on va le revoir, pour les entreprises.
Ce qui nous donne un équilibre général du budget de la Métropole avec 571,2 millions de dépenses de fonctionnement et 374,7 millions d'euros de dépenses d'investissement. C'est tout à fait important, avec 75 millions, un peu plus, de remboursement du capital de la dette. Comment va-t-on structurer tout cela ?

D'abord, en recettes de fonctionnement, 718 millions d'euros, avec des augmentations qui sont significatives en matière de fiscalité des entreprises, et elles sont significatives pour une part entre 2 et 3 millions d'euros certes, mais de l'augmentation légère du taux de la cotisation foncière des entreprises, mais surtout par le développement économique du territoire, surtout par le dynamisme économique de nos entreprises, qui vient se répercuter, pas autant que je pourrais le souhaiter, mais qui vient se répercuter sur notre équilibre budgétaire.
Nous avons là, avec ces 4,9 % d'augmentation du rendement de la fiscalité des entreprises entre 2016 et 2017, un indicateur tangible et sérieux du fait que oui, la situation économique s'améliore, oui il y a une reprise de l'activité, notamment sur le territoire de notre Métropole.

Les taxes directes locales sont impactées favorablement par la réalisation là aussi des objectifs que nous avons en matière de production de logements, et également pour partie par le dynamisme de nos entreprises. Les dotations et compensations de l'État baissent de presque 5 %. C'était attendu. Autre signe du dynamisme économique de notre territoire : l'augmentation attendue du rendement du versement transport. Là, vous savez que nous sommes au maximum en matière de taux, mais le versement transport devrait augmenter de 4,6 % en 2017. C'est évidemment, là encore, un symptôme tout à fait positif.

Ce budget souffre pour l'analyse, en tout cas c'est une complexité supplémentaire, du fait qu'il n'est pas complètement comparable, en données brutes, à celui de 2016 puisque vous le savez, la loi NOTRE et les négociations, les discussions que nous avons menées avec le Département, nous ont conduits à ce que les routes départementales à deux voies, les dispositifs d'information sur les personnes âgées, les

fameux CLIC, ainsi que le FSL, Fonds de Solidarité Logement et le Fonds d'Aide aux Jeunes, tout cela est désormais de compétence métropolitaine et a donné lieu à un transfert de compétences et une dotation de compensation qui nous vient du Département et qui sera de 8,3 millions d'euros.

Nos recettes de fonctionnement vont augmenter de 3,7 % par rapport au budget 2016, de manière brute, et hors dotation du Département cette hausse est de 2,3 % malgré la nouvelle baisse des dotations de l'État. Vous voyez la répartition par le traditionnel « petit camembert », c'est le signe là aussi que nous pouvons à la fois par le dynamisme, le développement et des mesures d'économies de fonctionnement, arriver à boucler notre budget et à tenir nos ambitions élevées en matière d'investissement.

Vous avez sur la diapo suivante le détail de nos recettes fiscales. C'est évidemment assez peu lisible, mais nous voyons les grands domaines que sont le versement transport, la fiscalité des entreprises, la fiscalité directe locale et les dotations et compensations de l'État, plus celles du Département, à hauteur de 157,8 millions d'euros.
Le produit de la fiscalité locale directe progresse de 2,16, on l'a vu à l'écran. Le taux de cotisation foncière des entreprises est porté de 30,53 en 2016 à 31,49 en 2017.
Les taux de fiscalité ménage ne changent pas. C'est l'engagement que nous avions pris après l'augmentation de 2016 et cet engagement sera naturellement tenu.
Les dotations et compensations de l'État en diminution de 4,9 %, vous voyez le détail à l'écran, et la compensation départementale de 8,3 millions d'euros, que j'abordais à l'instant.

La perte de DGF par rapport à son niveau de 2013 atteindra 39 millions d'euros en 2017. C'est évidemment une difficulté importante, un frein important apporté au développement de notre collectivité, mais force m'est de constater que ces efforts n'ont pas été vains puisque l'endettement public, l'endettement de l'État a pu être, autour de ce quinquennat qui s'achève, maîtrisé, et que la réduction des déficits publics est une réalité ; c'est aussi un facteur de préparation de l'avenir, il ne faut pas l'oublier.
Les dépenses de fonctionnement : 550,9 millions d'euros au budget prévisionnel. Elles sont en hausse brute de 5,98 % par rapport à 2016. Vous allez me dire : pour quelqu'un qui annonçait la maîtrise des dépenses de fonctionnement, cela fait beaucoup. Qu'est-ce qui vient expliquer ce chiffre, alors même que tous nos services font des efforts permanents pour serrer les dépenses au quotidien ?

D'abord, il y a le changement de périmètre, le transfert des compétences départementales qui vont augmenter mécaniquement ce volume de fonctionnement. Il y a ensuite des éléments exceptionnels qui ne se produiront qu'une fois et qui viennent impacter la lecture de ce budget de fonctionnement. Ce sont notamment les indemnités des concessionnaires du MIN qui s'élèveront à 15 millions d'euros.

Si l'on enlève tous ces changements de périmètres, la hausse n'est plus que de 3,2 %, ce qui est déjà beaucoup plus raisonnable. Et si l'on y ajoute les frais financiers qui sont en baisse, la progression en global n'est que de 2,4 %, alors même que dans le périmètre constant de notre Métropole de nouveaux équipements sont mis en service, et que naturellement, le fonctionnement qui est induit impacte notre budget.

Nous pouvons dire avec ce budget de fonctionnement que nous tendons vers l'objectif de maîtrise que nous nous sommes fixé et que, je l'ai dit aux services, je vous l'ai dit mes chers collègues Vice-Présidents dans les réunions d'arbitrage que nous avons eues, je considère que ce 2,4 % est un maximum, et que tout ce qui pourra être fait pour diminuer ce taux d'augmentation sera fait naturellement dans le courant de l'exécution du budget 2017. Déjà, les efforts qui ont été réalisés lors de l'exécution du budget 2016 nous font espérer que les choses pourront s'améliorer.

Les dépenses de fonctionnement sont donc maîtrisées avec des dépenses d'intervention en hausse de 4,5 % par rapport à 2016 et une masse salariale nette qui représente 23 % de ces dépenses. Le retour aux communes, ce sont 104,6 millions d'euros, 19,6 % de dépenses de fonctionnement, et je rappelle que notre Métropole est celle qui redistribue le plus à ses communes.

Les dépenses de personnel sont détaillées sur la diapo suivante ainsi que la part des délégations de service public. Vous savez que c'est un poste de dépenses important pour notre Métropole, et elle n'augmente au BP 2017 que de 0,5 %. Cela représente un effort incontestable de nos délégataires, y compris au regard des contrats que nous avions signés avec eux, et nous allons le voir rapidement.

Les contributions obligatoires, nous allons trouver là notamment le SDIS, et d'autres syndicats, sont en baisse de 2,9 %, signe que cet appel à la réduction et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement est partagé et qu'il a été entendu y compris par les syndicats mixtes dont nous pouvons être membres.

Quant aux subventions, elles augmentent de 6 millions d'euros en 2017, mais avec un effet de transfert du Conseil départemental tout à fait important et un effet également d'événement là aussi exceptionnel puisqu'en dehors de l'ouverture de la Maison de l'habitant, The Bridge et la présence de Nantes au festival de Hambourg vont naturellement impacter ces budgets. Mais là aussi, il s'agit de dépenses stratégiques pour le développement de la Métropole.

Les services communautaires vont avoir une dépense de 69,8 millions d'euros. Les moyens généraux sont, là encore, extrêmement serrés puisque, hors effet transfert du Département et hors Musée d'arts, c'est une diminution de 0,9 % des dépenses des moyens généraux des services que nous vous proposons aujourd'hui.

Le retour aux communes, je n'insiste pas plus, vous avez eu les montants et les frais financiers, nous bénéficions évidemment de notre politique de désendettement des années précédentes, mais également d'un contexte de taux tout à fait favorable.

Ces efforts d'économie : je parlais des DSP. Si l'on prend la DSP transports, la SEMITAN qui m'est chère, ce sera -1,5 million d'euros par rapport au contrat initial, alors même que nous continuons à développer notre réseau, alors même que nous continuons à rendre un service de qualité sans cesse amélioré.
Les chantiers d'optimisation sur les dépenses de service public, ce sera 800 000 euros sur les consommations énergétiques. La maîtrise de l'enveloppe de subventions, il y aura des économies sur certaines associations qui ont des capacités financières leur permettant de faire un effort, et sur les moyens généraux, - 590 000 euros sur la maintenance des véhicules, -200 000 sur les carburants, - 177 000 sur les dépenses informatiques. Tout cela est peut être anecdotique sur un budget d'un peu plus d'un milliard au total, mais tout cela manifeste notre volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Alors, pour arriver à quoi ? Pour arriver à l'autofinancement des investissements, naturellement, puisque nous pouvons au BP 2017 accroître l'épargne nette et conserver un taux d'autofinancement de 19,14 %, alors même que – vous le voyez sur l'antépénultième ligne de ce tableau – les dépenses d'investissement vont passer de 263 millions à 374,6 millions en 2017, soit une augmentation de 42,31 %.

Voilà le détail du financement de ces investissements. Quand Madame la Présidente disait : "2017 c'est l'année de l'accélération, de la réalisation. », nous y sommes : cela génère effectivement un recours à l'emprunt anticipé et prévu, mais qui représente 58 % de ce budget d'investissement.
L'effort d'investissement, on le dit et on le répète, est sans précédent. On peut passer directement à la slide suivante, avec là aussi un diagramme tout à fait révélateur puisque si l'on ajoute les 375 millions du budget général et les 61 millions des budgets annexes, c'est un effort de plus de 436 millions d'euros qui va être réalisé en 2017.

C'est tout à fait conséquent et je voudrais attirer votre attention sur le fait que tout cela suppose un engagement de nos services qui est important. Les projets, ils ne sortent pas de nulle part. Leur conduite, elle ne se fait pas comme cela, à la petite semaine, et cela ne marche pas tout seul. Il faut derrière des capacités d'ingénierie, des capacités de maîtrise d'ouvrage qui sont à la fois efficaces, efficientes, et qui nous permettent de sortir ce très haut niveau d'investissement.

La machine, on le verra au compte administratif 2016, à produire de l'investissement métropolitain en 2016 a démarré parfois un peu lentement, et nous aurons un taux de réalisation satisfaisant, mais un peu inférieur à ce dont nous avions l'habitude. Eh bien en 2017, la machine métropolitaine va produire à plein, et que ce soient des grands projets ou les travaux de proximité, tout sera réalisé comme nous l'avons annoncé et comme c'est prévu.
Vous avez sur le diagramme suivant la répartition par politiques publiques de ces 375 millions d'euros, et nous pouvons balayer sur la diapo suivante les nombreux projets qui vont être réalisés durant cette année, ou qui vont commencer à être réalisés, ou qui vont se poursuivre puisque je vous le rappelle, au budget d'investissement figurent les sommes qui seront effectivement payées en 2017, ce qui explique que les mêmes projets peuvent se retrouver sur plusieurs budgets.

Et nous avons ouvert des autorisations de programmes pour 501 millions d'euros au budget général. C'est l'annonce de la préparation de l'avenir et c'est l'annonce notamment du fait qu'il faudra acquérir 61 rames de tramway et 61 rames de tramway, cela coûtera pas moins de 234 millions d'euros. Il faut là aussi s'y préparer et cela renforce la nécessité d'avoir une vision de notre gestion qui ne soit pas une

vision à l'année, à la petite semaine, mais qui soit une vision stratégique toujours en anticipation des besoins futurs de notre Métropole.

Les recettes d'investissement hors emprunt sont de 157 millions d'euros. Leur composition est tout à fait classique, avec des subventions de nos partenaires Département et Région, mais aussi État et Europe, de 40,8 millions d'euros.

Le réendettement est maîtrisé. Nous sommes à 1 212 euros de dette par habitant au niveau métropolitain. C'est évidemment tout à fait raisonnable et nous pouvons aujourd'hui profiter de ces marges de manœuvre pour engager ce programme d'investissement utile et ambitieux. Notre dette, en plus, a une structure tout à fait saine, avec 45 % et des poussières de taux variables et un peu plus de 54 % de taux fixes. Cette dette est diversifiée, elle a un taux moyen peu élevé et qui est encore à la baisse en tendance puisque nous empruntons aujourd'hui à des conditions extrêmement favorables.

La stratégie financière est donc bien adaptée à la réalisation de notre projet puisque nous allons réussir à financer ce montant sans précédent d'investissement pour la Métropole, sans mettre en cause les grands équilibres de la collectivité. Je terminerai cette présentation par le budget annexe de l'eau et ses 111,9 millions d'euros. Vous voyez là aussi la part que l'épargne brute va prendre dans les dépenses d'investissement et le budget annexe du stationnement, avec notamment des investissements prévus pour la construction de parkings dans le quartier de la gare sur le site de l'ancienne prison, les P + R en Sud Loire. Tout cela, vous le savez désormais, se trouve dans le budget annexe du stationnement pour une meilleure gestion et une meilleure efficacité.

Voilà, mes chers collègues, cette présentation qui j'espère n'a pas été trop lente ni trop longue, ni trop ennuyeuse, et je conclus simplement disant que oui, c'est un bon budget. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je vous propose que nous ouvrions naturellement le débat. Pascale Chiron. »

**M^me^ Chiron :** « C'est un bon budget Monsieur Bolo, Monsieur le rapporteur. Cependant, quelques petits mots quand même. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement ce budget qui nous est présenté intervient dans un contexte à la fois incertain et à la fois aussi porteur de promesses.

On le voit bien : l'engagement des collectivités locales, l'engagement des communes sur le territoire montre par ce budget l'action engagée, que ce soit au niveau de la volonté politique, mais aujourd'hui on est bien dans la réalisation, on est pleinement dans une période porteuse de promesses.

Deux mots sur les priorités. Effectivement, on parle très fortement de la qualité du service public, d'un développement économique plus social et plus solidaire qui soutient bien sûr un emploi durable et non délocalisable, des déplacements multimodaux avec des faibles émissions de $CO_2$, on y reviendra avec la question du Plan de Déplacement Urbain, et bien sûr un engagement fort en faveur du logement pour tous qui est vraiment le symbole de la cohésion territoriale.

En ce moment du grand débat sur la transition énergétique, on a tous en tête que c'est un support important pour montrer la volonté de Nantes Métropole en la matière, et on voit bien que d'un côté on a l'action de Nantes Métropole et de l'autre côté on a son budget qui permet de mobiliser d'autres énergies et notamment une dynamique économique en faveur de cette transition écologique, comme Pascal Bolo l'a montré tout à l'heure.

Nantes Métropole bénéficie aujourd'hui d'une bonne santé financière et effectivement c'est un atout important, on peut s'en féliciter. Notons aussi que le taux de réalisation des investissements est inférieur à 80 % pour 2016 et ce chiffre participe à une diminution de l'endettement, aujourd'hui de 1 212 euros par habitant contre 1 276 en 2016. Parallèlement, cela nous a été montré par les études de l'AURAN, on voit bien que l'action que nous menons depuis des années sur nos territoires fait que les habitants connaissent moins d'inégalités ici qu'ailleurs, même si bien sûr, là encore, les efforts sont à poursuivre.

L'engagement d'une collectivité, c'est d'abord et avant tout de faciliter la vie, de faciliter la ville pour l'ensemble de ses habitants et de tenir ses engagements politiques. Le budget primitif affirme ses choix politiques structurants, nous y souscrivons, et je voudrais juste revenir sur trois politiques essentielles en matière de cohésion sur le territoire.

D'abord, bien sûr, la question de l'emploi puisqu'il est important. Je tiens et nous tenons par ce budget à montrer l'importance du soutien à l'emploi et particulièrement à une économie plus sociale et solidaire,

une économie circulaire, on le voit avec l'exemple du MIN. Juste un chiffre : l'économie sociale et solidaire sur Nantes Métropole, ce sont 36 000 emplois, 16,2 % des emplois de notre territoire. L'exemple du MIN nous le montre, on peut le faire, il faut aussi le faire sur d'autres exemples comme le CHU, le Quartier de la création, etc.

Deuxième point sur les déplacements. La liaison entre la ligne 1 et la ligne 2 n'est pas une lubie, c'est une réalité, c'est une vraie demande des habitants, des citoyens, des utilisateurs de ce service évidemment de tramway local, et puis on a bien derrière cette idée de relier l'ensemble des quartiers et aussi d'initier un début de rocade au niveau de ce transport collectif pour avoir encore et encore plus de lien entre les différents quartiers de la ville.

La révision du PDU doit aussi nous permettre d'avancer sur les zones 30, sur le besoin d'intensifier encore et encore cette question de transport en commun, et on le voit dans le budget, 36 millions d'euros sont consacrés aux nouveaux bus. Il y a également l'achat de nouvelles rames de tramway pour des sommes très importantes, mais là aussi on ne doit pas oublier qu'il faut développer la part des modes doux, la part des modes actifs.

Nous vous l'avions redemandé publiquement la semaine dernière, Madame la Présidente : l'indemnité kilométrique est un levier pour inciter les salariés à l'utilisation du vélo. C'est bon pour la santé, c'est bon pour faire diminuer la pollution, c'est bon aussi pour le porte-monnaie, mais aussi pour diminuer la place de la voiture.

Effectivement, ce travail sur le PDU va nous aider à optimiser les infrastructures existantes. De même, un point important qui vous est cher, Madame la Présidente, est la question de la conciliation des temps parce qu'il faudra aussi à l'occasion du travail sur le PDU se pencher sur ce point essentiel.

Troisième point avant d'en terminer : la question de la cohésion territoriale avec l'investissement fort dans ce budget, à nouveau, sur la question du logement et bien sûr du logement social. J'insiste évidemment dans ce moment où les autres partenaires continuent malheureusement à baisser leurs aides, nous ici ce sera encore 22 millions d'euros qui sont évidemment mis en place pour la construction neuve.
Peut-être un petit point également avec la question sur le grand débat sur la transition énergétique, on voit déjà des demandes qui remontent sur la question de la réhabilitation. Sur ce point, je crois qu'il faudra que l'on accentue notre soutien.

Pour finir, puisque cela a été mis en avant dans la présentation effectivement c'est une réalité, la question de la transition écologique est le fil rouge de notre action. C'est le fil rouge également du budget et on le voit bien : 53 % de nos dépenses de politiques publiques sont réservés à cette part, soit par les déplacements, soit par l'énergie, soit par les travaux. Elles sont axées avec cette volonté.
Le grand débat sur la transition énergétique met un territoire en synergie évidemment pour trouver des solutions qui répondent aux besoins du quotidien, mais aussi des solutions à grande échelle par ces différents investissements dans les différentes politiques publiques, on le voit, et aujourd'hui on est dans cette action.

Enfin, puisque l'on parle du débat, permettez-moi juste un petit point sur la question des citoyens. Là aussi, dans nos finances, peut-être que l'on peut amplifier la place des citoyens dans ces débats autour des budgets. Nous devons effectivement proposer des politiques publiques qui s'adaptent, qui donnent une place plus active aux citoyens. Ce budget est bien métropolitain, il a bien été élaboré avec les 24 communes, les 24 maires. 25 millions d'euros iront aux espaces publics des 23 communes de l'Agglo, la redistribution représente 19 % des dépenses de fonctionnement. Là aussi, peut-être qu'il y a une possibilité, une ouverture de travailler davantage avec le citoyen, et bien sûr le Conseil de Développement est là pour soutenir les idées.

Un dernier point : les habitants de l'agglomération sont attachés à un service public de qualité, et nous leur devons cette qualité de service bien sûr. Pour autant, en parallèle de ce vote de budget, une petite remarque pour finir sur les éventuelles dépenses complémentaires à ce budget primitif. Vous connaissez notre opposition à la vidéosurveillance, parce qu'elle n'apporte pas de résultats et qu'elle coûte cher. Pourquoi ne pas initier un débat citoyen sur le sujet justement, sur la question de la sécurité, pour discuter de cela avec l'ensemble des territoires, pour mobiliser les idées sur la prévention, la place des citoyens au quotidien, non pas pour former des milices, mais pour réfléchir au rôle des différents acteurs et à la place des habitants, notamment pour lutter contre le sentiment d'insécurité et la montée des agressivités ? On a pu encore le voir dans la presse ce matin avec la SEMITAN qui est très active, très volontaire en la matière. Et peut-être que sur cette question-là, le travail partenarial sera aussi essentiel. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Reneaume. »

**M. Reneaume :** « Merci Madame. Je vais m'adresser si vous le permettez au Vice-Président en charge des finances, à Monsieur le Multiprésident. Vous avez commencé en nous posant une question, en nous disant : "Qu'est-ce qu'un bon budget ?" Je crois que vous auriez pu aller direct à votre conclusion : pour vous, un bon budget, "c'est le mien".

Moi, je suis un peu frappé parce que j'ai vraiment le sentiment en regardant ce budget, ce que l'on a fait un peu en équipe, que vous êtes comme en panne de GPS. Mais ici, GPS voudrait dire plutôt "Gestion Prévisionnelle Sérieuse".

Derrière un budget, il y a effectivement une politique, c'est vous qui la définissez et là-dessus on ne peut pas nier que le budget soit conforme à la politique que vous avez arrêtée, mais cette politique devrait à notre sens tenir un peu plus compte, même parfois beaucoup plus compte, des tendances que l'on peut observer aujourd'hui. Parce qu'aucune des tendances que l'on peut observer depuis le début de votre mandat, Madame la Présidente, n'est positive.
Je voulais le détailler sur deux ou trois points assez rapidement, sans donner trop de chiffres. D'abord, quand on regarde l'évolution des choses sur trois ans au niveau de notre Métropole, on voit que l'on est face à une augmentation des dépenses de fonctionnement qui est extrêmement importante. Il est vrai que c'est lié en partie aux apports qui ont été faits en particulier par la Ville de Nantes et au développement de certains ouvrages.

Néanmoins, on a eu parallèlement des augmentations d'impôts cumulées sur trois ans, je ne parle que des augmentations qui sont relativement considérables puisque l'on parle de 60 millions sur les trois premières années du mandat. Pendant le même temps, les dotations de l'État, elles, n'ont baissé "que" de 20 millions. Cela veut dire qu'il y a eu 40 millions de produits fiscaux supplémentaires : pendant la même période, on a augmenté nos dépenses de fonctionnement de 53 millions. D'où une dégradation systématique continue, régulière, de notre niveau d'épargne.

Mais pire : entre 2015 et 2016, puisque 2016 a été l'année dans laquelle vous avez engrangé l'augmentation des taux qui a été décidée par votre majorité, le phénomène s'est encore accentué. C'est un peu curieux puisque quand on regarde en net les recettes fiscales de la Métropole, c'est-à-dire que l'on prend l'ensemble des recettes fiscales moins les baisses de dotations, on s'aperçoit que l'on a 28 millions de recettes fiscales supplémentaires sur cette seule année 2016 par rapport à 2015, et pendant le même temps nos dépenses de fonctionnement, elles, augmentent de 30 millions. C'est un phénomène récurrent et lourd, c'est la première tendance que l'on voulait souligner.

La deuxième tendance concerne bien entendu cette fois le budget 2017. On continue de consommer l'essentiel de nos augmentations de recettes. Cela se fait au détriment de notre capacité d'autofinancement. Aujourd'hui, on a une épargne brute qui baisse encore, l'épargne nette augmente modestement, d'1 million sur 70 millions l'année dernière, parce que l'on a un poids de la dette en capital qui est légèrement inférieur cette année. Ce ne sera pas toujours le cas puisque l'on se réendette, pour le moment il faut en profiter. Cependant, l'épargne brute, elle, baisse.

Et notre taux d'autofinancement, c'est lié à l'ambition énorme que vous affichez en investissement, se casse complètement la figure puisqu'il passe de 27 à 19 %. C'est assez étonnant. Face à cette situation d'une dégradation lente et régulière de notre épargne nette, c'est-à-dire de notre capacité en fait à financer les investissements, quelle est la parade que vous nous proposez, et dans le budget 2017 tout particulièrement ? C'est augmenter des investissements que l'on est capables de financer de moins en moins. Et cela, je pense que c'est quand même un problème important.

En plus, on oublie de nous dire chaque fois que tous ces investissements qui sont programmés – dont certains ne sont d'ailleurs pas du tout critiquables, c'est leur financement qui pose problème – vont quand même générer des coûts de fonctionnement dans l'avenir. Par voie de conséquence, compte tenu de la ligne politique que vous avez fixée, on peut penser que malheureusement notre niveau d'épargne continuera de se dégrader.

Alors, parce qu'on ne l'avait pas fait depuis un certain temps, nous avons regardé si cette inversion de tendance que l'on supposait était réelle. Quand on regarde ce qui s'est passé sur le mandat précédent, et certains vont pouvoir s'en satisfaire parce qu'ils n'y sont pas complètement pour rien, entre 2008 et 2013, l'épargne nette de Nantes Métropole a été multipliée par quatre en six ans. Et on était dans un contexte économique qui n'est pas celui que malheureusement on connaît aujourd'hui.

Eh bien, depuis le début de votre mandat Madame la Présidente, c'est-à-dire depuis trois ans maintenant, on a déjà consommé 20 % de ce niveau. C'est-à-dire qu'en trois ans, on a une baisse de notre niveau d'épargne nette de 20 %, malgré 60 millions d'augmentation d'impôt, je le rappelle, quand auparavant, sur six ans, on a réussi à multiplier considérablement ce niveau.

On est bien face à une inversion de tendance, et faute d'intégrer cette inversion de tendance, à nos yeux, on peut craindre que vous soyez en train de conduire Nantes Métropole sur un modèle dépassé, qui présente en particulier un risque pour l'avenir assez cruel qui est celui de la remontée des taux. On sait très bien, tous, que la remontée des taux est devant nous. Elle sera probablement plus lente et tant mieux, mais elle est réelle.

La conclusion, c'est que nous ne pourrons bien sûr pas voter ce budget, mais c'est que nous aimerions vous inviter à changer de GPS, Monsieur Bolo, pour continuer de driver les comptes de la Métropole. »

**M^me^ la Présidente** : « Merci. Juste un mot avant de donner la parole à Mireille Pernot. Je suis souvent surprise, Monsieur Reneaume, dans vos interventions budgétaires, de l'absence totale quasiment systématique d'ailleurs de points de vue et d'énoncés sur les contenus de ce que nous faisons. Est ce que nous faisons trop de logements, est ce qu'il faudrait ralentir sur le transport, est ce qu'il faudrait accélérer sur la transition énergétique…

Certes, l'exercice budgétaire est un exercice technique, financier, certes l'exercice budgétaire pose les questions que vous avez posées, mais la stratégie budgétaire, c'est toujours d'abord une stratégie au service d'un projet. Je voulais vous faire part de mon étonnement de cette absence quasiment systématique d'expression sur ce champ. Mireille Pernot. »

**M^me^ Pernot :** « Merci Madame la Présidente. Quelques mots sur le contexte global dans lequel nous élaborons notre budget. L'instabilité budgétaire et la baisse incessante des dotations de l'État au nom de la réduction des déficits publics n'ont selon nous que trop duré. Ces baisses sont d'ailleurs directement responsables de la hausse des impôts locaux qui impactent les ménages.

Ainsi, nous sommes dans une situation où les collectivités locales contribuent pour plus de la moitié à la réduction d'une dette dont elles ne sont pas responsables. Il faut trouver d'autres ressources financières, par exemple lutter contre l'évasion et les fraudes fiscales qui représentent 100 milliards d'euros de perte pour la France chaque année. Je salue à cet égard le travail mené par les Députés communistes sur ce sujet, qui ont fait adopter dernièrement par l'Assemblée nationale l'organisation d'une COP contre la fraude fiscale.

En effet, depuis Giscard, à l'époque Ministre de Pompidou, les Gouvernements successifs ont construit l'endettement du pays auprès des banques privées, à tel point qu'aujourd'hui, la dette de notre pays est détenue à plus de 60 % à l'étranger par des débiteurs pas toujours recommandables.
Ces choix minent l'État, gangrènent la démocratie et ouvrent la porte aux extrémismes. Ils affaiblissent des services publics essentiels à la nation : l'école, la culture, l'hôpital, la justice, les équipements publics, les collectivités, qui perdent des moyens pour répondre aux besoins des citoyens.

Ainsi, pour notre Métropole, la perte de dotations de l'État est de 3,7 millions d'euros pour 2017, et elle est surtout, cette dotation, de -39 millions d'euros par rapport à son niveau de 2013.

Face à cette situation, notre majorité métropolitaine, elle, ne fait pas le choix de la rigueur ou du renoncement, bien au contraire. Le volume d'investissement en 2017 en est l'illustration flagrante, avec 436 millions d'euros sur l'ensemble de nos budgets dont 51 millions d'euros sur l'eau et l'assainissement, au service de l'économie locale et de ses habitants.
Des investissements, n'en déplaise à Monsieur Reneaume, utiles à l'économie réelle et à l'emploi, utiles pour satisfaire les besoins de notre population. Nous prouvons par nos choix que des budgets conséquents aux collectivités territoriales ne sont pas le problème, mais sont la solution.

À n'en pas douter, et Monsieur Reneaume vient de l'évoquer, la droite nous reprochera encore d'avoir actionné le levier de l'emprunt et la fiscalité.
217 millions d'euros d'emprunt prévu pour cette année 2017, cela se situe après trois années de désendettement constant. Cela se situe surtout dans un cadre qui nous permet de respecter notre engagement d'une capacité de désendettement inférieure à sept ans en fin de mandat. Cela pour des dépenses utiles à la population, à notre territoire, et au-delà des frontières de la Métropole d'ailleurs. Un nouveau MIN à Rezé, le regroupement du CHU, la rénovation de la gare de Nantes, le développement du

parc social, la réhabilitation urbaine ou encore le renouvellement du matériel roulant, bus, tramway, busway dont nous parlerons tout à l'heure, ce sont à la suite autant de nouveaux logements sociaux, de nouveaux services à la population, de nouveaux emplois que nous nous sommes engagés à créer pour entraîner l'ensemble du tissu économique.

Un budget qui développe également la solidarité entre tous nos territoires, avec une augmentation conséquente de la PPI communale, avec – mon collègue Pascal le rappelait tout à l'heure – une Métropole qui est celle qui reverse le plus aux communes, et cela représente 19 % du budget de fonctionnement.
Pour autant, nous devons rester particulièrement attentifs aux conditions dans lesquelles évoluent les services publics de notre Métropole. Les mutualisations et la maîtrise du budget de fonctionnement doivent avoir pour objectif une amélioration de la qualité du service rendu à tous les usagers avec un souci réaffirmé de proximité. La maîtrise de la masse salariale notamment doit se faire en concertation avec les agents de la Métropole, sans dégrader leurs conditions de travail.

Il nous faut entendre que de nouveaux logements, plus d'habitants, ont forcément un impact sur le nombre d'agents employés dans les services, dans les pôles et sur le terrain. Soyons conscients que dans certaines directions, de réorganisation en optimisation, nous nous approchons de l'os.

Pour le groupe communiste, nos politiques publiques sont complémentaires les unes des autres. L'enrichissement de l'offre touristique, le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur, le renouvellement de l'offre culturelle dans les musées sont des éléments d'attractivité, certes, mais aussi des éléments de cohésion sociale et autant d'investissements pour l'avenir.
Nous devons accentuer nos efforts pour favoriser le développement économique et une croissance durable, indispensables à la satisfaction des besoins humains de notre territoire. Ce budget incarne bien, avec ses grands projets structurants, combien il participe à l'évidence au développement harmonieux de notre agglomération. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Joël Guerriau. »

**M. Guerriau :** « Merci Madame la Présidente. Je voudrais commencer par réagir à votre interpellation de notre collègue Monsieur Reneaume. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans le même groupe, donc nous avons forcément des interventions complémentaires.

Aux questions que vous posiez, j'aimerais répondre puisqu'il s'agit pour moi d'intervenir sur la question des investissements. C'est la question même que vous lui avez posée en l'interpellant sur les choix de ces investissements.
Je voudrais quand même rappeler que nous sommes ici dans une situation qui est liée finalement à des débats qui ont eu lieu et qui n'ont pas fait l'unanimité sur la question qui s'est posée lors du pacte métropolitain.

À l'instant même où nous en discutions, lorsqu'en décembre 2014 nous avons eu à voter, nous avons déploré que finalement nous n'ayons pas été associés sur ces choix qui furent les vôtres et qui ont été discutés de l'exécutif avec l'exécutif.

Et aujourd'hui finalement, nous portons les conséquences de ces choix. Si le budget aujourd'hui porte des dépenses sur un certain nombre de domaines qui sont devenus inéluctables, c'est à l'origine parce que nous n'avons pas eu à débattre ensemble des questions qui ont été les questions d'investissement, et en particulier le choix qui a été porté par le pacte métropolitain dans le cadre des transferts d'équipements.

À l'époque, nous avions soulevé la nécessité qu'il y aurait de pouvoir anticiper, de pouvoir se projeter sur les conséquences financières de ces décisions qui furent les vôtres eu égard au fait que nous n'avions aucune idée réellement de ce qui allait être les charges qui s'imputeraient pour nous en termes d'investissements, en termes de fonctionnement, bref, ce qui allait peser très lourdement par la suite sur le budget.

Quand vous lui faites le procès : "Dites-nous sur quoi il fallait faire des économies !", il fallait peut-être le faire avant ce choix, il fallait avant débattre de ces décisions qui sont les vôtres, qui vous appartiennent et qui n'appartiennent qu'à votre majorité, eu égard au fait que nous ne les avons pas partagées et surtout que nous n'avons pas discuté.

Je pense que l'on peut effectivement avoir un budget ambitieux et volontaire, mais il faut aussi être prévoyant et pondéré, et si nous ne l'avons pas été, si vous ne l'avez pas été en l'occurrence à l'époque, nous ne pouvons que constater que maintenant nous sommes face à un budget qui est celui que vous nous présentez.

En fait, une réflexion de fond sur le niveau de ces investissements aurait été la bienvenue et nous aurait été utile pour réfléchir en particulier sur l'étalement des dépenses dans le temps – justement, ce n'est pas forcément la remise en cause des projets qui compte, c'est la façon dont on peut les financer – pour éviter d'avoir à recourir à une fiscalité comme ce fut fait de manière trop élevée et qui est devenue aussi inéluctable.

En effet, il était plus que probable que tous ces transferts généreraient des dépenses supplémentaires en matière d'investissement, mais aussi en matière de fonctionnement. D'ailleurs, en ce qui concerne le volet fonctionnement, nous avons appelé régulièrement votre attention sur la nécessité des efforts à fournir en matière de gestion de la masse salariale. Or, la synthèse du BP 2017 indique que les dépenses liées à son évolution sont en hausse de 5,9 % par rapport au BP 2016.

Même si c'est en partie dû au transfert du Département vers la Métropole, la Chambre régionale des comptes dans le rapport qu'elle transmettait en décembre dernier indiquait que de 2008 à 2014, les effectifs s'étaient déjà accrus d'environ 800 agents et que les dépenses de personnel avaient augmenté sur cette période de 65 %.

La justification de ces hausses repose notamment sur la mutualisation des services avec la Ville de Nantes. Ainsi, entre les transferts et la mutualisation, notre ville centre bénéficie d'un contexte qui lui est favorable et qui lui permet de ne pas recourir à l'impôt.

Dès le début du mandat, nous avons plaidé en faveur d'une définition de nos politiques publiques dans le cadre des moyens à notre disposition, tout en prenant en compte les défis dont nous avions déjà connaissance. Mais bien sûr nous ne pouvions pas imaginer toute l'ampleur du désengagement de l'État, la baisse des dotations, les transferts en provenance du département que vous devez et que nous devons supporter maintenant.
Nous avons proposé de revisiter ensemble, toutes sensibilités de notre Conseil confondues, les grandes politiques publiques de notre Métropole, les ambitions et projets, ainsi que les moyens à mobiliser pour y parvenir afin de conduire à davantage de concertation dans des choix d'investissement, et de rendre enfin effectif le slogan de la coconstruction.
Cela aurait été l'occasion de vous rappeler que nous n'aurions pas procédé comme votre majorité concernant certains grands investissements. Marc aurait pu le dire, mais il me revient de le faire : concernant en particulier le transfert du CHU sur l'île de Nantes et les coûts induits qu'il entraîne, nous n'aurions sans doute pas fait le même choix de lieu d'implantation que vous.
Nous aurions en effet laissé davantage d'espace aux avis contradictoires concernant ce projet, sans doute abouti au choix d'une autre d'implantation, et cela en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire impactés par ce projet.

Par ailleurs, j'insiste à nouveau, à l'occasion de ce Conseil, sur la nécessité de penser ensemble une véritable carte touristique de notre Métropole qui mette en valeur toutes les richesses touristiques, naturelles, culturelles et patrimoniales des 24 communes. Travaillons ensemble à un schéma à ce sujet. Pensons à l'échelle de tout notre territoire, pensons à chacune des 24 communes pour créer, comme j'y appelais déjà à l'occasion du DOB 2017, une synergie effective Ville centre et communes, au bénéfice d'une carte touristique, patrimoniale et culturelle ambitieuse, complémentaire et riche dans sa diversité.
Au cours de ce Conseil, nous aborderons la problématique de grands équipements et de grands projets tels que l'Arbre aux Hérons, le Musée d'arts ou encore le stade de la Beaujoire. Ces équipements devront, au regard de l'importance des crédits qu'ils mobilisent et vont mobiliser sur ce mandat et dans les mandats à venir, participer non seulement au rayonnement du territoire, à son attractivité, mais aussi à la qualité de vie de tous nos concitoyens.

À ce propos, il faut qu'un point global d'information détaillant précisément tous les travaux à prévoir ou déjà réalisés relatifs aux équipements devenus métropolitains soit enfin fait.

Il faudrait aussi clairement rappeler les coûts de fonctionnement associés à chacun de ces équipements. Les informations à ce sujet demeurent trop morcelées. Un point a été fait sur les travaux de la Beaujoire et dernièrement concernant les travaux du Musée d'arts, mais nous demandons un récapitulatif global depuis 2014. Cessons de découvrir au coup par coup de nouvelles dépenses liées à ces transferts.

Enfin, n'oublions pas que la qualité de vie dépend aussi en grande partie de la qualité des équipements dits "de proximité" au cœur de chacune de nos communes.

Alors, prenons garde à ne pas créer de déséquilibre entre les volumes financiers qui seront consacrés à la proximité et ceux qui sont engagés en faveur des grands équipements. Les équipements au service de la proximité et du quotidien ne doivent pas devenir les parents pauvres. Restons vigilants.

La Métropole et les 24 communes ont un véritable défi démographique à relever, car elles accueillent toutes de plus en plus d'habitants. Nos communes travaillent d'arrache-pied en faveur du cadre de vie et des équipements dont nos concitoyens ont besoin, des écoles, des bibliothèques, de la voirie, des équipements rendus nécessaires suite aux implantations de nouveaux logements, mais elles ne peuvent pas tout faire toutes seules et nous avons bien sûr besoin de la Métropole, car les efforts à faire sont légion pour garantir un cadre de vie de proximité et de qualité à nos concitoyens.

Proximité et rayonnement doivent être considérés sur un pied d'égalité pour garantir à notre Métropole un développement équilibré. Et n'oublions pas, Madame la Présidente, que l'intercommunalité est un outil conçu et pensé pour être au service des communes et non pas l'inverse. Merci de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, quelques mots pour tout d'abord réagir aux propos de Monsieur Guerriau et dire que le pacte métropolitain reposait à la fois sur notre volonté d'attractivité pour le territoire, et notamment aussi une volonté de proximité de solidarité territoriale.

Sur les travaux que nous avons menés sur ce pacte métropolitain, les choses sont claires, il y a eu des Commissions Locales d'Évaluation des Charges Transférées. Vous évoquez des dépenses qui ont augmenté, mais je le dis : en même temps, nous avons eu des recettes supplémentaires puisque notamment les communes qui ont transféré les services ou les équipements ont vu leur attribution de compensation diminuée. Ces choses sont claires, elles sont transparentes, elles ont été présentées dans les précédents budgets.

Et sur les investissements, là aussi les choses sont claires puisque les investissements qui occasionnaient le transfert d'équipements avaient été souvent vus en Conseil municipal de Nantes notamment, et les délibérations étaient publiques.
Je le dis : on ne peut pas aujourd'hui considérer que l'on pourrait étaler ces dépenses d'investissement. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire retarder l'ouverture du Musée d'arts ? Je pense que nous avons besoin de cet équipement pour notre rayonnement culturel, pour l'attractivité.
Cela voudrait dire retarder l'ouverture du palais des sports de Beaulieu ? Je crois que le mouvement sportif attend impatiemment que nous puissions rouvrir cet équipement. Donc nous avons besoin aujourd'hui de ces équipements pour conforter notre attractivité, mais aussi répondre aux besoins des habitants de notre territoire.

Je le dis aussi à Monsieur Guerriau : les sujets pour faire en sorte que les visions budgétaires des équipements transférés soient claires, ont été présentés en commission, puisqu'à une précédente commission nous avons présenté l'ensemble des travaux liés au stade de la Beaujoire et à la commission attractivité de la semaine dernière, nous avons présenté tous les éléments budgétaires liés au Musée d'arts. S'il y a des choses qui ne sont pas encore suffisamment claires, nous sommes prêts à y répondre, mais en tout cas ces choses ont été présentées en commission et il revenait à chacune et à chacun aussi de poser les questions qu'il souhaitait poser.

Autre élément qui me paraît important, c'est que vous évoquez la carte touristique de l'agglomération, mais aujourd'hui, elle existe, cette carte touristique. Je pense que le débat qui consiste à dire que l'on ne ferait du tourisme que dans la ville de Nantes, tout cela, c'est terminé, mes chers collègues. Parce que vous le savez : depuis le début du mandat, nous avons travaillé avec le vignoble, les communes de l'agglomération, et je pense à Vertou, mais à la fois aussi avec les autres communes du vignoble qui sont dans d'autres intercommunalités, et d'ailleurs nous en avons accueilli il y a quelques jours au dernier Conseil d'administration du Voyage à Nantes.

La carte touristique de l'agglomération s'est aussi enrichie depuis 2014. Nous avons inauguré une guinguette à Mauves, nous travaillons sur une guinguette à Sainte-Luce-sur-Loire. Nous allons sur l'ensemble de l'agglomération. Ce débat n'existe plus. Je vous le dis, nous allons continuer d'aller sur l'ensemble de l'agglomération puisque nous allons avec le Voyage à Nantes travailler sur la branche Erdre. Il y a beaucoup de choses à découvrir sur l'Erdre, donc ce sera la prochaine étape.

Cette carte touristique de l'agglomération, elle existe déjà, elle est déjà en œuvre, elle s'est aussi enrichie du soutien que nous avons accordé à une dizaine de sites touristiques gérés par les communes. Je ne peux pas laisser dire qu'elle n'existerait pas.

Et puis dernier point sur lequel je veux insister, c'est que dans ce pacte métropolitain il y avait l'enjeu de la proximité. Il y avait la volonté des 24 maires de faire en sorte que nous continuions d'aménager les espaces publics, parce qu'il y a à la fois des besoins de sécurisation des déplacements, favoriser les déplacements doux, il y avait aussi la volonté d'accompagner le développement urbain.

Vous savez, les choix que nous avons faits, nous avons finalement fait en sorte que nous puissions investir plus sur ces sujets-là qu'au précédent mandat, pour deux raisons. Un, parce que nous avons une enveloppe de crédits pour les budgets de voirie qui sera supplémentaire sur le mandat à celle du précédent mandat, et puis vous le savez, dans les choix que nous avons faits sur les investissements apportés par les PPI communales, nous avons reporté certains de ces investissements sur les politiques publiques alors qu'au précédent mandat elles auraient été prises par ces PPI communales.

Donc ce budget, il respectera cet engagement de proximité puisque nous allons inscrire 25 millions d'euros pour faire des investissements de proximité, 18 millions d'euros de travaux prévus cette année dans des communes comme Rezé, Nantes, mais aussi Couëron, La Montagne, Saint-Léger-les-Vignes, Indre ou encore Sautron, et puis des engagements qui également sont pris à hauteur de près de 22 millions d'euros et qui occasionneront des travaux pour presque 7 millions d'euros dans les communes de Basse-Goulaine, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Sainte-Luce-sur-Loire, Carquefou, Thouaré, ou encore La Chapelle-sur-Erdre.

Donc évidemment, cette politique de proximité agit, elle se met en place. De même, vous le verrez dans la délibération concernant le personnel, elle sera accompagnée de moyens humains supplémentaires. Certains maires étaient inquiets de notre capacité à réaliser ces investissements, nous avons entendu cela, nous avons travaillé à cela et donc nous aurons des moyens supplémentaires pour faire en sorte que les études et les travaux puissent se réaliser dans les temps qui sont impartis.

Et puis dernier point : c'est une nouvelle fois souligner le retour aux communes qui sera en augmentation cette année, qui représentera près de 110 millions d'euros. Ce retour aux communes est tout simplement la capacité qu'ont les communes à ensuite utiliser cela, que ce soit dans leur fonctionnement ou dans leur investissement.
Donc moi, j'insiste sur le fait qu'aujourd'hui, nous sommes une des agglomérations qui organisent le plus fort retour aux communes. Si nous organisons ce retour aux communes, c'est pour faire en sorte qu'évidemment la qualité de vie et les services publics soient aussi présents dans les 24 communes de notre agglomération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jean-Guy Alix. »

**M. Alix :** « Je vous remercie, Madame la Présidente. Monsieur Roussel, vous m'offrez une transition toute trouvée avec ce retour aux communes et en lien avec ce que disait mon collègue Joël Guerriau tout à l'heure, faisant appel à l'accroissement des populations et à la nécessité évidemment d'accompagner pour les accueillir les investissements.

Je souhaite intervenir au sujet du pacte financier entre Nantes Métropole et les communes, qui date de 2001. Au 1er janvier 2017, Sainte-Luce vient de franchir le cap des 15 000 habitants, la plus forte progression de la Loire-Atlantique. Depuis 2009, la commune a joué la carte métropolitaine en accueillant de nombreuses familles souhaitant s'installer dans notre agglomération. C'est une bonne chose, mais cela a suscité des besoins supplémentaires en équipements et en services, alors que les aides de l'État diminuent. Thouaré-sur-Loire, la commune voisine, est également dans cette situation.

15 ans après sa mise en place, je considère que le pacte financier avec Nantes Métropole, autrement dit le système de répartition entre les communes, n'est plus adapté. Je pense en particulier à l'attribution de compensations qui repose sur des bases caduques, celles de la Métropole en 2000 et du développement des communes jusqu'aux années 1990.

Mais nous sommes au XXIe siècle. Je demande donc officiellement que ce pacte financier soit revu dans le sens d'une grande solidarité entre les communes, en tenant compte de leur effort d'accueil des familles, de leur développement et de leurs besoins. Je souhaite aussi une plus grande transparence dans l'attribution des ressources, indispensable pour que les citoyens comprennent mieux l'utilité de Nantes Métropole.

Bien sûr, je comprends que c'est une tâche complexe, mais elle est nécessaire. C'est pourquoi je vous propose, Madame la Présidente, la création d'un groupe de travail pour faire avancer cette question. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Juste deux mots pour bien comprendre le sens de votre intervention parce que vous évoquez le pacte financier de 2001, mais il y a eu des discussions en 2014 sur notre nouveau pacte financier. J'aurais donc besoin de savoir plus précisément à quoi votre intervention renvoie.

Et notamment dans les discussions que nous avons eues y compris en Conférence des maires, je tiens quand même à le rappeler, il y avait eu une demande début 2014 pour que ce pacte financier puisse notamment faire plus pour les plus petites communes en taille de la Métropole… Je le dis d'autant plus qu'il me semble particulièrement bien me souvenir que cette demande dépassait largement les clivages politiques. Donc il y a eu discussion sur le pacte financier, cette discussion a eu lieu en 2014, et ce qui a été, je crois, une avancée importante pour les communes de la plus petite taille de notre Métropole a été évoqué ensemble, notamment en Conférence des maires. Je crois que les uns et les autres, au-delà de nos sensibilités politiques, pouvons reconnaître que c'est une avancée collective.
Madame Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Merci Madame la Présidente. Je voulais juste dire un mot rapide sur le périmètre de ce budget 2017. Je rejoins évidemment ce qu'ont dit mes collègues Joël Guerriau, Marc Reneaume et Jean-Guy Alix précédemment.
Juste pour redire vraiment, sur la question du périmètre du budget, qu'il a évolué, Monsieur Bolo l'a rappelé tout à l'heure, dans le cadre de la loi MAPTAM en 2014 et ensuite dans le cadre de la loi NOTRe en 2015. Il y a de nouvelles compétences qui ont été attribuées aux Métropoles dans la continuité de cette volonté du législateur d'affirmer le rôle des Métropoles dans l'organisation du territoire. D'ailleurs je crois, je voudrais le souligner au sein de cette assemblée, que l'on s'aperçoit aujourd'hui que cela pose un certain nombre de problématiques politiques – au sens le plus large du terme –, en matière d'équilibre des territoires. Je vous renvoie à ce sujet à l'article des *Échos* il y a quelques jours, un article qui s'intitulait : "Les Métropoles et les autres, la nouvelle fracture française".

Je voulais vraiment attirer votre attention là-dessus. Votre collègue parisienne d'ailleurs Anne Hidalgo a mesuré tout l'enjeu de ces nouveaux équilibres territoriaux et je crois que c'est aussi la responsabilité de la Métropole nantaise de faire vivre tous les territoires qui l'entourent, y compris un certain nombre de territoires ruraux qui compte tenu de ces nouveaux équilibres peuvent se trouver ou se sentir, en tout cas d'une certaine manière, délaissés par l'affirmation en cours des territoires métropolitains.

Si l'on revient au périmètre à proprement parler du budget 2017, c'est la deuxième fois en l'espace de trois années de mandature, donc en l'espace de trois budgets, que le budget métropolitain évolue. En 2017, je viens de le rappeler, suite à la loi NOTRe et à la loi MAPTAM, nous récupérons des compétences du département de la Loire-Atlantique. Ce périmètre avait déjà évolué en 2015 avec la vague de transferts d'équipements culturels et sportifs que vous aviez proposés aux votes des élus, donc qui ont basculé depuis les communes, en particulier depuis la commune de Nantes, vers une gestion métropolitaine.
Je voulais simplement avoir un éclairage de votre part sur ces évolutions de périmètres. D'ici à 2020, c'est-à-dire d'ici à la fin de ce mandat, est-ce que nous pouvons considérer que l'ensemble des équipements "transférables" à la Métropole auront été effectivement transférés par ce que vous nous avez proposé au moment du budget 2015, ou au contraire est-ce que vous envisagez Madame la Présidente, d'ici à la fin du mandat, en 2020, de réaliser de nouveaux transferts d'équipements à destination de la Métropole ? »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Alors, j'ai appris des choses intéressantes. Notamment ce que c'est que la division du travail selon Joël Guerriau : Marc Reneaume compte ; lui, il pense. Il vaut mieux cela que l'inverse, non pas que Marc Reneaume ne soit pas capable de penser, je n'en crois pas un seul instant quoi que ce soit, mais parce que Joël Guerriau compte mal, et ce n'est pas malheureusement une nouveauté.

Sur les projets, je rappelle quand même l'observation que nous avions dû faire à la minorité au moment du vote du budget 2016 et au moment de l'adoption de notre programme d'investissement, puisque vous aviez voté les dépenses, les projets vous les avez largement approuvés par votre vote, c'est juste le mode de financement qui ne convenait pas.

Maintenant, Joël Guerriau va nous dire : “Oui, mais on n’a pas discuté des projets.” Non, on n’en a pas discuté, vous les avez votés. Quant au discours sur la ville centre, quelle fatigue ! Quelle patience il nous faut ! En fait, là aussi c’est une question de division du travail. Il y a les élus qui travaillent au sein de la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées, qui approuvent ses conclusions parce que tout est sur la table, et puis il y a ceux qui racontent des inexactitudes – j’allais dire “des bêtises” – en séance, lors des sessions. C’est aussi une division du travail qui existe visiblement dans votre groupe.

Donc moi, je vous dis et je répète à la suite de Fabrice Roussel, que tout ce qui concerne le montant des charges transférées, le montant des investissements, le montant des charges de fonctionnement induites, est connu, sur la table, écrit, redécrit, voté, revoté à l’unanimité, et que cette petite musique sur le thème : “la ville de Nantes est en train de saigner les 23 autres communes”, c’est juste faux et archi faux. Il faut le répéter et je le répéterai aussi longtemps que Joël Guerriau s’entêtera à essayer de nous le faire croire.

Et cette petite musique, Laurence Garnier vient de nous en donner une autre version. Là, du coup c’est la Métropole nantaise qui absorberait la richesse des territoires autour d’elle, posant un problème d’équilibre.
Justement, Madame Garnier, là aussi vous avez un problème de réalité. S’il y a une Métropole qui diffuse plus de richesses autour d’elle qu’elle n’en consomme, c’est justement la Métropole nantaise. C’est l’une de ses caractéristiques structurelles que des géographes et économistes comme Laurent Davezies ont justement mis en évidence : le bien le plus précieux que nous avons dans notre Métropole, c’est le fait que c’est une Métropole qui irrigue les territoires qui l’entourent, et non pas une Métropole qui assèche les territoires qui l’entourent.

Vous pouvez regarder toutes les études qui ont été faites en la matière : elles sont particulièrement éclairantes. Ce n’est pas le cas forcément de toutes les Métropoles en France et vous avez raison de le souligner, mais je voudrais aussi attirer votre attention sur un autre point, c’est que cette France périphérique qui se sent oubliée, elle n’est pas simplement dans certains territoires périurbains ou ruraux, dans notre pays. Elle est aussi parfois à l’intérieur de nos Métropoles. Et il faut que nous ayons toujours une grande attention – et je crois que nous l’avons, à Nantes et dans la Métropole nantaise – à ce qu’il y ait à l’intérieur de ces Métropoles victorieuses de la mondialisation, portant effectivement la croissance et le dynamisme économique, ces équilibres sociaux et territoriaux.

C’est justement ce à quoi s’attelle notre politique et notamment ce budget, à la fois en matière de logement social, d’engagement de la politique de la ville, mais aussi dans les contrats de codéveloppement, avec les différentes communes et sur les travaux d’espaces publics, tout ce que font les pôles de proximité, qui sont réalisés.

Alors, je ne sais pas bien, Monsieur Alix, comment on pourrait réviser l’allocation de compensation qui a été effectivement décidée en 2001. Ce qu’il y a de sûr, c’est que déjà, notre Métropole est, je le répète, celle qui redistribue le plus aux communes. Nous avons recherché un équilibre dans la discussion du pacte financier, parce que là il nous concerne, là nous sommes décisionnaires. Sur l’allocation de compensation, les marges de manœuvres sont quand même nettement plus étroites alors que sur la dotation de solidarité communautaire, oui nous avons des marges de manœuvre. Mais quels choix avons-nous faits et quels choix je crois qu’il faut que nous continuions à faire ?

C’est de trouver justement cet équilibre lucide entre ce que nous reversons aux communes pour les aider à boucler leur budget de fonctionnement – parce que c’est quand même bien cela la réalité – et ce que nous conservons à la Métropole pour permettre à la Métropole d’engager les investissements structurants qui vont profiter à tout le monde et qui vont aider tout le monde, notamment grâce au développement économique, à accueillir les populations nouvelles. Ces populations sont nouvelles parce que notre solde naturel est évidemment positif et nous ne souhaitons ni envoyer nos enfants habiter ailleurs, ni demander à nos anciens de bien vouloir laisser la place.

Donc nous sommes bien dans cet équilibre qu’il nous faut maintenir et qu’il nous faut préserver. Moi je veux bien que les 24 maires disent : “On renonce aux investissements par exemple dans le transport public au profit d’une alimentation du budget de fonctionnement des communes.”, mais je crois que ce ne serait pas raisonnable.

Cela étant, Monsieur Alix, je vous donne acte du fait, et je le sais en tant qu’adjoint aux finances de la Ville de Nantes, que les communes sont en situation effectivement difficile pour boucler leur budget de fonctionnement et maintenir un niveau d’investissement élevé. C’est la rançon des diminutions extrêmement importantes de dotations de l’État. Nous y sommes attentifs, et croyez bien que si dans cet

équilibre tenu entre la capacité à investir et la capacité à aider les communes, Nantes Métropole pouvait à un moment faire un peu plus en direction des communes, naturellement c'est tous ensemble que les 24 maires de l'agglomération auraient à en décider.

Voilà ce que je voulais répondre pour l'essentiel à l'opposition. On ne va pas se lancer dans des batailles de chiffres avec Marc Reneaume, mais je voudrais quand même lui dire que les 60 millions de ressources fiscales supplémentaires qu'il a pointées entre 2013 et aujourd'hui, c'est quand même pour la moitié un effet de base, c'est-à-dire un effet de volume et non pas un effet d'accroissement des taux. Cela montre bien que la dynamique dans laquelle nous essayons d'entraîner la Métropole avec ce budget est une dynamique de développement, une dynamique vertueuse.
Vous avez dit : "C'est un bon budget parce que c'est le vôtre." J'aurais dû préciser : c'est un bon budget de gauche, c'est un bon budget progressiste. Oui, ce n'est pas un bon budget conservateur. Oui, ce n'est pas un budget qui regarde dans le rétroviseur. C'est un budget qui regarde vers l'avenir et qui veut construire cet avenir au profit de la majorité et de tous les habitants de notre Métropole dans les 24 communes qui la composent. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Chers collègues… Madame Garnier, je vous rappelle qu'il n'y a pas de prise de parole après la réponse du rapporteur. Je ne doute pas que vous trouverez une autre occasion, au cours d'une autre délibération, pour vous adresser à Pascal Bolo.

Je vais donc procéder aux opérations de vote. Vous avez dans la fin de la délibération les différents éléments sur les modalités de vote qui vous sont rappelés. Sauf avis contraire de cette assemblée, je vous propose qu'en ce qui concerne le budget général nous ne votions pas chapitre par chapitre, sauf s'il y a une demande particulière, et que nous le votions de manière globale.
Je crois que devrait paraître sur l'écran ce qui va nous permettre aux uns et aux autres de nous saisir de notre boîtier pour procéder aux différentes étapes de ce vote.

Nous avons également à voter sur le budget annexe de l'eau et les autorisations de programmes. Je vous invite à nouveau à vous saisir de votre boîtier.

Nous avons ensuite à voter, chers collègues, sur le budget annexe assainissement et autorisations de programmes.

Nous avons ensuite, chers collègues, à voter sur le budget annexe en ce qui concerne les réseaux de chaleur.

Il en va de même pour le Budget annexe locaux industriels et commerciaux.

Nous avons ensuite à voter sur le budget annexe d'élimination et de traitement des déchets.

Nous avons à voter ensuite sur le budget annexe de stationnement.

Dernier élément, nous avons à voter sur la constitution de provision pour le budget principal.

Merci. Chers collègues, j'ai donc le plaisir de déclarer que notre budget est adopté. »

**LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET, APRÈS VOTE ÉLECTRONIQUE**

1. Par 65 voix pour, 13 voix contre et 18 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2017 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2017 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

2. Par 63 voix pour, 12 voix contre et 17 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2017 du budget annexe Eau, adopte les autorisations de programme 2017, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

3. Par 64 voix pour, 13 voix contre et 18 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2017 du budget annexe Assainissement, adopte les autorisations de programme 2017, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

4. Par 63 voix pour, 14 voix contre et 17 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2017 du budget annexe Réseaux de chaleur ;

5. Par 66 voix pour, 13 voix contre et 16 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2017 du budget annexe Locaux industriels et commerciaux, adopte les autorisations de programme 2017, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

6. Par 65 voix pour, 14 voix contre et 15 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2017 du budget annexe Élimination et traitement des Déchets, adopte les autorisations de programme 2017, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

7. Par 65 voix pour, 14 voix contre et 16 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2017 du budget annexe Stationnement, adopte les autorisations de programme 2017, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

8. Par 64 voix pour, 13 voix contre et 18 abstentions, approuve la constitution de provisions pour risques et charges et créances douteuses au budget primitif 2017 du budget principal ;

9. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Finances

**03 – VOTE DES TAUX 2017 DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**

**EXPOSE**

Nantes Métropole perçoit les produits de la taxe d'habitation, des taxes foncières bâties et non bâties, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Elle doit voter, avant le 15 avril 2017, les taux de fiscalité directe locale qui s'appliqueront en 2017 aux ménages et aux entreprises situés sur son territoire.

Afin de soutenir son plan d'investissements dans un contexte de réduction des dotations de l'État, Nantes Métropole a activé le levier de la fiscalité directe locale en deux temps :
- le 1er janvier 2016, une évolution des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière bâtie et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été adoptée. Ces taux sont proposés sans changement pour 2017 ;
- à compter du 1er janvier 2017, une évolution du taux de cotisation foncière des entreprises est envisagée, dans le respect des règles relatives aux liaisons de taux. Le taux de CFE, inchangé depuis 2012 à 30,53 %, est proposé à 31,49 % pour 2017.

Cette proposition est conforme à l'annonce faite lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2015 et ces évolutions de fiscalité seront les seules du mandat.

Il vous est proposé de fixer le taux de ces taxes au 1er janvier 2017 à :

- Taux de taxe d'habitation : 10,14 %
- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de TEOM : 7,50 %
- Taux de CFE : 31,49 %

**M. Bolo :** « Il s'agit tout simplement du vote des taux de la fiscalité directe locale. Les taux, je le rappelle, sont sans changement en ce qui concerne la taxe d'habitation à 10,14, la taxe foncière bâtie à 6,41, la taxe foncière non bâtie à 4,88, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est à 7,50, sans changement, et le taux de cotisation foncière des entreprises est porté, lui, à 31,49 %. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Joël Guerriau. »

**M. Guerriau :** « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président rapporteur, vous avez acté lors du BP 2016, par une première salve, l'augmentation du taux de taxe d'habitation de 8,56 % à 10,14 %, et vous avez fait évoluer de 5,75 % le taux de TFB. Ainsi, chaque année, les ménages contribuables et entreprises vont supporter 40 millions d'euros de ponctions fiscales supplémentaires.

Le BP 2017 permet, lui, de lancer la deuxième salve d'augmentations, celles auprès des entreprises.

Rappelons-le, il ne s'agit pas d'une obligation, mais bien d'un choix que vous faites d'augmenter aujourd'hui le taux de cotisation foncière des entreprises de 0,96 point.
La délibération indique qu'il s'agit là des seules évolutions fiscales du mandat. Rappelons qu'il s'agit tout de même pour les ménages, les entrepreneurs, de se soumettre à des ponctions fiscales qui sont extrêmement lourdes.

Nous nous sommes opposés à cela dès décembre 2015. Et nous avons fait des propositions afin de les éviter, mais nous n'avons pas été écoutés. Ainsi, tout comme nous avions voté contre les hausses de taux en décembre 2015, nous réaffirmons aujourd'hui notre opposition et nous voterons donc contre cette délibération.

Je voudrais ajouter, Madame la Présidente, pour avoir entendu dans la réponse notre Vice-Président tout à l'heure le fait d'être patients : eh bien, considérez qu'en la matière nous avons besoin d'être énormément patients. Nous sommes très patients parce que nous nous répétons effectivement, Monsieur le Vice-Président. Nous nous répétons chaque fois sur les mêmes sujets et nous avons d'ailleurs quelque étonnement d'avoir un DOB qui finalement ne donne aucun résultat lorsque le budget est présenté.

Je ne sais pas si c'est l'inspiration des Folles Journées qui viennent de s'achever, Monsieur le Vice-Président, qui vous a amené à nous faire votre petite musique puisque vous savez comme moi probablement, vu votre culture générale, que nous fêtons cette année les 230 ans de la *Petite Musique de nuit* de Mozart, et c'est aussi un paradoxe peut-être, mais il s'agit là de sa dernière sérénade. C'est la sérénade numéro 13 en sol majeur et cette sérénade numéro 13 en sol majeur est la dernière qu'il ait produite. J'espère que c'est la dernière fois que vous nous répéterez, toujours avec la même litanie, les mêmes choses, parce que cela commence franchement à être agaçant et je me demande si dans la sérénade ce n'est pas vous qui pourriez être en mesure, au-delà de la guitare, de jouer du violon. J'ai l'impression que c'est un peu cela que vous êtes en train de nous faire : vous nous jouez du violon. Mais vous savez qu'en jouant du violon, on remarque que c'est du grincement que provient le son. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Hiernard. »

**M. Hiernard :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, dans l'exposé relatif au vote des taux 2017, vous évoquez l'évolution du taux de Cotisation Foncière des Entreprises qui passe de 30,53 à 31,49. Outre le fait qu'au vu de la situation économique actuelle le moment semble fort mal choisi pour augmenter la fiscalité des entreprises qui produisent de l'emploi et de la richesse pour notre Métropole, on semble souvent l'oublier, vous occultez un aspect particulier qui impacte une catégorie, je veux dire notamment le microentrepreneur que l'on appelait avant l'autoentrepreneur.

En effet, je voudrais attirer votre attention sur un point particulier de la CFE, un point passé sous silence dans votre communication officielle et qui pourtant impacte fortement ces travailleurs indépendants que sont les microentrepreneurs dont l'équilibre économique est souvent fragile. L'assiette de la CFE a vu son élargissement aux microentrepreneurs au titre de l'année 2015, un élargissement décidé et mis en œuvre par le Gouvernement socialiste que vous soutenez. Heureusement que le Premier ministre de l'époque déclarait qu'il aimait l'entreprise – un amour dépendant peut-être de la taille des entreprises.

Or, cette mesure impacte directement une catégorie qui mérite pourtant plus de soutien que de cela. À titre d'exemple, l'activité prestations de services en microentreprise est limitée à un chiffre d'affaires de 33 100 euros avec un taux de cotisations sociales fixé à 23,2. Au final, cela génère pour le microentrepreneur un revenu net mensuel maximum de 2 118,40. Avec cela, il faut qu'il prévoie d'autres couvertures sociales complémentaires, une responsabilité civile d'un coût annuel minimum de 150 euros, sans oublier évidemment qu'en cas de difficulté il n'a pas droit à l'indemnité chômage.

Ce dispositif de microentreprise qui a pour objet de valider la pertinence d'une activité ou de permettre un revenu complémentaire, ne doit pas voir fondre sur lui une fiscalité pénalisante. Je dois avouer que le Gouvernement que vous soutenez, Madame la Présidente, a en matière fiscale une imagination d'une

grande fertilité, car depuis deux ans vous condamnez les microentrepreneurs qui n'ont pas de locaux à payer une taxe foncière. C'est proprement ahurissant.

Après l'alourdissement de la fiscalité des ménages, c'est au tour des entreprises. Le constat est simple : vous envoyez un très mauvais signal aux acteurs économiques. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « On ne va pas filer éternellement la métaphore musicale, mais c'est vrai qu'il y a un instrument dont le nom me vient naturellement à l'esprit, le pipeau. On peut, je crois, s'en arrêter là. Je confirme à Joël Guerriau que je répéterai inlassablement que son discours sur les relations financières entre la ville centre et les 23 communes ne repose sur rien et est juste faux. C'est aussi simple que cela.

Et puis j'en profite pour vous donner un scoop, si j'ose dire. Nous allons en juin prochain, parce que techniquement il est difficile de le faire avant, adopter le compte administratif 2016. Je peux vous dire que l'augmentation des dépenses de fonctionnement que nous constaterons à ce moment-là sera de +0,8 % par rapport à 2015, ce qui est évidemment tout à fait impressionnant en terme de maîtrise de ces dépenses de fonctionnement. Nous respectons effectivement nos engagements.

Hugues Hiernard, je ne répète pas ce que j'ai déjà dit. Nous avons une stratégie financière, nous avons une stratégie reposant sur l'investissement et le développement, et nous sommes convaincus que même si cet effort fiscal demandé aux entreprises comme aux ménages n'est pas négligeable et que nous avons parfaitement confiance, nous avons la conviction que le développement de la Métropole leur rendra aux uns aux autres, et en service et en opportunités de développement, largement l'effort auquel ils auront consenti. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Garnier avait demandé la parole et pour le coup avant la prise de parole du rapporteur, je lui donne donc la parole. »

**M^me^ Garnier :** « Merci beaucoup Madame la Présidente. Je voulais simplement revenir sur la délibération précédente, mais celle-ci est évidemment très liée, parce que Monsieur Bolo a répondu à un certain nombre de questions. Pour ma part, j'en avais posé une seule très simple et très précise concernant le transfert des équipements culturels et sportifs à la Métropole qui ont eu lieu en 2015, pour savoir s'il est envisagé par la Métropole d'opérer une nouvelle vague de transferts d'équipements à horizon 2020 ou non. »

**M. Bolo :** « Pardon Madame Garnier, effectivement j'avais oublié cette question. Qu'est-ce qu'un équipement métropolitain ? C'est un équipement dont nous décidons collectivement qu'il rend des services à l'ensemble des habitants de la Métropole, et c'est cela qui nous fait le classer métropolitain. Ce n'est pas un plan qui est envisagé Aujourd'hui je n'ai pas connaissance, moi, de demandes ni de suggestions que d'autres équipements que ceux que nous avons transférés en début de mandat soient déclarés métropolitains.

À ce stade, et pour le reste du mandat, il me semble que nous devons continuer sur la structure qui est actuellement la nôtre et sauf opportunité particulière, je ne vois pas d'équipements ou de compétences nouvelles qui pourraient ou devraient être transférés. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je nous invite donc à procéder au vote de cette délibération et je vous invite à reprendre vos boîtiers. »

**LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET, APRÈS VOTE ÉLECTRONIQUE**
**PAR 63 VOIX POUR, 31 CONTRE ET 1 ABSTENTION**

1. Fixe, pour l'année 2017, les taux de fiscalité directe locale suivants :
   - Taux de taxe d'habitation : 10,14 %
   - Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
   - Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
   - Taux de TEOM : 7,50 %
   - Taux de CFE : 31,49 %

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Finances

**04 – STRATÉGIE DE DETTE POUR 2017 ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX – RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DU DISPOSITIF D'OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)**

**EXPOSE**

En application de la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers autorisés aux collectivités, une information du Conseil métropolitain sur l'état et l'évolution de la dette est nécessaire. Un rapport détaillé, joint en annexe, précise les caractéristiques de la dette au 1er janvier 2017.
Cette délibération a également pour objet, d'autoriser, pour l'exercice budgétaire 2017 et en cas de besoin, le recours aux instruments de couverture du risque financier, et de garantir les engagements financiers de l'Agence France Locale en 2017, à hauteur des prêts contractés par Nantes Métropole auprès de cet organisme.

1. **Stratégie de dette pour 2017 et autorisation de recours aux instruments de couverture**

Dans un contexte de taux d'intérêts restant bas, Nantes Métropole renouvelle sa stratégie de répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables, dans un souci de répartition du risque de variation de taux et d'optimisation des frais financiers.

Sur un encours global de 758 M€ au 1/01/2017, cette répartition est de 45,5 % à taux variables et 54,5 % à taux fixes. Le taux moyen de la dette est faible à 1,81 % et est anticipé inférieur à 2 % jusqu'en 2020.

Nantes Métropole va continuer de rechercher les meilleures conditions de taux pour les emprunts à contracter, et orientera ses nouveaux emprunts équitablement entre des taux fixes et des taux variables.

Une diversification des prêteurs sera encore recherchée, selon les conditions financières proposées à chaque nouvelle consultation, pour conserver une indépendance vis-à-vis des partenaires bancaires. Nantes Métropole a notamment participé depuis 2014 à la création de l'AFL dans l'objectif d'une diversification supplémentaire des sources de financements.

Pour se protéger, si nécessaire, contre un risque de remontée trop forte des taux d'intérêts et limiter l'impact sur les frais financiers de la collectivité, Nantes Métropole peut également avoir recours à des contrats de couverture (swaps, caps…) pour réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette : en améliorant la couverture du risque financier, en cas d'opportunité, pour réduire le risque d'une majoration trop forte du coût de la dette.

Cette gestion optimisée de la dette nécessite une réactivité immédiate de la part de l'ordonnateur.
C'est pourquoi il est proposé chaque année que le Conseil autorise l'exécutif à y recourir en cas de besoin éventuel. Cette autorisation donnée en 2016 n'a pas été utilisée, les conditions de marché ne le justifiant pas.

Les opérations de couverture, qui seraient éventuellement réalisées en 2017, ne pourraient porter que sur une durée maximale de 15 ans et concerner des emprunts d'un montant minimum de 1 M€, sur des références de taux monétaires classiques telles que TAG, TAM, EURIBOR ou Livret A, et se limitent aux contrats autorisés aux collectivités locales :

- Les contrats de couverture ayant pour effet de modifier un taux ou de le figer : leurs effets reviennent à modifier la structure de l'encours existant ou à anticiper la structure de la dette non encore contractée.
- Les contrats de garantie correspondant à une couverture conditionnelle qui engage l'une des parties (généralement la banque) tout en laissant une option à l'autre (la collectivité) en contrepartie de versement par cette dernière d'une prime définitivement acquise à la banque.

Un rapport au Conseil sera établi pour chaque opération réalisée dans ce cadre.

Il vous est proposé d'autoriser le recours à ces instruments de couverture de la dette dans un objectif d'optimisation de la dette actuelle de Nantes Métropole, conformément aux objectifs de gestion de dette.

## 2. Renouvellement de l'autorisation d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Nantes Métropole est membre depuis janvier 2014 de l'Agence France Locale et a bénéficié en 2015 et 2016 de prêts à hauteur de 45 M€ auprès d'elle.
Conformément aux statuts de la Société Territoriale et de l'Agence France Locale, au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres, la possibilité pour un membre de bénéficier des prêts de l'AFL est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'AFL.

L'approbation du dispositif d'octroi de garantie redonnée en juin dernier, pour l'exercice 2016, aux créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur des prêts contractés par la collectivité auprès de cet organisme, doit être renouvelée pour l'exercice 2017 dans les mêmes conditions.

Conformément aux dispositions précitées, il est proposé de garantir les engagements de l'AFL dans les conditions et limites décrites précédemment, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres de l'agence.

**M. Bolo :** « Il s'agit de faire connaître et d'adopter la stratégie de dette pour 2017, ainsi que les instruments de couverture des risques. »

**M^me^ la Présidente :** « Pascal, une seconde s'il te plaît. Chers collègues, je vous rappelle simplement que l'ensemble de notre séance est retransmise et filmée pour nos concitoyennes et nos concitoyens, et je crains que le brouhaha qui se dégage de temps en temps ne favorise pas la qualité de leur écoute. Je demande donc à chacune et chacun d'y être attentif. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Merci. La stratégie de dette 2017. Je peux simplement vous dire que notre dette, je le disais tout à l'heure, est tout à fait saine et équilibrée avec une répartition équilibrée entre le taux fixe et le taux variable. 97 % de son encours ne comporte aucun risque et elle est largement répartie entre différents groupes bancaires, ce qui fait que nous pouvons continuer cette politique de gestion active de la dette en recourant si besoin est, et quand l'opportunité se présente, effectivement à des opérations de *swap* comme on les appelle, c'est-à-dire qui consistent à rembourser un emprunt par un autre, à basculer du taux variable vers le taux fixe pour le sécuriser en cas de remontée des taux. Il s'agit d'acter que nous pouvons avoir recours à ces méthodes de gestion et également à des contrats de couverture.

En ce qui concerne l'autorisation du dispositif d'octroi de garanties à certains créanciers de l'Agence France Locale, nous avons participé à la création de l'Agence France Locale, qui permet en période – ce n'est pas le cas actuellement il faut le dire – de raréfaction des liquidités aux collectivités d'emprunter directement sur les marchés financiers avec un outil dont elles sont dotées. Il y a un mécanisme qui fait que chaque collectivité qui emprunte garantit à l'Agence France Locale les emprunts de refinancement qu'elle a dû contracter. C'est un système tout à fait vertueux qui nous permet là aussi d'emprunter aux meilleures conditions et qui a tiré encore les taux d'intérêts vers le bas. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Houël. »

**M^me^ Houël :** « Merci Madame la Présidente. Plusieurs remarques sur la stratégie de la dette. Comme vous l'avez indiqué Monsieur Bolo, la moitié de la dette est à taux variable, l'autre moitié à taux fixe. Ce ratio nous paraît important, avec les incertitudes que nous connaissons aujourd'hui. À titre de comparaison, à Lyon ce n'est qu'un tiers de la dette qui est en taux variable.

Nous vous avons demandé à plusieurs reprises une simulation d'une variation des taux qu'évidemment nous n'avons jamais eue. Vous nous rassurez de bonnes paroles, mais pour le moment rien de concret.
Enfin, vous écrivez qu'une diversification des prêteurs sera encore recherchée pour conserver une indépendance vis-à-vis des partenaires bancaires, et nous souhaitions vous rappeler que la meilleure indépendance est de ne pas être trop endettés. Voilà, pour l'ensemble de ces raisons nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je vous invite donc à vous saisir de votre boîtier pour pouvoir procéder au vote. »

**LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET, APRÈS VOTE ÉLECTRONIQUE**
**PAR 64 VOIX POUR ET 29 ABSTENTIONS**

1- Prend acte des orientations de gestion active de la dette métropolitaine pour 2017.

2- Autorise la mise en place, pour l'exercice 2017, en cas de besoin, d'instruments de couverture et de garantie du risque de taux d'intérêt, dans les conditions exposées ci-dessus et par recours à des contrats du type de ceux présentés ci-dessus.

3- Délègue à Mme la Présidente, ou M. le Vice-président chargé des finances, le pouvoir de négocier et conclure avec des établissements de crédit des contrats de couverture et de garantie de ce risque, aux conditions prévues par les textes, et à gérer toutes les opérations subséquentes dans les conditions suivantes :

- cette délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2017,
- Mme la Présidente ou M. le Vice-président délégué sont autorisés :
  - à lancer une consultation auprès de plusieurs établissements de crédit (au moins deux) dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
  - à retenir les offres les meilleures au regard des possibilités que présentera le marché, et du gain espéré,
  - à passer ensuite les ordres auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.
- Le Conseil sera informé de la conclusion de ces contrats, de leur contenu, des conditions de leur exécution et des résultats de cette exécution, lors de la séance du Conseil suivant la réalisation de l'opération.

4- Décide que la garantie de Nantes Métropole est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2017 est égal à 50 % du besoin maximal d'emprunts que Nantes Métropole est autorisée à souscrire pendant l'année 2017,
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Nantes Métropole pendant l'année 2017 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- si la garantie est appelée, Nantes Métropole s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de garanties octroyées par la Présidente ou le Vice-président en charge des finances au titre de l'année 2017 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget 2017, et le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

5- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président en charge des finances, pendant l'année 2017, à signer pour chaque nouvel emprunt contracté auprès de l'Agence France Locale les engagements de garantie autonome à première demande pris par Nantes Métropole, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie approuvé précédemment.

6- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué aux finances à accomplir toutes les formalités nécessaires, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Roussel** présente les dossiers suivants :

Direction du Développement Économique et Attractivité Internationale

**05 – ARBRE AUX HÉRONS – LANCEMENT DES ÉTUDES POUR LE PROJET ARBRE AUX HÉRONS ET CO CRÉATION D'UN FONDS DE DOTATION AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES – APPROBATION**

## EXPOSE

Un nouveau cœur métropolitain se dessine avec l'engagement de projets urbains majeurs : le réaménagement des quais, l'Ile de Nantes, les Isles de Rezé et le projet du Bas Chantenay.
Au cœur du Bas Chantenay se trouve la carrière Miséry, une friche de 3 hectares ouverte sur la Loire.

Ce site exceptionnel offre l'opportunité à la Métropole de créer un des plus beaux jardins urbains du monde, destiné aux habitants de la Métropole et aux touristes et d'y implanter le nouveau projet des créateurs des Machines : L'arbre aux Hérons.

Le projet d'arbre extraordinaire dans un jardin extraordinaire, né de la rencontre entre un projet urbain et un projet artistique, relie tous les fils de la construction de la Métropole de demain : la nature en ville, la Loire retrouvée, la dimension économique, le tourisme, et la culture.
Ce projet unique et singulier permettra à la Métropole de franchir un cap en termes de rayonnement et de visibilité mondiale, et aussi de renforcer son développement touristique et économique avec des retombées directes pour le territoire.

Le coût prévisionnel du projet arbre aux hérons est estimé à 35 millions d'€ et repose sur un objectif de co-financement assuré pour un tiers par Nantes Métropole, un tiers par d'autres personnes publiques et un tiers par des partenaires privés (entreprises, particuliers, collectifs...).

**Deux années d'étude de définition préalables**
Pour se doter de ce grand équipement métropolitain attractif et rayonnant la programmation de plusieurs études étalées sur deux années est nécessaire. Elles permettront à la fois de finaliser la conception de l'Arbre aux Hérons et de travailler à son intégration dans son environnement, le futur jardin extraordinaire.
Pour engager ces études et impulser le projet Arbre aux Hérons Nantes Métropole souhaite confier à la SPL Nantes Métropole Aménagement (NMA) un mandat d'études pour une durée de deux ans (2017-2018).
Cette décision s'inscrit en cohérence avec le fait que NMA soit déjà en charge de l'aménagement de la carrière Misery via un traité de concession d'aménagement voté au conseil métropolitain du 17 octobre 2016.
Ce mandat d'études fera l'objet d'une décision ultérieure.

Le coût total prévisionnel des études est de 4 millions d'€ que Nantes Métropole s'engage à co financer à hauteur de 2 millions d'euros À ce titre, Nantes Métropole a inscrit 1 million d'€ au budget primitif 2017.
Le complément des études sera financé par des fonds privés déjà identifiés.

**Un projet collectif, des modalités d'animation et de financements innovantes**
Le projet Arbre aux Hérons est soutenu et porté par les acteurs du territoire. En témoigne le collectif d'entreprises et acteurs économiques qui s'organise déjà autour du projet notamment pour participer à son financement dont l'objectif est estimé à 1/3 de fonds privés (entreprises, particuliers, collectifs…).

Pour accompagner cette dynamique collective autour d'un grand projet d'attractivité du territoire et créer ses conditions de réussite, Nantes Métropole s'associe avec les acteurs économiques et les entreprises pour cocréer un « collectif Arbre aux hérons » sous la forme juridique d'un fonds de dotation.
Cet outil, dont l'objectif est notamment de financer des actions d'intérêt général concourant à la réalisation du projet Arbre aux Hérons, permettra de mobiliser et d'impliquer concrètement les acteurs du territoire.

Les 1ers membres fondateurs du fonds de dotation sont à ce jour la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire, Europe Technologies, le Crédit Mutuel de Loire Atlantique, la Jeune Chambre Économique de Nantes Métropole sud-Loire, Le Relais Atlantique et Nantes Métropole.

Ce fonds de dotation, constitué selon les modalités prévues par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, est une personne morale de droit privé qui a pour vocation de recueillir et centraliser les fonds privés des entreprises et des particuliers désireux de participer au financement de l'Arbre aux Hérons et de les reverser à la Métropole, en vue de la réalisation du projet Arbre aux Hérons.
Ses missions principales sont la valorisation du projet Arbre aux Hérons, la conception et la mise en œuvre de la stratégie de recherche de fonds privés, la collecte des dons et l'animation du collectif d'entreprises, donateurs, et des acteurs du projet réunis autour d'un grand projet d'attractivité du territoire.

La gouvernance du fonds sera assurée par un conseil d'administration constitué des membres fondateurs, dont 4 représentants de Nantes Métropole, et a vocation à être complété des futurs partenaires donateurs qui souhaiteraient y participer.

Il vous est proposé d'approuver la co création du fonds de dotation Arbre aux Hérons et de désigner les représentants de Nantes Métropole.

**M^me^ la Présidente :** « Chers collègues, pour poursuivre notre ordre du jour, nous avons un sujet important ce matin : nous allons parler pas simplement de l'Arbre aux Hérons, mais d'un arbre extraordinaire dans un jardin extraordinaire, puisque c'est bien cela le projet dont il s'agit. Un projet important pour le rayonnement de la Métropole, pour son attractivité, pour notre soutien à l'économie locale et à l'emploi local, et dans le même temps un projet qui porte les marqueurs de ce mandat.

D'abord, les marqueurs de ce mandat parce que quand on parle de cette question de jardin, de jardin extraordinaire, de ce grain de folie aussi qui va avec ce projet, disons-le clairement, on est en cohérence totale avec la montée en puissance de la question de la nature en ville que j'ai souhaité impulser depuis début 2014.

Alors oui, ce jardin extraordinaire sera au cœur de la première branche de l'étoile verte, vous vous en souvenez. Cette première branche, dans la jonction entre le parvis de la gare et le Jardin des plantes, se poursuivra le long de Mercoeur, Feydeau Nord, pour aller jusqu'au parc des Oblates.

Le deuxième marqueur de ce projet, c'est la suite de notre grand débat Nantes, la Loire et nous. C'est la suite de la réconciliation avec la Loire puisqu'au travers de trois projets majeurs pour notre Métropole – l'île de Nantes, le Bas Chantenay et la ZAC des Îles à Rezé –, pour la première fois sans doute de notre histoire, nous engageons les choses de manière à ce que le cœur métropolitain se retourne vers la Loire.

Alors c'est vrai, quand les promoteurs initiaux du projet, Pierre Oréfice et François Delarozière, étaient venus nous voir, je leur avais dit d'emblée que moi je ne croyais pas à l'emplacement de l'Arbre aux Hérons sur l'île de Nantes parce que je considérais que cela répondait au Nantes des années 90, que notre sujet ici collectivement est de construire la Métropole des années 2020, 2025 et 2030, et que ce projet créatif, ce projet de talent a vocation toujours à révéler un territoire, un projet urbain et paysager.

Je leur ai donc proposé de réfléchir à ce nouvel emplacement au cœur de la carrière Misery, dans le cadre du Bas Chantenay, en cohérence avec ce cœur de la Métropole que nous voulons construire, en cohérence avec la réconciliation avec la Loire à laquelle nous aspirons.

Alors, pour avancer sur ce projet, j'avais fixé un principe très clair en disant de manière assez nette que le temps où un élu pouvait signer un chèque de 35 millions d'euros, ce temps-là appartenait au passé, quelle que soit la qualité du projet proposé. J'avais donc fixé ce principe des un tiers, un tiers, un tiers. Un tiers de financement pour la Métropole, un tiers de financement pour les acteurs économiques dans leur diversité, j'y reviendrai, et un tiers de financement pour d'autres partenaires, État et Europe notamment.
Il y a eu une vraie mobilisation des acteurs économiques. Il nous faut le constater, je crois que nous pouvons le saluer, puisque très récemment, j'avais eu l'occasion de l'annoncer en Conférence des maires : le Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie, par la voix de son nouveau Président Monsieur Yann Trichard, a voté à l'unanimité le principe de l'engagement des acteurs économiques dans le fonds de dotation qui fait l'objet de la délibération qui va vous être présentée.

Dans ce Conseil métropolitain, nous avons trois sujets qui viennent lancer officiellement cette première étape de l'Arbre aux Hérons qui, je le confirme aujourd'hui, n'ouvrira pas dans ce mandat.

**1)** La première étape est de confier un mandat pour les études qui vont permettre de préparer la réalisation de ce projet. Je le dis d'emblée puisque ce ne sera pas dans la délibération, nous le passerons à un prochain Bureau, mais je le dis pour la transparence et la bonne information de chacun : ce mandat sera confié à Nantes Métropole aménagement par cohérence, puisque c'est bien Nantes Métropole aménagement qui est en charge du grand projet du Bas Chantenay.

**2)** Le deuxième élément est l'engagement financier. Je l'avais d'ores et déjà annoncé, il y a 4 millions d'euros qui sont prévus pour le lancement des études, et le secteur privé, dans sa diversité, a d'ores et déjà amené sur la table 2 millions.

**3)** Le dernier élément est donc cette cocréation du fonds de dotation. Je laisserai Fabrice en évoquer les modalités, mais je veux souligner la diversité des acteurs économiques qui sont aujourd'hui à nos côtés sur ce projet : des entreprises, des PME, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Président du MEDEF 44, des représentants de l'économie sociale et solidaire qui y compris ont attiré notre attention sur la capacité de faire jouer des clauses d'insertion demain dans la construction de l'Arbre aux Hérons.

Bref, si ces hommes et ces femmes se sont mobilisés, s'ils se sont regroupés à nos côtés, si aujourd'hui ils sont avec nous cocréateurs de ce fonds de dotation, c'est parce qu'ils ont – ils ont eu l'occasion de l'exprimer – la conviction que ce projet est un projet utile pour la Métropole, utile pour la dynamique économique. Un projet qui sera aussi l'occasion d'être un démonstrateur des savoir-faire des industriels nantais, des PME de ce territoire. C'est vraiment cet esprit de partage, cet esprit d'implication collective autour de ce projet que vient traduire la délibération qui vous est proposée aujourd'hui. Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, je suis très heureux évidemment de présenter cette délibération sur l'Arbre aux Hérons, puisque cette délibération affirme une nouvelle fois notre ambition culturelle et notre volonté d'audace.

Ambition culturelle puisqu'avec ce projet, avec l'histoire des Machines qui se poursuit, avec cet Arbre aux Hérons, c'est bien la créativité culturelle que nous portons comme priorité. Nous continuons aussi cette audace qui existe maintenant depuis de nombreuses années sur ce territoire.

Réveiller Nantes par la culture, c'était audacieux. Il y a 10 ans, faire un Éléphant, c'était audacieux. Il y a six ans, mettre en place le Voyage à Nantes, c'était audacieux. Cet Arbre aux Hérons finalement poursuit cette volonté d'audace pour le territoire, pour faire en sorte que notre avenir soit le plus agréable possible pour les habitants de notre territoire évidemment, mais aussi pour l'attractivité de celui-ci.

Donc ce projet est aussi essentiel pour la qualité de vie de nos habitants parce qu'il permettra de créer un lieu d'imagination, un lieu d'échanges, un lieu de rencontres. Vous le savez aussi : les habitants de notre Métropole sont très fiers de pouvoir présenter à leur famille, à leurs amis les équipements qui existent déjà avec notamment l'Éléphant ou le Carrousel des mondes marins.

Mais ce projet, cela a été dit par Madame la Présidente, il est aussi essentiel pour l'attractivité de notre territoire. Nous avons maintenant misé depuis un certain nombre d'années sur le fait que notre atout culturel, nos atouts culturels soient au service de l'attractivité et du développement touristique. Cette ambition a été payante. Elle se confirme année après année.

En 2016, alors que l'année a été difficile puisque marquée par un mouvement social important, mais aussi par des attentats qui ont freiné l'arrivée de visiteurs étrangers dans notre pays, nous continuons cette dynamique à Nantes Métropole. Le nombre de nuitées a augmenté de plus de 7 % en 2016 et vous avez pu voir ce matin l'Observatoire de l'hôtellerie qui affiche une progression du chiffre d'affaires de 6 %.

Mais l'ambition de ce projet, c'est évidemment de continuer à faire en sorte que cette dynamique se poursuive. Donc, si nous soutenons ce projet aujourd'hui, c'est que nous sommes persuadés qu'il fera venir plus de visiteurs sur l'agglomération nantaise. Nos estimations portées par les Machines sont les suivantes : 400 000 visiteurs payants tout au long de l'année, mais vous le savez, puisque nous avons fait le choix de faire en sorte que cet arbre extraordinaire soit dans un jardin extraordinaire, ce seront également plusieurs centaines de milliers de personnes qui viendront tous les ans visiter cette carrière.

Et si nous avons fait aussi le choix d'implanter cet arbre dans cette carrière, c'est tout simplement parce qu'aujourd'hui, lorsqu'on regarde ce qui se passe au niveau international, les carrières sont souvent les jardins les plus visités parce qu'ils offrent évidemment ce double avantage d'avoir une lecture horizontale, mais aussi une lecture verticale d'un aménagement paysager.

Donc, ce projet aujourd'hui doit prendre forme, il doit se lancer. Nous délibérons aujourd'hui, mais les entreprises, le monde économique ne nous a pas attendus pour faire confiance aux Machines, pour faire en sorte que ce projet puisse prendre forme. D'ores et déjà, une vingtaine d'entreprises de notre territoire ont signé des actes d'engagement ou ont délibéré sur des participations financières.

Je veux le dire : elles ont finalement déjà fait confiance à l'équipe des Machines d'une part, parce qu'il y a une renommée internationale aujourd'hui des Machines, évidemment, avec la réalisation de structures, mais aussi parce que nous avons su faire en sorte que ce rayonnement international soit organisé avec

des manifestations, je pense notamment l'année dernière à Maker Faire qui a permis de donner une visibilité internationale à Nantes.

Ces entreprises s'engagent pour essentiellement trois raisons :
1) un, elles veulent faire partie de cette aventure collective, de ce projet.

2) Deux, elles veulent évidemment faire en sorte que l'attractivité soit renforcée parce qu'elles y ont des intérêts économiques.

3) Et trois, elles veulent aussi faire partie de l'aventure technologique parce que réaliser cet Arbre aux Hérons sera aussi audacieux sur le plan technologique.

Aujourd'hui, nous délibérons sur deux points : le lancement des études, cela a été dit, avec la volonté de confier ces études à Nantes Métropole aménagement dans un souci de cohérence parce qu'il y a l'aménagement du Bas Chantenay, il y aura l'aménagement des espaces publics devant cette carrière et cet Arbre aux Hérons, et puis il y a également l'aménagement de la carrière qui sera porté par Nantes Métropole aménagement.

Cela a été dit : 4 millions d'euros d'études dont d'ores et déjà 2 millions financés par les entreprises du secteur privé. Et puis nous souhaitions que ce projet soit une aventure collective dès sa création, dès sa mise en œuvre. C'est pour cela que nous proposons la création de ce fonds de dotation avec des premiers membres fondateurs qui sont à ce jour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire, Europe Technologies, le Crédit Mutuel de Loire-Atlantique, la Jeune Chambre Économique de Nantes Métropole Sud Loire, ou encore le Relais Atlantique, et Nantes Métropole évidemment.

Moi, j'insiste évidemment sur la diversité économique de ce rassemblement, de ce fonds de dotation. Ce n'est pas seulement un secteur économique qui croit à ce projet, c'est l'ensemble des secteurs économiques de Nantes Métropole qui croient aujourd'hui à ce projet.

Ce fonds de dotation, il aura évidemment le travail à mener avec la volonté de trouver d'autres financements privés puisque nous avons souhaité qu'un tiers du projet soit financé par des entreprises du secteur privé. Il aura évidemment aussi à valoriser le projet, il aura aussi à étudier les différentes étapes de la conception et de la mise en œuvre de ce projet, et il aura aussi à animer le collectif d'entreprises-donateurs.

Nous aurons quatre représentants dans ce Conseil d'administration. Je souhaite tout simplement que les futurs représentants de Nantes Métropole dans ce Conseil d'administration soient évidemment des élus enthousiastes, volontaires, comme le seront les entreprises dans ce fonds pour faire en sorte que nous participions à cette dynamique collective de mise en œuvre d'un nouveau projet innovant sur notre territoire qui je le pense, j'en suis persuadé, confortera la qualité de vie de nos habitants, mais aussi renforcera notre attractivité. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Joseph Parpaillon. »

**M. Parpaillon :** « Merci Madame la Présidente. Je suis ravi que ce dossier arrive. Je dirais presque que je n'aurais qu'un regret, mais après tout on sera toujours vivants j'espère, c'est que l'on ne verra pas cela pendant ce mandat, je l'ai bien compris.

Ce dossier me fait penser aux dossiers que l'on a eus autrefois sur l'Éléphant, sur les Machines. C'est vrai qu'on est dans le domaine de la créativité culturelle notamment, touristique, économie, vous l'avez dit, création d'emplois. Je crois que c'est un dossier à ce niveau-là qui est tout à fait performant.

Et puis il y a l'attractivité dont vous avez parlé, au niveau de notre Métropole. Dans un monde où c'est le royaume de la finance, de la mondialisation, le tout-argent, nos collectivités interviennent de manière forte dans le domaine culturel, dans le domaine de la créativité. Pour moi, c'est excellent. C'est un bon signe de démocratie.

Quand je vois ce qui va se passer aux États-Unis, où l'on nous parle de ponts, de routes, d'aéroports, d'investissements lourds pour relancer l'économie, je me dis que là où il y a un peu de créativité, de culture, c'est bon signe.

C'est vrai, on va me dire : "Mais Joseph, cela coûte cher !" J'ai bien vu qu'il y avait un partenariat fort avec le privé, ce qui est bien en soi, et c'est vrai, vous avez réussi à faire en sorte que se mobilise autour de ce projet le privé, et c'est une excellente chose, mais je dirais que l'on ne peut pas défendre, et Dieu sait si vous m'avez vu en défendre ici, que des routes, que des ponts, que des choses comme cela.

Donc je suis sûr que c'est un projet qui va fonctionner et je me souviens de ce qui avait été dit ici quand on a voté sur l'Éléphant, sur les Machines. La Métropole a une caractéristique à ce niveau-là aujourd'hui. Des amis sont venus ici, je sais ce qu'ils en pensent…. je crois que c'est quelque chose d'excellent.

Vous avez parlé aussi, Madame la Présidente de brin de folie, c'est vrai. Je pense être un bon gestionnaire au niveau de ma commune, ce n'est pas à moi de le dire, mais je pense que l'on gère bien les choses…. mais dans la vie quand on est élu, je pense qu'il faut aussi avoir des brins de folie. Si à nos concitoyens on n'amène que du « dur » et pas quelque chose qui se situe au niveau de la créativité et de la culture, on fait fausse route. C'est un excellent dossier et je le voterai bien sûr, merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Nathalie Blin. »

**M^me^ Blin :** « Madame la Présidente, chers collègues, notre Métropole, de par son histoire passée et présente, est une Métropole ouverte sur le monde, ouverte à tous les imaginaires. Cité des arts et de la création, elle a vu s'épanouir Jules Verne, le surréalisme, le cinéma de Jacques Demy, ou encore plus récemment la compagnie Royal de luxe.

Être à Nantes, c'est indéniablement être ailleurs, s'évader, prendre la Loire et voguer vers le large. Ville-port, ville d'industrie, ville de femmes et d'hommes qui par leur travail ont participé à l'histoire culturelle de cette belle Métropole qui s'ouvre aujourd'hui au partage et accueille des touristes toujours plus nombreux, notre Métropole et sa ville centre disposent d'un patrimoine singulier : son fleuve, haut lieu de la culture et de la mémoire industrielle de notre territoire, mais encore le passage Pommeraye, la Tour Lu, son château. Cette offre attractive est magnifiquement complétée par l'ensemble du bestiaire féerique créé par la compagnie les Machines : l'Éléphant, le Carrousel des mondes marins ou encore l'Araignée, autant d'œuvres géantes oniriques, qui en appellent à la force de l'imaginaire.

N'en déplaise à l'opposition qui en son temps déplorait cette créativité – "Cela ne marchera jamais !", pouvait-on entendre ici même à propos de l'Éléphant –, cette offre connaît un certain succès et une renommée hors de nos frontières métropolitaines régionales, et même nationales.

Les Machines sont tout de même le site le plus visité du département avec 620 000 entrées en 2015, et entraînent par là même des retombées économiques indéniables. La réalisation du jardin extraordinaire et la création de l'Arbre aux Hérons dans la carrière Misery s'inscrivent indéniablement dans cette dynamique. Idéalement situé dans ce qui sera le nouveau quartier du Bas Chantenay, face à la Loire, à deux pas des autres installations des Machines de l'île, sous le musée Jules-Verne, faisant face à Trentemoult et au Hangar à bananes, il sera une nouvelle pièce maîtresse de l'attractivité culturelle et touristique de la Métropole.

Avec cette nouvelle œuvre, nous réenchantons la Loire, nous apportons un nouveau souffle, une nouvelle vie à ce quartier du Bas Chantenay, haut lieu de la culture industrielle et ouvrière de notre ville.

Nous faisons le choix ou plutôt le pari, en lançant ces études, d'une Métropole fière de son passé et tournée vers l'avenir, d'une Métropole de l'inventivité, de la technologie, d'une Métropole urbaine tournée vers la nature. Nous faisons le pari de redonner vie à cette partie du Bas Chantenay, il faut bien le dire un peu grise et moribonde, qui demain sera résolument tournée vers la Loire et ouverte au monde.
Et ce pari, force est de constater qu'il est dès aujourd'hui payant. L'attrait et la fierté des Nantais pour leurs Machines n'est pas à démentir. Les entreprises qui d'ores et déjà plébiscitent ce nouveau projet en souhaitant apporter leur contribution financière, en témoignent également. N'en déplaise à l'opposition un brin grincheuse dès qu'il s'agit d'innover, de réenchanter la cité, de regarder notre passé avec fierté ou gravité quand il le faut, elle qui hier encore dédaignait l'Éléphant ou le Mémorial de l'abolition de l'esclavage : Nantes Métropole avance. Elle est tournée vers l'avenir, vers les autres, et nous sommes déterminés à faire de nos atouts culturels une force attractive de notre territoire. Nous sommes déterminés parce que cette force crée le dynamisme et donc les emplois de demain. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

**M. Lemasson :** « Madame la Présidente, chers collègues, je partage bien évidemment l'enthousiasme prononcé dans cet hémicycle. Le Voyage à Nantes, les Machines de l'île, le grand Éléphant, le Carrousel font désormais partie de l'identité de notre Métropole. Ils suscitent la curiosité des petits et des grands de Nantes, de Couëron ou de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, voire jusqu'à Vertou, mais aussi d'ailleurs et de plus loin encore.

Ils font de Nantes une destination touristique majeure. Grâce aux visiteurs qu'ils attirent, ils contribuent à notre croissance économique, à la création d'emplois, et donc à l'attractivité de notre territoire. Et j'en suis sûr, l'Arbre aux Hérons offrira un nouvel élan à cette dynamique. L'Arbre aux Hérons sera un élément essentiel de l'aménagement du Bas Chantenay, cela a été dit, et des bords de Loire. Son emplacement, choisi dans la carrière Misery, le placera au cœur d'une nouvelle centralité métropolitaine qui se construira autour de l'île de Nantes, du Bas Chantenay et des îles de Rezé.

Il participera de plus au retour de la nature en ville pour en devenir un symbole. Il ponctuera le paysage sur un premier parcours vert, Madame la Présidente l'a rappelé, du Jardin des plantes jusqu'au parc des Oblates, première branche de l'étoile verte.

Enfin, au-delà de sa dimension touristique, culturelle, écologique, innovante, l'Arbre aux Hérons expérimentera de nouveaux modes de financement, sollicitant la participation des entreprises comme des citoyens. C'est l'ensemble du territoire qui est acteur de ce projet, notre collectivité, mais surtout les entreprises métropolitaines nantaises et bientôt les particuliers. Madame la Présidente, chers collègues, il y a 13 ans, lors du débat sur la création des Machines de l'île, ce projet alors n'avait pas fait l'unanimité.

Bien des années plus tard, on constate à quel point les Machines font partie du paysage nantais, et parions que l'Arbre connaîtra le même succès. Je suis certain que cet arbre dans la ville, cet arbre extraordinaire et son jardin extraordinaire s'épanouiront dans notre Métropole.

Son projet est déjà le symbole d'un certain succès, mais aussi de l'attractivité de notre territoire comme des initiatives qui y foisonnent. Permettez-moi de prononcer ici un vœu : que les hérons de Grand-Lieu puissent un jour trouver sur les branches de cet arbre le repos nécessaire après la traversée du ciel nantais sans avion. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Monsieur Reneaume. »

**M. Reneaume :** « Merci Madame. Une intervention sur l'Arbre aux Hérons, que nous voudrions placer sous deux angles un peu différents : l'un le projet, l'autre vos engagements.

► Sur le projet, nous n'avons pas du tout envie de le critiquer en tant que tel, pour deux raisons. La première est que le projet est séduisant, je pense que tout le monde en convient ici. La seconde, c'est que peut-être qu'au rythme où vous allez, c'est nous qui l'inaugurerons quand il sortira de terre – on vous invitera.

Mais la question n'est pas là, la question est plus à nos yeux celle du problème de l'utilité et des priorités de la dépense publique. Ce que nous regrettons ici, cela a été évoqué tout à l'heure par Joël Guerriau, c'est que nous n'ayons pas pu débattre un peu plus en profondeur de l'utilité et des priorités de l'investissement que vous nous proposez. On peut se poser la question de ces 35 millions. Est-ce qu'ils n'auraient pas été plus utiles dans certains quartiers de notre Métropole, plus pertinents pour l'accueil des migrants, plus efficaces sur la qualité de l'air ou la circulation, le stationnement, etc. ? Je pourrais continuer.

Sincèrement, là-dessus, le fait que nous n'ayons pas pu débattre un peu sérieusement en se donnant du temps, et que nous soyons aujourd'hui dans une position où l'on ne peut dire que oui ou non, c'est assez frustrant. On n'est pas satisfaits sur ce plan-là uniquement.

► Deuxièmement, concernant vos engagements ? Vous avez la police de cette assemblée. Vous ne me donnez pas la parole après m'avoir interpellé tout à l'heure sur le budget… voilà typiquement une question dont l'on aurait pu débattre à propos de la remarque que vous avez faite avant l'intervention de Joël Guerriau.
Vous dites "agir en responsabilité", nous on a envie de vous dire gentiment : "il faut aussi parler en responsabilité", et cela, c'est un point qui nous gêne. Vous avez été très clairs pendant la campagne de 2014, à plusieurs reprises certains de vos Vice-Présidents d'aujourd'hui ont même pris des positions assez dures en les argumentant, je pense à Monsieur Bolo, et aujourd'hui vous changez d'avis en milieu de mandat sans que l'on ait pu en discuter.

Alors, je ne voudrais pas trop être taquin, en tout cas surtout pas grincheux pour ne pas aller dans le sens que redouterait Madame Blin, mais quand même ! On a le sentiment parfois que Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole, dit une chose, et que Rolland Johanna, maire de Nantes, de l'autre côté fait le contraire ou dit le contraire de ce que fait Johanna Rolland. Ce n'est pas bien, ni pour nous ni pour nos concitoyens, et donc pour cette seule raison nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Quelle tristesse ! Quelle tristesse quand on sait l'enjeu de ce projet ! Quelle tristesse quand on sent comme je le sens aujourd'hui la mobilisation qui devrait tous nous regrouper ! Très sincèrement, je pense que ce projet devrait faire l'unanimité dans cette assemblée.

Quand la diversité du tissu économique, je l'ai évoqué tout à l'heure, ne fait pas que soutenir ce projet, mais est actif, proactif sur ce projet, quand ensemble nous sommes en train de mesurer les retombées économiques en termes d'emploi de ce projet, quand ici on partage la marque de cette Métropole nantaise en matière de créativité, en matière de culture, en matière de talent à inventer une Métropole qui ne soit pas une Métropole standardisée, qui ne soit pas une Métropole aseptisée, vous entendre "réduire", excusez-moi cette expression, à ces simples propos un sujet de cette envergure ! Je vous répondrai très factuellement, Monsieur Reneaume, sur mes engagements. Ils étaient très clairs et ils sont là aussi naturellement respectés.

1) Mon premier engagement était : la collectivité locale seule ne peut pas financer ce projet. Eh bien moi, je suis très fière aujourd'hui d'avoir à mes côtés sur ce projet la diversité des acteurs économiques qui le soutiennent, de l'économie sociale et solidaire à la CCI, grâce à leur mobilisation, grâce à leur engagement, grâce à leur envie de positif et d'audace à eux. Oui, cet arbre dans un jardin extraordinaire, nous allons le réaliser.

2) Le deuxième engagement que j'avais pris, c'est que l'arbre n'ouvrirait pas dans ce mandat parce que comme Joseph Parpaillon je partage cette envie d'ambition, mais ce principe de réalité est que oui, nous avons besoin de construire les étapes. Oui, nous sommes attentifs à nos deniers publics. Alors nous construisons les étapes les unes après les autres.

3) Le troisième engagement que j'avais pris, et je l'ai expliqué dans mon intervention liminaire, c'est que cet arbre ne pourrait pas voir le jour sur l'île de Nantes. Alors sincèrement, quelle tristesse !

Cécile Bir. »

**M^me^ Bir :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, d'abord je crois que nous sommes assez nombreux dans cette salle à vous rejoindre dans votre réponse concernant l'abstention d'un certain groupe sur ce projet d'Arbre aux Hérons. Puisque tous les superlatifs sont de sortie, je pense que nous pouvons dire aussi aujourd'hui que nous faisons un pas extraordinaire pour ce projet d'Arbre aux Hérons.

C'est en effet une nouvelle création nantaise qui se veut audacieuse, qui s'inscrit dans une histoire fantastique de Nantes et qui peut continuer à nourrir les imaginaires. À Nantes, la culture a toujours été et doit rester un marqueur fort de notre territoire, une culture inclusive. Et ce projet doit contribuer à renforcer notre singularité nantaise à laquelle nous sommes tous attachés.

Pour autant, nous émettons quelques réserves qui sont loin d'être levées. D'abord : de quelle culture voulons-nous ? Pour nous, élus écologistes et citoyens, la culture est un bien commun indissociable de la ville.
Elle participe à l'enrichissement du vécu de chacune et de chacun. Elle nourrit le débat d'idées, elle dessine le paysage, elle développe le sens critique et la sensibilité de chacune et de chacun. Alors, soyons exigeants et soyons prudents. Prudents à ne pas tomber dans le piège de la culture com, de la culture d'affichage, de la culture qui promeut l'avoir au détriment de l'être.

Cet Arbre aux Hérons doit nous transporter, nous faire voyager, enrichir notre quotidien, fidèle à l'esprit de Jules Verne. Loin de nous l'idée d'un parc d'attractions, mais bien au contraire une grande œuvre d'art partagée et vécue par tous.

Alors oui, partagée par tous, car si nous défendons le rôle et la place centrale de la culture dans la ville, c'est avant tout la culture pour tous : petits et grands, riches et modestes, habitués, inaccoutumés, autochtones, touristes, que chacun ait la chance de côtoyer la culture dans son quotidien.

Alors, pourquoi ne pas réfléchir à des tarifs attractifs qui n'excluront personne, ni les plus précaires, ni les familles, ni les jeunes ? Car franchement, serons-nous aussi fiers si demain le monde entier vient arpenter cet arbre alors que certains habitants n'auront pas les moyens d'en profiter ? Et au-delà de cet enjeu fondamental de culture pour tous, c'est la culture partout que nous défendons, une culture du quotidien et de la proximité qui irrigue notre territoire.

En décidant d'implanter l'Arbre aux Hérons au cœur de la carrière Misery, site remarquable que les paysagistes seraient bien incapables de créer, comme l'a dit Gilles Clément, on renforce encore cette sacro-sainte centralité. À quand un projet audacieux dans une autre commune de l'agglomération ?

Enfin, et ce n'est pas la moindre des réserves, on en a déjà parlé plusieurs fois : son coût, et plus particulièrement la participation de Nantes Métropole.
Un tiers, soit près de 12 millions. Oui, on parle bien de 12 millions. Avouons que la note est un peu salée. Alors dans un contexte où l'on ne cesse de répéter que l'argent public se fait rare, on a du mal à y croire, à tout cet argent pour ce projet.

Des questions bien légitimes fusent : n'est-ce pas un luxe déplacé, n'est-ce pas choquant vis-à-vis des acteurs culturels et artistiques du territoire ? Car la culture, c'est d'abord des cultures avec un grand S, au pluriel, auxquelles nous souscrivons. C'est bien la diversité qui est source de richesse. L'uniformité sied mal à l'homme comme à la nature. Plus nous réduisons cette diversité, plus nous devenons vulnérables, d'autant que les talents et les richesses du tissu artistique et culturel foisonnent.

C'est donc cette recherche d'équilibre entre petits et grands projets qui doit nous animer. Souvenez-vous durant la campagne des municipales, nous avions défendu un euro vers les grands projets pour un euro vers les projets dans les quartiers. Alors c'est une sacrée belle aubaine. On annoncerait 12 millions d'euros pour les acteurs locaux de la culture. Nous souscrivons donc pleinement à la création de ce fonds de dotation, animés par la volonté d'y associer le maximum de partenaires afin de faire descendre la participation de la collectivité, soit la participation des habitants à travers leurs impôts locaux.

Nous insistons enfin sur la participation de tous les habitants intéressés pour écrire un récit collectif, pour que ce projet participe à l'identité nantaise, un récit enrichi par la diversité. Et je retiendrai également, puisque tous les chemins manifestement mènent au projet d'aéroport qui a été évoqué deux fois déjà ce matin, je retiendrai plutôt le brin de folie de Monsieur Parpaillon qui préfère un Arbre aux Hérons plutôt qu'un aéroport sur notre territoire.

Nous voterons donc pour cette délibération. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Je ne crois pas que ce soient exactement les propos de Joseph Parpaillon, mais je pense qu'ici les positions des uns et des autres sont tellement claires que tout le monde l'aura compris.
Je donne la parole à Joël Guerriau. »

**M. Guerriau :** « Merci Madame la Présidente. Joseph Parpaillon a souligné l'intérêt créatif de l'Arbre aux Hérons. Il a marqué son intention de voter positivement sur cette délibération. Marc Reneaume a rappelé que l'œuvre est séduisante. Vous voyez bien qu'il y a une cohérence qui nous amène à comprendre totalement votre enthousiasme. Je comprends votre enthousiasme qui nous conduit finalement à partager un rêve et je suis tout à fait disposé à le partager, croyez-le bien.

D'ailleurs, je voudrais vous rappeler simplement la phrase d'un auteur célèbre qui disait : *"Éteindre l'enfant qui est en nous, c'est prendre le risque de se supporter comme un mal nécessaire."* Je crois qu'il faut toujours garder en soi cette partie de l'enfance, cette partie de la créativité, cette partie du bonheur, du droit au rêve et finalement à l'imaginaire. Et je trouve que ce projet est en soi un beau projet.

Mais nous voudrions revenir sur des questions qui sont très factuelles. Vous avez répondu à Marc sur ce principe-là qu'il fallait très factuellement s'exprimer, et c'est ce que je propose que nous fassions, en revenant au cœur même du dossier.
Pourquoi ? Parce que nous voulons participer, nous voulons bien évidemment que le débat soit totalement ouvert et sincère sur le sujet qui fait l'objet de cette délibération.

Nous avons pu découvrir dans la presse ces derniers jours des informations sur le sujet qui fait débat maintenant, voire parfois des contradictions avec ce qui est écrit dans cette présente délibération. Cela Madame la Présidente, croyez bien que - vous qui êtes coutumière de ce fait - c'est une pratique qui met

le Conseil métropolitain devant un fait accompli, et pour nous c'est très détestable, car nous avons aussi des questions qui portent sur cette délibération.

À quoi sert-il de voter puisque des articles parlent de feu vert, de top départ, donnent des détails budgétaires dont nous ne disposions pas et que nous ne retrouvons même pas dans la délibération qui va nous être soumise ? Pourquoi sommes-nous là, en fait ?

Merci de bien vouloir prendre le temps de répondre clairement aux différentes interrogations que nous vous soumettons aujourd'hui dans cette enceinte de décision. Espérons qu'elle en soit encore une eu égard à cela, et que l'on ne joue pas encore cette petite musique qui a tendance à nous endormir.

Le site, les questions. J'ai cinq questions à vous poser.

1) Première question sur le site. Le site nous a été présenté comme un fait acquis. Aucune étude préalable ne nous a été présentée, aucune autre implantation n'a été proposée. Dans un premier plan on nous dit : "Cela se passera là." Pourquoi au départ, à la genèse même de ce beau projet, de cette belle idée, n'avons-nous pas pu en discuter et comprendre pourquoi cet endroit-là plutôt qu'un autre - qui est probablement un bon choix, je n'en sais rien ? En tout cas, on n'en a pas débattu.

2) Le deuxième sujet, c'est le calendrier. Nous entrons donc dès 2017 dans une première phase, celle des études préalables. Pourtant, vous nous avez répété que ce projet ne verrait pas le jour sous ce mandat. Alors, pourquoi commencer dès maintenant cette première phase ? Quelle urgence y a-t-il de lancer des projets et des études aujourd'hui pour un projet qui ne doit sortir de terre qu'après 2020 ? Nous ne saisissons pas bien les raisons de cet empressement. Par ailleurs, la délibération parle d'études qui devraient durer deux ans. Ce délai semble bien long et le montant de 4 millions d'euros au total représente une somme, reconnaissons-le, importante. Pourrait-on avoir plus de détails sur le contenu de ces études qui pourraient expliquer bien évidemment les délais, mais aussi les coûts ?

3) Le troisième point que je voudrais aborder, ce sont les partenaires. En Conférence des maires, vous nous avez présenté un projet avec un partenariat triple : la Métropole, les autres collectivités publiques et des partenaires privés. Chacun participant à hauteur d'un tiers, vous l'avez rappelé à l'instant. Mais hormis vos déclarations, nous ne disposons d'aucune preuve d'un quelconque engagement, et de bien peu de choses concernant le montant de l'apport de chacun de ces partenaires, qu'ils soient privés ou publics.

   Enfin, depuis hier nous en savons un peu plus grâce à la presse et je les en remercie. Le Conseil départemental est financièrement en situation difficile. Nous n'avons lu nulle part leur souhait de participer à ce projet, encore moins le montant de leur participation. Il en est de même pour la Région.

   Quelles autres collectivités entendent y participer ? Êtes-vous sûrs d'arriver aux 12 millions prévus, soit un tiers des 35 millions ? La somme est d'importance et mériterait que l'on sache quelles collectivités sont vraiment partantes pour cette belle aventure.

   Quant aux fonds privés, vous écrivez qu'ils sont déjà identifiés. Nous avons bien compris qu'ils étaient enthousiastes et motivés comme vous-même, mais concrètement combien sont-ils ? Arriverons-nous là aussi aux 12 millions prévus ? Est-ce que vous considérez que des structures comme la compagnie des Machines, qui sont certes de nature privée et dont le fonctionnement est issu majoritairement de fonds publics, font partie de cette catégorie ? Autrement dit, c'est un peu un mélange, là.

4) Le quatrième sujet que je voudrais aborder c'est le financement. Nous souhaiterons avoir plus d'éléments concernant le montage financier de ce projet afin de lever toutes ces interrogations et donner une véritable lisibilité financière. Un budget prévisionnel permettrait de poser des bases de financement qui nous semblent relativement fragiles.

   D'ailleurs, vous parlez de 35 millions, mais que comprennent-ils exactement, Madame la Présidente ? Est-ce que cela couvre le coût des travaux uniquement ou le coût global de l'opération ? Les 4 millions d'euros d'études par exemple font-ils partie de ces 35 millions d'euros ou sont-ils hors du budget ?

Nous avons donc appris par la presse de Nantes Métropole que Nantes Métropole ne financerait qu'un seul million sur les deux annoncés dans cette délibération et qu'un seul partenaire privé financerait l'autre moitié. Pouvez-vous nous le confirmer ?

5) Enfin, cinquième point, cela concerne les retombées. Concernant l'impact territorial d'un tel projet, nous espérons que ces études auront pour objet d'évaluer les conséquences en matière de développement économique, touristique, et les perspectives de création d'emplois qui restent très vagues. Également, quel serait l'impact en termes de coût de fonctionnement ? A-t-il été estimé ? Avez-vous des données à ce sujet qui puissent nous être communiquées ?

Qu'un projet comme celui-ci participe à l'attractivité du territoire, c'est un fait, mais il n'est pas question pour nous de signer un chèque en blanc avec un coût galopant au fil des ans qu'il nous faudrait ensuite combler. Ce n'est pas parce que le projet ne relève pas de ce mandat que nous ne devrons pas y regarder avec vigilance.
Peut-être serait-il temps de présenter les choses dans l'ordre et de porter à notre connaissance, nous supposés prendre une décision, les éléments nécessaires pour démontrer la viabilité financière du projet dans tous ses aspects. Savoir qui concrètement finance, à quelle hauteur, d'où viennent ces 35 millions et comment ils sont répartis au sein des trois familles de partenaires : des interrogations qui nous semblent légitimes et qui nous éclaireraient pour que tout le monde puisse avancer sur ce projet sereinement et de manière collective, objective et transparente.
Merci pour les réponses que vous nous apporterez, Madame la Présidente. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Quelques éléments d'abord. Je suis un peu surpris de l'ambiguïté de certaines interventions, ambiguïté par exemple sur le fait qu'il n'y ait pas eu de dialogue ou d'échange sur ce sujet. Il me semble qu'en Conférence des maires nous l'avons abordé, et il me semble que tout un chacun parmi les maires, Monsieur Guerriau le premier, aurait pu poser les multiples questions qui ont été posées ici, et dans la mesure des moyens dont on dispose aujourd'hui les réponses auraient été apportées. J'avoue que je ne comprends pas bien.

Après, que l'information ne circule pas bien parmi les minoritaires, c'est désolant, mais on n'en est pas responsables, il ne faudrait pas nous accuser de cela.
Sur le coût pour la collectivité, ce sont bien 12 millions, ce n'est pas 35. 12 millions par rapport à d'autres investissements dont certains dont on va reparler tout à l'heure : l'usine de l'eau un peu plus de 80 millions, quelques montants importants en matière de transports, étalés sur plusieurs années. Ce n'est pas non plus, étalé sur plusieurs années, un budget pharaonique, contrairement à ce que certains veulent faire croire.

Après, sur les articles qui existent dans la presse, je pense que les journalistes apprécieront que vous vous étonniez du fait qu'ils fassent un peu de démarches, d'enquêtes, d'investigations, et qu'ils aillent interroger un certain nombre d'acteurs économiques qui eux-mêmes peuvent leur donner un certain nombre d'informations. Ne dites pas non : c'est le cas.

Par exemple, je vais vous citer très simplement une société qui s'appelle la SFCMM, qui est une société herblinoise créée en 1965 qui est spécialisée dans la découpe et le cintrage des tubes métalliques, qui emploie à peu près 45 personnes, qui a déjà travaillé sur le prototype de la branche de l'Arbre aux Hérons et qui soutient non seulement la démarche, mais qui a bien intention d'avoir aussi de quoi travailler sur ce nouveau projet. Ce sont aussi des emplois, et je pense que de 45 on risque de passer à quelques emplois supplémentaires. Ce sont des emplois industriels qui sont créés ici, et cela permet accessoirement, en plus des activités directes, de bénéficier d'effets induits, d'effets indirects, tout simplement parce qu'être associé à un projet comme celui-là est aussi un moyen pour une PME industrielle de montrer son savoir-faire et sa capacité à participer à une œuvre collective.

Effectivement, le site choisi est le site d'une ancienne brasserie, nous allons continuer à brasser des idées pour avancer, et puis nous laisserons d'autres brasser du vent. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Joël Guerriau. »

**M. Guerriau :** « J'aurais aimé que l'on réponde davantage aux questions que je viens de poser. Je rappelle qu'en Conférence des maires où il y avait plusieurs sujets qui étaient à l'ordre du jour, en ouverture sur le sujet de l'Arbre aux Hérons, j'ai dit que notre groupe n'était pas en mesure de réagir et de poser des questions dans la mesure où ce dossier nous était présenté en séance, et que nous

n'avions donc pas le recul nécessaire pour en débattre entre nous, que nous découvrions à ce moment-là l'état d'avancement, et que les questions viendraient. C'est ce que je fais aujourd'hui et je l'ai fait de la manière la plus claire possible. Ce sont des questions claires, des questions précises, qui peuvent apporter de votre part des réponses tout aussi précises, ce qui nous permettrait franchement d'avancer sur des choses concrètes et non pas de renvoyer aux calendes grecques le fond du sujet.

Je trouve que c'est dommage que l'on n'aborde pas le sujet dans son contenu avec les réponses aux questions que nous avons posées, qui sont d'une clarté, d'une transparence totale et qui sont là remises devant le public.

Apportez-nous les réponses. C'est simple ! Ne nous dites pas : "Cela aurait dû être débattu de manière discrète, vous auriez dû poser les bonnes questions à ce moment-là." On nous avait mis devant le fait. Nous n'avions pas la connaissance et la discussion entre nous qui nous permettait d'arriver avec une clarté de questions comme celles qui nous sont posées et qui attendent des réponses tout aussi claires. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « On va remettre les choses dans l'ordre. Il y a eu une Conférence des maires le 27 janvier où le projet a été présenté. Nous avons eu ensuite une réunion des présidents de groupes où chacun pouvait poser les questions le 1er février. Et il y a eu une commission Attractivité le 2 février là aussi, où évidemment chacun pouvait poser des questions.

Deuxième élément important : il n'y a pas dans la presse d'autres éléments que ceux qui ont été présentés soit dans les instances que j'ai citées, soit dans la délibération qui est présentée. Le coût de 35 millions est le coût global du projet, je crois que cela a été aussi précisé à des élus qui ont posé cette question, évidemment études comprises.

Quelques éléments pour répondre à Monsieur Guerriau. Pourquoi lancer ce projet maintenant sachant que, vous l'avez dit, il faut plusieurs années, autour de cinq années, pour faire ce projet ?

Tout d'abord pour continuer cette dynamique d'attractivité sur notre agglomération. Je l'ai dit tout à l'heure : nous avons connu une bonne année 2016. Je ne suis pas forcément inquiet pour 2017 puisque nous aurons la réouverture du Musée d'arts qui va certainement faire venir des dizaines de milliers de visiteurs extérieurs à notre agglomération, mais il faut continuer cette dynamique. Il ne faut pas être dans le moment de la pause parce que vous le savez, nous sommes sur une compétition des territoires et nous avons souhaité faire de la créativité culturelle notre positionnement stratégique - nous voulons garder ce temps d'avance. Si nous voulons garder ce temps d'avance, il faut continuer d'agir. C'est essentiel. Donc c'est essentiel pour que la dynamique économique se poursuive sur notre territoire.

L'Arbre aux Hérons représente finalement la capacité qu'il y aura à faire en sorte que les visiteurs sur le territoire restent une nuit de plus à l'hôtel, parce qu'il y aura le temps de visite de l'Arbre aux Hérons, parce qu'il y aura également le temps de visite du jardin extraordinaire. C'est essentiel aujourd'hui d'avancer sur ce projet pour effectivement garder ce temps d'avance.

Également, vous dire que si nous mettons en place ce fonds de dotation, et c'est clairement dit dans la délibération, c'est pour effectivement trouver d'autres financements privés. Aujourd'hui, je l'ai dit en Conférence des maires, je le dis en commission, il n'y a rien de nouveau là-dessus, plus d'une vingtaine d'entreprises se sont engagées, les Machines discutent actuellement avec d'autres entreprises, mais nous avons besoin de continuer ce travail de promotion de l'Arbre aux Hérons pour trouver d'autres partenaires privés bien entendu. Mais il y a des partenaires privés qui ne souhaitaient pas s'engager, et c'est aussi compréhensible, avant que le projet soit lancé. Pourquoi s'engager si demain le projet ne se fait pas ? C'était aussi essentiel que nous actions cela aujourd'hui pour être en capacité d'aller chercher à la fois d'autres partenaires privés et d'engager des démarches de discussion avec les autres collectivités publiques, avec l'État, avec l'Europe également.
Vu la dimension du projet, j'imagine que les autres collectivités seront fortement intéressées parce que ce seront aussi des retombées économiques pour l'ensemble de leur territoire.

Autre élément qui me paraît essentiel. Ce projet sera pris sur le budget touristique. Il ne s'agit en aucun cas de faire en sorte que sur d'autres champs de l'action publique, notamment la culture, il y ait des conséquences.

Après, moi j'invite les uns et les autres à regarder les choses objectivement. Nous sommes sur un financement global de 12 millions d'euros, le tiers. Maximum. C'est ce que nous avons dit, c'est ce qui est dans la délibération. Alors que sur un mandat, nous allons investir 162 millions d'euros dans les 24 communes de l'agglomération - notamment à travers les aménagements d'espaces publics, mais il y a d'autres aménagements.
Moi, j'invite tout le monde à relativiser cet investissement, en sachant évidemment que cet investissement produit des retombées économiques pour l'emploi sur notre territoire.

Avant-dernier élément : la question du site. Il fallait évidemment faire en sorte que ce projet puisse finalement faire partie du parcours du Voyage à Nantes au regard de son ampleur. C'est le travail qui a été mené. Il y avait eu d'abord l'implantation possible sur l'île de Nantes. Je ne reviens pas là-dessus, cela a été dit, c'est plutôt cette carrière qui a été choisie, mais on était forcément obligés de choisir un positionnement stratégique par rapport à ce qui fait le projet du Voyage à Nantes - mettre en place un parcours urbain. Il fallait évidemment une certaine proximité avec ce parcours urbain.
Et puis dernier élément sur la question du coût de fonctionnement : évidemment, nous travaillons avec l'équipe des Machines pour que les recettes attendues - elles ne sont pas neutres puisque nous attendons au moins 400 000 visiteurs payants - puissent évidemment contribuer largement au coût de fonctionnement. J'insiste sur ce fait-là.

Vous le savez, les Machines c'est une dynamique qui s'est encore confirmée en 2016, +8 %, et le fait de faire cet Arbre aux Hérons va aussi conforter les prochaines années. Vous le savez, c'est l'histoire des Machines, nous avons toujours utilisé la galerie pour finalement mettre en œuvre les projets, commencer à les présenter. Dans le temps de la réalisation, des études qui sont des études opérationnelles, c'est pour cela que cela coûte 4 millions d'euros, on rentre dans le vif du sujet sur les études, eh bien dans cette galerie, nous aurons des expositions d'une partie de l'Arbre qui commencera à se réaliser. Et si nous avons fait +8 % déjà – j'en termine là – de visiteurs en 2016, c'est parce que nous avons su renouveler la galerie.

Donc je le dis, c'est aussi un élément essentiel puisque vous parlez de coûts de fonctionnement, pour faire en sorte que les Machines puissent avoir des recettes non pas seulement quand l'Arbre aux Hérons sera réalisé, mais évidemment tout au long de ces années d'études. C'est aussi un enjeu économique qui est posé aux Machines de l'île. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Alain Vey. »

**M. Vey :** « Merci Madame la Présidente. C'est simplement pour relancer la question de Joël Guerriau tout à l'heure, à savoir : les 35 millions sont-ils un coût d'opération ou un coût de travaux ? Au coût de travaux, vous savez qu'il faut ajouter les honoraires d'architecte, et l'on prend à peu près 25 % de plus. »

**M^me^ la Présidente :** « C'est un coût d'opération, je le dis très clairement. »

**M. Vey :** « C'est un coût d'opération, merci. J'ai bien noté que les 4 millions d'euros d'études étaient inclus dans les 35 millions. Je voudrais rapporter également que nous avons posé des questions en commission Attractivité présidée par Gérard Allard et que sur ce sujet on a obtenu la modification de la délibération sur sa conclusion. J'ai bien noté également que la conclusion et la délibération portaient sur des décisions d'études, pas des décisions de faire. Je ne me suis pas trompé ? »

**M^me^ la Présidente :** « La délibération d'aujourd'hui porte très précisément sur 4 millions d'études avec d'ores et déjà 2 millions d'études mis sur la table par le secteur privé, tout à fait. Merci. Monsieur Hiernard. »

**M. Hiernard :** « Madame la Présidente je voulais faire deux remarques. Une remarque de fond sur le fait que lorsque notre groupe intervient, sur ce sujet comme un autre, il ne faut pas systématiquement y voir un problème de harcèlement, de remise en cause ou quoi que ce soit. Légitimement, on est la minorité, on est quand même fondés à poser des questions, à obtenir des réponses, et à partir de ces réponses à pouvoir se positionner en votant oui, non ou abstention, en fonction de nos valeurs et de nos convictions. C'est quand même le minimum auquel on puisse avoir droit, ou alors cela veut dire sinon qu'il n'y a pas de démocratie.

Maintenant, j'ai participé à la commission Attractivité et développement. Au-delà de l'étude qu'indique Alain Vey, on avait aussi demandé qu'il y ait une reformulation dans la délibération. Cette partie de la reformulation n'a pas été faite. Quant au tiers… »

**M^me^ la Présidente :** « Excusez-moi, je me permets de vous interrompre un tout petit instant. Alain Vey, qui était présent à cette commission, vient justement de rappeler à la totalité de cette assemblée que nous avons intégré les modifications que vous aviez demandées. Je me permets cette interruption, car sinon on brouille la clarté des informations pour les uns et pour les autres. Je vous redonne la parole. »

**M. Hiernard :** « Ce qui avait été aussi demandé, c'est notamment – je fais la lecture de votre article – *"le coût prévisionnel* (j'insiste sur le mot prévisionnel) *du projet Arbre aux Hérons est estimé à 35 millions d'euros et repose sur un objectif de cofinancement assuré par un tiers par Nantes Métropole.*"

Nous, ce que l'on aurait souhaité c'est des choses plus « fermes », non pas quant au prix parce qu'on sait très bien que dans un projet il y a toujours un coût prévisionnel et non un coût fixe, mais on aurait voulu que l'objectif du tiers soit quelque chose de confirmé et non pas d'éventuel. C'était le questionnement que j'avais eu, moi, à la commission Attractivité développement, pour lequel je n'ai pas eu de réponse. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Deux ou trois éléments pour faire progresser la réflexion. Pourquoi un objectif d'un tiers, un tiers, un tiers ? Cela a été rappelé par Fabrice Roussel, parce que justement l'objectif de la création du fonds de dotation c'est de continuer à aller chercher ces financements. Je prends deux exemples.

On a aujourd'hui un partenaire majeur, je le cite puisqu'ils l'ont dit hier : le Crédit Mutuel, qui met quand même 1,5 million dans ce projet. C'est plus que ce que nous allons mettre avec la délibération d'aujourd'hui. Nous avons une quinzaine d'entreprises qui se sont déclarées parrains de branches, notamment des PME, pour un montant de 50 000 euros.

Ce mouvement doit continuer. Le choix que nous faisons avec la CCI notamment, c'est de créer ce fonds de dotation pour justement nous mettre en situation de continuer à aller chercher des acteurs économiques notamment sur ce projet. Je crois que ce que chacune et chacun doit vraiment intégrer, c'est que quand on parle d'un projet de cette nature, on est forcément sur un projet au long cours, donc oui, nous construisons les étapes les unes après les autres, et l'étape dont nous parlons aujourd'hui, Alain Vey l'a rappelé, je l'en remercie, c'est l'étape des études.

Si nous créons ce fonds de dotation, c'est vrai que c'est innovant, pour le dire rapidement on ne le fait pas « à l'ancienne ». Eh bien non, on ne le fait pas « à l'ancienne ». On crée un fonds de dotation, on se met ensemble, on va aussi aller chercher des financements innovants, des financements participatifs, et c'est à l'issue de ce travail, à l'issue de cette première phase des études… Et pour répondre à l'une des questions de Joël Guerriau, l'ensemble des études sera présenté, je l'ai annoncé dans mon introduction lors du Bureau métropolitain puisque nous avons dit que le mandat, nous le confions à Nantes Métropole aménagement. L'ensemble des contenus seront là aussi évoqués. C'est bien étape après étape que nous avançons.
Guillaume Richard avait demandé la parole. »

**M. Richard :** « Merci Madame la Présidente. J'ai bien écouté Joël Guerriau, j'ai écouté le Vice-Président Monsieur Roussel. J'ai deux questions extrêmement simples. Le coût de fonctionnement, vous nous avez répondu : "Le coût de fonctionnement, ce sont 400 000 personnes, cela conforte le projet de la Machine." Ce n'est pas une réponse.

Après, quand vous parlez d'objectif d'un tiers, un tiers, un tiers, juste avant il se trouve que votre collègue Monsieur Roussel a parlé de 12 millions maximum pour notre part. Que se passe-t-il si jamais le tiers du privé n'aboutit pas ? »

**M^me^ la Présidente :** « Je trouve, Monsieur Guillaume Richard, que vous faites bien peu confiance aux entrepreneurs de ce territoire. S'il y a bien un sujet sur lequel je n'ai aucun doute, c'est que nous aurons 12 millions des acteurs privés. Quand je vois à côté de moi hier, je le redis, la CCI, le MEDEF, de nombreuses PME, l'économie sociale et solidaire, des entreprises d'insertion, quand nous avons tout le spectre du milieu économique à nos côtés, oui Monsieur Richard, je vous le dis très clairement, je n'ai pas d'inquiétude sur ces 12 millions.

Et pour répondre très précisément à la question de Joël Guerriau sur le rythme, parce que c'est lié, je vais aller au-delà. Pourquoi nous lançons ces études maintenant ? Vous avez raison, cela fait partie des sujets. Nous le faisons dans deux objectifs :

**1)** D'abord, si nous voulons ouvrir cet Arbre aux Hérons dans le prochain mandat, nous devons démarrer maintenant, c'est un projet d'envergure. De la même manière que si on veut avoir les nouvelles rames de tramway au prochain mandat, c'est maintenant que l'on prend la décision. C'est la même logique.

**2)** La deuxième, je vais vous le dire : autant moi je veux construire ce projet, je l'ai dit, avec tous les acteurs économiques, autant je ne veux pas que ce projet devienne 100 % privé, et je crois que l'on pourrait presque être dans cette situation. Il y a un tel engouement aujourd'hui que l'on pourrait presque se retrouver dans un projet 100 % privé, et moi je veux que nous puissions coconstruire ce projet parce que le maintien de la maîtrise publique sur ce jardin extraordinaire qui fait partie du projet du Bas Chantenay confié à l'architecte Reichen, pour nous c'est important.

Ce n'est pas simplement l'Arbre aux Hérons dont nous parlons, c'est l'arbre extraordinaire dans un jardin extraordinaire, élément d'un projet d'ampleur qui s'appelle le projet du Bas Chantenay, élément central d'un projet déterminant de ce mandat, le cœur métropolitain que j'ai évoqué au début de mon intervention, qui va se retourner vers la Loire.
Et les acteurs économiques sont fondés à nous dire : "Nous, on a mis de l'argent sur la table (excusez-moi de le dire comme cela), mais à un moment donné est-ce que la décision publique vient, est-ce que la décision publique est présente ?" Moi, j'entends les questions et je crois que toutes les étapes qui vont permettre de continuer vont nous permettre d'avancer.

Je le redis, je souhaite vraiment que les élus qui soient désignés dans le fonds de dotation soient des élus qui aient envie de ce projet, avec des doutes, avec des questions peut-être, mais qui aient envie de ce projet parce que je le redis et ce seront mes derniers mots : je crois vraiment que ce projet doit pouvoir nous rassembler. C'est un projet qui doit nous permettre de rayonner, c'est un projet qui doit nous permettre de cultiver l'avenir.

Maintenant, le temps est venu pour chacun sur ce sujet de prendre ses responsabilités, je vous invite à voter. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est favorable à ce projet ?

Je vous propose qu'en même temps nous votions sur notre boîtier puisqu'il y a des demandes en ce sens, pour la clarté de chacun. Qui est défavorable à ce projet ? Qui s'abstient sur ce projet ? Merci.

Chers collègues, juste un mot pour commenter ces résultats. Je constate à la lecture des résultats que ce projet rassemble aujourd'hui en partie au-delà des clivages politiques de notre assemblée. Je veux le signaler. Je veux le saluer. Et je forme le vœu que la prochaine fois que nous votions sur ce sujet, ce soit naturellement à l'unanimité. Une demande de parole, Alain Vey. »

**M. Vey :** « Je voudrais émettre un vœu, c'est que l'Arbre aux Hérons s'il se réalise ait autant de branches que de communes sur la Métropole. »

**M. Roussel :** « On n'est pas loin, 22. On va faire sortir les communes de la Métropole ! »

**M$^{me}$ la Présidente :** « Merci. Chers collègues, je vous propose que nous avancions. »

**LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET APRÈS VOTE ÉLECTRONIQUE**
**PAR 77 VOIX POUR ET 19 ABSTENTIONS,**

1. Approuve le principe de réaliser les études de définition de l'arbre aux hérons, estimées à 4 M€ et co-financées par Nantes Métropole à hauteur de 2 M€ et par des fonds privés.

2. Approuve le principe de création du fonds de dotation « Arbre aux Hérons » avec les acteurs économiques laquelle sera effective une fois la dotation initiale constituée

3. Désigne les représentants de Nantes Métropole qui siégeront au conseil d'administration du fonds de dotation Arbre aux Hérons, soit :

- Johanna ROLLAND
- Fabrice ROUSSEL
- Pascale CHIRON
- Marc RENEAUME

4. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Direction Générale Développement Économique Attractivité Internationale

**06 – SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION – APPROBATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN**

**EXPOSE**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), confie à la région la responsabilité de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire à l'exception des régions comptant une Métropole. En effet, le législateur a souhaité une procédure spécifique pour les régions où le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) a vocation à s'appliquer au territoire d'une Métropole, compte tenu de leur poids économique. Dans ce cas, les orientations du schéma sont élaborées conjointement par le conseil régional et le conseil de la Métropole. Tel est l'objet de la présente délibération.

L'expression de ces orientations est le nouveau SRDEII, adopté par le conseil régional des Pays de la Loire le 16 décembre 2016.

Ce schéma définit les orientations de la Région en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il concerne également l'Économie Sociale et Solidaire.

Tous les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises devront être compatibles avec ce schéma.
Conformément à la loi NOTRe, la procédure d'élaboration de ce schéma a fait l'objet d'une concertation. Le projet a été présenté et discuté au sein de la conférence territoriale de l'action publique.

Les orientations stratégiques inscrites dans le schéma régional sont les suivantes :
→ Faire émerger les PME du futur ;
→ Faire des grandes mutations un moteur de production ;
→ Faire de la formation la garantie des emplois de demain ;
→ Faire des territoires de véritables leviers de croissance.

Afin de s'assurer de l'appropriation par le schéma régional des priorités de la Métropole, issues notamment du pacte métropolitain, Nantes Métropole, lors de l'élaboration du schéma, a présenté ses choix et orientations en matière de développement économique, d'emploi, d'innovation et sa politique publique d'attractivité. Cet échange a permis de clarifier avec la Région les priorités des interventions respectives de la Région et de la Métropole. Considérant la nécessité de proposer aux entreprises, et notamment aux PME, une offre de service territoriale claire et sans doublon, dépassant les frontières politiques et administratives, considérant également les interactions et complémentarités entre l'espace métropolitain et les territoires ruraux riverains, ce partage du leadership est apparu comme essentiel.

La Métropole nantaise, en lien étroit avec l'agglomération nazairienne, affirme et assume depuis plusieurs années la place particulière qu'elle occupe dans le paysage économique du Grand Ouest, celle d'un épicentre créateur de valeur par et pour l'ensemble des acteurs économiques régionaux, celle d'un espace urbain de plus en plus tourné vers l'Europe et l'international, celle d'un carrefour proposant un cadre propice à l'innovation, aux échanges entre chercheurs, enseignants, entrepreneurs, salariés, associations, etc. C'est cette place particulière, déclinée sur plusieurs politiques publiques, que le SRDEII reconnaît et détaille, principalement autour des thématiques suivantes :

- Le positionnement du pôle métropolitain Nantes / Saint-Nazaire comme segment clef du développement du manufacturing ;
- Le rôle nodal du futur pôle agro-alimentaire et du futur MIN dans le développement de la filière agro-alimentaire régionale, en lien avec notre projet alimentaire territorial ;
- Le rôle de locomotive du numérique nantais à l'échelle régionale reconnaissant ainsi que 71 % des emplois régionaux de cette filière sont sur la zone d'emploi de Nantes ;

- La place majeure des dynamiques nantaises dans les industries culturelles et créatives (ICC) avec le projet du Quartier de la Création autour d'équipements dédiés à la culture, la recherche et la formation jusqu'au numérique (90 000 m² d'activité, 4 000 étudiants et 100 enseignants chercheurs) ;
- La santé du futur : la création du quartier hospitalo-universitaire sur l'Ile de Nantes, centre de gravité d'une stratégie globale de développement de l'économie de la santé dans une logique de cluster avec un volet enseignement supérieur et développement économique fort
- L'offre décalée et attractive du Voyage à Nantes, maillon clef de l'attractivité touristique régionale ;
- Le rôle de la Métropole dans des projets accélérant le développement des technologies propres et des dispositifs liés à la transition énergétique, comme le projet SMILE ;
- L'économie circulaire comme vecteur de développement économique durable ;
- La complémentarité des interventions de la Région avec les actions engagées de longue date par la Nantes Métropole en faveur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Sur plusieurs thématiques comme l'économie sociale et solidaire, la place du tourisme urbain et d'affaires dans la stratégie touristique régionale ou l'articulation des politiques d'attractivité, de prospection et de marketing à l'international, le SRDEII pose un cadre de collaboration qu'il conviendra de mettre en œuvre et d'approfondir par des partenariats plus précis et plus opérationnels. Plus globalement, Nantes Métropole se mobilisera, dans la continuité de la collaboration qui a prévalu pendant l'écriture du SRDEII, sur sa déclinaison en cohérence avec les politiques publiques métropolitaines et sur les dispositions prises afin de le faire vivre et de l'adapter en permanence aux attentes des acteurs économiques et des collectivités.

Par ailleurs, une grande partie des actions ou orientations proposées par la Région dans le schéma concerne l'appui au développement, l'innovation et au renforcement des entreprises et notamment des PME, en cohérence et complémentarité avec les actions portées par la Métropole.

Enfin, le schéma est accessible sur l'espace élus de l'intranet de Nantes Métropole.

**M^me^ la Présidente :** « Le sujet que nous allons évoquer maintenant n'est pas sans lien avec le précédent puisque nous allons parler là aussi rayonnement, puisque nous allons parler développement économique, puisque nous allons parler innovation, puisque nous allons parler internationalisation.
Vous vous souvenez que dans le cadre de la loi NOTRE, la loi avait fixé deux choses : à la Région, d'une manière générale, la compétence sur le développement économique, mais le deuxième élément déterminant de la loi NOTRE est que cette dimension n'était pas prescriptive pour les Métropoles. Donc la loi offrait deux possibilités aux collectivités locales : soit de pouvoir adopter conjointement un schéma dans l'intérêt partagé des territoires, soit que chacune des collectivités puisse, pour les Métropoles et spécifiquement pour elles, avoir un schéma disjoint.

Il n'aura échappé à personne que nous avons, avec le Président de la Région, des divergences, parfois particulièrement profondes sur un certain nombre de sujets, mais sur cette question, j'ai considéré qu'au nom de l'intérêt général, au nom de l'intérêt de nos territoires, au nom de la lisibilité pour les entreprises, au nom de l'efficacité pour l'emploi et pour le développement économique nous devions engager une démarche de discussion pour faire connaître, pour partager la stratégie de la Métropole dans ces domaines, la stratégie de la Métropole en matière de développement économique, d'innovation, d'internationalisation.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons engagé un dialogue, à l'issue de ce dialogue la formalisation de cette délibération dont je rappelle que nous n'avons pas à voter aujourd'hui sur la totalité du schéma régional qui a été adopté, mais bien spécifiquement sur la partie qui concerne la Métropole et donc sur la partie qui vient acter la stratégie qui est la nôtre ici collectivement.
Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, il s'agit effectivement ce matin d'approuver les orientations stratégiques sur le territoire métropolitain de ce schéma. Je tiens effectivement à dire qu'il y a eu un travail avec la Région : à la fois nous avons porté une contribution qui évidemment fait l'état de tout ce que nous portons depuis le début de ce mandat pour l'emploi, l'économie, mais aussi l'innovation et l'internationalisation, et il y a eu aussi une Conférence territoriale de l'action publique qui a permis à la

fois de présenter le schéma et de porter, par l'intermédiaire de l'expression de Madame la Présidente évidemment, nos orientations stratégiques.

Je tiens également à dire qu'il était aussi important de regarder comment ce schéma était élaboré puisqu'il est prescriptif, donc il est important que nous puissions continuer de porter nos projets. Mais aussi il est important pour permettre un appui régional sur les projets phares, et puis il était aussi essentiel évidemment de reconnaître le rôle moteur et l'entraînement de la Métropole sur les filières d'excellence, mais plus largement sur l'économie.

Vous le savez, vous l'avez vu dans les derniers chiffres, nous sommes l'une des agglomérations françaises qui a capté le plus de projets d'implantation d'entreprises en 2016. Dans le même temps, il y a aujourd'hui plus d'entreprises qui quittent la Métropole vers le territoire régional que d'entreprises de la région qui viennent s'implanter sur notre Métropole. Ce rôle de moteur est évidemment essentiel, à la fois pour capter du développement économique donc de l'emploi, mais aussi pour faire en sorte que cela irrigue l'ensemble du territoire, et à travers évidemment nos priorités économiques que nous portons, vous verrez qu'elles ont des conséquences sur l'ensemble du territoire régional.

Les orientations de ce schéma sont au nombre de quatre :

1) Tout d'abord pour faire émerger les petites et moyennes entreprises du futur, que ce soit sur leur financement, sur l'internationalisation de ces entreprises, mais également sur l'innovation.

2) L'autre orientation importante est évidemment de faire des grandes mutations un enjeu qui contribue au développement économique, mais aussi à l'emploi, avec évidemment la transition numérique, la transition énergétique, l'accompagnement de filières.

3) Troisième orientation : elle consiste à faire de la formation la garantie des emplois de demain.

4) Et puis évidemment, par le rôle de la Métropole, mais aussi par la discussion collective que nous pouvons avoir avec tous les interlocuteurs de l'économie, par les infrastructures aussi que nous avons à réaliser, faire de nos territoires qu'ils contribuent aussi à la création de richesses au niveau national.

Alors, dans ce schéma, je l'ai dit, nous retrouvons pleinement les orientations stratégiques de la Métropole, et je tiens évidemment à les rappeler par l'intermédiaire de cet exposé. Évidemment, le positionnement majeur du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire sur la question industrielle, à la fois par rapport aux entreprises évidemment particulièrement importantes que nous avons sur notre territoire, mais aussi avec cette volonté de construire l'usine de demain. Là aussi, vous le savez, les grands groupes comme Airbus, comme STX, ce sont des sous-traitants qui sont sur l'ensemble du territoire régional donc il est important de reconnaître cela, comme il était important de reconnaître la santé du futur avec la création du quartier hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes. Là aussi un enjeu d'emploi, un enjeu de lien avec les milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur, et évidemment aussi un enjeu qui irrigue largement au-delà de la Métropole.

Également reconnaître l'importance de l'activité agroalimentaire sur notre territoire avec notamment le rôle futur du nouveau pôle qui va être construit dans les prochains mois, et évidemment aussi le futur MIN, en lien avec notre projet alimentaire territorial. Là aussi, tout cela dépasse largement notre territoire métropolitain.

Nous avons souhaité insister sur le rôle de locomotive du numérique bien entendu, mais aussi - cela fait le lien avec la délibération précédente - notre place majeure au niveau des industries créatives et culturelles, notamment avec le quartier de la Création.

Et puis nous avons aussi souhaité insister sur le rôle de la Métropole dans des projets qui accélèrent le développement des technologies et qui sont donc liés à la transition énergétique. Nous avons aussi fait en sorte que notre priorité accordée à l'économie circulaire puisse être transcrite dans ce schéma. Et puis, parce qu'il existe aussi des relations de travail depuis un certain nombre d'années, nous avons fait en sorte que la complémentarité des interventions soit affichée, soit marquée sur la responsabilité sociétale des entreprises. Il y a un travail coopératif qui, je le disais, existe depuis un certain temps.

Nous aurons, je pense encore des discussions à venir parce que soit nous n'avons pas forcément eu le temps d'aller au bout de ces discussions, soit il y aura d'autres schémas, d'autres plans d'action qui vont venir préciser les choses, mais sur l'économie sociale et solidaire, sur également la place du tourisme urbain et du tourisme d'affaires dans la stratégie touristique régionale, également sur l'articulation des politiques d'attractivité et de prospection à l'international et sur la reconnaissance du travail métropolitain sur l'emploi, notamment à travers notre pacte métropolitain, nous aurons certainement encore, je le disais, à échanger avec la Région pour préciser les différentes actions à mettre conjointement en œuvre dans les prochaines années.

Voilà les orientations qui sont aujourd'hui proposées, qui sont soumises à délibération de ce Conseil métropolitain.
Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame Houël. »

**Mme Houël :** « Monsieur le Vice-Président, merci. Ce schéma régional a effectivement fait l'objet d'une très large concertation avec deux phases de concertation, avec des acteurs publics et de nombreuses entreprises, une plate-forme numérique, des appels à contributions nombreux, vous l'avez rappelé, une Conférence territoriale de l'action publique, et enfin des travaux en bilatéral avec les différentes Métropoles de la région.

Nous vous remercions pour la qualité des échanges qui ont eu lieu à cette occasion-là et qui nous permettent d'aboutir aujourd'hui à un schéma commun. Vous avez rappelé les quatre grands objectifs, je ne vais pas revenir dessus. Maintenant, tout l'enjeu était évidemment sa mise en œuvre parce qu'un schéma reste un schéma, mais ce qui compte c'est l'action concrète derrière. Je vous remercie. »

**M. Roussel :** « Aymeric Seassau. »

**M. Seassau :** « Monsieur le Vice-Président, chers collègues, avec le contexte économique que nous connaissons, qui génère un chômage de masse avec plus de 6 millions de salariés privés d'emploi en France, avec une précarité accrue, avec 132 450 demandeurs d'emploi en janvier 2016 en Loire-Atlantique, toutes catégories confondues, dans une France à 9 millions de pauvres, cette délibération soumise à notre vote revêt une importance particulière.

Le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation a en effet vocation à définir les orientations en matière de développement économique pour le territoire.

En premier lieu, je veux rappeler que les élus communistes et républicains sont, dans le principe, favorables au soutien des pouvoirs publics et des collectivités à l'économie pour favoriser le développement économique, la création de richesses, pour répondre aux besoins humains, pour créer des emplois et gagner le progrès social.

Le Conseil régional, chef de file de l'action économique sur le territoire, a décidé la mise en œuvre de sa stratégie qui s'articule autour de quatre priorités qui viennent d'être rappelées. Si nous pouvons souscrire à un certain nombre de mesures, il apparaît qu'au nom de la simplification qui traverse l'ensemble du nouveau schéma, la Commission régionale de suivi des aides, la charte de conditionnalité, les contrats de progrès que les communistes avaient mis en œuvre et déployés entre 2004 et 2015 sont abandonnés.

Pour avoir siégé dans la Commission régionale de suivi des aides comme élu régional dans le précédent mandat, je peux témoigner de l'utilité de ces dispositifs et d'une instance réunissant des représentants syndicaux, patronaux et associatifs. Coûteux, opaque, inefficace - quand il n'est pas proprement scandaleux lorsqu'il finance des entreprises qui pratiquent le licenciement boursier -, l'échec du CICE est là pour nous rappeler combien la transparence, le contrôle des aides publiques et la conditionnalité sur des critères sociaux et écologiques sont d'une urgence première.

Nous alertons donc aujourd'hui dans la plus grande clarté le fait que le Conseil régional, chef de file de l'action économique, abandonne la conditionnalité et le suivi des aides. C'est particulièrement inquiétant. Les élus communistes et républicains proposent donc d'engager sans attendre la réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement qui assure le suivi des engagements pris par l'ensemble des acteurs sur le territoire de la Métropole.

C'est une des conditions de la transparence que nous devons aux citoyens sur l'utilisation de l'argent public, et c'est aussi un gage d'efficacité. Être efficace, ne pas jouer les doublons et faire respecter les atouts de notre territoire, c'est ce qui a conduit notre Métropole à contribuer à l'élaboration de ce schéma. D'autant que l'instance régionale reconnaît dans ce schéma la place et le rôle dévolus à notre institution.

C'est ce qui nous permet de débattre aujourd'hui sur une délibération qui rappelle le rôle que Nantes Métropole, aux côtés de la CARENE, joue en tant qu'épicentre créateur de valeur par et pour l'ensemble des acteurs économiques régionaux, un épicentre qui profite au développement de l'ensemble du territoire régional.

Ainsi, sont considérés comme atouts majeurs à développer dans le schéma le grand port maritime Nantes-Saint-Nazaire comme infrastructure majeure du développement économique et industriel, la création du centre hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes, le futur pôle agroalimentaire de Rezé autour de l'implantation du MIN, la locomotive du numérique et la dynamique assez singulière sur les industries de la création, l'urgence de la transition écologique, l'importance sur notre territoire de l'emploi industriel diversifié et tourné vers l'avenir.

Oui, nous voulons un développement économique profitable à tous, favorisant l'emploi et fédérant les acteurs. Nous voulons accélérer l'innovation sur le territoire comme vecteur de compétitivité, notamment dans les secteurs plus traditionnels, nous voulons attirer et renforcer les forces de recherche pour construire une Métropole créative, laboratoire d'innovation et de savoir.

Nous voulons valoriser les filières d'excellence du territoire, nous voulons accompagner les entreprises vers la transition écologique et énergétique, et nous serons également actifs pour que certains sujets évoqués dans le schéma régional se traduisent réellement en actes. C'est le cas notamment pour l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire.

Traduire les paroles en actes, c'est un choix affirmé de notre Métropole et nous pouvons mettre en œuvre, avec la nouvelle majorité régionale, des rapports transparents et constructifs qui permettront l'efficacité collective. Aussi, si des désaccords importants se font jour avec la nouvelle politique économique du Conseil régional, c'est parce que nous considérons positives les orientations du schéma applicables sur le territoire de la Métropole nantaise que nous émettrons un vote favorable. Je vous remercie de votre attention relative. »

**M. Roussel :** « Merci. Mahel Coppey. »

**M$^{me}$ Coppey :** « Merci. Mes chers collègues, aujourd'hui c'est bien sur les aspects métropolitains de ce schéma que nous nous prononçons, et il est important pour nous de faire cette précision.

Dans le travail mené sur ce schéma, la Métropole a pris toute sa part, cela a été rappelé. Nous avons enrichi le document pour qu'il soit à la hauteur des ambitions de notre territoire. Nous avons participé activement à cette contribution métropolitaine et je salue les marqueurs que la Métropole a su intégrer à ce document.

Je m'arrête un instant bien sûr plus particulièrement sur l'économie circulaire comme vecteur de développement d'une économie durable, l'agriculture de proximité en lien avec notre projet alimentaire qui est en train de se dessiner, la transition énergétique comme fil rouge d'un développement économique, et la RSE qui ne figurait pas non plus dans ce document.

La Métropole reste ainsi cohérente avec son ambition de devenir une référence sur la transition énergétique, en cohérence aussi avec le budget que nous avons voté ce matin puisque 53 % des projets qui sont inscrits sont de l'ordre de la transition écologique, et puis cohérente aussi avec notre objectif d'anticiper les mutations économiques pour notre territoire.
Car aujourd'hui nous le savons, nous le partageons, il est impensable d'opposer le développement économique aux enjeux écologiques et sociaux. Et nous avons fait avancer ce document dans ce sens.

Alors, même si tout n'est pas parfait et plusieurs l'ont souligné, vous conviendrez que j'ai une vigilance toute particulière pour l'économie sociale et solidaire. Même si le cadre de la collaboration avec la région est dorénavant posé, il va falloir que l'on approfondisse plus précisément ce partenariat d'un point de vue opérationnel.

Plus globalement, il faut rester mobilisés pour préserver le travail collectif que nous avons engagé à la Métropole, mobilisés pour le soutien à nos filières et au jeu collectif que nous avons avec les acteurs économiques de notre territoire.
Le schéma régional en lui-même comporte bien des orientations qui ne sont pas les nôtres. Il repose sur une vision de l'économie très classique, trop classique, qui ne permettra pas aux acteurs économiques du territoire de se préparer aux défis d'avenir, de se préparer à la nécessaire transition des modèles

économiques. Nous validons donc les orientations de la Métropole, mais ne saurions cautionner les orientations régionales pour nous, bien trop éloignées de notre vision économique.

Notre Métropole restera mobilisée sur les orientations prises et nos engagements pour que nos engagements puissent être suivis de concrétisations. Nous avons apporté une contribution réaliste et adaptée aux attentes des acteurs économiques de notre territoire. Restons vigilants face à ce schéma pour défendre ce que nous avons fait avancer, et continuons à prendre notre part dans la construction de l'économie de demain. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Gérard Allard. »

**M. Allard :** « Chers collègues, Madame la Présidente je veux commencer par dire que c'est en bonne intelligence que la Métropole a pu fortement contribuer à ce schéma qui a été adopté par la Région lors de son Conseil le 16 décembre dernier. Il nous est demandé aujourd'hui d'en approuver les orientations applicables sur la Métropole. J'ai pu participer à de nombreux échanges sur ce document, à l'automne dernier, avec les élus régionaux, et je peux rapporter ici que nous avons souhaité à ces occasions et au titre de la Métropole attirer l'attention de la Région sur plusieurs points clés.

En premier, il s'agit de prendre acte du poids économique que représente incontestablement la Métropole nantaise. Elle assure en effet des fonctions d'attractivité et de rayonnement qui irriguent l'ensemble du tissu économique régional et notamment le secteur rural, comme l'a affirmé Pascal Bolo au moment de sa présentation du BP.

L'alliance des territoires profite donc à tous. Nous assumons clairement ce rôle indiscutable et nous souhaitons que la Région reconnaisse cette place particulière de la Métropole dans les instances de gouvernance et dans les projets structurants. Il s'agit d'affirmer cette volonté d'un leadership partagé.

Concernant plusieurs thématiques transversales, nous avons besoin de progresser dans la clarification des rôles et des responsabilités de chaque collectivité. Je pense en particulier à l'international, au numérique, à la transition énergétique, à l'innovation, à la RSE ou à l'économie sociale et solidaire. Quand nous organisons des missions comme celle menée au Québec au printemps 2016, ou bien quand nous pilotons Atlanpole, quand nous organisons des séquences remarquées comme la Digital Week, le Voyage à Nantes ou Climate Chance, nous assumons pleinement un rôle de capitale régionale, de dimension européenne, dont les actions ont des retombées bien au-delà de nos frontières administratives et politiques.
Sur ces thématiques transversales, il est donc nécessaire de poser clairement sur le papier qui fait quoi, qui finance quoi, et nous devrons prioriser le travail sur le marketing, l'international et l'innovation.
Aussi sur ces thématiques, le schéma donne des orientations générales que nous souhaitons voir déclinées opérationnellement pour répondre à l'exigence de cohérence de l'action publique. Notre économie métropolitaine est très diversifiée. C'est une grande chance et un atout inestimable pour résister aux crises économiques comme celle que nous avons traversée après 2008. Cette économie s'appuie sur des filières qui doivent gagner en visibilité et dont il faut répartir le leadership.

Sur les énergies marines renouvelables ou sur l'agroalimentaire, la prééminence régionale est incontestable. Sur la santé, le numérique, les industries culturelles et créatives ou le tertiaire supérieur, la Métropole revendique la position de leader et entend peser de tout son poids sur les orientations régionales. Sur le manufacturing ou le tourisme, le copilotage s'impose.

Le schéma tel qu'il a été adopté lors de la session de l'assemblée régionale le 16 décembre dernier a intégré ces éléments. En particulier, il reconnaît explicitement le rôle pivot du futur quartier de la santé autour du futur CHU sur l'île de Nantes et, dans le développement de l'économie de la santé, à l'échelle régionale. Il souligne aussi le rôle de locomotive occupé par l'économie métropolitaine dans des secteurs clés comme l'industrie, le manufacturing, les industries culturelles et créatives, ou encore le numérique.
Il met enfin en valeur l'effet d'accélération de l'économie de l'agroalimentaire que doivent jouer au sein du projet alimentaire territorial le futur MIN et le pôle agro. Mes chers collègues, à travers cette délibération, il ne s'agit pas de porter un jugement sur la qualité globale du document ou de se prononcer sur des thématiques relevant de la seule compétence régionale comme c'est le cas de la formation ou du financement des entreprises.

Il s'agit pour notre assemblée de formaliser et de coordonner entre nos deux collectivités nos axes d'intervention dans le développement économique. Cette délibération nous propose de valider les orientations d'un schéma partagé. Ce n'est qu'un point de départ, et l'efficacité de notre action dépendra avant tout de la façon dont nous saurons faire vivre ce schéma, l'adapter aux réalités d'une économie en

constante transformation, et l'adapter aux attentes des entrepreneurs – je pense en particulier aux responsables de PME. Un schéma ne se substitue pas aux actes. Nous attendons beaucoup de la mise en place des instances de gouvernance annoncée par la Région. Je pense par exemple au hub international.
Si ce schéma reconnaît clairement la place de la Métropole dans l'économie régionale, s'il met bien en valeur nos spécificités et nos projets majeurs, nous attendons de l'action régionale qu'elle soit au quotidien en cohérence avec ces orientations. Aussi serons-nous particulièrement vigilants à ce que les déclinaisons opérationnelles concrètes attendues sur le marketing, la prospection coordonnée d'entreprises exogènes, le tourisme ou bien encore l'économie sociale et solidaire, soient formellement écrites et mises en œuvre avec la Métropole.

Nous sommes tout aussi attentifs à ce que les choix budgétaires de la Région ne soient pas en contradiction avec les priorités affichées dans ce schéma. Cette vigilance est renforcée depuis que nous avons pris connaissance des arbitrages financiers récemment opérés au détriment de l'économie sociale et solidaire. Le développement économique appelle de la cohérence et un partenariat constructif et intelligent sur nos territoires métropolitains et régionaux.
Nous avons la chance de bénéficier d'un écosystème favorable à la créativité, à l'innovation, au développement économique de nos territoires. Ce schéma, pour peu que chacun joue concrètement son rôle et sa partition, c'est un engagement fort et un message à l'adresse des acteurs économiques qui attendent de nous de la complémentarité, de la lisibilité dans les politiques publiques. C'est le respect de notre culture de travail collectif, la marque des territoires qui gagnent. C'est aussi un impératif quand nous rappelons régulièrement la place prioritaire que nous donnons à l'emploi dans nos actions au sein de la Métropole.
Aussi, chers collègues, au nom des élus du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, je nous invite toutes et tous à appliquer ce projet de délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Merci Madame la Présidente. Juste un mot pour répondre aux différents intervenants que je viens d'entendre, notamment Monsieur le maire de Rezé et également Mahel Coppey. Je les ai entendus les uns et les autres interroger les choix budgétaires, les arbitrages financiers de la Région, dénoncer ou en tout cas interroger des orientations économiques "trop classiques".

Je voudrais simplement rappeler une chose, pour être très factuelle : c'est le choix que vous avez fait, Madame la Présidente, vous l'avez d'ailleurs rappelé en introduction de la présentation de cette délibération, de construire avec la Région des Pays de la Loire un schéma commun d'orientations stratégiques, de développement économique, d'internationalisation et d'innovation. C'est un choix que vous avez fait, vous avez rappelé les raisons pour lesquelles vous avez fait ce choix, et je peux tout à fait le comprendre.

Simplement, rappeler aux intervenants qu'un autre choix aurait été possible de votre part, donc si certains intervenants avaient des interrogations voire des états d'âme sur les arbitrages de la Région, ils peuvent s'adresser à vous, Madame la Présidente, pour évoquer avec vous le choix que vous avez fait de construire avec la Région ce schéma de développement économique.

Et puis un dernier point concernant aussi un certain nombre de mentions qui ont été faites à ce schéma régional, pour dire que la Région bien sûr, évidemment, respecte profondément les orientations politiques des différents territoires qui la constituent. La Région respecte profondément les orientations politiques de la Métropole nantaise. Un certain nombre d'axes ont été mentionnés à votre demande dans ce schéma régional, mais ce respect, qui est un respect tout à fait démocratique et qui est complètement assumé et porté par la Région, ne vaut pas nécessairement cautionnement d'un certain nombre d'orientations politiques que vous souhaitez voir mettre en œuvre. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Merci. Juste une petite chose : cela fait deux élues nantaises qui sont aussi conseillères régionales, et qui s'expriment exclusivement comme conseillères régionales plutôt comme que comme élues de ce Conseil métropolitain. Je dois juste vous dire que c'est un peu agaçant. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Mahel Coppey. »

**M^me^ Coppey :** « Merci Madame la Présidente. Merci de me permettre d'apporter quelques précisions.

Moi, j'invite à avoir un peu de responsabilité dans ce que l'on se raconte ici. Qu'est-ce qui nous concerne ? Et dans quel état d'esprit nous avons travaillé ensemble, collectivement, à la Métropole, sur ce schéma ? On a mis sur la table des orientations qui concernent les acteurs économiques nantais. Donc c'est bien dans l'intérêt de ces acteurs économiques et du développement économique de la Métropole que nous avons travaillé. Et je crois qu'il est important, Madame Garnier, de bien avoir cela en tête.

Moi, je vous invite à effectivement relire les circulaires de la loi NOTRE qui précisent le cadre des collaborations possibles entre la Région et une Métropole. L'idée de s'accorder sur un schéma, l'idée d'être dans la coopération et la collaboration, cela ressemble davantage au jeu nantais que l'on a l'habitude de mener ici. Cela ressemble davantage à ce que l'on a appelé la nécessité d'avoir une Région forte pour avoir une Métropole forte, et d'avoir une Métropole forte pour avoir une Région forte. Et cela, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Président de la Région, en tout cas quand il est en Région et qu'il s'occupe des affaires de la Région.

Moi, ce que je retiens de cet épisode, c'est qu'il nous a permis aussi – puisque j'ai l'habitude de regarder les impacts positifs du travail que l'on peut faire ici – d'apprendre à nous connaître. Donc, c'est vrai que j'ai été un peu surprise, je vous l'avoue, c'était un exercice nouveau pour tous, pour les élus régionaux certainement, mais aussi les élus métropolitains que nous sommes.

Et quand j'ai lu la première version du schéma, moi je vous avoue que j'ai été un peu surprise d'une écriture qui reposait essentiellement sur la croissance. C'est cela que j'appelle une vision très classique de l'économie, totalement en décalage avec la pénurie des ressources, avec les crises actuelles. Quand je dis "se préparer à la nécessité du changement à venir", c'est à un moment donné les acteurs économiques qui ne sont pas des pionniers sur le sujet, ils sont réalistes, ils sont pragmatiques. Je lis ce schéma et je ne vois rien sur le climat et la transition écologique, c'était absent de la première écriture. Quand même, on est en 2017 ! »

**M^me^ la Présidente :** « Mahel, je vous invite à aller vers votre conclusion. »

**M^me^ Coppey :** « Je crois qu'aujourd'hui, il est nécessaire de dire en transparence que le travail que nous avons mené a permis d'enrichir ce schéma. Et quand je dis "enrichir", c'est qu'il a permis d'amener un peu de réalisme au schéma que nous votons aujourd'hui. Soyons pragmatiques. La Métropole a des leviers qu'elle maîtrise pour son développement, mais il est important de rappeler que la réalité est plus complexe et qu'il faut interagir avec les acteurs économiques.

Ce schéma n'est pas un blanc-seing confié à la Région, mais il nous engage collectivement pour développer l'économie de demain qui concerne à la fois les Nantais et les Nantaises sur cette Métropole, mais aussi qui rayonne sur l'ensemble des autres territoires. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Avant de donner la parole à Rodolphe Amailland, je veux juste donner un point législatif. La loi NOTRE fixe clairement le cadre. Personne ne donne de blanc-seing à personne. Les divergences politiques entre la Région et la majorité politique de la Métropole sont connues de part et d'autre, assumées de part et d'autre. Je crois donc inutile là-dessus qu'il y ait de faux débats entre nous.

La loi NOTRE dit quoi ? Suite à une action forte de mobilisation des uns et des autres, elle dit clairement que le schéma économique régional ne peut pas être prescriptif sur le territoire des Métropoles, et que c'est d'ailleurs le seul territoire sur lequel ce schéma n'est pas prescriptif. Les uns et les autres, dans le respect de la loi, ont donc agi pour donner à voir, ancrée dans un texte, la stratégie qui est la nôtre pour la Métropole, la stratégie qui est la nôtre en matière de développement économique, en matière d'internationalisation, en matière d'innovation. Cela, c'est le cadre légal dans lequel nous nous inscrivons.

Ce sur quoi nous allons voter, je l'ai dit en début d'introduction, c'est bien – comme la loi le prévoit – exclusivement la partie qui concerne la Métropole. Ensuite, chacun conviendra dans cette assemblée que naturellement, tout le monde sera extrêmement vigilant à ce qu'entre le texte voté et les décisions que les uns et les autres prendront dans les années à venir, y compris avec les questions financières que cela pose, évidemment chacun aspirera à la cohérence. Je voulais rappeler ce cadre législatif parce que sinon, on ne sait plus exactement de quoi on parle. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland :** « Madame la Présidente, je pense que l'on vient de perdre, avec ces interventions, l'ensemble des spectateurs qui pouvaient encore suivre nos débats du Conseil métropolitain. Quand on parle d'économie, quand on sait que ce schéma, il a été coconstruit avec les écarts que l'on connaît des uns et des autres, et que l'on passe près d'une demi-heure pour un sujet que l'on va sans doute voter à

l'unanimité, je pense qu'en matière de responsabilité et de prise de parole, chacun devrait pouvoir se regarder avant de parler. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Gérard Allard pour une rapide intervention. »

**M. Allard :** « Oui, je voulais simplement rassurer Laurence Garnier : il n'y avait aucune volonté polémique dans mon intervention, simplement des alertes concernant l'économie sociale et solidaire et des choix budgétaires de la région, et des attentes en termes de gouvernance. C'est bien légitime que l'on puisse exprimer ce type de suggestions et de propositions.

L'intérêt des acteurs économiques et de l'emploi sur la Métropole et sur l'ensemble du territoire régional justifie que l'on participe à ce schéma, comme on l'a fait avec quelques alertes et quelques attentes qui sont justifiées. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je vous invite donc à voter sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc votée à l'unanimité.
Délibération 7, Fabrice Roussel. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1 – Approuve les orientations stratégiques du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région des Pays de la Loire, applicables sur le territoire de la Métropole nantaise.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mission partenariats et contractualisation

**07 – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 - VOLET TERRITORIAL : APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION MÉTROPOLITAINE**

**EXPOSE**

Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020, signé le 23 février 2015, comprend un volet métropolitain en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014. Ce volet, qui doit permettre aux Métropoles de renforcer leurs fonctions et dynamiques métropolitaines, a fait l'objet d'une convention métropolitaine signée le 9 octobre 2015.

Pour rappel, Nantes Métropole avait fixé plusieurs priorités pour contribuer au renforcement des fonctions métropolitaines, au premier rang desquelles :
- La mobilité, soutenue à hauteur de 28,478 M€,
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, soutenus à hauteur de 25,181 M€.
Nantes Métropole intervenait également à hauteur de 32,820 M€ sur le volet territorial.

Au lendemain des élections régionales de décembre 2015 et à la demande des présidents nouvellement élus, le Premier Ministre a décidé qu'une revoyure des contrats de plans serait réalisée avant la fin de l'année 2016. Cette revoyure a abouti à un avenant au CPER 2015-2020, acté en commission permanente régionale le 21 octobre 2016 et signé le 23 janvier 2017. Par conséquent, il convient désormais d'approuver l'avenant à la convention métropolitaine.

La révision anticipée du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 a permis l'accélération d'opérations déjà en cours et la réalisation de nouveaux projets sur le territoire de la Métropole.

Dans le cadre de cette révision, Nantes Métropole a souhaité intensifier sa contribution initiale afin de renforcer sa dynamique et son rôle d'entraînement de Métropole régionale.

Sur le volet mobilité multimodale :
- sur les opérations ferroviaires, la Métropole s'engage à participer à hauteur de 70 000 € sur les deux volets de l'étude menée sur l'axe Nantes-Angers-Sablé, ainsi qu'à hauteur de 350 000 € sur un total de

7 M€ pour la réalisation d'études préliminaires et d'avant-projet pour la modernisation du poste de Nantes et la modernisation du plan de voies de Nantes.
- sur les opérations Gare inscrites au CPER, Nantes Métropole a confirmé son engagement à hauteur de 16 080 395 €.
- sur le périphérique Nord de Nantes, Nantes Métropole a réajusté sa participation à hauteur de 6,750 M€ après que l'État ait réduit l'enveloppe sur les autres projets d'aménagements prévus, tout en s'engageant à réaffecter le solde de sa participation dans le cadre du Schéma Directeur d'Agglomération de Gestion de Trafic.

Sur le volet Enseignement supérieur et recherche, Nantes Métropole participera au projet de transfert de l'École Nationale Supérieure Maritime sur le site de l'École Centrale de Nantes à la même hauteur que la Région, soit 2,5 M€.

Sur le volet territorial et sur la tranche de 30 M€ inscrite au CPER 2015-2020 du projet de transfert de Nantes Etat vers Blottereau, Nantes Métropole a contractualisé 9,88 M€ complémentaires, nécessaires pour que le planning de l'opération soit respecté.
Nantes Métropole aura ainsi contractualisé la totalité de sa quote-part (50 %, soit 12 M€) sur la part incombant aux collectivités, la Région devant assurer l'autre partie.

Cette révision du CPER aura ainsi permis de mobiliser de nouveaux moyens sur la Métropole permettant à celle-ci de faire face et d'assurer son rôle d'attractivité en tant que Métropole régionale, l'État apportant un engagement supplémentaire de 9,97 M€, la Région de 5,616 M€ et Nantes Métropole de 12,01 M€.

**M. Roussel :** « Il s'agit d'approuver l'avenant à la convention métropolitaine du contrat de plan État Région 2015-2020 qui, je vous le rappelle, avait été signé le 23 février 2015. Au lendemain des élections régionales de décembre 2015 et à la demande des présidents nouvellement élus, le Premier ministre avait décidé qu'une revoyure des contrats de plan serait réalisée avant la fin de l'année 2016. Cette revoyure a abouti à cet avenant qui a été notamment acté en commission permanente régionale le 21 octobre dernier.

Les principales modifications sont les suivantes, mais je vous rappelle aujourd'hui les engagements qui seront ceux de la Métropole : sur les sujets d'accessibilité, de mobilité, 28 108 000 euros, sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ce seront 27 681 000 euros, et sur le renforcement des fonctions métropolitaines 42,7 millions d'euros. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Laurence Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Merci Madame la Présidente. Je voudrais d'abord souligner, dans le cadre de ce nouveau contrat de plan État Région, un certain nombre d'éléments positifs, au premier rang desquels la décision de Nantes Métropole de participer à l'étude ferroviaire sur l'axe Nantes-Angers-Sablé. J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises au sein de cette assemblée d'alerter sur la nécessité de veiller à l'accessibilité ferroviaire de la Métropole. Ce sera encore plus nécessaire, vous le savez, dans les mois et dans les années à venir puisque Rennes sera dans quelques mois à 1 heure 25 de Paris, que Bordeaux sera dans le même calendrier à 2 heures de Paris, que nous sommes aujourd'hui à 2 heures 15 voire 2 heures 30 de la capitale, et donc c'est un sujet qui sera primordial, je le pense vraiment, dans le cadre de la construction de l'attractivité nantaise dans les années à venir. Je voulais saluer cette intervention de la Métropole sur cette étude ferroviaire Nantes-Angers-Sablé.

Sur un autre dossier qui concerne le projet de transfert de Nantes État vers Blottereau, on a en revanche un peu plus d'interrogations. C'est un projet qui a été évalué dans le cadre du CPER initial en 2015 à 30 millions d'euros – c'est le montant, 30 millions d'euros, qui était mentionné au CPER initial.

Manifestement, ce projet va coûter beaucoup plus cher et il y a un comité de pilotage qui est prévu au début du mois de mars dans trois semaines, qui devra permettre d'avoir une idée beaucoup plus précise de ce projet, et il nous aurait semblé à la fois plus rigoureux et plus transparent, en matière de méthodologie, d'attendre que ce comité de pilotage ait lieu pour pouvoir renseigner l'ensemble des élus de cette assemblée sur le coût réel de ce transfert avant de présenter cette délibération, puisqu'il n'y a pas non plus de degré d'urgence particulier.

Nous voterons en faveur de ce contrat de plan État Région et de ce volet métropolitain, qui comporte encore une fois un certain nombre d'avancées que j'ai citées. Nous avons une vraie réserve méthodologique sur cette partie qui concerne le Grand Blottereau. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Juste une remarque sur le premier point de votre intervention, pour vous confirmer que chaque fois qu'il faut défendre le ferroviaire, les trains et la complémentarité des modes de déplacement, évidemment la Métropole est présente.
Ronan Dantec. »

**M. Dantec :** « Madame la Présidente, chers collègues, je profite donc de ce dossier où il est question de priorité accordée au ferroviaire dans les investissements d'avenir, a priori avec un fort consensus, pour vous indiquer que j'ai décidé de mettre un terme à mon mandat de conseiller métropolitain.

Cette décision n'est pas en soi une surprise pour mes camarades du Groupe écologiste et citoyen, puisque nous avions décidé ensemble lors des municipales de 2014 que j'effectuerais ce demi-mandat pour poursuivre jusqu'à la COP 22 mon action de représentation au nom de Nantes Métropole des villes du monde dans les négociations sur le climat.

Je le fais très sereinement, car il est important que nous assurions le renouvellement des élus, et c'est donc mon collègue écologiste nantais Nicolas Martin qui siégera désormais dans ce très dynamique Groupe écologiste et citoyen. J'en profite pour en saluer affectueusement tous les membres, notamment les trois vices-présidentes, Pascale, Julie et Mahel, en charge de la continuité et du renforcement des politiques publiques qui me sont chères.

Cette décision n'est pas liée à une situation de cumul, je me permets de le souligner, puisque j'applique par anticipation, depuis l'automne 2011 et mon élection comme sénateur, la loi sur le non-cumul des mandats qui s'appliquera pour les parlementaires aux élections de 2017. J'avais, je le rappelle, démissionné dès cette élection de mes mandats exécutifs de vice-président et d'adjoint au maire de Nantes.

Cette loi est une avancée nécessaire, je l'ai évidemment soutenue, elle laisse aussi ouverte la possibilité de rester membres non exécutifs des Conseils. Il n'est d'ailleurs pas injustifié que les sénateurs représentant des territoires gardent un œil sur les difficultés locales, les conséquences des baisses de dotations ou la montée des précarités – nous avons eu l'occasion d'en discuter lors du dernier Conseil la semaine dernière à Nantes.

Dans cette logique, je resterai donc conseiller municipal au moins pour avoir l'occasion de vérifier que le cheminement de la Bretonnière, initié dès 2002 – cela donne une idée du temps de l'action publique –, est bel et bien enfin terminé.
Un dernier Conseil après 16 ans de présence, c'est quand même un moment un peu particulier. Rassurez-vous, je ne vais pas vous proposer un long bilan de mon action, ne serait-ce que parce que je l'avais déjà un peu fait en quittant la vice-présidence en 2011.

Quelques mots seulement de remerciements. D'abord pour les services de Nantes Métropole. C'est une vraie chance, je pense que nous en sommes tous conscients, de pouvoir nous appuyer sur une administration territoriale aussi mobilisée et dynamique, et je rends notamment hommage à la direction de Philippe Marest, avec laquelle j'ai eu grand plaisir à travailler, et un salut tout particulier à Maryline Guillard, directrice de la direction de l'environnement, des risques et de l'énergie avec laquelle nous avons beaucoup partagé et bâti, en partant vraiment de zéro en 2001. Cette direction de l'environnement n'était au départ qu'une toute petite mission.

Je retiendrai de notre action l'Agenda 21 adopté en 2006. Un moment politique que je continue à considérer comme un pas, quand des centaines d'acteurs du territoire de tous statuts et sensibilités ont donné mandat aux élus, après des mois d'élaboration du développement de pas moins de 21 politiques publiques nouvelles, comme le plan climat ou la politique des temps.
Je voulais donc ici encore en remercier Hélène Combe, trop tôt disparue, qui nous avait accompagnés dans cette démarche plus que participative, et vous inciter à relire le diagnostic de territoire alors élaboré, qui me semble encore aujourd'hui particulièrement pertinent.

La présidence de Jean-Marc Ayrault aura évidemment marqué ces années. Je continue de souligner, contrairement peut-être à certaines idées reçues, sa précieuse capacité de délégation auprès de ses adjoints et vice-présidents sans laquelle je n'aurais pas mené les politiques publiques dont j'avais la responsabilité. Nous garderons en souvenir commun ce prix de Capitale verte de l'Europe reçu à la

mairie de Stockholm en 2010, avec un commissaire européen tellement peu chaleureux avant la remise des prix que Jean-Marc lui-même était convaincu que nous n'avions pas ce prix et que je l'avais fait venir pour rien.

Je voulais enfin vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir dit "banco" à ma proposition d'organiser un sommet mondial sur le climat à Nantes après la COP 21. Le Climate Chance aura été un réel succès, cela a été dit avant moi, et nous annoncerons dans quelques jours au Maroc la date et le lieu de l'édition 2017 avant, n'en doutons pas, de retrouver Nantes pour une future édition.
La lutte contre le changement climatique et les atteintes à l'environnement auront été, vous le savez tous, le fil de mon action à Nantes Métropole, tant je suis convaincu que nos sociétés ne pourront survivre au XXI$^{e}$ siècle si elles ne répondent pas à ces défis.
C'est aussi la raison de mon opposition ferme à certains projets d'infrastructure, en contradiction flagrante avec ces priorités. Je suis d'ailleurs très heureux de quitter ce Conseil sans que l'irréparable ne se soit produit. J'ai même le sentiment que ce risque s'éloigne durablement, ce qui est une très bonne nouvelle pour la nécessaire cohésion et capacité de projet partagé de ce territoire, qui est justement à mon avis son bien le plus précieux.

Je voulais en conclusion, avec le recul de ces années, dire une chose très simple qui fait écho à l'ensemble des débats de ce matin. Ce territoire s'est très fortement et très positivement développé depuis 25 ans. Il crée des emplois, attire des entreprises, assure mieux que d'autres, Pascal Bolo, l'a dit tout à l'heure, sa capacité à redistribuer les richesses produites vers les plus fragiles. Il apprend aussi à travailler plus étroitement en réseau avec les territoires qui l'entourent, et je sais Madame la Présidente que c'est une préoccupation que nous partageons. Mais un îlot de prospérité ne fait pas le monde.
Si nous pouvons être collectivement fiers du travail accompli, nous ne pouvons éluder cette question : à quoi sert d'être les gagnants d'un monde qui se perd ? Depuis les années 50, le CELIB, le Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons, pour les plus jeunes, a constamment construit ses discours de mobilisation économique sur son risque de marginalisation à l'Ouest de l'Europe. Il fallait lutter pour ne pas être seulement territoire d'émigration. C'était alors l'urgence, et nous avons gagné ce combat. Mais ce paradigme de compétition entre territoires est aujourd'hui en grande partie dépassé. Trop de territoires s'effondrent dans la France de la diagonale du vide ou ailleurs dans le monde. Il est aussi de notre responsabilité d'y répondre. Ce n'est pas si facile, c'est un vrai défi pédagogique et démocratique d'expliquer à nos habitants et nos citoyens plus que jamais tentés par le repli, que leur avenir passe au contraire par plus de solidarité, de répartition de richesses, d'accueil des plus fragiles, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, de responsabilité renforcée sur les défis environnementaux planétaires.

Nous ne sommes pas seulement responsables de nous-mêmes, mais bien porteurs d'une part de la responsabilité globale. C'est notre enjeu d'élus de transformer cette responsabilité en politique publique. C'est dans cet esprit que j'ai apporté ma modeste contribution à cette construction toujours collective des politiques communautaires, et je voulais vous dire Madame la Présidente, chers collègues, que ce furent des années absolument passionnantes. *Kenavo dorn ha*, je vous remercie. »

**M$^{me}$ la Présidente :** « Cher Ronan, Mesdames et Messieurs, simplement quelques mots. Au-delà, chacun ici le sait, de notre opposition profonde sur "un certain projet d'infrastructure", pour reprendre les termes que tu as utilisés, je veux saluer devant cette assemblée, cher Ronan, l'engagement qui a été le tien, le rôle que tu as joué dans l'obtention du titre de Nantes capitale verte, toutes celles et ceux qui ont contribué à cette histoire le savent ici ; le rôle décisif qui a été le tien aussi dans l'organisation de Climate Chance, premier grand sommet mondial des acteurs non gouvernementaux dont je suis très heureuse qu'il se soit tenu ici, dans notre Métropole, mais c'est parfois moins connu, et la fin de ton intervention y faisait référence, ton engagement aussi sur les logiques de coopération territoriale.

Tu as fait partie de ceux qui ont prôné et contribué à construire cette alliance, ces logiques de coopération notamment entre les grandes villes de l'Ouest – Nantes, Rennes, Brest, Angers, Saint-Nazaire –, mais aussi le dernier point que tu as évoqué entre les territoires urbains et les territoires ruraux.
Sur ce point, je me permettrai un bémol à ton intervention – mais c'est pour cela que nous aimons débattre ensemble, parce que nous ne sommes pas non plus d'accord sur tout – : débattre, car je crois que l'on ne peut jamais dire qu'une Métropole est un îlot de prospérité, quand on connaît le taux de chômage dans nos quartiers populaires.

Je revendique le fait que nos Métropoles sont certes des lieux de créativité, certes des lieux d'innovation, certes des lieux de richesse, mais que l'on ne peut pas avoir une vision monolithique des Métropoles parce qu'il y a aussi ces situations de précarité, comme on ne peut pas avoir une vision monolithique des territoires ruraux, parce qu'il y a aussi des territoires ruraux en dynamique et en projet.

Je sais, cher Ronan, que nous sommes d'accord sur ce sujet. C'est ce que j'ai appelé il y a maintenant deux ans "l'alliance des territoires". C'est un vrai choix de la Métropole nantaise qui ne fait pas l'unanimité et, disons-le, au-delà des sensibilités politiques, il y a dans ce pays des Métropoles qui considèrent que leur seul sujet, c'est leur développement endogène, c'est cette croissance perpétuelle.

Le positionnement de la Métropole que nous construisons ensemble, c'est de se dire que cette Métropole se développe avec et au bénéfice des territoires périurbains et ruraux qui l'environnent, et je crois que les sujets de demain – la transition alimentaire, pour ne prendre que cet exemple – donnera encore plus de force, d'acuité et d'évidence aux enjeux de réciprocité entre nos territoires.

J'en profite, et je sais Ronan que cela te fera plaisir, pour annoncer aujourd'hui que j'échange avec les villes du pôle métropolitain Nantes, Rennes, Brest, Angers, Saint-Nazaire, pour un colloque sur ce sujet sur l'alliance des territoires en 2017. C'était l'occasion de te le dire : comme quoi certains précurseurs voient ensuite certains sujets – mais pas tous – se réaliser.

Chers collègues, je vous propose de mettre au vote la délibération qui nous a été présentée. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Je vous propose que nous passions les trois délibérations transport, avant le déjeuner, et donc invite tout le monde à faire preuve d'esprit de synthèse.
Bertrand Affilé. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1 - Approuve l'avenant à la convention métropolitaine du CPER 2015-2020 passé entre l'État, la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole,

2 – Autorise Madame la Présidente, ou Monsieur le vice-président délégué, à signer l'avenant à la convention métropolitaine et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Affilé** présente les dossiers suivants :

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

**08 – DÉVELOPPEMENT ET SÉCURISATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF STRUCTURANT DE NANTES MÉTROPOLE – ACCORD CADRE DE MANDATS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE BÂTIMENTS ET SERVICES ASSOCIÉS – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE NÉGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE**

**EXPOSE**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), approuvé par le conseil communautaire du 20 juin 2011, prévoit l'évolution de la part modale des transports collectifs de 15 à 16 % à l'horizon 2030. La révision du PDU engagée en 2016 devra confirmer cette ambition.

Pour y parvenir, la dynamique de développement du réseau sera poursuivie en répondant à plusieurs objectifs complémentaires :
- Conforter le réseau existant par le renouvellement des infrastructures et du matériel roulant et la création de nouveaux centres techniques adaptés,
- Conforter le maillage du réseau et améliorer l'offre de desserte en extra-périphérique par le renforcement des lignes à vocation structurante (radiales et transversales), en rabattement vers le réseau armature,
- Renforcer le réseau armature, pour permettre d'étendre le maillage du réseau structurant et améliorer ses capacités par une nouvelle offre extra périphérique (prolongement tramway et busway au-delà du périphérique), par la consolidation du maillage Nord-Sud et Est-Ouest et par la déconcentration du pôle Commerce, en accompagnement des projets de la centralité métropolitaine.

Durant le mandat précédent, de nouvelles lignes structurantes ont été mises en service entre 2012 et 2013 avec en particulier les 7 premières lignes Chronobus et la réalisation de la 1ère phase de la connexion des lignes 1 et 2 de tramway.

De nouvelles lignes Chronobus sont prévues pour être mises en service en 2018 : la C9, le prolongement Nord Ouest de la C3 ainsi que la création d'une première ligne Chronobus de rocade afin d'améliorer le maillage du réseau, la ligne C20.

Afin de continuer à développer le réseau et à maintenir le niveau de service, il est nécessaire de lancer de nouvelles opérations d'investissement à partir de 2017 : acquisition de matériel roulants bus (avec notamment la livraison en cours de 80 bus articulés Iveco) et tramways (renouvellement des 46 tramways les plus anciens du réseau, tramways Alstom, à prévoir), réalisation d'études opérationnelles, lancement d'opérations de prolongement de lignes de tramway, de busway, de chronobus et services associés ; réalisation de P+R, création de dépôt(s) pour le stationnement et l'entretien de matériels roulants tramway et/ou bus (CEntre Technique et d'Exploitation - CETEX) et création de locaux tertiaires nécessaires à l'exploitation de l'ensemble du réseau de transport collectif.

Par ailleurs, la mise en sécurité du réseau tramway a déjà donné lieu à l'élaboration de trois plans d'actions, 2006-2008, 2009-2011 puis 2012-2015. Les objectifs de ces plans d'actions étaient principalement de réduire le risque d'accidents et leur gravité quand ils surviennent. Ils ont permis de traiter des situations accidentogènes sur le réseau de tramway, notamment via :
- une meilleure gestion des conflits piétons / véhicules routiers / tramway,
- une amélioration de la crédibilité de la signalisation lumineuse de trafic,
- le déplacement des obstacles fixes.

Ainsi, depuis 2011, pour 10 000 km parcourus sur le réseau de tramway, le nombre de collisions avec un tiers est passé de 0,277 à 0,194. Il est aujourd'hui proposé de poursuivre cette démarche de sécurisation du réseau structurant actuel sur la période 2017/2020.

Pour réaliser ces nouvelles opérations, il est nécessaire de faire appel à un mandataire. À cet effet, il est proposé de lancer une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un accord cadre.

En 2017, il sera proposé, lors de prochaines instances métropolitaines, de lancer 4 opérations via des marchés subséquents issus de cet accord cadre :

- la réalisation d'un nouveau dépôt tramway à Babinière pour permettre l'acquisition de nouveaux tramways plus longs et plus capacitaires ainsi que la réalisation d'une nouvelle phase du projet de connexion des lignes 1 et 2 de tramway avec le prolongement de la ligne 1 de « Ranzay », son terminus actuel, au pôle d'échanges de Babinière,

- la réalisation d'un prolongement sud du busway, au-delà du périphérique, en lien avec le nouveau dépôt pour les e-busway qui sera réalisé dans le secteur de Clouzeaux,

- la réalisation d'études pour la desserte tramway de l'ouest de l'Ile de Nantes et du secteur de Rezé dans le cadre des projets urbains des ZAC Sud Ouest et Rezé Les Isles,

- la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions de mise en sécurité du réseau.

D'autres opérations pourront être engagées via cet accord cadre, les éléments de programme restent à préciser.

Chaque opération fera l'objet de l'approbation d'un programme et d'une enveloppe financière prévisionnelle lors de prochaines instances métropolitaines. Les marchés subséquents qui en découlent seront approuvés soit par délibération soit par décision du vice-président compte tenu des délégations de compétence accordées par le conseil métropolitain.

Conformément aux articles 74 à 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour le choix d'un mandataire en vue de la réalisation de ces prestations.

**M. Affilé :** « Je vais essayer d'appliquer cet esprit de synthèse moi-même. C'est vrai que c'est un peu regrettable parce que la première des trois délibérations est une délibération extrêmement stratégique qui marque une nouvelle ambition pour les transports en commun sur Nantes Métropole, dans la continuité d'un certain nombre d'interrogations ou de politiques publiques ou de priorités que nous nous sommes

données, notamment évidemment le fait d'avoir une mobilité pour tous, et que chacun, sur ce territoire métropolitain, puisse accéder à des transports en commun de qualité.

C'est aussi par rapport à l'aménagement du territoire et au lien qui est fait entre aménagement du territoire et transports en commun, et transports et déplacements. En effet l'on pourrait ajouter les modes actifs et la fluidification de la circulation automobile, qui feront l'objet de la délibération suivante, et bien sûr tout le travail qui est fait autour de la transition énergétique, qui nous a incités à prendre un certain nombre d'orientations sur la motorisation, les motorisations des véhicules.

On vous l'a dit au début, nous sommes en train de travailler sur le plan de déplacements urbains, sur la révision de ce plan de déplacements urbains. J'ai lancé hier la concertation avec l'ensemble des acteurs économiques, des associations et des citoyens qui se sont manifestés pour participer à cette réflexion, et on a mis en évidence un élément très important : c'est que nous prévoyons de ne gagner qu'un point de part de marché, si j'ose dire, de part modale des transports en commun. Ce « un point », vous allez le voir, nous coûtera extrêmement cher, tout simplement parce que ce sont ceux qui sont les plus durs à aller chercher, les plus éloignés parfois, ou simplement des gens qui n'ont pas aujourd'hui de transports en commun de qualité qui les incitent à abandonner leur voiture pour passer aux transports en commun.

Je vous passe l'exposé des objectifs complémentaires, vous les avez dans la délibération. Je vais, si vous le voulez bien, tout de suite enchaîner avec ce qui est contenu dans cet accord-cadre.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit pour nous de développer et de maintenir le niveau de service, ce qui passe par évidemment des opérations d'investissement nécessaires. Ces opérations d'investissement sont de plusieurs ordres. Et je vous propose de faire un petit peu une démarche historique. Notre Métropole a été la première Métropole à réintroduire le tramway au milieu des années 80. Les premières rames Alstom sont arrivées à la fin de l'année 84, et nous devons évidemment être la première des Métropoles à renouveler complètement ce parc des premières machines que nous avons mises en service.

Pour renouveler ce matériel, nous proposons d'avoir une augmentation de capacité et de passer sur des tramways qui feraient 45 ou 48 mètres, qui correspondent à à peu près 20 % de capacité supplémentaire. Tout comme nous avons pour le e-busway l'ambition de passer de 18 à 24 mètres et de gagner à peu près 30 % de capacité supplémentaire.

Ces deux opérations, ces deux renouvellements de marchandises, qui impliquent aussi un changement de motorisation pour l'un d'entre eux, nous amènent, nous obligent à installer de nouveaux centres techniques d'exploitation tout simplement parce que les tramways longs, nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de les stocker et donc les 61 rames de tramway que nous nous proposons d'acheter doivent être stockées et entretenues sur un nouveau dépôt qui pourrait être à Babinière, puisque nous maîtrisons le foncier sur Babinière. Du coup cela nous permet aussi de travailler sur le début d'une rocade, peut-être pas tramway tout le long, mais en tout cas de franchir l'Erdre avec le tramway et de pouvoir passer de l'Est de Nantes au quartier de Nantes Nord, avec quelques aménagements et quelques dessertes complémentaires en bus notamment pour rejoindre l'université.

De la même façon, au niveau du busway, nous avons la proposition de créer un centre technique d'exploitation au niveau de Clouzeaux, au-delà de la porte de Vertou, au-delà du périphérique sur la commune de Vertou, et de la même façon nous envisageons de continuer et de prolonger le busway au-delà de la porte de Vertou pour aller jusqu'à Clouzeaux, pour l'instant, en desserte commerciale.

Et puis tout un ensemble de réflexions ont été amorcées ou doivent être traitées maintenant par la phase des études sur la desserte de la centralité métropolitaine qui va « en gros » du quai de la Fosse jusqu'à Rezé-les-Îles d'un côté, et du boulevard des Martyrs jusqu'à Rezé-les-Îles de l'autre. Il s'agit de desservir l'île de Nantes et de mailler le réseau en créant un autre pôle que le pôle de centralité Commerce, de façon aussi à pouvoir répartir les flux de circulation, les flux de voyageurs et la circulation des tramways sur plusieurs sites, et de ne plus être prisonniers, vous savez, de cette ligne 1 et de cette station Commerce qui bloque une partie du trafic lorsqu'elle ne peut pas fonctionner, en cas de manifestation par exemple.
Et puis bien entendu, nous avons déjà indiqué l'idée de travailler, de renforcer les lignes Chronobus. Certaines vont apparaître en septembre 2018, comme la ligne C9, sur Nantes, Saint-Sébastien, Basse-Goulaine. De même, le prolongement de la C3 au niveau de la zone Armor, là aussi au-delà du périphérique ; et puis la transformation de la ligne 20 en chronobus C20, qui permettra de longer tout l'ouest de Nantes et qui va de la gare de Chantenay jusqu'au quartier des facultés, ligne qui est très utilisée notamment par les étudiants.

Pour faire l'ensemble de ces éléments, si je rajoute qu'en plus nous avons évidemment des éléments de sécurisation à continuer à faire, il nous faut trouver un mandataire qui va prendre en charge l'ensemble de ces opérations. Donc ici, il vous est proposé tout simplement de définir un accord-cadre pour recruter un mandataire de façon à pouvoir ensuite, une fois ce mandat attribué, pour chacune des opérations que je viens de citer, lancer avec une délibération le programme précis, l'enveloppe de travaux, et donc tout cela découlera de cet accord-cadre que nous prenons aujourd'hui. C'est pour cela qu'il était, et je vous l'ai indiqué dès le début, aussi important et aussi stratégique. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

**M^me^ Benâtre :** « Madame la Présidente, chers collègues, comme pour toute grande agglomération, Nantes Métropole doit apporter des réponses aux problématiques posées par les déplacements quotidiens de milliers de personnes. Les transports en commun ont une place essentielle dans les solutions que nous pouvons apporter pour désengorger nos villes de la circulation, réduire la consommation de pétrole et la pollution atmosphérique qui l'accompagne, ainsi que réduire le temps de déplacement de tous, indispensable pour construire une ville apaisée où il fait bon vivre.
Et si nous voulons que la part modale des transports collectifs continue de progresser, l'agglomération nantaise doit continuer d'investir dans son réseau structurant et proposer une offre de transport attractive en termes de dessertes bien sûr, mais aussi en termes de prix. Les sept premières lignes de chronobus nous ont permis d'améliorer les cadences, le confort des passagers et la lisibilité du réseau TAN. Nul doute que les prochaines connaîtront le même succès. Elles nous ont aussi permis de maîtriser les budgets d'investissement et de fonctionnement, qui pour une nouvelle ligne de tramway auraient été bien plus conséquents.

Ce n'est pas pour autant que nous devons arrêter le développement de l'offre tramways, car ils restent indispensables dans l'offre globale que nous proposons, de par leur capacité d'accueil. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la réalisation d'une nouvelle phase du projet ligne 1 / ligne 2 avec le prolongement vers Babinière, et le prolongement du busway au-delà du périphérique.

De même, le démarrage des études pour desservir l'île de Nantes et le Sud de Rezé nous paraît indispensable avec le transfert du CHU et des futures constructions sur la ZAC des Îles. Le développement du réseau structurant par le prolongement et la création de nouvelles lignes est donc à saluer, mais il nous faut pour autant ne pas délaisser les lignes existantes pour toujours mieux répondre aux besoins par une qualité de service et une recherche de confort optimale pour les usagers, notamment aux heures de pointe, et améliorer ainsi des capacités de service, la sécurité.

Enfin, l'aire urbaine de Nantes dépassant largement les frontières de la Métropole, le réseau structurant doit être accompagné d'une intermodalité adaptée avec des parkings relais, des pôles multimodaux et une complémentarité avec les trains régionaux.

Les élus communistes s'interrogent sur la politique qu'entend d'ailleurs mener la Région à ce sujet. Si de 98 à 2015 le nombre de voyageurs TER a augmenté de 130 % par an dans les Pays de la Loire, la nouvelle majorité semble vouloir inverser cette logique de transports publics ferrés, avec l'ouverture à la concurrence des trains régionaux.
Pour notre groupe, cette délibération montre s'il en était besoin que nous ne restons pas sur nos acquis et que nous avançons vers la Métropole de demain par des investissements significatifs en termes de transports en commun. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Merci beaucoup. Je ne vais pas revenir sur les éléments de Madame Benâtre, on a déjà eu l'occasion en Conseil municipal d'évoquer cette expérimentation qui est conduite par la Région.

Je pense qu'il serait bon effectivement que l'on ne refasse pas les sessions de Conseil régional au sein de cette assemblée, exactement comme il ne s'agit pas non plus de refaire, et vous le soulignez à juste titre régulièrement Madame la Présidente, les Conseils municipaux au sein de cette assemblée.

Pour revenir à la délibération elle-même, je voudrais là encore souligner des éléments intéressants qui ont été mis en avant par Monsieur le Vice-Président, notamment l'ambition de déconcentrer le pôle Commerce. C'est vrai que c'est un pôle qui aujourd'hui arrive à une forme de saturation et qui oblige de nombreux habitants de Nantes et de la Métropole à transiter par cette station d'hypercentre. Je crois que c'est vraiment quelque chose qui est le point nodal à traiter dans les années à venir concernant notre réseau de transports en commun.

On se réjouit également de la baisse du nombre de collisions et d'accidents sur le réseau de tramway, même si évidemment la vigilance doit être de mise et doit se poursuivre. Il reste compliqué pour un certain nombre d'automobilistes, et en particulier pour les non-Nantais, de comprendre les modalités de fonctionnement sur les voies de tram et de cohabiter avec le réseau tramway.

Juste un point de précision en termes de calendrier. Madame la Présidente, vous avez fait un certain nombre d'annonces ces dernières semaines concernant de nouvelles lignes de tramway, notamment sur l'île de Nantes, et un certain nombre de ces annonces peuvent s'entrechoquer avec des engagements que vous aviez pris antérieurement.

Vous aviez annoncé l'interconnexion des lignes 1 et 2 du tramway. On a souvent l'occasion de revenir sur ce sujet. On en voit aujourd'hui une toute petite amorce qu'a soulignée d'ailleurs Madame Benâtre, avec le prolongement de la ligne 1 jusqu'à Babinière. Vous avez annoncé la création de deux nouvelles lignes de tramway sur l'île de Nantes. Elles n'étaient pas mentionnées dans le projet initial que vous aviez porté. Tout cela nécessite évidemment des investissements extrêmement lourds pour notre Métropole. Est-ce que vous pourriez nous éclairer simplement en matière de calendrier pour savoir quelles lignes vous allez prioriser par rapport aux engagements que vous avez pris et aux annonces que vous avez faites ces derniers jours ? »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Marc Denis. »

**M. Denis :** « Merci, Madame la Présidente. J'ai bien compris la nécessaire concision du propos, mais néanmoins, comme le disait Bertrand Affilé tout à l'heure, c'est un sujet extrêmement important, d'autant plus important pour nous les élus écologistes et citoyens de cette assemblée.

C'est donc une délibération importante qui est le point de départ d'une nouvelle étape dans le développement de notre réseau de transports collectifs, notamment grâce au lancement de quatre opérations. Cela permettra à terme d'une part l'extension du réseau de tramway grâce à une ligne nouvelle passant par l'île de Nantes qui devrait permettre des liaisons de périphérie à périphérie, c'est ce qu'a dit Bertrand Affilé tout à l'heure. Nantes a été une ville pionnière en matière de tramway, certes, mais elle n'avait pas lancé de nouvelle ligne depuis un certain nombre d'années, perdant donc de ce fait en partie son leadership dans ce domaine.

Lancer un projet de nouvelle ligne desservant un établissement emblématique comme peut l'être le futur CHU, c'est un signe fort. Cela rejoint une proposition portée par les élus écologistes et citoyens pendant la campagne des dernières élections municipales, avec notamment la mise en place d'un plan de déplacement santé avec les transports en commun en site propre, pour une desserte efficace du futur CHU.

D'autre part, le respect des engagements de campagne pris lors de ces dernières élections municipales, avec la réalisation d'une nouvelle phase de la connexion des ligne 1 et ligne 2 de tramway. Vous connaissez bien sûr l'importance que les élus écologistes et citoyens apportent à la réalisation de cette ligne de rocade qui doit permettre des liaisons non seulement interquartiers, mais intervilles, à l'intérieur de notre Métropole, sans passer par le centre-ville.

Cette rocade était déjà inscrite dans le schéma directeur des transports collectifs de 2002, cela commence à faire longtemps. Elle a fait l'objet de nombreuses délibérations en Conseil communautaire, avec notamment en juin 2006 le bilan de la concertation publique préalable, l'approbation du programme, ainsi que l'approbation, quand même, de l'enveloppe financière. Notre réseau armature de transport collectifs est un réseau centralisé malheureusement toujours, toutes les lignes convergeant vers le centre-ville, et réaliser la connexion de ces deux lignes permettra de passer à un réseau maillé en toile d'araignée.
D'autres projets comme la réalisation de nouvelles lignes chronobus participeront d'ailleurs à cet objectif de réseau maillé. Enfin, la poursuite de la sécurisation du tramway, l'acquisition de nouvelles rames plus longues entièrement à plancher bas faciliteront l'accessibilité et rendront notre réseau plus performant, plus efficace.

Nantes Métropole s'est donc fixé l'objectif ambitieux de réduire de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Nous allons adopter tout à l'heure un plan de prévention du bruit dans l'environnement, dont l'objectif principal est de réduire les nuisances dues au bruit routier. Ce nouvel élan donné au développement de notre réseau de tramway contribuera donc efficacement, nous l'espérons, à la réalisation de ces objectifs. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Michèle Gressus. »

**M^me^ Gressus :** « Vu que tout a été dit et que Bertrand Affilé a parfaitement bien expliqué les tenants et aboutissants de cette délibération, que je ne vais pas rajouter au concert de louanges en disant qu'effectivement, c'est un projet de délibération dont on va prendre toute la mesure, avec des décisions majeures pour notre développement de réseaux et de transports collectifs… À l'heure où en ce moment les scandales du diesel reviennent, c'est bien de reparler de l'équilibre entre voitures et transports collectifs et cela en fait partie. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci pour cet esprit de concision. François Vouzellaud. »

**M. Vouzellaud :** « Merci. Madame la Présidente, je vais être très rapide. J'ai entendu tout à l'heure que vous avez dit que la Métropole était toujours là pour défendre le ferroviaire. J'ai entendu aussi qu'il y avait des discussions avec la Région, je crois que tout le monde l'a entendu. Je pense qu'il serait important – cela faisait partie de votre programme je crois – que ces discussions portent également sur la reprise du trafic, sur la ligne Doulon-Carquefou qui passe derrière le futur lycée. C'est un point auquel nous sommes très attachés. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Merci Michèle pour ce pragmatisme face à l'heure qui avance. Quelques petits éléments. C'est vrai que l'on a tous, les uns et les autres, eu l'occasion de voir des voitures qui ne comprennent pas bien, pourtant c'est dans le Code de la route, que le feu rouge clignotant signifie arrêt absolu, et c'est le cas partout en France me semble-t-il, y compris à Nantes et y compris des fois pour faire passer pas simplement des tramways, mais aussi des bus, puisque le chronobus utilise aussi ce type de dispositif. Peut-être faudrait-il mettre l'accent sur cette promotion dans les auto-écoles.

Plus sérieusement, sur le périurbain et la desserte du périurbain, voire de l'urbain, par les transports ferroviaires, c'est un travail que nous avions commencé à faire avec l'ancienne équipe régionale. J'avoue que l'on est toujours en attente, mais il se trouve que j'ai écrit pour avoir rendez-vous avec Monsieur Hunault, qui est semble-t-il mon référent, et que les deux ou trois rendez-vous successifs qui étaient calés dans l'emploi du temps ont sauté. Je suis, comme vous, un peu en attente. Je compte sur tous ceux qui pourraient accélérer un peu les choses pour que cela puisse se faire assez vite.

Sur la ligne 1 / ligne 2, je pense que l'un des gros avantages de l'attente là aussi d'une certaine façon, c'est que si nous avions fait les travaux beaucoup plus tôt, on serait aujourd'hui équipés de tramways beaucoup plus courts. Et que l'on n'aurait pas la possibilité d'acheter autant de tramways plus longs. Il y a un moment, les choix qui ont été faits se tiennent budgétairement vraisemblablement, mais cela permet aussi de profiter de l'avancée technologique pour avoir des infrastructures qui à terme seront plus capacitaires.

Enfin, sur l'île de Nantes et la desserte de l'île de Nantes, ce sont des études qui vont être faites dans un premier temps. L'objectif est d'être présents à l'ouverture du CHU avec au moins une des deux lignes opérationnelles bien entendu, peut-être pas les deux mais cela, ce sont les études qui nous le diront, et précisément si l'on engage des études c'est pour être en mesure d'y voir plus clair dans cet objectif général. Là ce ne sont pas des études de réalisation, ce sont des études de prospective pour voir comment et à quel rythme nous allons pouvoir avancer sur ces deux chantiers. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.
Délibération suivante, Bertrand Affilé. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1 – Approuve le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour un accord-cadre de mandats pour la réalisation d'études et travaux d'infrastructures, de bâtiments et services associés, lié au réseau de transport collectif structurant de Nantes Métropole et la mise en sécurité du réseau tramway,

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer cet accord cadre.

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

**09 – NANTES – MANDAT DSP 2 MODIFIE « INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES RESEAU TCSP ET BUSWAY » – RENOVATION TRAMWAY COMMERCE MEDIATHEQUE – MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE**

**EXPOSE**

Le contrat de délégation de service public (DSP) du réseau de transports publics urbains de voyageurs de Nantes Métropole est entré en vigueur le 1er janvier 2010. Aux termes de l'article 18 de ce contrat, l'autorité délégante charge le délégataire, la SEMITAN, de réaliser soit par mandat, soit par subvention, les investissements énumérés à l'article 1 de l'annexe 07.

Par délibération n° 2011-45 en date du 11 avril 2011, le conseil communautaire approuvait l'avenant n°1 à la DSP entérinant la nouvelle répartition des mandats DSP et leur gestion.

Par délibération n° 2016-84 du 28 juin 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 10 000 000 € TTC de l'opération de rénovation tramway Commerce Médiathèque.

Par cette même délibération, le Conseil métropolitain a également approuvé l'avenant 12 au contrat de délégation de service public du réseau de transports publics urbains de voyageurs, par lequel la rénovation de la plate-forme tramway de la ligne 1 entre Commerce et Médiathèque a été confiée à la SEMITAN. Toutefois, cette délégation se limite au lancement de l'opération et à une enveloppe fixée à 1 100 000 € TTC.

Le programme de l'opération de rénovation tramway Commerce – Médiathèque est le suivant :

- rénovation de la plateforme du tramway de la station Médiathèque à la station Commerce, reprise de la structure, changement des rails et des revêtements (dont remplacement de l'appareil de voie « communication Commerce 1 ») ;

- rénovation de la ligne aérienne de contact ;

- suppression des obstacles fixes ;

- modification des équipements associés à la station, en lien avec le projet urbain (abris voyageurs, information voyageurs, systèmes…) ;

- en option, allongement des quais de la station Commerce 1 pour avoir 2 positions par sens ;

- déplacement des systèmes courants forts et courants faibles ainsi que des systèmes de signalisation ferroviaire et de signalisation lumineuse de trafic (dont modification du local informatique présent à Commerce 1) ;

Dans le cadre de cette opération, le recours à un maître d'œuvre est nécessaire concernant les domaines suivants : voie ferrée, énergie, courants faibles, courant forts, ligne aérienne, signalisation ferroviaire, génie civil en relation avec les équipements de voie tramway, stations et abris de station.

Le montant des prestations de maîtrise d'œuvre est estimé à 916 667 € HT soit 1 100 000 € TTC.

Il convient aujourd'hui de lancer la consultation pour désigner le prestataire chargé de l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre liées à ces travaux.

Cette consultation sera lancée par la SEMITAN, mandataire de l'opération.

Conformément aux dispositions des articles 90.II.2° et 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire, à lancer cette consultation sous la forme d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP027 libellée Équipements Exploitation Transports opération 2016 n° 3694 libellée Rénovation tramway Commerce Médiathèque.

**M. Affilé :** « La délibération suivante est un tantinet plus simple. Il s'agit de l'application d'un mandat qui est contenu dans notre DSP, le mandat 2 modifié, infrastructures ferroviaires réseau TCSP et busway. Il s'agit ici de lancer une procédure négociée pour recruter une maîtrise d'œuvre pour la rénovation du tramway entre Commerce et Médiathèque. On commence là aussi par recruter un maître d'œuvre pour nous accompagner dans la définition précise, comme on l'avait fait, vous vous rappelez, pour Commerce 2 dont les travaux ont eu lieu l'été dernier. On a un budget de 10 millions d'euros au global, et pour le maître d'œuvre c'est un budget de 1 100 000 euros qui est crédité, qui est prévu.

Ces travaux auront lieu bien sûr après ceux qui toucheront le parvis de la gare, parce qu'il ne s'agit pas de bloquer en parallèle et tout le temps la circulation, sinon on bloque définitivement le tramway. Cela devrait être fait sur l'horizon fin 2019-2020-2021. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Krysmann. »

**M^me^ Krysmann :** « Merci Madame la Présidente. Par souci de synthèse, j'ai regroupé mes questions sur les transports en commun. Nous évoquons ici aussi l'aménagement de Commerce. Les travaux ont eu lieu cet été pour les lignes de tram. Actuellement, il y a toujours des installations temporaires pour signaler les arrêts de bus le long du cours des 50-Otages, et l'on nous a demandé effectivement pendant combien de temps ces installations temporaires qui ne sont pas abritées non plus vont rester et dans quel temps cela va être modifié.

Effectivement, il y a aussi certains cadencements de lignes, il y a certaines lignes qui le matin sont un peu saturées, certaines lignes de bus, et donc il faut parfois attendre un passage voire deux passages de bus pour pouvoir y monter. C'est particulièrement préjudiciable pour les collégiens ou les lycéens. Donc je voulais savoir si en cours d'année – je pense à la ligne 10, la ligne C1 cela lui arrive aussi, mais c'est vrai qu'elle est plus régulière – il y avait possibilité de modification de cadencement à ces horaires qui sont particulièrement chargés.

Enfin, dernière question Madame la Présidente : il y a un petit peu plus d'un an, a été mise en place la tarification solidaire, un changement de tarification conséquent pour les personnes âgées, ainsi que la suppression du ticket tarif réduit. Vous nous aviez annoncé qu'un bilan serait fait sur toutes ces modifications et nous serions très heureux d'avoir ce bilan. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Sur la place du Commerce, là où nous avons fait les travaux l'été dernier, je pense que le changement des arrêts est lié au fait que nous allons changer de mobilier urbain, les abris, etc. Du coup, il y a un élément temporaire parce que l'on n'allait pas rajouter les arrêts définitifs pour les casser juste après. Il y avait cette dimension d'efficacité et de rationalisation dans nos travaux.

Pour la ligne 10, je pense qu'elle peut bénéficier comme les autres lignes qui sont soumises à de fortes pressions sur des heures de pointe, et notamment quand les scolaires l'empruntent, de renforts. J'attirerai l'attention de la SEMITAN sur ce sujet pour être sûr que nous aurons de meilleures conditions de service pour tout le monde.

Et puis pour la tarification solidaire, je vous demande juste un peu de patience puisque l'évaluation est en cours et nous nous étions engagés à la présenter, nous la présenterons, je crois qu'il y a plusieurs instances qui peuvent être, selon une décision de Madame la Présidente, concernées par cette évaluation. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. Délibération suivante, Bertrand Affilé. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ,**

1 - Approuve le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la désignation de la maîtrise d'œuvre en charge de la réalisation des travaux de rénovation du tramway secteur Commerce –Médiathèque, à Nantes,

2 - Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation,

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction de la Circulation.

**10 – A11 - PÉRIPHÉRIQUE NANTAIS - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PORTE DE GESVRES - PROTOCOLE D'ACCORD DE FINANCEMENT AVEC L'ÉTAT.**

**EXPOSE**

L'échangeur de la porte de Gesvres se situe à l'intersection de deux infrastructures du réseau routier national, le périphérique nantais et l'autoroute A11. Il assure ainsi la continuité entre le périphérique Nord et le périphérique Est.

Sur cet échangeur, le périphérique est réduit à une seule voie par sens de circulation, au niveau des bretelles de liaison entre le périphérique Est (RN844) et le périphérique Nord (A844).
Cette réduction ponctuelle de capacité du périphérique est source de congestions régulières sur la partie nord du périphérique ; elle peut générer des comportements d'évitement par le réseau local et pose des problèmes de sécurité routière (le secteur de l'échangeur constitue l'une des trois zones d'accumulation des accidents corporels sur le périphérique nantais).

L'État a confié en 2013 à Cofiroute, concessionnaire de l'autoroute A11, les études techniques de l'aménagement de la porte de Gesvres, jusqu'à la déclaration d'utilité publique. Ce projet consiste à assurer la continuité à 2X2 voies du périphérique.
À l'issue de la concertation publique qui s'est déroulée du 03 avril au 07 mai 2015, le maître d'ouvrage délégué Cofiroute s'est engagé à adapter le projet pour répondre à la demande de Nantes Métropole, d'une vigilance sur les emprises foncières et les impacts environnementaux.

L'État propose à Nantes Métropole de financer le projet d'aménagement de la porte de Gesvres estimé à 48,5 M€ HT dans le cadre du deuxième plan de relance autoroutier, selon les modalités suivantes :
- État : 36,375 M€ (75 %)
- Nantes Métropole : 12,125 M€ (25 %). Parallèlement, Nantes Métropole sollicite les autres collectivités concernées par cette opération, à savoir la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique pour obtenir leur participation au financement, avec une répartition d'un tiers du montant pour chacune des collectivités.

Par ailleurs, Nantes Métropole a demandé à ce que le programme des travaux puisse étudier le franchissement du périphérique par les piétons et deux-roues, sur l'ouvrage de la route de la Chapelle-sur-Erdre. Cette demande est conforme aux dispositions du parti d'aménagement du périphérique, qui prévoit en priorité 1 l'amélioration du franchissement du périphérique par les modes doux.

La formalisation de cet accord financier doit s'effectuer en deux temps :

- par la signature d'un protocole de financement avec l'État (engagement de principe de Nantes Métropole, pour confirmer l'inscription du projet au plan de relance autoroutier),

- par la signature d'une convention de financement avec la société concessionnaire Cofiroute (avant le 1er juillet 2017), pour préciser les modalités de versement en fonction de l'avancement du projet.

Le maître d'ouvrage délégué (Cofiroute) a déposé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, qui devrait se dérouler au second semestre 2017.

Les travaux pourraient démarrer en 2019 pour une durée de trois ans environ.

**M. Affilé :** « On quitte les transports en commun et on arrive au périphérique. Je vais essayer d'être extrêmement simple. Vous vous rappelez que l'on s'est déjà prononcés sur une partie d'aménagement du périphérique, et nous avions aussi donné un avis sur le réaménagement de la porte de Gesvres. Cet

avis de réaménagement de la porte de Gesvres était favorable à ce que l'on appelle la variante D, et dans cette variante D, nous avions collectivement mis en évidence la nécessité à la fois de passer en deux fois deux voies pour assurer la continuité du périphérique, pour limiter les encombrements de la porte de Gesvres et les embouteillages de la porte de Gesvres, tout en s'inscrivant dans un périmètre qui permettait de respecter au maximum les espaces naturels et agricoles, les espaces naturels en l'occurrence.

Je ne sais pas s'il y a un plan dans la délibération, mais le projet qui est présenté par l'État est un projet qui s'inscrit vraiment à l'intérieur : on travaille plutôt à l'intérieur du périmètre existant et on n'a pas été travailler ou l'État ne travaillera pas au-delà. Cela veut dire que les destructions, l'empreinte sur les milieux naturels vont être réduits au maximum.

Et je dois vous dire également que c'est un chantier qui évidemment se fait attendre depuis un certain temps, tout simplement parce que 48,5 millions d'euros coût total représentent un « gros morceau », et que l'État dans la situation un peu désargentée que nous lui connaissons tous a dû longuement négocier avec Cofiroute pour assurer 75 % du financement. Sachez que dans ce genre d'opération, l'État met très rarement au-delà de 50 %. Cela veut dire qu'il y a une contribution de Cofiroute qui est sans doute substantielle.

Il nous reste à nous, Nantes Métropole, qui avions été désignés comme chef de file sur cette opération pour les collectivités, à d'abord signer cet accord, cette convention avec l'État, ce protocole d'accord, et ensuite à solliciter auprès du Département et auprès de la Région le cofinancement à nos côtés – un tiers, un tiers, un tiers, donc un peu plus de 4 millions d'euros pour chacun.

Je crois que c'est assez logique parce qu'il ne viendra à l'esprit de personne de contester que les routes qui arrivent sur ce périphérique sont ou des routes qui sont de compétence régionale, ou des routes qui sont de compétence départementale, et que les habitants qui se déplacent sur l'ensemble du périphérique ne viennent pas que de la Métropole, mais bien au-delà, de tout le Département et de la Région. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ,**

1 - Approuve le protocole pour les travaux d'aménagement de la Porte de Gesvres de financement avec l'État, joint en annexe, qui fixe la participation de Nantes Métropole à 12,125 M€ HT,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à solliciter des cofinancements auprès de la Région des Pays de la Loire et du Département de Loire-Atlantique,

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président, à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment, à signer le protocole de financement

*
* *

**M^me^ la Présidente :** « Deux points, chers collègues, pour finir avant la pause déjeuner.

D'abord, j'ai à vous donner lecture des résultats des opérations de vote du tout début de la matinée, vous vous en souvenez.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79.
Nombre de bulletins blancs : 13.
Nombre de bulletins nuls : 1.
Nombre de suffrages exprimés : 65.

Madame Carole Grelaud a donc obtenu 65 voix favorables et est élue membre du Bureau de Nantes Métropole.

Deuxième point pour vous donner lecture des quatre noms qui sont proposés dans le cadre de la délibération du fonds de dotation de l'Arbre aux Hérons, puisque vous vous souvenez que dans cette délibération étaient mentionnées quatre possibilités de représentants de Nantes Métropole.

Les élus proposés pour ce Conseil d'administration du fonds de dotation sont donc Fabrice Roussel, Pascale Chiron, Marc Reneaume et moi-même. Je ne doute pas que cela donnera l'occasion aux uns et aux autres de continuer à avoir toutes les informations nécessaires pour progresser dans la compréhension de ce beau sujet. Merci à tous. »

*
* *

**M^me^ la Présidente :** « Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer, et je donne la parole à Michel Lucas pour la délibération 11. »

**M. Lucas** présente les dossiers suivants :

Direction de l'Espace Public

**11 - REZÉ – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PORTE DE REZÉ - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE**

**EXPOSE**

Par délibération du 17 octobre 2014, le Conseil a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement de la Porte de Rezé située sur la commune de Rezé pour un montant de 6 500 000 € TTC.

Le programme porte notamment sur :

- la reconfiguration du système d'échanges de la porte de Rezé pour, d'une part, limiter les remontées de file sur les bretelles du périphérique et, d'autre part, assurer la fluidité de la circulation et la sécurité des échanges sur l'échangeur.

- l'amélioration des conditions de franchissement de la rocade pour les autres modes, avec pour objectif d'assurer des cheminements confortables et sécurisés pour l'ensemble des circulations douces et un franchissement fluide pour la ligne Chronobus C4.

- l'intégration des aménagements dans leur environnement urbain et paysager.

Le maître d'œuvre de l'opération, le groupement de maîtrise d'œuvre dont la société Egis est mandataire ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 4 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 4 460 000 € HT soit 5 352 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 028 accessibilité de l'agglomération, opération n° 2014-3495 libellée Aménagement Porte de Rezé. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1 - Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de l'opération Aménagement de la Porte de Rezé.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M^me^ la Présidente :** « Je redonne la parole à Michel Lucas et chers collègues, je redis ce que j'ai évoqué ce matin, je rappelle que nos séances sont retransmises aux citoyennes et aux citoyens et que le minimum de ce que nous leur devons, c'est la qualité de l'attention et de l'écoute de chacun. Michel Lucas. »

Direction de l'Espace Public

**12 - NANTES – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PONT DE PIRMIL AVAL – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE CONCURRENTIELLE AVEC NÉGOCIATION**

**EXPOSE**

Le pont de Pirmil aval est un ouvrage à ossature métallique datant de 1925, qui permet aux véhicules légers et poids lourds de franchir le bras de Pirmil sur la Loire et de relier les quartiers Mangin et Pirmil à Nantes.

L'ouvrage présente des désordres et des dégradations, notamment dus au vieillissement de sa protection anticorrosion, datant de 1987. La protection anticorrosion ne jouant plus son rôle, les dégradations par corrosion sont généralisées, certaines pièces présentent des perforations ; en conséquence, l'ouvrage nécessite des travaux de rénovation.

Les travaux du pont de Pirmil aval portent

- principalement sur la rénovation complète de la protection anticorrosion de la structure métallique (poutres en treillis) de l'ouvrage sous échafaudage et confinement. Les garde-corps en surface seront traités en atelier
- ponctuellement sur le changement des appareils d'appuis des culées, le remplacement ou renforcement de profilés métalliques de structure et des dispositifs d'accès (passerelle de visite) détériorées, la réparation de gardes-corps en fonte, la rénovation par ragréage de la sous-face du tablier béton et la création de dispositifs de drainage des joints de chaussée sous l'ouvrage.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 5 666 666 € HT soit 6 800 000 € TTC (exécution à partir de 2018).

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

La nature et le contenu homogène des travaux ne permettent pas un allotissement.

Conformément aux articles 71 à 73 et 25.II.4 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la réalisation de ces travaux en raison de leur complexité.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 031 entretien des ouvrages d'art, opération n° 2016-3683 libellée « rénovation pont de Pirmil ».

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve le programme de l'opération de rénovation du pont de Pirmil à Nantes,

2- Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 5 666 666 € HT soit 6 800 000 € TTC,

3- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Robert** présente les dossiers suivants :

Direction de l'espace public

**13 - NANTES - TRAVAUX AMÉNAGEMENT PARVIS GARE NORD - MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS RIVERAINS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE NANTES METROPOLE À LA COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE**

**EXPOSE**

Nantes Métropole réalise l'opération d'aménagement du parvis gare Nord de Nantes. Les aménagements d'espace public comprenant la piétonnisation de l'allée du commandant Charcot, de l'ensemble du parvis entre la gare et le jardin des plantes et de la rue Ecorchard, ainsi que le raccordement routier à double sens entre le cours John Kennedy et la rue Stanislas Baudry et le traitement qualitatif de l'ensemble des espaces compris entre le canal St Félix et la rue Francis Cailliaud, doivent se dérouler de début 2018 à fin 2019. Ces aménagements seront précédés par des travaux sur les réseaux à compter de début 2017. Le périmètre des travaux est défini sur le plan joint en annexe à la délibération.

Pour cette opération, un dispositif d'information et de rencontres régulières avec les riverains et les commerçants a été mis en place et sera effectif pendant toute la durée des travaux.

Ces travaux d'aménagement significatifs et réalisés pendant une durée importante, sont de nature à engendrer des préjudices commerciaux pour l'activité des nombreux professionnels riverains.

C'est pourquoi, afin de faciliter l'instruction des demandes d'indemnisation à venir, il vous est proposé, par la présente délibération, de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains, situés sur le tracé des rues et places figurant en annexe.

Cette procédure doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

À cet effet sera mise en place une Commission de Règlement Amiable dont la composition et le mode de fonctionnement seront similaires aux commissions antérieurement constituées par Nantes Métropole.

Elle sera composée de la façon suivante :

Président : un magistrat du Tribunal Administratif
Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :

- de la Préfecture
- du Trésor Public
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
- de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
- de Nantes Métropole

Cette commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels riverains. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole pourra attribuer une indemnisation aux professionnels riverains concernés.

**M. Robert :** « Délibération 13, il s'agit des travaux d'aménagement du parvis nord de la gare. Vous savez que l'on a engagé un vaste projet d'aménagement du parvis nord de la gare, en accompagnement du projet de reconstruction de la gare avec le projet Ricciotti. Compte tenu du fait que ce projet affecte un certain nombre de commerces, il vous est proposé la mise en place d'une procédure d'indemnisation des commerçants riverains par la désignation des représentants de Nantes Métropole à la commission de règlement amiable.
C'est une commission chargée de veiller à ce que les commerces ne souffrent pas des travaux engagés. Cette commission, placée sous l'autorité d'un juge du tribunal administratif, est amenée à proposer des indemnisations aux commerçants qui auraient une baisse du chiffre d'affaires directement liée aux travaux qui seront réalisés.
Donc je vous propose de mettre en place cette commission et de me désigner en tant que membre titulaire, ainsi que Michel Lucas en tant que membre suppléant, à cette commission de règlement amiable pour les travaux d'aménagement du parvis de la gare nord. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 14, Alain Robert. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Décide de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des travaux d'aménagement du parvis gare nord et de constituer une Commission de Règlement Amiable.

2- Désigne comme représentants de Nantes Métropole au sein de cette Commission de Règlement Amiable :

Titulaire : Alain ROBERT
Suppléant : Michel LUCAS

3- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

**14 - NANTES - AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE NANTES – CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES ET TRAVAUX DE L'OPÉRATION CŒUR DE GARE ET DES TRAVAUX CONNEXES – AVENANT N°1 - APPROBATION**

**EXPOSE**

SNCF - Gares & Connexions et Nantes Métropole ont initié, en partenariat avec l'État, SNCF-Réseau, la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique, le projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes.

Ce projet se décline dans plusieurs documents dont l'accord-cadre de financement constitue le document de cadrage général formalisant l'intention des partenaires de réaliser et de cofinancer le projet. Cet accord-cadre, signé en 2015, a été modifié le 27 décembre 2016 pour actualiser les coûts et adapter les participations financières de chacun (la nouvelle participation de Nantes Métropole est estimée, en coût à fin d'opérations, à 38,29 M€ HT).

En tant que déclinaison opérationnelle de cet accord-cadre, les partenaires ont conclu, en décembre 2015, une convention de financement des études et travaux de l'opération cœur de Gare. Il s'agit de la reconfiguration complète des bâtiments voyageurs, de la nouvelle gare mezzanine et de l'aménagement des quais.

Dans la mesure où l'accord-cadre de financement vient d'être modifié, il est nécessaire de modifier, par avenant, cette convention cœur de Gare.

Les études n'ont pas conduit à des modifications substantielles du projet validé par les partenaires, et porté par le groupement R. Ricciotti/Demathieu et Bard.

L'avenant à la convention de financement porte donc essentiellement sur l'ajustement des participations financières, conformément à la nouvelle répartition actée dans l'accord-cadre.

La participation versée à SNCF Gares et Connexions, maître d'ouvrage, par Nantes Métropole, en estimation à fin d'opération, est fixée à 2 124 178 €, pour un coût total d'opération cœur de gare de 57 256 525 € HT.
La participation initiale avait été fixée à 2 048 825 € aux conditions économiques de 2014.

Sur ces bases, il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement pour les études et travaux de l'opération Cœur de Gare et des travaux connexes.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP048 libellée Gare de Nantes opération 2015-3478 libellée Réaménagement Cœur de Gare – Travaux.

**M. Robert :** « Il s'agit toujours du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes, et là il s'agit simplement d'approuver l'avenant numéro 1 à la convention de financement des études et travaux de l'opération Cœur de gare et des travaux connexes.
On a à de nombreuses reprises approuvé des accords-cadres avec l'ensemble des partenaires qui financent la gare : SNCF Réseau, l'État, la Région, et le Département. Nous y participons également. La participation de Nantes Métropole à l'ensemble de cette opération est fixée à 38 290 000 euros hors taxes et nous l'avions approuvée le 27 décembre 2016.
L'avenant numéro 1 a pour objet d'approuver la convention de financement des études et travaux de cette opération. Elle est en tout point conforme à ce qui avait été prévu dans la convention-cadre, et il n'y a pour ainsi dire pas d'évolution significative par rapport aux études et travaux envisagés. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.
Délibération 15, Fabrice Roussel. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve le projet d'avenant à la convention de financement des études et travaux de l'opération Cœur de Gare et des travaux connexes ci-joint,

2- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'avenant n°1 de la convention.

**M. Roussel** présente les dossiers suivants :

Direction Générale à la Culture

**15 – PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE - APPROBATION**

**EXPOSE**

Le Muséum gère un patrimoine exceptionnel, fruit de plus de 200 ans d'acquisition en histoire naturelle soutenue par un fonds documentaire témoin de l'évolution des sciences depuis la Renaissance. Le Muséum accueille un public familial (50 % adultes, 50 % enfants), d'origine métropolitaine à 60 % et très attaché à l'établissement. La fréquentation est en hausse constante depuis quelques années pour atteindre près de 140 000 visiteurs en 2016 malgré une superficie d'accueil limitée.

Le Muséum d'Histoire Naturelle, bien qu'ayant bénéficié d'une attention constante depuis les années 1950, doit cependant entreprendre sa mutation et s'inscrire dans le siècle présent. Une réflexion sur le rôle du musée et son positionnement dans la Métropole, musée reflet et acteur de la société, est nécessaire. C'est l'objectif du projet scientifique et culturel (PSC) qui à partir de la connaissance du musée, de ses collections et de son environnement, propose une stratégie et des actions à mener pour mieux répondre aux enjeux du moment. Par définition, un PSC fixe à un moment donné les orientations générales du développement de l'établissement. Il a pour vocation à être amendé en fonction des études et des observations menées.

Le projet scientifique et culturel du Muséum de Nantes Métropole s'organise autour de deux axes fondamentaux :

**1. Le Muséum de Nantes Métropole est un musée de sciences**

Le Muséum, 1er établissement régional de culture scientifique, est un musée de sciences avec des missions fondamentales qui sont celles de tout musée : conserver, étudier et valoriser les collections dont il a la charge.

Par sa nature scientifique, il est un lieu de savoirs capable d'embrasser le champ complet des sciences, y compris celui des sciences humaines. Il est un lieu favorisant le rapprochement entre les jeunes et la science. Les publics, placés au cœur de toutes les préoccupations, impliquent une ouverture du musée en direction de tous, habitués ou non des musées, et, également, une recherche de toutes les formes de médiation croisée (incluant l'outil numérique) avec les autres acteurs scientifiques et culturels de proximité. C'est aussi un musée dit de société, dans le sens où il est porteur des interrogations de la société sur les sciences, leurs développements technologiques et sur l'avenir de la planète. Enfin, le Muséum est un établissement de référence pour l'éducation aux sciences et à l'environnement.

Les orientations générales qui doivent guider les activités du Muséum sont :
- La conservation, l'enrichissement et la valorisation du fonds patrimonial confié au Muséum,
- La connaissance, le débat autour des enjeux de société : sciences, biodiversité, changement climatique, développement durable
- La prise en compte de tous les publics dans la diversité de leurs attentes et dans l'évolution de leurs pratiques
- Le développement du Pôle métropolitain de culture scientifique, technique et industrielle dont l'objectif principal est la mise en réseau des acteurs de ce champ culturel sur le territoire de la Métropole avec la mise en place d'une conférence nantaise et d'une plateforme numérique d'animation territoriale. Le pôle est porté par une équipe pilote constituée des établissements métropolitains de ce domaine (Chronographe, Séquoïa, Planétarium et Muséum).

**2. Le Muséum de Nantes Métropole est un musée de la connaissance du monde et de sa découverte**

Nantes, ville portuaire, est une ville ouverte sur le monde. La ville qu'ont connue Jules Verne, Jean-Jacques Audubon ou encore Frédéric Cailliaud, inspire l'aventure, le voyage, la connaissance du monde et de ses habitants. Le Muséum est un établissement de la Métropole nantaise depuis 2015 et à travers ses présentations permanentes, mais surtout ses expositions temporaires et ses animations, il s'imposera encore davantage comme un acteur du fait métropolitain. La science est l'un des tout derniers terrains d'aventure à même de mobiliser les jeunes générations vers la découverte scientifique. L'esprit de découverte doit imprégner les propositions au public. Les orientations concernant ce point 2 sont :

- Le maintien et même le renforcement de l'esthétique vernienne 19e siècle dans ses propositions permanentes
- La valorisation de son fonds ancien (histoire naturelle et bibliothèque), expression des découvertes anciennes du monde
- L'accessibilité par le public des collections anciennes dans une démarche de réinterprétation par les outils d'aujourd'hui.

Pour développer ses projets, le Muséum s'appuie sur une organisation et un fonctionnement interne revus au 1er septembre 2016 avec notamment la mise en place d'un fonctionnement en mode projets sur quatre axes (les expositions, le patrimoine naturel, les conférences et colloques et les technologies du numérique et innovations), d'une unité "communication et partenariats" et l'installation en 2017 de deux comités (comité scientifique et culturel, club des partenaires). Enfin, une feuille de route détaille les actions qui seront mises en œuvre par le Muséum sur la période 2017/2020 pour répondre à ses missions principales :

- d'un lieu porteur de rêves, de découvertes et de créativité,
- d'un lieu de rapprochement entre les jeunes et la science,
- d'un musée inscrit dans son quartier, dans sa ville et dans sa Métropole, proposant, dans ses actions, une science du quotidien, une science pour et avec la société,
- d'un musée acteur et référent dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux, porteur du rayonnement de la Métropole de Nantes dans ce domaine.

Il est proposé d'approuver le projet scientifique et culturel du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole, présenté en détail en annexe, et donnant une feuille de route précise jusqu'à la fin du mandat.

**M. Roussel :** « Il s'agit d'une part d'approuver le projet du muséum de Nantes puisque vous le savez, désormais cet équipement est métropolitain, et il était important pour nous de vous présenter le projet scientifique et culturel et de pouvoir l'adopter aujourd'hui.

Évidemment, ce muséum a un patrimoine exceptionnel puisque ce sont plus de 200 ans d'acquisitions en histoire naturelle qui ont été faites. Évidemment, je tiens à vous dire qu'il accueille un public familial, autant d'adultes que d'enfants. Et puis, vous le savez, il a été déclaré d'intérêt métropolitain puisqu'aujourd'hui, les visiteurs sont à plus de 60 % d'origine métropolitaine.

Quelques mots sur le patrimoine scientifique et naturel qui est présent, pour vous dire qu'il est remarquable, je le disais il y a quelques instants. À la fois il y a des collections en matière botanique, en matière de géologie ou en matière de zoologie. Globalement, ce sont près d'un million d'objets ou spécimens qui sont dans ce muséum. C'est évidemment important pour faire en sorte que tout cela soit au service de l'étude de ces collections.
Ce muséum dispose également d'un centre de ressources documentaires avec une bibliothèque patrimoniale, mais également une médiathèque intégrée au réseau de la bibliothèque municipale.

Quelques éléments en complément de ce que j'ai dit sur les publics et tous ceux qui fréquentent aujourd'hui ce muséum, en vous disant que nous avons continué de voir la fréquentation ces dernières années augmenter puisqu'en 2016 près de 140 000 visiteurs ont fréquenté ce muséum, notamment grâce à la qualité des différentes expositions qui ont pu être faites. Et au-delà de la fréquentation métropolitaine, je voudrais insister sur le fait que près de trois quarts des visiteurs viennent de Loire-Atlantique.

Le projet du muséum repose sur deux axes.

**1)** Tout d'abord évidemment, faire en sorte que ce soit un musée de sciences puisqu'aujourd'hui, le muséum de Nantes est le premier établissement régional de culture scientifique parce qu'il balaye des champs importants de la science, parce qu'évidemment il y a une relation spécifique avec le jeune public, mais également parce que tous les publics sont au cœur de la préoccupation du projet muséum. Donc ce projet est porteur des interrogations de la société sur les sciences, leur développement technologique, sur l'avenir de la planète.

**2)** Le muséum est aussi un musée de la connaissance du monde et de sa découverte. Nantes, vous le savez, c'est une ville portuaire, c'est une ville ouverte sur le monde, on le disait ce matin, la ville de Jules Verne, la ville aussi de Jean-Jacques Audubon ou encore de Frédéric Cailliaud. Donc, tout le travail consiste à valoriser ce fonds ancien qui est l'expression des découvertes anciennes du monde, mais aussi son accessibilité.

Quelques éléments ensuite sur la stratégie 2017-2020. Vous avez un document qui détaille de façon beaucoup plus importante le projet du muséum, et je le dis aussi puisque cela peut être des questions qui ont fait l'objet de discussions ce matin, vous avez également, dans le projet muséum, tous les éléments d'amélioration, de fonctionnement, avec notamment des éléments sur le bâti pour les prochaines années.
La stratégie est claire : contribuer à la fois à la découverte, à la créativité, mais également, je le disais, à un rapprochement entre les jeunes et la science. Évidemment, faire en sorte que ce muséum soit au cœur de la Métropole, et je le dis aussi : le fait d'avoir fait passer ce muséum au niveau métropolitain donne des tarifs identiques pour tous les habitants de notre Métropole, et aussi un muséum qui est acteur et référent dans les réseaux locaux, nationaux et européens. Voilà les enjeux essentiels pour que le muséum soit conforté dans ce rôle éducatif, développe une médiation permanente, et donc que notre attractivité soit aussi renforcée. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande de question ni d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 16, Fabrice Roussel. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve le projet scientifique et culturel du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole,

2- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale à la Culture

**16 – MUSÉE D'ARTS - PROJET D'ÉTABLISSEMENT - HORAIRES D'OUVERTURE - TARIFS – APPROBATION**

**EXPOSE**

Par délibération du 15 décembre 2014, Nantes Métropole a déclaré le Musée d'arts de Nantes d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2015.

Après d'importants travaux d'extension, de réhabilitation patrimoniale et de mise aux normes, la réouverture du musée aura lieu le 23 juin 2017.

**LE MUSÉE D'ARTS DE NANTES : LE PROJET D'UN GRAND MUSÉE DE L'OUEST**

Après plus d'un siècle d'existence, le Musée d'arts se trouve à l'aube d'une nouvelle ère : une restructuration profonde du bâtiment, associée à une extension de 30 % des surfaces d'exposition, redéfinit l'avenir du musée.

En prévision de sa réouverture le 23 juin prochain, les questions générales de sa politique ont été reposées, tout en tenant compte de l'histoire de l'institution.

De fait, au-delà de la réhabilitation patrimoniale, Nantes Métropole souhaite que le futur Musée d'arts soit un lieu qui fait dialoguer l'art d'aujourd'hui avec l'art d'hier, qui conjugue les liens intimes tissés avec son territoire à un échange avec les pays lointains, qui caractérise le rayonnement des grands musées. Il est également à une place idéale pour repenser la pertinence de l'action culturelle dans le domaine des arts plastiques, bref pour redéfinir avec les habitants de la Métropole nantaise ce que peut être un grand musée du 21e siècle.

**1. Un musée qui se projette vers l'avenir à partir de trois axes d'identité forts**

Ces axes irrigueront la politique du musée dans ses diverses dimensions et lui permettront de jouer son rôle de pôle pour les arts visuels sur le territoire, tout en le distinguant des autres grandes institutions nationales.

***Un musée qui éclaire la peinture ancienne par l'art d'aujourd'hui***
Il est le seul, avec le musée de Grenoble, à être resté connecté sans interruption avec l'art de son temps. Grâce aux acquisitions et dépôts menés sans interruption depuis les années 1980, il est aujourd'hui l'une des belles collections nationales d'art contemporain. L'art des 20e et 21e siècles représente près de 50 % de la collection totale du musée, ce qui est tout à fait exceptionnel pour un Musée des Beaux-Arts.
Par ailleurs, et c'est peut-être plus sensible encore aujourd'hui qu'hier, la question du musée est toujours contemporaine puisque les visiteurs ne peuvent appréhender les œuvres d'hier qu'au présent, avec les références, les goûts, la compréhension de leur temps.

Quel art contemporain ? Dans un monde pluripolaire, l'expression est trop vague pour fonder une politique. De plus, dans un musée d'art encyclopédique, l'idée d'un certain décalage temporel avec l'émergence semble nécessaire.

Aussi, il est proposé de concentrer les efforts sur la ***peinture***, en insistant sur les années ***1960-1990***. De fait, lorsque les collections d'art contemporain se sont développées en France, à partir du début des années 1980, on a constaté un rejet assez général de la peinture, considérée comme une technique traditionnelle, voire rétrograde. Or, maintenant que plus d'une génération a passé, on constate que la peinture a gardé toute son actualité dans plusieurs mouvements occidentaux d'avant-garde.

On trouve au sein de la collection de peintures contemporaines des œuvres majeures de la seconde moitié du 20e siècle. La collection de Nantes est particulièrement riche en matière de peinture figurative.

***Un musée en lien avec les Amériques***
Les musées ont comme particularité de parler du très proche (car ils font partie de la vie quotidienne des habitants) et du très lointain (parce que leurs collections peuvent être célèbres jusqu'à l'autre bout du globe). On ne constate pas dans les collections une présence particulièrement marquée de l'art du continent américain, 317 œuvres toutes époques confondues. Néanmoins, les artistes américains constituent la seconde nationalité représentée (évidemment très très loin derrière les œuvres françaises).

Cet axe s'ancre dans la longue histoire d'échanges commerciaux, intellectuels et artistiques que le territoire métropolitain, et la ville de Nantes, entretiennent avec l'Amérique prise au sens large et les Antilles.

Il sera pris appui sur le réseau FRAME (French American Museum Exchange) auquel le musée de Nantes participe depuis plusieurs années, ainsi que sur d'autres réseaux, pour en faire l'un des axes possibles de son développement, à la fois sur le plan de ses collections, de certaines de ses expositions, et de certaines de ses collaborations.

***Un musée-ville***
Le musée a en lui la faculté de résumer plusieurs éléments fondamentaux de l'identité de la Métropole nantaise. Dans cette mesure, au-delà de sa fréquentation, il est l'un des symboles de la ville, et cette place ne peut qu'être renforcée par sa réouverture.

Comme la ville, le musée est à la fois fermé et ouvert.

Comme la ville, il est tourné vers un très riche passé et une aspiration vers aujourd'hui et demain.

Cela peut constituer l'un de ses objectifs de redevenir l'un des cœurs vivants, battants, d'une ville en constante transformation.

Cela passe par des expositions qui permettent d'éclairer le rôle que la ville et la région ont pu jouer dans l'histoire nationale ou internationale de l'art. Cela passe par des collaborations avec les autres acteurs culturels du territoire. Cela passe par le respect des grands rythmes de la Métropole, une manière pragmatique de se mettre au service de ses habitants et de leurs besoins.

**2. Un musée qui place le public au cœur de son projet**

*Une programmation resserrée sur trois temps forts :*
Le musée propose de mettre en place une programmation d'expositions moins nombreuses, mais plus ambitieuses afin de concentrer les forces et moyens sur des projets en capacité d'affirmer son rayonnement et son attractivité pour les métropolitains et les touristes. Ainsi, **deux expositions annuelles** seront organisées dans le Patio et **une installation d'art contemporain** sera proposée pendant un troisième temps. L'espace de **la chapelle de l'Oratoire** sera consacré à des installations vidéos ou d'art contemporain, produites essentiellement à partir des collections, à un rythme de trois projets par an.

**L'espace vitré sur le parvis** sera également proposé comme lieu d'expérimentation à des artistes, également à une fréquence de deux ou trois projets par an**. La 'salle blanche'**, située au sous-sol, servira à des accrochages d'art graphique, provenant des collections du musée, renouvelés à un rythme de trois accrochages par an, afin de respecter les délais de présentation à la lumière des œuvres sur papier.

La fréquence proposée sera ainsi moindre qu'avant la fermeture, mais les deux principales expositions présenteront une ambition plus grande. Elles ne reposeront pas uniquement sur une mise en valeur des collections accompagnée de quelques prêts de musées français, les musées étrangers seront également sollicités pour des prêts d'œuvres, afin d'appuyer un propos cohérent. Par ailleurs, la communication autour de ces expositions sera renforcée afin de dynamiser la fréquentation et la notoriété de la proposition culturelle du Musée.

***Enfin, une fois tous les trois ou quatre ans, une exposition « exceptionnelle » autour d'un thème ou d'un artiste, pour laquelle une circulation internationale sera systématiquement recherchée, sera organisée afin que Nantes et sa Métropole entrent définitivement dans le grand concert des***

***musées français et européens. Ces expositions visent une fréquentation de plus de 100.000 visiteurs.***

*Le musée pense aux publics :*
Les musées des beaux-arts français furent conçus au 19e siècle avec un but en tête : élever les citoyens à la sacralité des collections artistiques. Toute l'évolution des techniques de muséographie et de pédagogie muséale vise aujourd'hui à rompre l'intimidation, enseigner les codes de l'art dès le plus jeune âge, et retisser pour des publics très divers la magie de l'expérience esthétique.

La rénovation du Musée d'arts a eu, dès sa conception, comme objectif de remettre les publics au cœur de son action.

Les services au public sont réaffirmés : quatre salles d'ateliers pédagogiques, un auditorium, un espace de documentation, un restaurant, une librairie boutique.

Le Musée proposera une diversité de propositions culturelles qui visent à :

- affirmer la place du musée d'arts dans la vie culturelle, artistique et sociale contemporaine en développant ses actions envers les **jeunes, étudiants et actifs**,
- contribuer au **rayonnement touristique** de la Métropole en déployant une offre de qualité à destination des visiteurs nationaux et internationaux,
- défendre avec nos partenaires les ambitions de **l'éducation artistique et culturelle** en milieu scolaire de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur,
- développer **l'accueil des familles** et de la jeunesse, en offrant aux plus jeunes un éveil à l'art, en reconnaissant le rôle de « passeurs » des parents dans la transmission des savoirs et en favorisant des rencontres originales entre les enfants et la création,
- favoriser l'accès à la vie culturelle et artistique au plus grand nombre en intervenant auprès des **publics par des actions de médiation adaptées**.

**L'offre numérique** sera complètement repensée. Des outils numériques seront ainsi proposés pour attirer de nouveaux publics et faire du musée un lieu innovant et résolument inscrit dans un temps contemporain :

- un Guide multimédia embarqué :
Il s'agit d'un outil de découverte et d'appropriation des collections en autonomie qui présentera l'ensemble des œuvres exposées en français, anglais et espagnol (près de 700) avec un focus sur 40 œuvres majeures grâce à des contenus additionnels. Des parcours seront proposés par l'équipe du musée, le tout dans un souci d'accessibilité universelle.

- le dispositif « Œuvre à la Loupe » :
Une table tactile permettra de mettre en valeur une œuvre pendant 6 mois, d'explorer une œuvre en profondeur et comportera des contenus destinés à une consultation en famille. Une programmation événementielle autour de l'œuvre sera également organisée.

- des bornes d'information et d'orientation :
6 bornes seront localisées dans les espaces de circulation du musée afin de faciliter l'orientation et la recherche des œuvres, grâce au plan interactif. Ces bornes diffuseront également l'agenda du musée et informeront le public sur la vie du musée.

- avant, pendant et après sa visite via le web :
Il sera possible de mettre en mémoire de ses œuvres favorites et son parcours et de les partager avec son entourage.

Le Musée d'arts de Nantes est perçu en France comme le premier musée du Grand Ouest. Il faut saisir l'opportunité de cet agrandissement, et de ce tournant sans précédent dans la stratégie du musée pour lui donner un rayonnement beaucoup plus important.

Il est proposé d'approuver le projet d'établissement du Musée d'arts, présenté en détail en annexe, et donnant une feuille de route précise jusqu'à la fin du mandat à l'ensemble de ses acteurs.

**HORAIRES D'OUVERTURE ET TARIFS**

Les jours et horaires d'ouverture du musée ont été définis pour répondre plus particulièrement aux objectifs suivants :

- un développement significatif de la fréquentation du musée,
- une meilleure adaptation aux pratiques culturelles de nos concitoyens,
- un développement de la capacité et de la qualité d'accueil réservées aux publics scolaires,
- l'affirmation de la dimension touristique du Musée

Des horaires adaptés aux rythmes d'une grande Métropole :
- 9 h - 11 h pour les publics scolaires,
- 11 h - 19 h pour les publics individuels,
- une nocturne le jeudi jusqu'à 21 h.

Pendant la période estivale, les horaires du musée seront harmonisés avec ceux pratiqués par les établissements partenaires du "Voyage à Nantes", soit 10 h - 19 h.
Le mardi restera le jour de fermeture hebdomadaire de l'établissement. Par ailleurs, il est proposé de retenir une fermeture annuelle le 1er janvier, le 1er mai, le 1er novembre et le 25 décembre comme au Musée du Château.

Conformément aux grands principes définis dans la délibération du Conseil métropolitain du 10 avril 2015 pour l'ensemble des musées métropolitains, il est proposé une tarification unique ne distinguant pas les expositions temporaires du parcours des collections permanentes pour inciter le visiteur à découvrir l'offre muséographique dans son ensemble.

L'augmentation significative de la surface d'exposition (+30 %) et l'intérêt du parcours muséographique amènent à proposer le tarif suivant : 8 € en tarif plein et 4 € en tarif réduit, permettant l'accès aux collections permanentes, aux expositions temporaires et à la mise à disposition d'un guide multimédia embarqué (dans la limite des matériels disponibles).

Les conditions de réductions tarifaires et de gratuité d'accès sont communes avec les autres musées métropolitains. Les conditions sont très larges pour faciliter l'accès au plus grand nombre, avec :

> la gratuité d'entrée notamment pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes handicapées,
> la gratuité pour tous le 1er dimanche de chaque mois entre septembre et juin ou lors d'événements spécifiques tels les Journées du Patrimoine, la Nuit des Musées, la Nuit du Voyage à Nantes, etc.
> l'application du tarif réduit notamment pour les moins de 26 ans ou les titulaires d'une carte famille nombreuse.

Il vous est demandé d'approuver ces dispositions tarifaires sachant que la déclinaison complète de la grille tarifaire du Musée pour les visites guidées, les animations et la location d'espaces sera proposée au prochain Conseil Métropolitain.

**M. Roussel :** « Le musée d'arts de Nantes va rouvrir le 23 juin prochain. Tout d'abord, c'est l'unique ouverture de Musée de cette envergure au cours de cette année 2017 au niveau national. C'est l'un des plus grands chantiers, évidemment. Après six années de travaux, nous allons connaître à la fois une rénovation complète du bâtiment, mais aussi une évolution des surfaces d'exposition puisque ce sont 30 % de surfaces complémentaires qui vont être disponibles.

Tout cela permettra d'exposer près de 900 œuvres, alors que nous avons un fond, avec différentes acquisitions, j'y reviendrai tout à l'heure, qui comporte 13 000 œuvres.
L'ambition du musée d'arts, c'est d'être au plus près des habitants de la Métropole par des expositions, par des soirées, par des événements, par l'action auprès des plus jeunes publics, qu'ils soient dans les écoles ou dans les centres de loisirs, mais c'est évidemment – on l'évoquait aussi ce matin – être au cœur du rayonnement de la Métropole. Cette ouverture, ce sera un événement national et il y aura des visiteurs qui viendront d'au-delà de l'agglomération pour découvrir ce nouveau musée.

Vous avez également ensuite quelques éléments sur le contexte. Vous le savez, je le disais ce matin, nous sommes dans un développement des touristes sur notre territoire et tout cela doit continuer d'y contribuer, et aussi une situation de monopole à l'échelle métropolitaine de ce musée étant donné le positionnement des autres musées dans le Grand Ouest.

Nous avons souhaité que ce musée soit ouvert – ce sont tous les travaux ouverts sur l'espace public, Monsieur Lucas –, puisque vous l'avez vu : au-delà du chantier du musée, nous avons travaillé à ce que ce musée soit parfaitement accessible. C'est un musée ouvert sur la ville. Pour ceux qui l'ont connu avant sa fermeture, vous savez qu'il était déjà particulièrement marqué par sa luminosité. Il le sera encore, je crois que c'est évidemment un élément essentiel pour mettre en avant toutes les œuvres présentes.

Ce musée fera la relation entre l'art d'hier et l'art d'aujourd'hui. Nous avons eu la chance d'avoir des acquisitions permanentes tout au long de l'histoire de ce musée d'arts, et donc nous pourrons en permanence faire le lien entre l'art d'hier et l'art d'aujourd'hui, notamment grâce à des acquisitions importantes qui ont eu lieu entre 1960 et 1990. C'est un axe fort, ce regard entre l'art d'hier et l'art d'aujourd'hui.

L'autre point fort de ce musée, ce sera aussi la relation avec les Amériques. Nous avons notre histoire, nous avons nos cultures, et tout cela a occasionné beaucoup de relations avec les Amériques, mais nous avons aussi la chance, au sein de ce musée, d'avoir beaucoup d'artistes américains qui sont présents puisque les artistes américains sont la deuxième nationalité, après les artistes français, représentée dans ce musée. Et puis, nous sommes aussi engagés depuis plusieurs années dans des réseaux internationaux. Ce sera aussi une démarque de cette réouverture.

Dernier élément important de ce musée, ce sera sa relation avec la ville, parce qu'il y a l'histoire de l'art à raconter, la ville aussi parce qu'il y a eu des événements à Nantes au cours de ces dernières années, donc tout cela aussi pourra être mis en lumière. De même la ville parce que nous sommes en coopération avec d'autres territoires et donc ce projet s'inscrira aussi dans cette démarche.

Je l'ai dit, nous avons fait en sorte que les publics soient au cœur de ce projet, avec forcément une attention particulière portée envers les jeunes scolaires. Vous le savez là aussi, le fait de passer équipement métropolitain permet la gratuité à l'ensemble des écoles des communes, ce qui n'était pas le cas avant. De même, une attention portée évidemment aux jeunes étudiants, aux jeunes actifs : il y a un axe particulier de ce point de vue là.

Le musée marquera aussi le fait de vouloir faire des visites en famille, puisque je crois qu'il y a beaucoup à partager de ce point de vue là. Et parce qu'il faut s'adapter au rythme de travail des uns et des autres, nous avons souhaité qu'il puisse y avoir une nocturne le jeudi soir jusqu'à 21 heures.

Et puis ce musée sera aussi marqué par différents temps forts avec la volonté d'avoir deux expositions annuelles et une installation d'art contemporain l'été, et aussi avec la volonté d'avoir une exposition un peu plus exceptionnelle tous les trois ou quatre ans.

Et puis évidemment, parce que nous rouvrons ce musée, et parce les technologies ont évolué, il fera une place large à la fois à la médiation humaine, mais aussi à la médiation numérique, avec différentes propositions culturelles, que ce soient des guides multimédias embarqués, que ce soient les dispositifs d'œuvres à la loupe, ou encore les bornes d'information et d'orientation.

Également, vous dire que dans cette délibération, nous actons les horaires d'ouverture. Je l'ai dit : une nocturne, également des horaires plus adaptés pour les scolaires, puisque vous l'avez vu, le musée sera ouvert de 9 heures à 11 heures pour les publics scolaires et il ouvrira à 11 heures pour les publics individuels, mais que l'on ait bien le temps d'accueillir les jeunes publics, cela paraissait important. Et puis vous avez le tarif d'entrée de 8 euros en tarif plein et de 4 euros en tarif réduit, avec les gratuités que nous proposons à différents publics. Rendez-vous le 23 juin prochain pour l'ouverture de ce musée d'arts. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pierre-Yves Le Brun. »

**M. Le Brun :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération est en quelque sorte la dernière pièce du projet du musée d'arts adopté par le Conseil municipal en 2009. Ce projet avait participé à la structuration et au renouvellement culturel du territoire comme un repère accessible, utile pour rencontrer l'art.

Avec des surfaces d'exposition agrandies, une accessibilité de l'ensemble du bâtiment et des collections enrichies, le musée d'arts constituera dans quelques mois un nouveau lieu où se rencontreront les arts d'hier et d'aujourd'hui, autour d'un projet éducatif à destination de tous les habitants de la Métropole et au-delà.

Les ateliers pour enfants, l'auditorium, les ouvertures nocturnes pour s'adapter au rythme de la vie urbaine, la gratuité pour tous les écoliers de la Métropole, ou encore le recours aux outils de médiation numérique sont autant de réponses innovantes pour rendre l'art vivant, à l'image du tissu artistique de notre Métropole.
Nous avons également noté l'attractivité des tarifs. Nous saluons votre annonce, Madame la Présidente, d'une grande fête d'ouverture qui associera tous les habitants de la Métropole. Que chacun se sente chez lui, chez elle. Le dispositif Carte blanche et le pass à 10 euros pour l'ensemble des musées permettront un accès large et sans limite.

Nous tenons également à saluer le travail de l'ensemble du personnel qui a travaillé à ce vaste chantier : plus de 400 000 heures de travail. Nous saluons enfin le soutien à la création artistique locale, avec la proposition d'un lieu d'expérimentation qui nous est présenté dans cette délibération.

Nous profitons de cette intervention pour ajouter deux points sur la culture dans notre Métropole. Nous avons évoqué ce matin la carrière Misery. Nous espérons que le mur de graff qui permet à beaucoup d'artistes locaux de s'exprimer pourra être préservé.

D'autre part, un autre point qui est extrêmement important : nous avons entendu les menaces sur la suppression de l'antenne locale FIP Nantes, nous demandons à de nombreux élus bien évidemment de la Métropole de soutenir la pétition pour le maintien de cette antenne locale FIP Nantes. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Juste un mot sur la question de FIP puisqu'elle vient d'être évoquée. Un courrier à destination de la ministre de la Culture Madame Azoulay, mais aussi en direction de Monsieur Gallet, est en cours de signature parmi les maires de la Métropole, pour pouvoir effectivement dire notre attachement collectif à FIP, dire les partenariats que FIP a su aussi créer avec un certain nombre de nos communes.
Je regarde Carole Grelaud qui nous disait hier encore que Couëron a de longue date un partenariat important avec FIP, et j'ajoute un dernier élément : nombreux ici sont ceux qui savent que FIP contribue à donner de la visibilité aux acteurs culturels de ce territoire par les coups de projecteur qu'elle leur permet d'offrir. C'est le sens de la démarche collective que nous avons engagée.
Nathalie Blin. »

**M^me^ Blin :** « Madame la Présidente, chers collègues, la ville, la Métropole s'incarnent dans une histoire des pratiques mémorielles, des savoirs acquis puis transmis de génération en génération. Le musée d'arts comme le muséum de Nantes, le Chronographe de Rezé, ou encore le Centre d'histoire du travail, pour ne citer que ces quatre lieux, participent de cette transmission de l'histoire, des pratiques et des savoirs. L'art pictural acquis par notre musée est d'une grande richesse. Il est heureux, après tant d'années de fermeture, de le faire découvrir à nos habitants et aux touristes qui viendront admirer les œuvres de ce nouvel écrin plus à même de mettre en lumière les collections et les expositions.

Nous avons attentivement lu le projet pour le musée d'arts comme pour le muséum, et nous sommes tout particulièrement soucieux de l'ouverture de ce musée vers les habitants, vers les publics dans toute leur diversité.

De ce point de vue, nous souscrivons parfaitement à la politique tarifaire qui vient de nous être présentée et qui va dans le sens de la démocratisation de la culture. Un musée est avant tout un lieu de vie et d'appropriation des œuvres présentées. C'est pourquoi nous tenons à saluer la politique d'acquisition d'œuvres contemporaines mise en lumière par d'autres moins récentes de la collection.

Nous pensons qu'un musée vivant doit avoir la capacité de donner à voir et à comprendre à tous, quel que soit son milieu social ou son âge. Il doit renforcer le lien entre les artistes et les visiteurs, mais aussi être capable de susciter la pratique tant de l'art que des sciences, selon les thématiques. Nous pensons que les interactions avec le public sont à favoriser pour en quelque sorte faire sortir les pratiques artistiques scientifiques au-dehors des musées ou des laboratoires, et faire de la création une pratique quotidienne pour tout un chacun.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous souscrivons à 100 % au projet qui nous est présenté. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Erwan Huchet. »

**M. Huchet :** « Merci Madame la Présidente. Cette délibération bien sûr marque le début d'une nouvelle ère pour notre musée d'arts. Car à compter du 23 juin, les habitants de la Métropole européenne pourront redécouvrir les magnifiques collections qui font de ce musée l'un des plus riches de France.
Et en effet, contrairement à d'autres villes qui font appel régulièrement à des collections de musées parisiens, ici à Nantes nous avons une collection unique qui est le résultat de deux siècles d'acquisitions patientes, éclairées, mêlant le classique, le moderne et l'art contemporain. Évidemment, on peut citer les Rubens, les Delacroix, les Courbet – très bien, Courbet ! –, Kandinsky, Chaissac, Soulages, Raysse, Reichter, Picasso et Matisse.

Dès le mois de juin, le musée d'arts proposera une programmation ambitieuse. Il combinera une haute exigence artistique et le souci d'être accessible à tous. Il valorisera les courants et démarches artistiques locales, il offrira aussi des outils connectés. C'est donc un musée du XXI$^{e}$ siècle.

Ensuite, il y a la politique tarifaire que nous y mènerons. C'est une politique qui permettra d'ouvrir le musée à tous les publics et je pense en particulier aux scolaires. Qu'ils viennent de Nantes, de Mauves, de Carquefou ou d'Orvault, ils pourront s'émouvoir devant *Le Songe de Joseph*, de Georges de La Tour. N'y voyez pas une référence au maire d'Orvault, ce serait malvenu.

Enfin, Madame la Présidente, chers collègues, le musée d'arts de notre Métropole européenne est à la hauteur de notre rang de capitale du Grand Ouest et de capitale culturelle française. Il participe à notre politique volontariste d'investissement et à l'attractivité touristique de notre Métropole.

On a fait ici à Nantes de la culture et de l'art notre singularité. C'est bien le rayonnement de Nantes en Europe, à l'international, dont il est question ici. Évidemment il y a un héritage sur ce musée, mais un ancien ministre disait : "La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert." C'est ce que nous faisons ici à Nantes Métropole. Soyons donc fiers de ce projet ambitieux et de donner à nouveau à tous le droit d'accéder à ces collections exceptionnelles. Je vous remercie de votre attention. »

**M$^{me}$ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.
Pascale Chiron pour la délibération 17. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve le projet d'établissement du Musée d'arts,

2- Approuve l'adoption du nouveau tarif d'entrée du Musée d'arts à 8 € pour le tarif plein et 4 € pour le tarif réduit avec une mise en œuvre applicable dès le 1$^{er}$ mai 2017 (pour les ventes préalables à la réouverture),

3- Approuve l'adoption des horaires d'ouverture du même établissement

4- Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application des mesures faisant l'objet de la présente délibération.

**Mme Chiron** présente le dossier suivant :

Direction Habitat

**17 – HABITAT – CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT – ADOPTION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS**

**EXPOSE**

Avec un parc social de plus de 62 000 logements sociaux au sens de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain et une demande locative sociale croissante (28 441 demandeurs au 1er janvier 2016), la fluidification des parcours résidentiels dans le parc public constitue un enjeu majeur pour la Métropole.

Pour y répondre, la Métropole s'est dotée d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) co-présidée par la Présidente de Nantes Métropole et le Préfet et composée de l'ensemble des acteurs du logement social du territoire : les maires des communes membres, les bailleurs sociaux, Action

Logement, les associations de locataires, les organismes et associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Instance de dialogue privilégiée entre les acteurs du logement, la CIL a vocation à définir les priorités partagées à l'échelle de la Métropole en matière d'occupation du parc locatif social et d'attribution des logements sociaux. Pour cela, a été défini un Document d'Orientations Stratégiques approuvé par le conseil métropolitain du 17 octobre 2016, après avis de la CIL du 5 octobre 2016. Il réaffirme des principes d'égalité d'accès au parc social et de droit à la mobilité de tous les habitants de la Métropole dans le respect des équilibres territoriaux et de la solidarité intercommunale.

La mise en œuvre de ces orientations nécessite, pour certaines d'entre elles, une attention et une coopération renforcée des différents partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement.

Des engagements et objectifs des différents partenaires sont définis en ce sens dans des conventions opérationnelles à savoir la Convention d'Équilibre Territorial et l'Accord Collectif Intercommunal conformément à la loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014. La Métropole et ses partenaires ont souhaité fusionner la Convention d'Équilibre Territorial et l'Accord Collectif Intercommunal en une Convention Intercommunale d'Attributions qui répond aux différents attendus des documents et y adjoindre une Charte Métropolitaine de Relogement. Suite à un travail partenarial au sein de la Conférence Intercommunale du Logement de Nantes Métropole, les engagements et objectifs portés par les différents partenaires et inscrits dans la Convention Intercommunale d'Attributions ont été présentés et approuvés en séance plénière de la CIL le 14 décembre 2016. Cette convention s'articule autour de deux axes.

Le premier axe concerne les ménages pour lesquels l'accès et/ou la mobilité dans le parc social sont contraints ou bloqués, ces ménages sont prioritaires. L'ensemble des partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement de Nantes Métropole affirme la nécessité de mieux prendre en compte et mieux satisfaire leur demande. Des objectifs ont ainsi été définis dans les attributions réalisées par les bailleurs sociaux et les réservataires ainsi que des leviers de mise en œuvre pour en garantir l'atteinte.

Le second axe porte sur les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville qu'il s'agit d'inscrire dans la dynamique métropolitaine en portant une attention forte sur les attributions et les mutations. L'enjeu pour la Métropole et ses partenaires est de développer une politique d'attribution des logements sociaux :

- qui permette aux habitants de ces quartiers d'y rester s'ils le souhaitent en leur offrant des possibilités de parcours résidentiels positifs au sein du quartier ou d'en sortir s'ils le souhaitent ;
- qui concoure à une diversification des ménages accueillis, en renforçant les attributions dans les quartiers prioritaires aux ménages qui n'y viennent pas spontanément.

La Conférence Intercommunale du Logement a rappelé que l'atteinte de ces objectifs se veut progressive et s'inscrit dans une démarche de travail partenariale et partagée. L'année 2017 constituera une année « test » qui permettra d'évaluer les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre et les outils et leviers à développer, ainsi que les points de blocage que pourraient rencontrer certains acteurs dans l'atteinte de ces objectifs.

La Convention Intercommunale d'Attributions est élaborée pour une durée de 6 ans. La mise en œuvre de son programme d'actions est également progressive, un calendrier indicatif pour la période 2017-2022 est inscrit dans les fiches actions figurant en annexe de la convention.

La gouvernance de la Convention Intercommunale d'Attributions est assurée par la Conférence Intercommunale du Logement se réunira au moins une fois par an et fera un bilan de la mise en œuvre des engagements. La Conférence Intercommunale du Logement pourra faire évoluer si nécessaire les objectifs partagés ou adapter les moyens et outils mis en œuvre pour les atteindre. Le suivi des attributions effectives et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs relevant plus spécifiquement du volet Accord Collectif Intercommunal de la présente convention nécessitent une gouvernance adaptée : une commission de suivi et d'évaluation émanant de la CIL est créée en ce sens sous le pilotage de la Métropole. Elle réunit l'ensemble des réservataires, des bailleurs sociaux et des partenaires.

Il vous est demandé d'approuver la Convention Intercommunale d'Attributions tenant lieu d'Accord Collectif Intercommunal, de Convention d'Équilibre Territorial et de Charte Métropolitaine de Relogement.

**M^me^ la Présidente :** « Monsieur Morival. »

**M. Morival :** « Madame la Présidente, le Conseil municipal du Pellerin a émis un avis défavorable à cette CIL. Je m'abstiendrai sur cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Amailland. »

**M. Amailland :** « Merci, Madame la Présidente. En octobre dernier, vous l'avez rappelé, Madame la Vice-Présidente, nous avons collectivement adopté le document stratégique de la Conférence Intercommunale du Logement, après un travail partenarial qui dépassait les clivages politiques. Et puis, un amendement a été porté par notre collègue maire de Sautron, Marie-Cécile Gessant, qui rappelait que *« les maires, par leur travail de proximité et leur connaissance du terrain, sont et doivent demeurer des acteurs et des interlocuteurs essentiels pour les décisions relatives à la politique en matière d'habitat mise en place sur le territoire »*.

Aujourd'hui, votre projet de délibération relatif à la Convention Intercommunale d'Attributions, qui est la déclinaison de cette politique au niveau des attributions de logements, s'articule autour des deux axes que vous avez présentés et sur lesquels je ne reviens pas.

Vous soulignez, c'est en partie ma question, que 2017 sera consacrée à une année test pour évaluer les objectifs, les moyens de mise en œuvre, les outils, voire les leviers à développer ou les points de blocage. Aujourd'hui les objectifs sont partagés et notamment – vous le savez j'y suis très attaché – la politique de parcours résidentiel qui va du logement locatif à la propriété, en passant par l'accession à la propriété ou l'accession sociale à la propriété.

Nous aurions d'ailleurs pu dans la délibération qualifier la notion de ménages prioritaires qui aurait éclairé sans doute un certain nombre de nos collègues et que nous avions définie auparavant.
Cela, je le dis, nourrit aussi des interrogations. Je vous en livre deux auxquelles je vous demande de répondre si vous le pouvez.

**1)** La première est qu'apparemment la Maison des habitants sera à la tête du réseau si j'ai bien tout compris. Comment seront organisées les relations avec les communes et les habitants ?

**2)** Deuxième question, Madame la Vice-Présidente : pouvez-vous nous apporter des précisions sur les possibilités d'ajustement que vous avez rappelées, ou d'évolutions possibles en la matière, une fois que la période de test sera écoulée ? Et comment nous allons l'opérer, cette période de test, ou l'évaluer ? Avec une commission, pas de commission ? Quels seront les techniciens ou les élus qui seront présents ?

Merci beaucoup. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pascale Chiron. »

**M^me^ Chiron :** « Juste peut-être pour commencer, Monsieur Morival, une petite précision. La délibération qui est passée à votre Conseil municipal, cela ne vous aura pas échappé, c'était le plan partenarial de gestion d'information de la demande. C'est bien ce qui concerne la Maison de l'habitant et les informations transmises aux habitants. Là, la convention va un peu plus loin et c'est un outil qui en fait partie. À vous de voir.

Sur les deux questions et les demandes de précisions à Monsieur Amailland, sur votre proposition de mieux qualifier, ou en tout cas de préciser des ménages prioritaires dans la délibération, très bien. Merci. La prochaine fois on y veillera pour y revenir et remettre cette définition. Nous l'avions mise dans les délibérations précédentes, pas de raison. Au contraire. Je trouve cela très intéressant.

Sur la Maison des habitants, aujourd'hui il existe 52 lieux sur l'ensemble du territoire où chaque habitant peut aller faire sa demande de logement social, demander des informations. L'idée est d'avoir une tête de réseau qui puisse diffuser et faire les allers-retours avec les communes, et surtout venir en appui aux travaux qui sont déjà faits dans les communes, parce que le niveau d'information n'est pas partout le même. Avoir aussi des documents qui soient cohérents. C'est une manière d'être plus efficaces dans la question du parcours résidentiel, de fluidifier, et surtout d'être plus transparents aussi pour les demandeurs, pour avoir une meilleure information.

Au niveau du timing, elle doit ouvrir début avril, vous le verrez aussi dans la délibération, et je crois que Karine Perrin, directrice, doit être en train de prendre rendez-vous avec l'ensemble des maires du territoire pour aller aussi présenter ce projet.

Sur les possibilités d'ajustement, sur la suite, j'ai envie de vous dire : on va les construire ensemble. On est là aujourd'hui pour acter ensemble cette adoption. La CIA, c'est aussi une première étape derrière toutes les obligations réglementaires que l'on est en train de mettre ensemble, puisque cela vient de la loi ALUR et de la loi égalité citoyenneté. On construit cela aussi au quotidien. On a déjà les différents groupes de travail auxquels vous participez les uns et les autres, auxquels les services et les techniciens participent.

On va se laisser un peu de temps pour voir ce que cela donne, refaire le point de manière plus précise, avec déjà le grand travail qui est fait dans chaque commune, et donc on pourra avec cette nouvelle définition des ménages prioritaires savoir exactement comment cela se passe. Je pense qu'on sera surpris de voir qu'il y a déjà beaucoup de communes qui agissent aussi sur ces ménages cibles. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.
Délibération suivante, Jean-Claude Lemasson. »

**LE CONSEIL DELIBÈRE ET,
PAR 85 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS**

1- Approuve la Convention Intercommunale d'Attributions ci-annexée.

2- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Lemasson** présente le dossier suivant :

Direction Énergies, Environnement, Risques

**18 – PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) - APPROBATION**

**EXPOSE**

Au titre de sa compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, Nantes Métropole a réalisé des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS), adoptées par le Conseil Métropolitain du 29 juin 2015.

Dans la continuité de ce travail, les CBS ont été complétées par un programme d'actions pour anticiper, réduire et corriger les effets du bruit permettant l'élaboration d'un projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) conformément aux dispositions réglementaires de la Directive Européenne 2002/49/CE visant à instaurer à l'échelle de l'Union Européenne une approche commune dans le but de prévenir et réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. Cette directive a été transposée en droit français et codifiée aux articles L.572-1 à L.572-11 du code de l'environnement.

L'objectif principal de ce premier PPBE de Nantes Métropole est d'intégrer la problématique du bruit aux différentes politiques publiques et de mettre en place une réelle transversalité sur la thématique dans les projets territoriaux. Le PPBE n'a pas vocation à traiter des situations ponctuelles centrées sur le seul critère bruit.

Nantes Métropole étant gestionnaire de la voirie métropolitaine et, d'autre part, le bruit routier étant un des enjeux majeurs sur le territoire, les actions de Nantes Métropole seront principalement axées sur cette problématique en lien avec la politique des déplacements et la politique du développement urbain.

Outre des actions menées dans le cadre des différentes politiques inscrites à l'agenda, le PPBE de Nantes Métropole liste aussi des propositions d'actions envisageables.

Les actions de Nantes Métropole sont classées selon 3 axes principaux :

**L'intégration de la problématique des nuisances sonores dans les différentes politiques publiques,**

- en favorisant le développement des villes apaisées (développement des modes doux, augmentation des stationnements en parcs relais, incitation à utiliser les transports en commun, aménagement des voies…)
- en intervenant sur les axes structurants : le suivi de l'état des voies, le suivi des niveaux sonores le long des voies de grand transit ou encore en développant des transports en commun périurbains
- en conciliant le développement urbain, le respect des exigences réglementaires et les attentes des habitants
- en appréhendant les nuisances sonores sous l'angle de la santé : le bruit est cité comme éléments influant énormément sur la qualité de vie des habitants (facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et même esthétiques),

**L'intégration de la problématique des nuisances sonores dans les activités propres à Nantes Métropole,**

- en diminuant l'impact des nuisances sonores des chantiers
- en encourageant l'achat de véhicules et matériels performants acoustiquement (véhicules de transport collectif, véhicules de collecte des déchets, matériel de voirie…)
- en agissant sur les bâtiments dont Nantes Métropole est propriétaire en fonction de l'utilisation (activités bruyantes) ou de l'environnement (présence de voie ferrée, routes à grandes vitesses et/ou à forte utilisation...)

**Une meilleure connaissance du territoire sur le volet bruit,**

- en réalisant et tenant à jour les Cartes de Bruit Stratégiques
- en étudiant la possibilité d'améliorer la gestion des données sur le bruit
- en effectuant un suivi des actions du PPBE

Ce troisième axe permet d'alimenter et de suivre les actions menées dans les deux axes précédents.

Conformément aux articles L.572-8 et R.572-9 du code de l'environnement, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Nantes Métropole, a été mis à disposition du public pendant une durée de 2 mois, du 24 février 2016 au 24 avril 2016, sur le site internet de Nantes Métropole, ainsi qu'à l'accueil de l'immeuble Valmy 11 avenue Carnot 44000 Nantes.

Un avis, faisant connaître les dates et les modalités de la mise à disposition, a été publié dans la presse locale, Ouest-France et Presse Océan, le 18/12/2015, soit plus de 15 jours avant la période de mise à disposition, conformément à l'article R.572-9 du code de l'environnement.

Pendant la période de mise à disposition, le public a pu prendre connaissance du projet de PPBE, et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ainsi que par mail. Seules deux remarques ont été formulées.

Une note annexée exposant les résultats de la consultation et les suites données aux observations du public, ainsi que le PPBE approuvé, seront tenus à la disposition du public au siège de Nantes Métropole, et publiés par voie électronique, tel que prévu par l'article R.572-11 du code de l'environnement.

Avant cette séance, le PPBE est consultable sur l'espace élus de l'intranet de Nantes Métropole.

Le PPBE approuvé sera transmis au Préfet de Loire Atlantique.

**M. Lemasson :** « Mes chers collègues, Madame la Présidente, je vous propose d'adopter aujourd'hui le premier Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Nous avons adopté, lors du Conseil métropolitain du 29 juin 2015, les cartes de bruit stratégiques. Ces cartes de bruit ont été complétées par un programme d'actions pour anticiper, réduire et corriger les effets du bruit permettant l'élaboration de ce projet de plan de prévention, conformément aux dispositions réglementaires de la directive européenne 2002-49. Cette directive a été transposée en droit français et codifiée aux articles du Code de l'environnement dans le but de prévenir et de réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

L'objectif principal de ce premier PPBE de Nantes Métropole est d'intégrer la problématique du bruit aux différentes politiques publiques que nous menons, et de mettre en place une réelle transversalité sur la

thématique dans les projets territoriaux. Le PPBE n'a pas vocation à traiter des situations ponctuelles centrées sur le seul critère du bruit.

Nantes Métropole étant gestionnaire par ailleurs des voiries métropolitaines, et d'autre part le bruit routier étant l'enjeu majeur pour notre territoire, les actions de Nantes Métropole seront principalement axées sur cette problématique, en lien avec la politique des déplacements et la politique du développement urbain.

On peut classer ces actions en trois axes principaux :

**1)** D'abord l'intégration de la problématique des nuisances sonores dans les différentes politiques publiques, en favorisant le développement des villes apaisées, par exemple en développant les modes doux, en intervenant sur les axes structurants, en suivant l'état des voiries, en conciliant le développement urbain, le respect des exigences réglementaires et les attentes des habitants, en appréhendant les nuisances sonores sous l'angle de la santé – le bruit étant cité comme élément influant énormément sur la qualité de vie des habitants.

**2)** Le deuxième axe d'intervention : l'intégration de la problématique des nuisances sonores dans les activités propres à Nantes Métropole, par exemple en diminuant l'impact des nuisances sonores des chantiers, en encourageant l'achat de véhicules électriques et matériels performants acoustiquement, ou encore en agissant sur les bâtiments dont Nantes Métropole est propriétaire en fonction de leur activité. Je pense au centre technique par exemple, ou à des environnements en présence de voiries à fort potentiel de nuisance.

**3)** Le troisième axe : une meilleure connaissance du territoire sur le volet bruit. Ce troisième axe permet d'alimenter et de suivre les actions menées sur les deux axes précédents en réalisant et en tenant à jour les cartes de bruit stratégiques, en étudiant la possibilité d'améliorer la gestion des données et en effectuant un suivi des actions du PPBE.

Je vous informe que conformément au Code de l'environnement, ce projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été mis à disposition du public pendant une durée de deux mois, du 24 février au 24 avril 2016, après une présentation aux communes au mois de janvier, et avec une information préalable y compris des communes.

Deux remarques ont été proposées par voie de mail ou par courrier à la Métropole dans ce laps de temps. Ces deux observations de même nature font référence à l'actualisation des cartes de bruit aérien puisqu'au-delà du bruit routier et du bruit ferroviaire, nous devons ajouter le bruit aérien, mais aussi le bruit des ICPE, les établissements classés dans le cadre de la procédure environnementale.

La note annexée expose ces résultats de la consultation, et au vu de ces remarques, il n'est pas proposé de modifier le PPBE tel qu'il vous a été proposé en son temps, à partir de début 2016. Voilà, Madame la Présidente, le contenu de cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Reneaume. »

**M. Reneaume :** « Merci Madame la Présidente. Monsieur Lemasson vient de le citer : il y a le problème du bruit aérien. Je voudrais juste rappeler ici qu'aujourd'hui 40 000 personnes de notre Métropole sont dans le plan d'exposition au bruit de l'aéroport, que l'aéroport actuel fonctionne sous trois dérogations dont l'une autorise les avions à survoler un peu moins le centre-ville que ce qu'exigeraient les normes internationales. Si nous ne déplaçons pas cet aéroport, demain ce sont 80 000 personnes de notre agglomération qui seront exposées au bruit. Je voulais le rappeler, merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Didier Quéraud. »

**M. Quéraud :** « Madame la Présidente, chers collègues, le document qu'il nous est demandé d'approuver en annexe de la délibération est un document instructif à plusieurs titres. Tout d'abord, il donne des éléments précis, chiffrés, sur ce que sont les différents bruits, leur perception, les seuils, les impacts et les méthodes de mesure.

Signalons pour la petite histoire que l'échelle de bruits détaillée dans ce document semble dater puisqu'elle évoque le niveau de bruit d'un bureau de dactylo ou d'un pub dansant.

Ensuite, il nous rappelle des résultats sans surprise. Le bruit routier est la principale source de pollution sonore de notre agglomération, présent sur l'ensemble du territoire le long de nombreuses voies de notre agglo, et l'analyse des dépassements des valeurs de seuils spécifiques par source de bruit montre que les sources responsables de dépassements sont principalement les routes, pour une grande part métropolitaines.
Les études et les sondages le confirment régulièrement et Jean-Claude Lemasson vient de l'évoquer : l'exposition au bruit est l'une des nuisances à laquelle les Français sont les plus sensibles. C'est un réel enjeu de santé publique.

Une étude récente publiée dans la revue spécialisée *The Lancet*, menée par des chercheurs canadiens sur une période de 11 ans auprès de 6,5 millions d'habitants, vient de montrer que le fait de vivre à moins de 50 mètres d'une voie de circulation importante augmenterait le risque de développer une démence. Ces mêmes chercheurs ont également trouvé une corrélation entre la survenue d'une démence et une exposition à long terme à deux polluants liés au trafic routier, le dioxyde d'azote et les particules fines, émises notamment par les moteurs diesel.

La circulation routière émet effectivement aussi ces polluants qui impactent d'abord les axes routiers. Les cartes de bruit et les cartes de pollution de l'air se superposent, une double peine en quelque sorte pour les riverains. Ces cartes, ces chiffres confortent nos politiques publiques avec une politique d'urbanisme et de logement permettant la mise en œuvre de la ville des courtes distances, et avec une politique de déplacements donnant la priorité aux modes de déplacement alternatifs à la voiture tout en modérant et fluidifiant les vitesses.

Je pense par exemple à la généralisation des zones 30. Le PPBE le dit explicitement page 30, est-ce que c'est un hasard ? Le facteur vitesse intervient aussi de manière significative. Une diminution de la vitesse conduit à une baisse du niveau d'émissions sonores. Par exemple, la mise en place de zones 30 kilomètres/heure, sous réserve qu'elle soit effective, est une mesure efficace permettant de réduire le bruit à la source qui s'accompagne d'avantages additionnels tels que l'amélioration de la sécurité routière et la fluidité du trafic.

Cependant, nous nous permettons de vous alerter, chers collègues, sur les effets néfastes qu'il y aurait à relâcher nos ambitions en matière de stationnement, ainsi qu'il a été travaillé lors du dernier séminaire qui traitait de ce sujet. Ne pas contraindre plus la question du stationnement inciterait d'autant moins nos concitoyens à modifier leur comportement en termes de transport, et cela pourrait avoir des effets contraires aux efforts déployés pour lutter contre le bruit.

Enfin, le plan de prévention du bruit se fixe comme objectif de préparer la prochaine mise à jour des cartes de bruit stratégiques prévues par la réglementation tous les cinq ans. C'est ici l'occasion de rappeler, comme l'avait fait mon collègue Ronan Dantec, bientôt ex-collègue, lors du vote des cartes de bruit stratégiques en juin 2015, que la carte de plan de gêne sonore de l'aéroport date de 2004. La DGAC, pourtant mise en demeure par l'autorité indépendante de contrôle des nuisances aéroportuaires (l'ACNUSA), n'a toujours pas réalisé cette mise à jour cartographique. Nous avons bien noté dans la réponse de Nantes Métropole qu'elle peut en demander l'actualisation à la Commission consultative de l'environnement. Nous nous associerons donc à cette demande. Merci pour votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jean-Claude. »

**M. Lemasson :** « Merci pour ces observations qui croisent effectivement un certain nombre de données. Je voudrais vous rappeler que ce PPBE est en fait une brique de travail global, dans le cadre des instructions de la création du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, au même titre que la réflexion sur le PLH et le PDU par exemple. Je vous invite donc à intégrer totalement les préconisations de ce plan de prévention, et pas que la page 30 : l'ensemble des pages de ce PPBE.

Je vous rappelle également que nous avons fait le choix de définir une OAP, une Orientation d'Aménagement et de Programmation climat air énergie, qui croise des problématiques de nuisance, également au regard des pollutions atmosphériques que vous avez évoquées tout à l'heure, Monsieur Quéraud.
S'agissant de la problématique du PGS, dans votre observation vous avez également la réponse. C'est bien l'État, au travers de la DGAC, qui est maître de cérémonie en la matière. Pour autant, si nous avons aujourd'hui une augmentation du nombre de citoyens métropolitains exposés au bruit, c'est bien parce qu'un certain nombre de personnes, dont je crois une partie de vos amis, ont fait de l'obstruction administrative sur le dossier que vous connaissez. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Délibération 19, Pascal Pras. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

2- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Pras** présente les dossiers suivants :

Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération

**19 – VERTOU – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION**

**EXPOSE**

La présente modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nantes Métropole, commune de Vertou a pour objet d'une part, d'ouvrir à l'urbanisation un secteur de la commune représentant une surface totale d'environ 3 ha, nécessaire à la réalisation d'un parking en ouvrage en silo, permettant ainsi de doubler la capacité actuelle du parc existant. Il s'agit d'autre part de modifier à la marge le règlement et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur un secteur réduit de la zone d'activités de la Vertonne afin de conforter l'attractivité économique de cette zone,
Ces objectifs s'inscrivent dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune, qui sont de poursuivre l'accueil du stationnement (orientation thématique n°3) d'une part et conforter les sites d'accueil d'activités économiques (orientation thématique n°2) d'autre part.

Un secteur non urbanisé de la commune de Vertou, classé en « 2AU » au PLU approuvé le 24 juin 2013, est ouvert à l'urbanisation par la présente procédure de modification. Ce secteur est situé entre le village historique de Beautour au sud, le terminus du Busway au nord et le boulevard périphérique nantais à l'est. Il est occupé actuellement en majeure partie par un parc de stationnement métropolitain offrant une capacité d'environ 500 places. Il se trouve donc de fait au sein d'un espace urbanisé, et est lui-même artificialisé sur sa majeure partie.

Préalablement à l'ouverture à l'urbanisation de cette zone, le Conseil Métropolitain a pris une délibération, en date du 28 juin 2016 et conformément à l'article L. 153-38 du code de l'urbanisme, afin de motiver cette ouverture à l'urbanisation.

Ainsi, une zone à urbaniser « 1AUm » est créée en lieu et place de la zone 2AU. Des règles correspondant à cette zone 1AUm sont édictées. Par ailleurs, afin d'encadrer les constructions à venir et permises par la présente modification du PLU, une Orientation d'Aménagement et de Programmation, au sens des articles Lc151-6 et L 151-7 du code de l'urbanisme, est instituée sur l'emprise de la nouvelle zone 1AUm. Cette OAP mentionne notamment les principes d'accès au parc-relais à respecter, les conditions de préservation des boisements existants, et les orientations paysagères à prendre en compte, s'agissant notamment des vues à préserver vers le bourg historique de Beautour.

La zone d'activités de la Vertonne est le poumon économique de la commune de Vertou. Elle est occupée en majeure partie par des activités artisanales et industrielles. L'évolution proposée porte sur un secteur d'une superficie très restreinte, à la marge sud-ouest de la zone de la Vertonne. Ainsi, pour permettre une plus grande mixité des activités et autoriser l'implantation d'activités tertiaires, le règlement graphique du PLU est modifié. Des programmes plus mixtes intégrant le cas échéant des bureaux pourront dès lors participer à une meilleure valorisation visuelle de cette entrée de zone et conforter ainsi l'attractivité de l'ensemble.

En conséquence, la zone UE auparavant circonscrite au sud du boulevard Auguste Priou, est étendue vers le nord pour intégrer des terrains au-delà de ce boulevard, et occupés aujourd'hui par des activités en bordure immédiate du boulevard, ainsi que des terrains libres situés immédiatement au nord de ces activités. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation afférente dénommée « Clouzeaux Trois

Métairies » est mise en cohérence avec le nouveau zonage. Ainsi, les prévisions de surface de plancher autorisée par vocation (affichées dans l'OAP) sont ajustées à la marge. D'autre part, le principe de liaison traversante est-ouest, au travers de la haie boisée et protégée au PLU, est supprimé afin de signifier la césure nette entre la partie purement artisanale et industrielle et le secteur mixte.

Le projet de modification du PLU de Nantes Métropole, commune de Vertou, a fait l'objet d'une enquête publique prescrite par l'arrêté n° 2016-654 du 29 juillet 2016.

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux Personnes Publiques Associées par courrier en date du 9 août 2016. La Région Pays-de-la-Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire ont répondu par courrier, sans émettre d'observation. Le Conseil départemental de Loire-Atlantique a émis dans sa réponse un avis favorable au projet de modification du PLU. Les autres personnes publiques ne se sont pas exprimées, leur avis tacite est réputé favorable.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 septembre au 19 octobre 2016 inclus. Cette enquête a donné lieu à quatre permanences du commissaire-enquêteur qui ont permis d'accueillir 7 personnes. Trois observations écrites ont été recueillies, sous la forme de deux courriers et d'une intervention manuscrite dans les registres d'enquête mis à la disposition du public à la mairie de Vertou et au Pôle Loire, Sèvre et Vignoble.

L'observation manuscrite consignée dans le registre concerne des dispositions réglementaires qui ne font pas l'objet d'une évolution dans le cadre de la présente modification du PLU, et ne peut par conséquent pas être prise en compte. Les deux courriers font état d'une adhésion au projet d'extension du parc-relais et insistent sur les nécessaires aménagements de qualité qui devront accompagner la réalisation de cet équipement (qualité et sécurité des accès au parking, ses usages). Un courrier fait état du souhait de préserver les boisements situés entre le lotissement de la Bussaudière et le parc-relais.
Il est fait mention du souhait de prolonger la ligne 4 vers le bourg de Vertou, ce qui n'est pas du ressort du PLU. Les évolutions du PLU relatives à la zone d'activités de la Vertonne n'ont fait l'objet d'aucune observation.

À l'issue de l'enquête publique le commissaire-enquêteur a remis à Nantes Métropole le 21 octobre 2016 un procès-verbal synthétisant les observations recueillies. Il a ensuite remis à Nantes Métropole son rapport et ses conclusions datés du 9 décembre 2016 suite à une demande de compléments émise par le tribunal administratif.

Il émet un avis favorable au projet de modification du PLU. Cet avis est assorti d'une réserve quant aux mesures à mettre en œuvre afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs du projet de parking-silo pour les riverains et usagers, notamment s'agissant des conditions de circulation d'accès, de stationnement et de sécurité. Une attention particulière devra en outre être portée à l'aménagement du carrefour entre la rue du Gué et la route de Nantes. Il est à noter que la réserve ne concerne pas le projet de modification du document d'urbanisme lui-même qui n'a pas suscité d'oppositions de la part du public, mais les aménagements, routiers principalement, qui devront accompagner sa mise en œuvre, et dont les principales orientations sont rappelées ci-dessous.

La création d'un deuxième accès au P+R par le boulevard A. Priou a pour but d'en fluidifier les entrées-sorties, et ainsi diminuer les nuisances sonores et de pollution. En outre, la création d'une sortie secondaire sur la route de Nantes, via la rue du Gué, améliore de manière sensible les conditions de sécurité d'accès et d'utilisation de cet équipement. Par ailleurs, des travaux d'aménagement à l'intersection de la rue du Gué et la route de Nantes vont être entrepris par la Métropole afin de garantir un usage sécurisé de cette voie et de son débouché sur la route de Nantes. Il faut noter enfin que la construction d'un bâtiment de plusieurs niveaux aspectant le boulevard périphérique, faisant ainsi écran entre l'infrastructure routière et le quartier d'habitat, ne pourra qu'en atténuer le bruit, principale source de nuisance pour les riverains.

Il est proposé, après examen de l'ensemble des remarques et avis formulés au cours de l'enquête, de soumettre à l'approbation du Conseil Métropolitain le projet de modification tel que soumis à enquête publique.

Le dossier de modification du PLU de Vertou est tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération. Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération et au Pôle Loire, Sèvre et Vignoble), ainsi qu'à la mairie de Vertou.

**M. Pras :** « La délibération 19 nous conduit à Vertou, plus précisément sur une modification du Plan Local de l'Urbanisme. Il s'agit, par cette présente délibération, d'approuver cette modification qui est nécessaire sur Vertou pour permettre d'une part l'accueil d'un P + R sur le secteur de Beautour, au bout de la ligne de busway. Les objectifs prévus par cet aménagement s'inscrivent dans les orientations du PADD de la commune. De même, il s'agit de poursuivre les objectifs de développement du stationnement et conforter les sites d'accueil des activités économiques, puisque cette modification de PLU concerne aussi la modification de la Zone d'Activité de la Vertonne.

Sur ce secteur non urbanisé de Vertou, concernant le P + R, on est sur le site historique de Beautour, sur le terminus du busway. Aujourd'hui nous sommes sur un parking en surface d'environ 500 places qui devra accueillir ce parking relais qui sera doublé à cet endroit. Donc, il nous faut modifier le zonage pour permettre la modification de cet équipement. La zone à urbaniser serait passée en 1AUm, elle est créée en lieu et place de la zone 2AU, elle permettra la réalisation de cet équipement et elle se traduira par une modification de zonage et l'intégration d'une Orientation d'Aménagement qui permet notamment de régler les problématiques d'accessibilité et principes d'accès aux parcs relais qui sont à respecter, puisqu'ils ont été négociés avec la commune, mais aussi en lien avec les résidents qui se trouvent autour de ce secteur. Et puis elle concerne aussi des conditions de préservation de boisements existants et d'une orientation paysagère à prendre en compte notamment pour préserver les vues vers le bourg historique de Beautour. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland :** « Oui, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-Président. Juste une courte intervention pour rappeler que l'on est dans la droite ligne des délibérations que l'on a déjà votées au Conseil métropolitain précédent et qui favorisent le développement raisonné, mais organisé de notre territoire métropolitain, dont Vertou fait entièrement partie.

Je veux juste rappeler que l'on mesure bien les impacts et les perspectives de nos décisions volontaristes, dans leur globalité, au regard de l'ensemble des projets portés par la Métropole ou par la Ville. Je veux en rappeler quelques-uns : le P + R bien évidemment, les e-busway de 24 mètres, ce qui n'est pas anodin pour la voirie, les quais et les stations, le Cetex qui sera également porté dans cette partie-là, et puis bien évidemment, en collaboration avec le Vice-Président aux mobilités, l'extension du busway qui devra aller un peu plus loin qu'il ne va aujourd'hui.

Le traiter dans sa globalité parce qu'évidemment c'est une entrée de ville et j'allais dire un peu plus que cela, parce que ce secteur à enjeu est aussi – puisque Vertou est aux portes de l'agglomération – l'entrée de l'agglomération, donc nous devons traiter les impacts et les perspectives dans leur globalité. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.
Délibération suivante, Pascal Pras. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve la modification du PLU de Nantes Métropole, commune de Vertou, telle que soumise à enquête publique ;

2- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département du Développement Urbain

**20 – ORVAULT - NANTES AXE ROUTE DE RENNES - DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DES DEUX COMMUNES - APPROBATION**

**EXPOSE**

Une nouvelle évolution du Plan Local d'Urbanisme des communes de Orvault et Nantes s'avère nécessaire en application de l'article L153-54 du code de l'urbanisme, pour mettre en adéquation le document d'urbanisme avec le projet de renouvellement urbain de la route de Rennes.

Par délibération du 29 juin 2015, le conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain de la Route de Rennes et a défini les modalités de concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLUs de Nantes et Orvault, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation, bien que n'ayant aucun caractère obligatoire s'agissant d'une procédure de déclaration de projet, est en effet apparue pertinente compte tenu de l'ampleur de l'opération et son caractère métropolitain.

Le projet sur la route de Rennes définit les conditions du renouvellement urbain en proposant l'émergence de formes urbaines compatibles avec les contraintes du site et intègre également des problématiques de requalification des espaces publics sur l'ensemble de l'axe.

Conformément à l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme le conseil métropolitain à tiré le bilan de cette concertation lors de sa séance du 28 juin 2016.

La procédure de mise en compatibilité des PLU d'Orvault et Nantes doit permettre :
- de mettre en œuvre un projet global et cohérent d'entrée d'agglomération ;
- de réunir les conditions du renouvellement urbain sur cet axe majeur d'entrée d'agglomération en permettant une urbanisation cadencée et adaptée aux spécificités de l'axe ;
- de faire évoluer les PLU nantais et orvaltais par la mise en place d'un zonage unique et cohérent, décliné pour garantir les principes de composition urbaine proposés dans l'étude urbaine réalisée en 2013.

La mise en œuvre du projet implique que soient apportées aux PLU d'Orvault et de Nantes les évolutions suivantes :
- la création d'un zonage spécifique Upr de part et d'autre de l'axe de la route de Rennes et des évolutions de zonage au sein du périmètre ;
- la création d'une orientation d'aménagement d'axe intercommunal permettant d'afficher l'ensemble du projet et garantissant le respect des principes d'aménagement. Cette orientation d'aménagement permet l'affirmation de deux polarités Pont du Cens et Bout des Pavés et la restructuration de leurs espaces publics ;
- la création de deux orientations d'aménagement sur des secteurs à reconfigurer comportant une programmation habitat intégrant densité et mixité sociale, la création de continuités paysagères et le renforcement de polarités commerciales ;
- la suppression de l'orientation d'aménagement à Nantes, dite Route de Rennes / Chanoine Poupard ;
- des évolutions des espaces boisés classés notamment sur le secteur du Pont du Cens ;
- des modifications de marges de recul pour l'implantation des constructions ;
- la suppression d'épannelage dans la zone Upr ;
- la suppression des servitudes de mixité sociale n° 20 et n° 30 à Nantes ;
- la suppression de l'emplacement réservé n°22 et la création des emplacements réservés n° 47, 48, 49 et 50 à Orvault ;
- à Nantes, la suppression de l'emplacement réservé n°5 et la création des emplacements réservés n° 239, 240 et 241 ;
- le classement au patrimoine de quatre bâtiments sur Orvault et d'un bâtiment sur Nantes.

Le PLU de Nantes approuvé en 2007 comporte une évaluation environnementale. Il a été nécessaire de l'actualiser en application des dispositions de l'article R 104-9 du code de l'urbanisme, afin de repérer de façon préventive les impacts potentiels des orientations du document d'urbanisme sur l'environnement.
Le dossier ainsi constitué a été soumis, avant l'enquête publique, à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale qui a émis son avis le 10 octobre 2016.

Cet avis a été joint au dossier d'enquête publique. Le dossier a été complété par un résumé non technique de l'évaluation environnementale.

Conformément aux articles L153-54 et R.153-13 du code de l'urbanisme, le dossier de mise en compatibilité a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées le 14 septembre 2016, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) n'a émis aucune réserve sur la procédure et le projet. La ville d'Orvault a demandé que le secteur 1 de l'orientation d'aménagement générale relatif à la programmation habitat intègre l'îlot compris entre la rue Francis Cabiai et le 113 route de Rennes. Le Conseil Départemental a émis un avis favorable par courrier du 20 septembre 2016. Les autres personnes publiques associées n'ont formulé aucune observation écrite.

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 28 octobre 2016 au 28 novembre 2016, a donné lieu à six permanences du commissaire enquêteur. Dix-huit remarques ont été recueillies sur les registres d'enquête publique, sept courriers ont été déposés et treize requêtes ont été exprimées oralement. À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve sur l'intérêt général du projet, emportant mise en compatibilité du PLU, dans les conclusions de son rapport en date le 27 décembre 2016.
Les observations du public ont porté, pour l'essentiel, sur les espaces publics, sur le stationnement, sur les règles de constructibilité en Upr, sur l'aspect paysager du projet, sur le classement au patrimoine de constructions et sur une évolution d'un secteur de zonage UM.
Sur l'évolution des espaces publics, les remarques portent sur la circulation en général, sur la visibilité et l'accessibilité des commerces. Il est précisé que le projet vise à apaiser et fluidifier la circulation automobile et en Chronobus, et à amplifier les modes doux. L'accessibilité des commerces n'en sera que plus aisée. L'évolution du PLU favorise le renforcement des deux polarités commerciales « Pont du Cens » et « Bout des pavés ». Quant au maillage des voiries, il est optimisé pour limiter le nombre de carrefours.
Sur le stationnement résidentiel, les remarques portent sur la diminution des minimas par rapport au PLU actuel d'Orvault. Comme le souligne le commissaire enquêteur, la réglementation proposée est cohérente avec la mise en œuvre d'un renouvellement urbain durable, favorable à tous les modes de déplacement.
Sur la zone Upr, une observation souligne les effets négatifs de la règle de retrait en limite séparative. Pour répondre à ce cas précis, il est proposé de réduire le retrait.

Sur l'aspect paysager, les observations portent sur l'amélioration du cadre de vie, à travers essentiellement, la végétalisation et le mobilier urbain y compris publicitaire. Comme le rappelle le Commissaire enquêteur, il s'agit là d'une des ambitions du projet, indispensable à la requalification de l'entrée de ville et de ses perspectives majestueuses (parc de la Gaudinière). Sur le Patrimoine, il est proposé de répondre favorablement à la demande de non maintien du patrimoine 53 route de Rennes ; a contrario, il ne pourra être donné suite à la demande de classement patrimonial du 15 et 17 route de Rennes du fait, d'une part, de l'intérêt des constructions et, d'autre part, du dévoiement indispensable de la rue Félix Vincent.

Enfin, concernant le changement de zonage de UM en UE à Nantes, il s'agit d'une erreur matérielle. Les parcelles concernées seront maintenues dans le zonage UM.
En application des dispositions de l'article R153-15 du code de l'urbanisme, il appartient maintenant au conseil métropolitain d'adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU des communes de Nantes et d'Orvault.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité au Département du Développement Urbain. Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole, auprès du Département du Développement Urbain (immeuble Magellan, 5 Rue Vasco de Gama à Nantes) et au Pole Erdre et Cens dans chacun des pôles de proximité Erdre et Cens, 37 boulevard Einstein à Nantes).

**M. Pras :** « Cette délibération nous conduit à Orvault et à Nantes, sur l'axe de la route de Rennes, et il s'agit de prendre en compte la déclaration de projet qui emporte mise en comptabilité des plans locaux d'urbanisme des deux communes.

Je vous rappelle que nous avons lancé il y a quelques années une étude urbaine de réaménagement de la route de Rennes, qui est un axe majeur d'entrée de notre agglomération, de la ville de Nantes et de la

ville d'Orvault. Cette étude allait au sud de l'espace du Cardo qui est une plate-forme d'échange multimodal importante, à partir du nord.

Cette carte vous est présentée sur l'ensemble du linéaire de la route de Rennes jusqu'à la polarité particulière du Bout-des-Pavés où l'on constate l'embranchement de la route vers La Chapelle-sur-Erdre, de ce que l'on appelle la "rampe", et puis bien sûr de la descente vers un point important qui est celui du pont du Cens, avec la volonté d'avoir à cet endroit-là une ouverture sur le Cens.

Une nouvelle évolution des Plans Locaux d'Urbanisme est nécessaire pour mettre en adéquation les documents d'urbanisme avec le projet de renouvellement urbain de cet axe.
Nous avons eu une étude qui a approuvé les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain de la route de Rennes et qui a défini les modalités de concertation préalables à la concertation emportant mise en compatibilité. Cette concertation n'était pas obligatoire, mais elle a permis d'aller à la rencontre des habitants des deux communes et de confronter le projet aux réalités vécues sur le terrain. Nous avons travaillé sur cet axe d'entrée majeur.

Le projet de la route de Rennes définit les conditions du renouvellement urbain en proposant l'émergence de formes urbaines compatibles avec les contraintes du site, qui intègrent également les problématiques de requalification des espaces publics sur l'ensemble de l'axe en prenant en compte en particulier la problématique de la circulation et de l'organisation des déplacements et la place des transports en commun sur cet axe.

La mise en œuvre du projet implique que soient apportées aux PLU d'Orvault et de Nantes des évolutions qui sont les suivantes en matière d'orientation :
► la création d'un zonage spécifique de part et d'autre de la route de Rennes,
► la création d'une orientation d'aménagement d'axe intercommunal permettant d'afficher l'ensemble du projet et garantissant le respect des principes d'aménagement, c'est-à-dire une équité de traitement sur les deux faces de cette rue, un intérêt particulier sur les deux polarités du pont du Cens et du Bout-des-Pavés avec la restructuration des espaces publics,
► la création de deux OAP sur le secteur à reconfigurer comportant notamment des programmations en matière d'habitat qui intègrent une densité et une mixité sociale, la création de continuités paysagères, le renforcement des polarités commerciales,
► bien sûr la suppression d'une OA qui était présente dite "route de Rennes" sur le PLU de Nantes,
► des évolutions d'espaces boisés notamment sur le secteur du pont du Cens avec la volonté d'une ouverture sur ce grand paysage, et le lien avec le parc de la Géraudière,
► la suppression d'épannelages,
► la suppression de servitudes de mixité sociale,
► quelques suppressions d'emplacement réservés, mais en même temps la création de nouveaux emplacements réservés,
►et enfin un classement patrimonial de quatre bâtiments sur Orvault et d'un bâtiment sur Nantes.

Le PLU de Nantes comporte une évaluation environnementale. Il a été nécessaire de la remettre à niveau, de la réactualiser. Il a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale le dossier joint au projet d'enquête au dossier d'enquête publique. Les PPA ont été consultés. Nous avons des avis favorables ou en tout cas qui ont pu être remis par le département. La DDTM n'a pas émis de réserve sur ce dossier.

L'enquête publique s'est déroulée du 28 octobre 2016 au 28 novembre 2016. Nous avons reçu quelques remarques, mais comme le fait remarquer dans son rapport le commissaire-enquêteur, ces remarques sont des éléments qui sont pris en compte et traités à l'intérieur du dossier, notamment sur les problématiques d'espaces publics, de stationnement, de règles de constructibilité, notamment de recul et de bande de recul sur les aspects paysagers du projet et sur les classements patrimoine de certaines constructions, et enfin sur l'évolution du secteur en zonage UM. Là, il y avait une erreur dans le dossier qui a été repris en compte et qui fait que nous ne modifierons pas ce zonage UM. Il restera en UE sur le secteur de Nantes.

Voilà ce que l'on peut dire sur cette modification des deux PLU qui est nécessaire à la réalisation du projet de renouvellement urbain, sur cet axe majeur de notre Métropole. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 21, Alain Robert. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de renouvellement urbain de l'axe de la route de Rennes, au regard de ses caractéristiques précédemment énoncées,

2- Approuve la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Nantes et d'Orvault qui en résulte, avec la prise en compte des modifications précédemment évoquées,

3- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Robert** présente les dossiers suivants :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes-Est

**21– NANTES – PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC CHAMP DE MANŒUVRE – ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE – PRISE EN CONSIDÉRATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET AVIS SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU – INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET**

**EXPOSE**

Le site du Champ de Manœuvre a vocation à devenir un nouveau quartier à vivre, dans un environnement naturel préservé. Le projet d'aménagement s'inscrit dans les objectifs d'accompagnement du développement de la Métropole nantaise et de diversification de l'offre de logements neufs inscrits au Programme Local de l'Habitat. Ce nouveau quartier offre une capacité de l'ordre de 1 800 logements, de nouveaux équipements publics et quelques commerces et services de proximité. Les premiers travaux de viabilisation sont prévus en 2018 et la livraison des premiers logements à compter de 2020.

Par délibération du 29 juin 2015, le conseil métropolitain a approuvé la création de la ZAC Champ de Manœuvre et concédé l'opération d'aménagement à Nantes Métropole Aménagement.

**1/ Avis sur la mise en compatibilité du PLU**

Afin de mettre en œuvre l'opération d'aménagement du Champ de Manœuvre, le Bureau Métropolitain par délibération du 27 novembre 2015 a sollicité de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique unique valant enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet d'aménagement emportant la mise en compatibilité du PLU, enquête parcellaire et enquête requise au titre de la loi sur l'eau.

Par arrêté du 25 juillet 2016, Monsieur Le Préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique. Le dossier d'enquête unique a été mis à la disposition du public en Mairie Annexe du Ranzay et au Pôle Erdre et Loire du 19 septembre 2016 au 21 octobre 2016. Les personnes ont pu porter leurs observations sur le registre prévu à cet effet en Mairie annexe du Ranzay.

Cinq permanences avec le commissaire enquêteur ont été organisées en Mairie annexe du Ranzay. Une quinzaine de personnes ont émis des observations au registre d'enquête, et se sont exprimées notamment sur les thèmes suivants : la concertation et l'information au public, le parti d'aménagement et la préservation de l'environnement, les déplacements, le traitement aux abords de l'établissement pénitentiaire ainsi que des observations et demandes relatives à l'enquête parcellaire.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées à la Préfecture de Loire-Atlantique le 28 novembre 2016. Cette dernière, en tant qu'autorité compétente pour organiser l'enquête, en a adressé une copie à Nantes Métropole, en date du 16 décembre 2016.

En application de l'article L.123-6 du Code de l'Environnement, s'agissant d'une enquête unique, le commissaire a établi un rapport unique, ainsi que des conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises.

Le sens de ses conclusions est le suivant :

- sur la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU : avis favorable sous les réserves suivantes : qu'il soit procédé à une étude pour proposer des aménagements de l'avenue du Champ de Manœuvre aux deux débouchés des avenues de Nantes et du Chêne Vert, et comme l'a proposé Nantes Métropole, que la parcelle VX23 soit exclue du périmètre de l'emprise parcellaire tout en lui conservant le classement prévu en zone UPcm1 et que les limites de l'emprise des parcelles VX16, VX17, VX18, VX21 soient modifiées conformément au plan modificatif annexé au rapport ;

- sur l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau : avis favorable à la demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement et la Loi sur l'Eau ;

- sur l'enquête parcellaire : avis favorable à l'emprise du projet avec les mêmes réserves indiquées vis-à-vis de la DUP et proposées par Nantes Métropole, à savoir, exclure la parcelle VX23 de l'état parcellaire tout en lui conservant le classement prévu en zone UPcm1 et modifier les limites des parcelles VX16, VX17, VX18, VX21 conformément au plan modificatif annexé au rapport.

En réponse aux réserves émises par le commissaire enquêteur, Nantes Métropole s'engage à réaliser les études demandées avenue du Champ de Manœuvre afin de proposer des aménagements aux débouchés des avenues de Nantes et du Chêne Vert. Ces aménagements seront inscrits dans le dossier de réalisation de la ZAC Champ de Manœuvre. S'agissant des modifications des emprises cessibles, la collectivité réserve également une suite favorable aux deux demandes du commissaire enquêteur.

Par ailleurs concernant la mise en compatibilité du PLU, le commissaire enquêteur a assorti son avis d'une proposition consistant à faire coïncider la limite de zonage NL/UE sur les limites des parcelles VX62 et VX64. Il est proposé d'accéder à cette demande.

En application des dispositions de l'article R.153-14 du Code de l'urbanisme, il appartient désormais à Nantes Métropole d'exprimer, après saisine du Préfet par courrier du 16 décembre 2016, un avis sur le dossier de mise en compatibilité, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Ces pièces ont été tenues, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains au Département du Développement Urbain de Nantes Métropole.

**2/ Déclaration de projet**

En application de l'article L.122-1 du code de l'expropriation, Nantes Métropole doit également se prononcer, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération (dans les conditions prévues par l'article L.126-1 du code de l'environnement)

**<u>Motivations et considérations justifiant l'intérêt général du projet</u>**

Situé à proximité de Saint Joseph de Porterie et de la Vallée de l'Erdre, le site du Champ de Manœuvre, terrain de 50 ha, constitue une des dernières réserves foncières du secteur Nord-Est de Nantes et représente une réelle opportunité de créer un nouveau quartier d'habitat où la nature est au cœur du projet.

***1/ Un projet urbain qui s'inscrit dans les politiques publiques portées par la collectivité***
L'opération du Champ de Manœuvre s'inscrit dans les politiques publiques portées par la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Inscrit au PLH, le Champ de Manœuvre offre une capacité d'environ 1 800 logements sur la période 2018-2030 et répond à un besoin de logements diversifiés (25 % de logements sociaux, 30 % de logements abordables et 45 % de logements libres) ; des équipements publics dont une école et des commerces et services de proximité seront également réalisés au cœur du nouveau quartier.

***2/ Un parti d'aménagement ambitieux tant sur le plan urbain que sur le plan environnemental***
Le parti d'aménagement du Champ de Manœuvre s'appuie sur les qualités originelles et naturelles du site avec la préservation et la mise en valeur de 23ha d'espaces naturels (zones humides, boisements de qualité, ancien bocage…). Ce nouveau quartier offrira véritablement aux habitants un cadre et un mode de vie en lien étroit avec la nature dans le respect de la biodiversité du site.
Au regard de ces éléments, l'aménagement du nouveau quartier du Champ de Manœuvre apparaît nécessaire pour répondre aux objectifs de construction de logements indispensables au développement de la Métropole nantaise. Il présente ainsi un caractère d'intérêt général notamment par ses objectifs

(production de logements et de logements aidés) et par ses caractéristiques (typologies bâties diversifiées et qualité environnementale du projet).

**Étude d'impact et Avis de l'Autorité Environnementale**

En application de l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet a également fait l'objet d'une étude d'impact. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier a été transmis pour avis à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement. L'Autorité Environnementale a rendu son avis le 25 novembre 2014 : elle juge satisfaisante la qualité de l'étude d'impact, mais relève quelques manques ou compléments notamment sur la pollution des sols, le paysage, les nuisances sonores et le trafic motorisé.
Nantes Métropole a apporté des précisions sur ces différents aspects dans le cadre d'un mémoire en réponse en avril 2015, Ces éléments complémentaires ont été mis à disposition du public en même temps que l'étude d'impact (en mai 2015) et soumis à enquête publique.

**Enquête publique unique**

L'enquête publique unique s'est déroulée du 19 septembre 2016 au 21 octobre 2016 en Mairie Annexe du Ranzay et au Pôle Erdre et Loire. Les personnes ont pu porter leurs observations sur le registre prévu à cet effet en Mairie annexe du Ranzay.

Les observations formulées ont porté principalement sur les thèmes suivants : la concertation et l'information au public, le parti d'aménagement et la préservation de l'environnement, les déplacements, le traitement aux abords de l'établissement pénitentiaire ainsi que des observations et demandes relatives à l'enquête parcellaire.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet assorti de trois réserves, qui sont levées lors du présent Conseil Métropolitain du 10 février 2017.

Ainsi, compte tenu des motifs ci-dessus exposés et de la prise en considération de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale ainsi que du résultat de la consultation du public, il vous est proposé de reconnaître l'intérêt général de l'opération Champ de Manœuvre, par une déclaration de projet, et de déroger ainsi au point 1.17 de la délibération n°2016-113 du 28 juin 2016 portant délégations du conseil métropolitain au bureau (aux termes duquel le conseil a délégué au bureau la compétence pour se prononcer par déclaration de projet sur l'intérêt général des travaux d'aménagement).

**M. Robert :** « Il s'agit du projet d'aménagement de la ZAC Champ-de-Manœuvre. Vous savez que par délibération du 29 juin 2015, nous avons approuvé la création de cette ZAC et ce projet avance, conformément aux objectifs qui ont été définis.

Pas plus tard que mardi dernier, avait lieu une grande réunion publique permettant de présenter le plan guide à l'ensemble des riverains, qu'ils soient nantais d'ailleurs ou carquefoliens, ce qui a permis justement de montrer les caractéristiques de ce projet qui sont axés sur la trame locale de l'habitat, permettant de réaliser un nombre de logements important, de l'ordre de 1 800 à terme, sur ce très vaste site qui était auparavant un terrain militaire, et d'autre part de donner une qualité environnementale à ce projet qui va être totalement exceptionnel compte tenu de la richesse du patrimoine végétal existant avec des parties boisées, des zones humides, des clairières, des chemins forestiers qui seront préservés dans le cadre de ce projet. Le tout accompagné évidemment d'équipements publics de proximité, au premier rang desquels un groupe scolaire.

Dans la poursuite de la mise en œuvre de ce projet, nous avons sollicité Monsieur le Préfet de l'ouverture d'une enquête unique valant enquête préalable à la DUP et emportant mise en compatibilité du PLU, également enquête parcellaire et enquête requise au titre de la loi sur l'eau. Un commissaire-enquêteur a été désigné, cinq permanences ont eu lieu, une quinzaine de personnes ont émis des observations. Vous trouvez dans la délibération le sens des conclusions du commissaire enquêteur, avis favorable, en demandant à ce que soient prises en compte quelques réserves, notamment une étude sur des aménagements de voirie et également l'exclusion du périmètre de l'emprise parcellaire, quelques parcelles.

Il est proposé de suivre l'avis du commissaire-enquêteur, d'engager les études demandées, également d'accéder à sa demande concernant les limites des deux parcelles. Il appartient désormais à Nantes

Métropole d'émettre un avis sur ce dossier de mise en compatibilité, sur le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que sur le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

D'autre part, il vous est proposé, en application de l'article L. 122-1 du Code de l'expropriation, de vous prononcer sur la déclaration d'intérêt général du projet. Vous allez retrouver dans la délibération les éléments que je vous ai présentés, à la fois sur les objectifs en matière d'habitat et sur le parti d'aménagement extrêmement ambitieux sur le plan environnemental.

En ce qui concerne les autres points, on souligne le rappel de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, et l'enquête publique unique à laquelle j'ai fait référence auparavant. Il vous est proposé de prendre en considération l'avis favorable du commissaire-enquêteur, d'émettre un avis favorable sur ce dossier de mise en compatibilité du PLU, de se prononcer par une déclaration de projet et de prendre toute disposition permettant l'exécution de cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Dubettier-Grenier. »

**M^me^ Dubettier-Grenier :** « Merci Madame la Présidente. Je voudrais profiter de cette délibération pour souligner, pour saluer la démarche de concertation menée par les services de la Métropole. En effet, les élus de Carquefou ont été conviés aux réunions de présentation de l'état d'avancement du projet urbain du Champ-de-Manœuvre. Les échanges lors de ces rencontres ont été riches. Ils nous ont permis de nous exprimer sur le sujet et de relayer les attentes et les inquiétudes des habitants carquefoliens du quartier. Il n'y a aucun doute que l'ensemble du projet qui prévoit à terme, comme il était dit, 1 800 logements sur 50 hectares, a été conçu d'une manière assez remarquable par les architectes François Grether puis Arnaud Devillers, et par la paysagiste Marie France puis Thibault Barbier.

Pour autant, nous tenons à réaffirmer notre vigilance sur les questions cruciales de déplacement et de mobilité. Si la part de la voiture doit baisser sur ces prochaines années, les premiers logements devront arriver d'ici quatre ans à peine. Je vous invite donc à venir aux heures de pointe constater les embouteillages du secteur. Il est impératif qu'une réflexion soit menée sur le développement des axes de circulation et sur la multiplicité des modes de transport.

Il conviendra donc de veiller à diminuer le nombre de véhicules circulant dans le secteur, emmenant bien sûr des actions allant du développement des modes doux, d'aménagement des voies bordant ce nouveau quartier, jusqu'à la suppression du péage de Vieilleville. En effet, la stratégie d'évitement de nombreux automobilistes entraîne la congestion du quartier.

Et en complément avec l'intervention de mon collègue François Vouzellaud ce matin, vous connaissez en particulier notre volonté de voir arriver un transport en commun en site propre sur ce quartier situé à proximité du futur lycée, mais aussi de la ZAC du Moulin-Boisseau, et ainsi d'alimenter la réflexion sur cette voie ferrée qui est une desserte Nord-Sud.

Nous avons bien conscience que ce projet est un projet nantais et non carquefolien. Mais dans cet esprit de concertation que je soulignais au début de mon intervention, et qui nous l'espérons se prolongera tout au long de l'élaboration du projet, nous tenons à rappeler notre attachement à un cadre de vie préservé et qui traduit une identité locale forte. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 22, Alain Robert. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ**

1- Prend en considération l'avis favorable du Commissaire enquêteur rendu dans le cadre de l'enquête publique unique relative au projet d'aménagement de la ZAC Champ de Manœuvre à Nantes, et lève les réserves dont il est assorti ;

2- Emet un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de Nantes et sur la proposition du commissaire enquêteur de faire coïncider la limite de zonage NL/UE sur les limites des parcelles VX62 et VX64, ainsi que sur le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint ;

3- Décide de déroger au point 1.17 de la délibération n°2016-113 du 28 juin 2016 portant délégations du conseil métropolitain au bureau, et se prononce par une déclaration de projet, en application de l'article

L126-1 du code de l'environnement sur l'intérêt général du projet d'aménagement de la ZAC Champ de Manœuvre à Nantes au regard de ses caractéristiques précédemment rappelées ;

4- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département du Développement Urbain

**22 – DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE NANTES – SITE DE L'ANCIENNE CASERNE MELLINET - APPROBATION**

**EXPOSE**

Une nouvelle évolution du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nantes s'avère nécessaire en application de l'article L153-54 du Code de l'Urbanisme. Il s'agit de mettre en adéquation le document d'urbanisme actuellement en vigueur avec le projet de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Mellinet créée le 16 décembre 2016 par délibération du conseil métropolitain.

Le site de l'ancienne caserne Mellinet a vocation à devenir un nouveau quartier principalement résidentiel. Ce terrain d'environ 13,5 ha, d'un seul tenant, constitue une véritable opportunité foncière au cœur de la Métropole.

Ce projet urbain est inscrit au Programme Local de l'Habitat de Nantes Métropole et offre une capacité de l'ordre de 1 700 logements sur la période 2018-2030. Il vise à développer une offre de logements accessibles, d'équipements et services publics ainsi qu'à préserver des éléments du patrimoine bâti ancien.

Pour y répondre, les grandes orientations qui ont été retenues dans le cadre du projet sont les suivantes :

- proposer une offre résidentielle attractive pour les familles ;
- structurer la trame urbaine du nouveau quartier à l'aide d'un maillage viaire privilégiant les modes doux et restreignant la place de la voiture ;
- organiser la transition avec l'environnement pavillonnaire existant à l'aide d'un chapelet d'espaces verts et d'équipements publics et privés diversifiés (ludiques, sportifs, sociaux, économiques…) ;
- réutiliser une partie des bâtiments existants de la caserne, dans un cadre de mixité privilégiant les services et les activités économiques et artisanales.

La mise en œuvre de ce projet implique ainsi :

- l'évolution du zonage et du règlement : un nouveau zonage UPMel est créé permettant de proposer des formes bâties diversifiées et adaptées au site en lien avec le contexte urbain environnant ;
- la représentation dans leur principe des voies structurantes et des cheminements doux prévus par le plan d'aménagement de la ZAC ;
- l'ajustement des espaces boisés classés existants qui voient leurs périmètres évoluer afin de tenir compte de la qualité des boisements et d'autres arbres présentant un intérêt paysager ;
- la création de marges de recul dans le prolongement de la rue du Lieutenant Chapus ;
- la création d'emplacements réservés à destination de voirie rues Aurèles de Paladines et de la Mitrie ;
- le classement de bâtiments au titre du patrimoine nantais de deux bâtiments de troupe situé à l'est du site, d'un préau situé au milieu du jardin de l'infirmerie. En outre sera classé, au titre du petit patrimoine, le bâtiment correspondant à l'ancienne piscine pour chevaux ;
- la suppression d'une séquence urbaine en lien avec le projet de requalification de la rue de la Mitrie ;
- le retrait du périmètre du projet du dispositif Engagement National pour le Logement : le programme de logements locatifs sociaux et abordables est mis en œuvre et contrôlé dans le cadre de la ZAC.

Le PLU de Nantes approuvé en 2007 comporte une évaluation environnementale, il est nécessaire d'actualiser cette évaluation environnementale en application des dispositions de l'article R 104-9 du

code de l'urbanisme, afin de repérer de façon préventive les impacts potentiels des orientations du document d'urbanisme sur l'environnement.

Le dossier ainsi constitué a été soumis, avant l'enquête publique, à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale. Sans observation de cette dernière dans le délai réglementaire, cet avis est réputé tacitement favorable.

Conformément aux dispositions de l'article L153-54 du code de l'urbanisme, ce projet a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, le 14 septembre 2016.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) n'a émis aucune réserve sur la procédure et le projet. Les autres personnes publiques associées n'ont formulé aucune observation écrite.

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 25 octobre 2016 au 28 novembre 2016, a donné lieu à cinq permanences du commissaire enquêteur. Treize remarques ont été recueillies sur les registres d'enquête publique et treize courriers ont été déposés.

Les observations du public ont porté, pour l'essentiel, sur la justification de l'évolution du PLU, sur le zonage proposé, les hauteurs des constructions futures, l'ouverture du site de la caserne vers l'avenue des Gentilshommes, l'intégration de parcelles privées dans la ZAC, la circulation et la situation du projet au regard de l'environnement.

- La justification de l'évolution du PLU : une demande porte sur le choix de la procédure d'évolution du PLU. La procédure retenue permet de faire évoluer le PLU lorsque la réalisation d'une opération d'aménagement est reconnue d'intérêt général. Comme le rappelle le commissaire-enquêteur, les objectifs du projet de la ZAC Mellinet permettent de caractériser une opération d'aménagement et de la déclarer d'intérêt général. La mise en compatibilité du PLU consiste principalement à modifier le zonage et à ajuster des espaces boisés classés.

- Le zonage proposé et les hauteurs des constructions futures : les remarques portent sur les hauteurs autorisées en limite des quartiers existants et sur les émergences situées au cœur du projet. Les sous-secteurs du zonage proposés permettent une progressivité des hauteurs des constructions en allant de la périphérie vers le centre du site. Les émergences possibles sont situées à plus de 100 m des constructions actuelles. La conception du projet en micro quartiers - « les hameaux » - permet pour chaque secteur la recherche d'une continuité et d'un dialogue avec les constructions existantes.

- L'ouverture du site vers l'avenue des Gentilshommes : neuf remarques portent sur une opposition à l'ouverture du site vers l'avenue des Gentilshommes. Or, le projet ne le prévoit pas : l'ouverture vers les voies privées du secteur ne pourra se faire sans l'accord préalable des associations de propriétaires riverains.

  - L'intégration de parcelles privées dans la ZAC : des demandes portent sur le retrait des parcelles CD 224, CD 310 et CD 311 qui figuraient dans le périmètre provisoire de la ZAC intégré dans la notice explicative du dossier d'enquête élaboré en juillet 2016. Le périmètre définitif de la ZAC approuvé par le conseil métropolitain du 16 décembre 2016 et inséré dans la notice explicative du dossier d'approbation de la déclaration de projet ne comprend plus ces parcelles.

- La circulation en périphérie du projet : des remarques portent sur l'augmentation du trafic généré par le projet. Le projet à terme induit une augmentation de trafic sur les axes de circulation proches. Différentes mesures permettent de la limiter : la prise en compte des modes de transports doux dans le cadre du projet qui incite les habitants à limiter l'usage de la voiture, ainsi que la mise en place à l'échelle du quartier d'une offre de transport en commun diversifiée dans le cadre d'une politique volontariste menée par Nantes Métropole en matière de déplacement ayant comme objectif une réduction de 10 % du trafic à l'horizon 2030.

- La situation du projet au regard de l'environnement : des observations portent sur la protection de la faune existante, la protection des eaux souterraines et la pollution de l'air et du sol. Ces thèmes ne relèvent pas de l'enquête publique, mais seront pris en compte dans les études complémentaires nécessaires à la réalisation de la ZAC.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration d'intérêt général du projet, emportant mise en compatibilité du PLU, dans les conclusions de son rapport en date du 26 décembre 2016.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour intégrer le périmètre de la ZAC approuvé par la délibération du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2016 en annexe du PLU.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité au Département du Développement Urbain. Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole, auprès du Département du Développement Urbain (immeuble Magellan, 5 Rue Vasco de Gama) et au Pôle de proximité Nantes Loire 14 mail Pablo Picasso).

**M. Robert :** « Nous revenons cette fois-ci sur le projet du site de l'ancienne caserne Mellinet. Nous nous sommes prononcés déjà à plusieurs reprises sur ce projet, et à travers cette délibération il s'agit donc de se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération ZAC Mellinet au regard de ses caractéristiques particulières et d'approuver la mise en compatibilité du PLU.

Je vous rappelle le projet en quelques mots, mais on en a longuement parlé lors du dernier Conseil métropolitain : c'est un projet qui offre une capacité résidentielle d'environ 1 700 logements à l'horizon 2030.

La mise en œuvre de ce projet implique l'évolution du zonage et du règlement tel qu'il a été présenté dans le dossier de création de la ZAC Mellinet, un certain nombre de dispositifs sur des emplacements réservés, la suppression d'une séquence urbaine ; à l'inverse, le classement de bâtiments au titre du patrimoine nantais. Par ailleurs, dans le PLU de Nantes, il a été nécessaire d'actualiser l'évaluation environnementale du projet en application de l'article 104-9 du Code de l'urbanisme.

Donc ce dossier a été soumis avant l'enquête publique à l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale. Sans observation de cette dernière, cet avis est réputé tacitement favorable.

Ce projet a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées. Aucune observation écrite n'a été remarquée. Ensuite, l'enquête publique s'est déroulée du 25 octobre au 28 novembre derniers avec cinq permanences du commissaire-enquêteur et un certain nombre de remarques qui portaient pour l'essentiel sur l'évolution du PLU, sur le zonage proposé, les hauteurs des constructions futures, l'ouverture du site de la caserne vers l'avenue des Gentilshommes, l'intégration de parcelles privées dans la ZAC, la circulation et la situation du projet au regard de l'environnement.

Nous avons répondu point par point à ces questions à travers la délibération, la justification de l'évolution du PLU qui est rendue évidemment nécessaire par la réalisation de l'opération d'aménagement.

Les formes urbaines proposées, puisque c'est une forme urbaine pyramidale qui est proposée, c'est-à-dire que l'on part du tissu des formes urbaines qui existent de l'autre côté du mur de la caserne et progressivement dans les îlots centraux il y a des hauteurs qui sont plus significatives pour réaliser ce projet urbain.

L'ouverture du site : il a été évidemment une nouvelle fois rappelé que l'ouverture vers les voies privées du secteur ne pourra se faire sans l'accord préalable des associations de propriétaires riverains.

Il a été fait droit à la demande de retrait de trois parcelles qui figuraient dans le périmètre provisoire de la ZAC et qui en fait n'ont pas été intégrées dès le 16 décembre dernier dans le contour définitif de cette ZAC.

Enfin, il a été souligné l'importance de l'attention que nous allons porter évidemment à la circulation périphérique du projet, et évidemment à la protection de la faune existante, la protection des eaux souterraines et la pollution de l'air et des sols.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration d'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du PLU. Je vous propose de suivre cet avis, donc de déclarer d'intérêt général l'opération ZAC Mellinet, et d'approuver cette mise en compatibilité du PLU. »

**M$^{me}$ la Présidente :** « Merci. Madame Krysmann. »

**M[me] Krysmann :** « Merci Madame la Présidente. Cette délibération évoque l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale. Effectivement, son accord est tacitement favorable, mais le rapport souligne un certain nombre de lacunes et de faiblesses du dossier, qui à mon avis méritent des éclaircissements.

Je cite divers passages de ce rapport : *"les impacts sur le milieu naturel sont insuffisamment caractérisés"*, ou alors : *"on déplore notamment l'absence de tout élément de cartographie des impacts sur la faune"*, ou alors : *"on reste ainsi en attente d'une vision globale et conclusive des impacts biologiques du projet tenant compte à la fois du chantier et des impacts permanents"*, ou alors : "*les développements consacrés à l'analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine sont très succincts".*

Le coût de 1 420 000 indiqué au titre des aménagements paysagers, dans le tableau des mesures en faveur de l'environnement, surprend, au regard du peu d'informations disponibles. La pollution des sols n'est pas traitée par l'étude d'impact. L'autorité environnementale n'est donc pas en mesure de commenter ce volet à ce stade et regrette l'incomplète information du public sur ce point.

Nous avons donc un sol pollué aux hydrocarbures et aux métaux, notamment à l'arsenic, et une nappe phréatique affleurante, qui irrigue le Jardin des plantes notamment.

Quel impact aujourd'hui de ces pollutions alors que nous sommes en hiver, avec de l'eau qui ruisselle sur la nappe souterraine ? De la terre a été retirée et malgré cela, la pollution persiste, alors que le projet prévoit jardins familiaux et écoles. Quel plan de dépollution du site, et à quelle échéance ?

Le rapport mentionne d'ailleurs que la prise en compte technique de la nappe souterraine est renvoyée à de futures études hydrogéologiques. Dans ces conditions, et alors qu'un à deux niveaux de sous-sol sont prévus au projet, la conclusion d'une incidence faible à négligeable sur la circulation des eaux souterraines peut sembler anticipée. Quand ces études seront-elles faites ?

La conclusion du rapport mentionne : *"L'étude d'impact renvoie en revanche trop systématiquement à des études parallèles ou ultérieures : pollution des sols, milieux naturels et espèces, gestion de la nappe souterraine."*, ce qui fragilise ces conclusions sur le niveau d'impact environnemental global du projet et l'empêche d'exposer les mesures à prendre pour sa mise en œuvre.

Alors, je sais bien que lors du dernier Conseil métropolitain vous m'avez accusée de vouloir faire peur sur l'aménagement de la caserne Mellinet, et vous m'avez répondu sur un air proche de *Tout va très bien Madame la Marquise*, mais j'ai bien peur que je ne sois pas la seule à trouver qu'il y a encore des zones d'ombre à éclaircir sur ce projet. »

**M[me] la Présidente :** « Merci. Alain Robert. »

**M. Robert :** « Madame Krysmann, je vous félicite d'abord pour l'approfondissement que vous avez fait de l'avis de l'autorité environnementale. Simplement, il faut être clair, ces observations portaient sur la protection de la faune existante, la protection des eaux souterraines et la protection de l'air et des sols : Tous ces thèmes ne relèvent pas directement de l'enquête publique, mais relèvent évidemment des études complémentaires qui sont réalisées dans le cadre de la poursuite de la ZAC. Il faut rappeler les procédures.

L'autorité environnementale est parfaitement dans sa liberté de vue et doit l'exprimer sur un certain nombre de sujets. Nous agissons dans le cadre du droit et formellement, c'est au fur et à mesure que nous allons avancer dans la définition du projet et son caractère opérationnel, que nous répondrons à l'ensemble de ces questions.

Bien évidemment, nous y serons particulièrement attentifs, en particulier à la préservation de la faune. On a relevé en effet qu'un pic-vert résidait sur le site et il paraît extrêmement important, je le dis très sérieusement, de trouver des solutions. La présence des chauves-souris est également un élément extrêmement important.

C'était du patrimoine ancien. Pour partie il a déjà disparu, mais il en reste encore. Il faut trouver des réponses pour préserver cette faune qui existe là.

Par ailleurs, en ce qui concerne la pollution, évidemment on s'attend à trouver dès lors que les premières opérations vont être réalisées des traces de pollution d'hydrocarbures puisque c'était d'abord et avant tout un site militaire qui était occupé par un grand nombre d'engins mécanisés. Mais voilà, chaque problème se traite en son temps et en son heure, et nous n'en sommes qu'au début.

Il n'y a pour le moment eu que des travaux de démolition avec d'ailleurs, je le signale, un chantier exemplaire en matière de réemploi des matériaux. Au fur et à mesure de ce projet, en lien avec l'atelier citoyen qui s'est encore réuni samedi dernier, nous continuerons d'avancer sur l'ensemble des questions qui ont fait l'objet d'observations soit au cours de l'enquête publique, soit dans le cadre de l'étude environnementale. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Krysmann pour une deuxième intervention. »

**M^me^ Krysmann :** « Je vous remercie, Madame la Présidente. Je conviens bien qu'il puisse y avoir des études faites ultérieurement, mais en ce qui concerne la pollution actuelle et la proximité de la nappe phréatique, c'est aujourd'hui qu'il peut y avoir une interaction. Est-ce que l'on a fait au moins des études où l'on s'est penché sur la question ? Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. Je vous propose que nous poursuivions.
Délibération 23, André Sobczak. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Se prononce par déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération ZAC Mellinet, au regard de ses caractéristiques précédemment énoncées,

2- Approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nantes qui en résulte, tel que présenté à l'enquête publique et la mise à jour précédemment évoquée ;

3- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Sobczak** présente le dossier suivant :

Direction du Développement Économique

**23 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE MÉTROPOLITAINE – AVENANT 3 – APPROBATION**

**EXPOSE**

Depuis 1977, Hambourg célèbre tous les ans la création de son port. Temps fort de la vie culturelle de la Cité hanséatique, il s'agit du plus grand festival portuaire au monde. Fruit d'une relation d'amitié et partenariale nouée il y a plusieurs années, Hambourg a proposé à Nantes Métropole d'être l'invitée d'honneur du prochain Festival Anniversaire de son Port, du 5 au 7 mai 2017, après la Finlande, la Norvège, Bâle et la Suisse ou encore Buenos Aires et l'Argentine.

Il s'agit d'une reconnaissance exceptionnelle de la qualité relationnelle entre les deux Métropoles, qui coopèrent depuis plusieurs années étroitement sur de nombreux sujets (projets urbains, l'Ile de Nantes s'inspirant notamment du projet HafenCity ; initiatives en matière énergétique et écologique, Hambourg ayant été comme Nantes, Capitale verte de l'Europe ; réponses communes à des appels à projets européens, tel que MySMARTLife).

En tant qu'invitée d'honneur, la Métropole bénéficie d'un très large espace au cœur du festival au pied de la nouvelle Elbphilarmonie, d'une visibilité à travers l'ensemble des outils de communication de la manifestation et d'un programme de rencontres politiques, économiques et culturelles de haut niveau qui vise à renforcer les coopérations et à les inscrire dans la durée.

À cet effet, une délégation d'entreprises métropolitaines se rendra à Hambourg afin de nouer des partenariats avec des acteurs locaux. Cette mission prospective sera coordonnée par l'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement et s'articulera autour de visites de sites, de rendez-vous entreprises et de temps forts collectifs de promotion et de réseautage autour du smart port et de la responsabilité sociétale des entreprises. La délégation comportera également des acteurs culturels et associations citoyennes souhaitant développer des projets communs avec des partenaires de Hambourg, notamment autour de l'égalité des chances.

Le Voyage à Nantes, délégataire de service public en charge du tourisme, souhaite profiter du rayonnement international exceptionnel de cette manifestation : 1,5 million de visiteurs, plus de deux cents événements organisés sur terre et sur l'eau, une couverture médiatique très importante (plus de 4 000 articles de presse, 300 reportages radio et 230 reportages télévisés).

Il s'agit d'une opportunité unique de valoriser la destination nantaise auprès du grand public allemand (cible touristique prioritaire pour la destination nantaise) et des touristes étrangers présents (notamment scandinaves, néerlandais, suisses et autrichiens).

Le Voyage à Nantes souhaite concevoir et animer un espace pendant la durée du Festival. Il prévoira pour l'occasion un marché de producteurs locaux avec une scénographie différenciante et un mobilier designé à l'image de la destination. Les festivaliers pourront s'y restaurer et découvrir les produits emblématiques de la région nantaise et ses atouts touristiques.

La promotion de la destination au travers d'un événement où la Métropole est à l'honneur participe de son attractivité et correspond pleinement aux missions de service public déléguées au Voyage à Nantes.

Compte tenu de l'enjeu particulièrement exceptionnel de cette manifestation, il est proposé d'augmenter la contribution annuelle de Nantes Métropole, prévue à l'article 12.1 du contrat, de 250 000 € nets de taxes pour que son délégataire puisse financer cette manifestation qui n'avait logiquement pas pu être prévue dans le compte prévisionnel d'exploitation lors de la négociation du contrat début 2015.

Un avenant au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine est donc nécessaire pour acter cette hausse exceptionnelle de participation en 2017.

Par ailleurs, Nantes Métropole et le Voyage à Nantes profitent de cet avenant pour actualiser l'annexe 3 du contrat en régularisant les biens mis à disposition du délégataire.

**M. Sobczak :** « Madame la Présidente, chers collègues, la ville d'Hambourg est la deuxième Métropole de l'Allemagne. Elle a 1,8 million d'habitants, c'est le troisième port en Europe. Elle est très engagée dans la transition énergétique, elle est considérée comme la capitale de l'éolien notamment. Elle est également très impliquée dans les industries culturelles et créatives, avec beaucoup de sièges de médias et la récente construction de la Philharmonie dont vous avez sans doute tous entendu parler.

Les relations entre nos deux Métropoles sont étroites depuis longtemps. On a eu beaucoup d'échanges notamment au niveau de l'urbanisme quand on a commencé à réfléchir à l'île de Nantes ici. On fait tous les deux parties du réseau des capitales vertes de l'Europe. Il y a eu beaucoup d'échanges aussi au niveau des transports publics entre la SEMITAN et son homologue dans la ville d'Hambourg. C'est en reconnaissance de ces relations durables et étroites que la ville d'Hambourg nous a proposé d'être l'invité d'honneur du 828e anniversaire du port de la ville d'Hambourg.

Chaque année, effectivement, lors de cette fête populaire il y a une ville qui est invitée d'honneur. Cet anniversaire est pour nous l'occasion de renforcer encore les relations entre nos deux Métropoles. On va organiser à cette occasion des échanges économiques, culturels et citoyens, avec notamment une délégation d'entreprises qui va se déplacer pour échanger avec la ville d'Hambourg et les acteurs économiques sur place, sur les questions de *smart* port, sur les questions de responsabilité sociétale des entreprises et la manière dont on peut travailler dans la culture ensemble.

Par ailleurs, c'est une excellente opportunité pour promouvoir notre territoire sur le plan touristique.

L'anniversaire du port attire chaque année 1,5 million de touristes allemands, mais aussi suisses, autrichiens et scandinaves, et donc le Voyage à Nantes souhaite profiter de cette opportunité et occuper un terrain de 1 500 mètres carrés au pied de l'Elbe Philharmonie pour exposer notre territoire.

Il y aura des stands qui ont été écoconçus par une agence nantaise et qui vont permettre de faire déguster aux touristes les produits locaux de notre territoire et d'exposer l'attrait touristique pour venir ici dans notre ville. C'est pour cela que l'on vous propose d'augmenter la contribution annuelle de notre Métropole au Voyage à Nantes de 250 000 euros nets de taxe en plus, et en même temps, lors de cette délibération on profite pour faire un avenant assez technique pour actualiser les biens mis à disposition du Voyage à Nantes. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Merci Madame la Présidente. Monsieur Bainvel dit, et je tiens à le dire aussi : je ne trouve pas très élégant ni très courtois que Madame Krysmann n'ait pas eu de réponse suite à la question extrêmement précise qu'elle s'est permise de poser, après les réponses partielles apportées par Monsieur Robert sur le sujet de la caserne Mellinet.

Concernant cette délibération, nous sommes plutôt prêts à convenir que la présence du VAN au festival d'Hambourg puisse avoir du sens en termes de visibilité de notre ville au niveau européen. En revanche, il y a deux éléments que l'on voudrait souligner.

Le premier concerne la somme annoncée, puisqu'il s'agit de verser au VAN une subvention complémentaire de 250 000 euros, ce qui nous paraît extrêmement important au regard du projet. C'est 100 000 euros de plus que les sorties de l'Araignée qui ont été votées l'année dernière, et j'avoue que l'on a du mal les uns et les autres à voir ce qui pourrait justifier une somme de cette importance. D'autant plus qu'aucune précision sur l'usage qui en sera fait ne nous est apportée dans la délibération de cet ordre du jour.

Plus largement sur la question des modalités de soutien de la Métropole au Voyage à Nantes, là aussi on s'interroge puisque le Conseil métropolitain en décembre 2015, il y a un peu plus d'un an, a décidé une baisse de 140 000 euros de la subvention au Voyage à Nantes, et en même temps depuis que l'on a décidé cette baisse il y a un an, la Métropole n'a cessé de remettre de l'argent : l'année dernière en avril, 150 000 euros pour l'Araignée que j'évoquais à l'instant, et cette fois-ci 250 000 euros pour le festival d'Hambourg.

À la fois pour ces raisons-là et en même temps parce que nous n'avons pas à ce stade suffisamment d'informations sur l'usage qui sera fait de ces 250 000 euros, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Je voudrais rassurer Madame Garnier sur le bon usage qui est fait de ces montants, peut-être parce que vous ne mesurez pas l'importance de ces fêtes d'anniversaire du port d'Hambourg qui sont un événement tout à fait énorme et qui justifient pleinement que le stand, le plateau, la surface, je ne sais pas comment il faut l'appeler, qui sera consacré à la promotion de Nantes sera tout à fait importante et sera un vrai pavillon. On n'est pas au niveau d'une exposition universelle, mais on est quand même sur quelque chose de tout à fait significatif, ce qui explique que le Voyage à Nantes ait à engager des montants à la fois de conception, de réalisation et de présence qui sont importants.

Mais je tiens à vous rassurer : c'est de l'argent qui sera bien investi. Je vous rassure aussi sur le fait que oui, nous avons demandé au Voyage à Nantes un effort sur son train de vie, en tout cas son fonctionnement courant. Et qu'il est beaucoup plus intéressant en termes d'efficacité de la dépense publique de financer les événements du type de la participation aux fêtes d'Hambourg, voire d'inciter le Voyage à Nantes à nous y représenter et à y être, ce qui a été le cas en l'occurrence, plutôt que d'être dans le fonctionnement récurrent. Je crois qu'au contraire, c'est de bonne gestion que d'avoir un financement permanent moindre, mais une capacité à abonder en fonction des projets et en fonction de leur intérêt. »

**M^me^ la Présidente :** « Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Merci, Madame la Présidente. Juste rapidement : vous avez à juste titre demandé que le calme revienne dans cette assemblée pour que celles et ceux qui nous suivent en direct puissent entendre les échanges intéressants de cette assemblée. Pourtant, ce matin, à plusieurs reprises, des questions ont été posées par nos collègues notamment sur l'Arbre aux Hérons, et les réponses qui ont été apportées, c'est qu'il fallait les poser en Conférence des maires ou en Bureau.

Là, notre collègue Krysmann pose des questions et il n'y a aucune réponse qui est apportée. Elle reprend la parole et vous mettez aux voix directement. Clairement, soit on acte la disparition du Conseil métropolitain, on considère qu'il n'y a pas de question, pas de débat, et vous augmentez les délégations au Bureau ou à vous-même, soit on considère que cette instance a encore un sens, que celles et ceux qui nous regardent peuvent être intéressés par ce qui s'y passe et que donc les questions qui sont posées obtiennent des réponses de votre part. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Juste quelques éléments, pour reprendre une partie de l'intervention de Pascal Bolo, un pour dire que l'on va aménager 1 500 mètres carrés, ce n'est pas un petit stand évidemment, et que l'autre enjeu est de mettre en avant toutes les productions locales. Ce sont aussi des coûts importants.

Sur la question du financement, pour les élus qui étaient au Conseil d'administration du Voyage à Nantes, nous avons présenté le budget 2017, effectivement nous l'avons fait dans un cadre qui a été défini par la Délégation de Service Public où il y a eu, et c'était logique, un effort de la structure pour participer là aussi à la bonne gestion de la Métropole. Mais je tiens aussi à insister sur les efforts qui sont faits par la structure pour augmenter les recettes, soit gérer au mieux les équipements publics que nous avons et faire en sorte qu'ils permettent d'accueillir plus de public, le partenariat avec des entreprises privées. Egalement parce que, vous le savez, nous accueillons de nombreuses manifestations, nous faisons en sorte que les lieux que nous gérons puissent accueillir là aussi beaucoup plus de manifestations.

Je tiens à souligner cet effort qui permet aujourd'hui effectivement de gérer la structure avec les moyens qui nous sont donnés. Simplement, lorsqu'il y a des opportunités pour espérer obtenir des retombées économiques sur notre territoire, il est aussi, je pense, intelligent de mettre des moyens, je ne reprends pas tout ce qui a été dit par André, mais vous savez aussi comment aujourd'hui l'Ouest de la France est particulièrement bien repéré par les Allemands. Il y a un enjeu touristique essentiel de connaissance de notre territoire qui se situe dans le Grand Ouest. Je pense que c'est vraiment important, au-delà de l'invitation qui était faite, que nous puissions être présents à Hambourg au mois de mai. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Puisqu'à l'occasion de cette délibération, deux interventions sont revenues sur la délibération précédente, je redis ce qu'Alain Robert avait d'ores et déjà évoqué. C'est la raison pour laquelle j'ai mis effectivement aux voix cette délibération. Avant qu'il complète, je rappelle l'ordre de méthode qui prévaut dans ce type de projet.

L'autorité environnementale, et c'est son rôle, comme dans tout projet, fait de nombreuses observations. C'est le sens de l'intérêt général et je crois que c'est une des avancées de la France d'avoir posé des exigences sur ces sujets.

Ensuite deuxième étape, la Métropole répond à ces nombreuses observations, à ces nombreuses recommandations, et je rappelle que toutes ces réponses sont publiques. Il n'y a donc là-dessus aucune difficulté à pouvoir les consulter.

Ensuite, la troisième étape, c'est que le rapporteur en charge de l'enquête publique a évidemment connaissance dans un premier temps des préconisations et des questions posées par la Haute autorité environnementale, et dans un deuxième temps de la totalité des réponses apportées par les services de la Métropole.

Sur cette base, ce n'est pas Alain Robert, mais bien le rapporteur qui a validé le projet. Voilà les étapes telles qu'elles se sont succédées, dans le strict respect du cadre légal qui nous est imposé. Alain Robert. »

**M. Robert :** « Madame la Présidente, pour compléter vos propos je tiens à répondre très précisément qu'à ce stade du projet je n'ai connaissance d'aucune éventuelle pollution des nappes phréatiques. L'affaire est réglée.

En revanche, ce que j'ai dit c'est qu'il peut y avoir des pollutions du sol compte tenu de la nature militaire du site qui avait énormément d'engins mécaniques, et que l'on peut peut-être supposer que toutes les mesures de précaution n'ont pas été prises par le passé.

Donc évidemment, lors des premiers chantiers qui interviendront dans le sous-sol du site de Mellinet, puisque pour le moment nous n'avons fait que des travaux de surface avec la démolition de certains bâtiments existants et le réemploi des matériaux, il se peut que nous soyons en effet confrontés à des phénomènes de pollutions peut-être ponctuels sur certains sites qui faisaient l'objet de stationnement de véhicules. Voilà l'état des connaissances pour le sous-sol.

Pour le reste, je confirme ce que j'ai dit sur la faune et la flore. Je peux même ajouter que nous avons trouvé un hérisson et que le hérisson a été transféré à la Petite Amazonie. Voilà qui me rassure parce que je trouve que c'est un animal absolument adorable et que le hérisson des villes justement, nous avons fait des enquêtes sur lui, il trouve aussi son bonheur en ville et c'est une très bonne chose. »

**M^me^ la Présidente :** « Madame Krysmann, je me doute, sauf si vous me dites le contraire, que votre intervention ne concerne pas la délibération. Je vais d'abord faire voter la délibération et ensuite, par courtoisie, je vous redonnerai la parole.

J'insiste quand même sur cette délégation sur Hambourg pour dire qu'il est assez rare que la ville invitée à ce moment-là ne soit pas une capitale. C'est extrêmement rare. Je crois donc que collectivement nous pouvons y voir là un élément positif du rayonnement et de l'attractivité de la Métropole nantaise. Je voulais naturellement le préciser avant de procéder au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**LE CONSEIL DELIBÈRE ET,**
**PAR 66 VOIX POUR ET 28 ABSTENTIONS**

1- Approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public relatif à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique, joint en annexe ;

2- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

**M^me^ la Présidente :** « Madame Krysmann, je vous redonne la parole. »

**M^me^ Krysmann :** « Je vous remercie, Madame la Présidente. Je veux bien que vous me fassiez une réponse en termes d'étapes administratives, mais quand il s'agit de pollution, on peut aussi se poser la question… Ce sont les habitants à côté. On voit bien qu'il y a eu un manque d'information des habitants, et la mission environnementale le mentionne, il y a eu un manque d'information du public. Aujourd'hui on a des habitants qui ont des puits autour, qui se posent des questions.

Au-delà des étapes administratives, je veux bien que Monsieur Robert me réponde qu'il n'a pas connaissance, mais je ne sais pas sur quoi il s'appuie : est-ce qu'il y a eu des études de faites ? C'était aussi le sens de ma question.

On dit que la nappe phréatique est à 2 mètres à certains endroits en dessous du sol. Aujourd'hui il pleut, on sait qu'il y a des pollutions, donc la question est : y a-t-il des pollutions qui peuvent aller dans la nappe phréatique et polluer éventuellement le voisinage ? Il me semble que c'est une question suffisamment importante pour dépasser les débats administratifs de première, deuxième, troisième étapes. Excusez-moi. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Ce que vous a dit Alain Robert, je le redis pour la dernière fois, c'est que oui, il y a des étapes, elles ne sont pas qu'administratives. Si vous avez suivi quelques projets d'ampleur, vous savez évidemment, parce que les pratiques du passé n'ont pas toujours été les pratiques d'aujourd'hui, qu'il y a au fur et à mesure des chantiers un certain nombre d'éléments qui peuvent apparaître. La responsabilité m'oblige à vous le dire aujourd'hui.

Naturellement, les uns et les autres, nous serons totalement mobilisés, totalement vigilants à ce qu'à chacune des étapes de ce projet toutes les mesures puissent être prises pour évidemment rassurer les citoyens, de ce point de vue nous nous rejoignons, mais ne demandez pas à Alain Robert d'anticiper des étapes qui ne sont pas encore réalisées. Là, je crois que ce ne serait pas possible.

Chers collègues, je vous propose donc d'avancer et de passer à la délibération 24, Fabrice Roussel. »

**M. Roussel** présente le dossier suivant :

Direction générale Projet Métropolitain

**24 – AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NANTAISE – PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUBVENTION 2017**

**EXPOSE**

Créée en 1978, l'AURAN est depuis plus de trente ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.
En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent, la mise en place de plusieurs schémas de cohérence territoriale, l'AURAN a développé un savoir-faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

L'AURAN mettra en œuvre son projet d'Agence en 2017 pour inscrire ses actions au service des territoires, avec un objectif d'efficience et d'efficacité. L'Agence est engagée dans une voie d'innovation, de renouvellement des métiers et des objets d'études et d'amélioration des méthodes de production. Ce projet trouve sa traduction dans le programme partenarial de travail 2017-2019 que les élus de Nantes Métropole et des territoires partenaires ont approuvé lors de l'Assemblée générale du 13 janvier 2017.

Le programme partenarial de travail de l'AURAN s'articule autour de trois axes : suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales en développant l'observation territoriale ; préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ; faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux.

Parmi les missions listées ci-dessous, Nantes Métropole attend notamment de l'AURAN un investissement particulier sur la **planification** (plan de déplacements urbains, programme local de l'habitat), l'aide à la stratégie sur le volet **développement économique et enseignement supérieur et recherche**, l'accompagnement au processus de **métropolisation** (mise en œuvre du pacte métropolitain) via la mise en visibilité de l'offre d'équipements et le dialogue avec les communes ainsi que sur les enjeux liés à la **transition énergétique**. L'appui de l'agence en matière de connaissance (développement économique, emploi et mobilité) ainsi que d'animation des **coopérations métropolitaines** sera déterminant en 2017.

Le travail de l'AURAN pour Nantes Métropole pour 2017 portera sur les sujets suivants :

<u>Suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales</u>

- o Observatoire des logements locatifs privés
- o Observatoire de l'immobilier tertiaire
- o Observatoire des espaces et du foncier
- o Observatoire métropolitain de l'emploi et baromètre trimestriel
- o Observatoire du tourisme avec note de conjoncture semestrielle et angle sur le tourisme d'affaires
- o Observatoire de l'habitat
- o Référentiel des formes urbaines
- o Enquête ménages déplacements
- o Suivi des données budgétaires et fiscales
- o Observatoire de la transition énergétique
- o Observatoire de l'enseignement supérieur et de la recherche

<u>Préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques</u>

- o Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents de planification
  - o Accompagnement du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans la mise en œuvre de son SCoT,

- Accompagnement du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans la mise en œuvre de son programme d'actions 2017-2020,

- Avoir un rôle de facilitateur pour l'action publique au service du développement des synergies entre périurbain, rural et urbain
  - Organisation de temps de recherche, rencontres, échanges entre nord Loire et sud Loire
  - Analyse démographique du secteur sud-est de l'agglomération nantaise et des cadrans de la Métropole nantaise
  - Études pluriannuelles de prospectives scolaires communales pour La Chapelle sur Erdre, Couëron, Mauves sur Loire, Sautron, Sainte-Luce-sur-Loire
- Accompagner la construction et l'évaluation des politiques publiques sectorielles
  - Études de filières : transition numérique, ubérisation de l'économie, liens entre industries culturelles et créatives et sphère publique, filière green, services à la personne, *silver economy*
  - Étude sur la filière agroalimentaire en lien avec le positionnement du Marché d'Intérêt National et le Projet Alimentaire Territorial
  - Construction d'une expertise en matière de planification énergétique
  - Étude sur la mobilité des seniors
  - Études sur les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, sur les projections de flux de voitures à l'horizon 2040 et une approche par sociotype des déplacements des habitants
  - Production d'une synthèse sur les leviers pour développer la pratique du vélo dans l'agglomération nantaise
  - Participation à l'évaluation de Libertan
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du futur plan de déplacements urbains
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du futur programme local de l'habitat
  - Élaboration du schéma métropolitain des piscines
- Inscrire le rayonnement de la région nantaise et son attractivité à plus grande échelle
  - Production d'un baromètre de l'attractivité de Nantes Métropole en lien avec Nantes Saint-Nazaire Développement
  - Caractérisation du « modèle » de développement nantais
  - Étude sur les connexions métropolitaines à Paris
  - Réalisation du bilan de la concertation complémentaire portant sur les Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire

<u>Faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux, prospectifs</u>

- Ville-nature
- Télétravail
- Habitat 3.0 et nouvelles formes d'habiter
- Égalité femmes/hommes
- Endettement des ménages
- Grille d'évaluation politique de la ville
- Impact de l'investissement public
- Fiscalité environnementale

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avéreraient nécessaires au cours de l'année 2017.

L'Assemblée générale de l'AURAN, lors de sa séance du 13 janvier 2017 a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 3 502 300 € de dépenses. Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 2 007 180 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2017 opération 3059 « AURAN » chapitre 65.

**M. Roussel :** « Il s'agit, Madame la Présidente, mes chers collègues, à la fois d'approuver le programme de travail et la subvention 2017 pour l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise. Vous connaissez bien évidemment cette structure, soit pour y siéger, soit parce que vous êtes élus locaux et vous êtes amenés à travailler avec cette agence qui évidemment est un vrai lieu de débat, d'expertise et d'observation sur les sujets d'aménagement du territoire.

Évidemment, la première caractéristique de cette agence est d'aller au-delà de la Métropole puisque, vous le savez aussi, elle regroupe plusieurs intercommunalités, ce qui nous permet d'avoir une vision plus large par rapport à des bassins de vie qui sont aujourd'hui la réalité de nos habitants. Mais aussi c'est un travail partenarial avec d'autres institutions et nos sociétés publiques locales, je pense notamment au Voyage à Nantes avec qui nous travaillons avec l'AURAN pour l'observatoire du tourisme.

L'agence s'est engagée dans une volonté de renouvellement de ses métiers, mais aussi des objets d'étude parce que les sujets évoluent, les points d'intérêt évoluent, et également dans un renouvellement de ces méthodes de production. C'est ce qui est caractérisé par ce programme partenarial qui va jusqu'en 2019.

La Métropole compte sur ce partenariat avec l'AURAN parce que vous savez que nous sommes engagés dans des démarches particulièrement importantes sur l'aménagement du territoire – je pense au Programme Local de l'Habitat, au Plan de Déplacement Urbain. Nous comptons aussi sur l'agence pour nous aider dans la stratégie à mettre en œuvre sur le volet de développement économique, d'enseignement supérieur et de recherche.

C'est aussi un travail qui est mené sur la métropolisation avec la mise en œuvre du pacte métropolitain. Vous savez, dans les travaux de coopération que nous souhaitons mettre en œuvre, il y a des études sur des offres d'équipement qui sont lancées. Et aussi un travail partenarial sur les questions de transition énergétique et de coopération métropolitaine puisque, après l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, nous sommes aujourd'hui engagés dans la mise en œuvre d'un plan d'action ; évidemment cela se fera en s'appuyant sur certaines missions de l'agence des études urbaines. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de question ou de demande d'intervention, je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.
Délibération 25, Gérard Allard. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITE**

**MME MARIE-ANNICK BENATRE, M. PASCAL BOLO, MME PASCALE CHIRON, M. MARC RENEAUME, M. ALAIN ROBERT, MME JOHANNA ROLLAND, M. PASCAL PRAS, M. JACQUES GARREAU, MME CÉCILE BIR M. ALAIN VEY, M. PHILIPPE RIOUX NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

1- Prend en considération le Programme Partenarial de Travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Métropole pour l'année 2017,

2- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 007 180 € au titre de l'année 2017 et la convention correspondante ci-jointe

3- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer à la convention.

**M. Allard** présente le dossier suivant :

Direction du Développement Économique

**25 – ORACE – ADHÉSION DE NANTES MÉTROPOLE**

**EXPOSE**

ORACE est une Plateforme Régionale d'Innovation (PRI) tournée vers la maîtrise de l'énergie, avec un objectif de convergence entre l'économie, la recherche et la formation. Sa vocation est de diffuser l'innovation et les bonnes pratiques en termes d'économies d'énergie et en particulier d'accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie, en optimisant l'exploitation de leurs bâtiments et leurs process. C'est un lieu de rencontres et d'échanges fédérant l'ensemble des acteurs de l'énergie qu'ils soient professionnels ou consommateurs.

Tous les adhérents d'ORACE sont impliqués dans le processus de création du programme d'action à travers un travail en commissions (bâtiment, industrie, formation et prospection). Le programme opérationnel est composé d'actions de sensibilisation, d'information et de formation continue, dans le domaine de l'optimisation énergétique. Le programme comporte également des projets collaboratifs : projets pilotes d'expérimentation de pratiques en situation réelle ; l'ensemble des techniques mises en œuvre et des résultats obtenus seront utilisés comme support de formation ou d'information, avec un objectif de duplication des pratiques innovantes.

L'association se compose de trois collèges : entreprises, enseignement supérieur et recherche, partenaires ; elle regroupe aujourd'hui plus de 130 adhérents et partenaires. Elle est présidée depuis 2015 par Alain Chartrain, de FIRST ENGINEERING, GROUPE DPG-DELTA.

ORACE s'est associée à Nantes Métropole dans l'animation économique locale, notamment à travers les temps forts de la Greenweek en 2015, et plus récemment dans le cadre du Grand Débat Transition Énergétique, sur une action d'animation en direction des entreprises.

Dans le cadre des travaux engagés sur les questions de la transition énergétique des entreprises et du développement des activités liées à la croissance verte, il est proposé que Nantes Métropole adhère à ORACE.

La cotisation annuelle pour les collectivités est de 600 € TTC pour 2017. Les crédits correspondants sont prévus au budget 2017 au chapitre 61 opération n° 684 libellé « participation au sein d'organismes extérieurs »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association ORACE pour un montant annuel de 600 € TTC

2- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Affilé** présente le dossier suivant :

Direction de la Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

## 26 – AFHYPAC - ADHÉSION ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE NANTES MÉTROPOLE

**EXPOSE**

L'Association Française pour l'Hydrogène et les Piles à Combustible (AFHYPAC), association régie par la Loi du 1er juillet 1901 a pour objectif de fédérer les acteurs qui soutiennent le développement de la filière industrielle d'avenir de l'hydrogène en France : entreprises, laboratoires et instituts de recherche, pôles de compétitivité, collectivités territoriales et associations régionales.

Avec pour ambition d'accélérer le développement de solutions hydrogènes au bénéfice de la transition énergétique et de la société, cette association nationale s'est fixée les principales missions suivantes :

- Communiquer sur les enjeux de la filière, sur les bénéfices et les caractéristiques des technologies,
- Contribuer à lever les verrous qui freinent les projets de démonstration et de déploiement en France,
- Influer sur le cadre réglementaire,
- Faciliter la concertation sociétale autour des objectifs nationaux et des initiatives locales.

Au niveau international, l'AFHYPAC est membre de l'European Hydrogen Association (EHA) et membre affilié de la Fuel Cell & Hydrogen Energy Association (FC& HEA) aux États-Unis.
Labellisée Capitale verte européenne en 2013, Nantes Métropole poursuit une politique volontariste en faveur des énergies renouvelables et du développement durable, avec notamment un objectif ambitieux de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre dès 2020 et de 50 % en 2030.

D'autre part, la Métropole nantaise bénéficie d'un écosystème riche et varié d'acteurs économiques et académiques engagés dans le développement de l'hydrogène :

- La Poste, Airbus, STX, DCNS, EDF, Tronico, Symbio FCell, Abalone Energie,
- Université de Nantes, Institut des Matériaux de Nantes, CEA Tech Pays de la Loire, IFSTTAR, Lycée de la Joliverie (véhicule Polyjoule),
- La Mission Hydrogène (projet Navybus H2), le SDIS 44, la SEMITAN (station hydrogène mutualisée).

Depuis septembre 2016, Nantes Métropole anime un grand débat sur la transition énergétique auprès des acteurs économiques, académiques, institutionnels et de la société civile, dans lequel la production, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène seront bien évidemment traités.

Ainsi, les membres du conseil d'administration de l'AFHYPAC ont retenu la candidature nantaise pour accueillir en 2017 la manifestation nationale "les journées hydrogène dans les territoires". Cette manifestation est devenue en quelques années un événement majeur pour les différents acteurs mobilisés en France, autour du développement de la filière hydrogène pour la transition énergétique et la ré-industrialisation des territoires.

Dans ce contexte, il est proposé que Nantes Métropole adhère à cette association en 2017 dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à 2 400 €. Les crédits correspondants sont prévus au budget 2017 au chapitre 011 opération 652 libellée « participation aux établissements Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation ».

**M. Affilé :** « Il s'agit d'une adhésion à l'Association Française pour l'Hydrogène et les Piles à Combustible, AFHYPAC. C'est une association qui regroupe à la fois des acteurs économiques, des acteurs de la recherche et des collectivités territoriales pour promouvoir et développer les piles à combustible qui utilisent de l'hydrogène et qui sont en fait des piles électriques. L'hydrogène permet de véhiculer, donc d'augmenter la durée de vie de ces piles électriques.

Nous avons déjà quelques projets sur l'agglomération. Vous connaissez sans doute le projet de Navibus du bassin de l'Erdre, mais nous avons aussi un projet de station hydrogène qui pourrait avoir vocation à offrir la possibilité de se connecter et de se recharger en hydrogène à des utilitaires de collectivités ou de groupes logistiques qui sont intéressés, ou de grandes entreprises.

Cette association, l'AFHYPAC, organise ces Journées hydrogène dans les territoires au mois de juin chez nous à Nantes. Il vous est proposé à la fois d'adhérer, de payer la cotisation de 2 400 euros et de me faire l'honneur de bien vouloir me désigner comme représentant de Nantes Métropole. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, comme vient de le rappeler mon collègue Bertrand Affilé, cette délibération nous propose l'adhésion à une association, l'AFHYPAC, qui tiendra sa manifestation à Nantes en juin 2017.

Je voudrais profiter de cette délibération pour donner quelques mots dans le cadre du grand débat sur la transition énergétique qui doit nous permettre d'expérimenter et aussi de partager et de débattre sur des propositions en matière de transition énergétique par rapport à l'hydrogène.

L'hydrogène est effectivement avancé comme une des solutions pour les déplacements, pour sortir d'une part de la dépendance au pétrole, en termes d'indépendance énergétique, mais aussi dans les milieux urbains, on a parlé du milieu du bruit, mais aussi de la qualité de l'air, et c'est vrai que l'hydrogène en termes de qualité de l'air, c'est mieux que le diesel.

Mais c'est également un moyen pour stocker la production des énergies renouvelables. Pour autant, l'hydrogène pose quelques questions, on se les est posées en toute transparence, mais je préférais en informer l'assemblée aujourd'hui puisqu'en termes d'efficacité énergétique on peut légitimement se poser la question : il faut beaucoup d'électricité pour justement créer de l'hydrogène et donc le réel bilan carbone de l'hydrogène peut être interrogé. La condition est évidemment la fabrication d'hydrogène à partir d'énergies renouvelables et non carbonées.

Et puis, Bertrand Affilé l'a rappelé : comme tout territoire en avance et pionnier sur la transition énergétique, on souhaite expérimenter concrètement ces nouvelles solutions en matière de transition énergétique sur notre territoire, d'où l'expérimentation, qui est une réelle expérimentation puisque si cela ne fonctionne pas ou si cela ne s'avère pas opérant, on peut revenir dessus, sur le Navibus ou la station hydrogène qui est une expérimentation que nous avons engagée, qui est aussi un des éléments moteurs de notre manière de fonctionner et de travailler sur le territoire. C'est sans tabou et de manière pragmatique qu'il faut aborder cette question sur l'hydrogène. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.
Délibération 27, Michèle Gressus. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'AFHYPAC pour un montant annuel de 2 400 €, permettant en 2017 l'accueil des « Journées Hydrogène dans les Territoires »,

2- Désigne le représentant de Nantes Métropole au sein de cette association :

- Bertrand AFFILE

3- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Gressus** présente les dossiers suivants :

Direction Déchets

**27 - CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DE COUËRON - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE**

**EXPOSE**

Par délibération en date du 16 décembre 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le principe de la délégation de service public pour assurer l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron, ainsi que les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

Ce même Conseil Métropolitain a approuvé une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre Nantes Métropole, la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazérienne et de l'Estuaire (CARENE) et le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (S.M.C.N.A.), dans le cadre de l'article 26 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession. Ce groupement d'autorités concédantes prévoyait de passer conjointement une convention de délégation de service public relative à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (C.T.V.D.) de Couëron.

Or, depuis cette approbation, le S.M.C.N.A. a finalement fait le choix de ne pas adhérer à ce groupement d'autorités concédantes et en a informé Nantes Métropole et la CARENE le 12 janvier 2017.

En conséquence, le Conseil Métropolitain et la CARENE sont tenues de délibérer à nouveau afin d'approuver le principe de la délégation de service public pour assurer l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron, ainsi que les nouvelles caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

Pour mémoire, le contexte est le suivant :

Le District de l'agglomération nantaise a confié en 1992 à la société ARC EN CIEL dans le cadre d'une convention de délégation de service public la réalisation et l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (ci-après « C.T.V.D. ») composé des équipements suivants :

- une unité de valorisation énergétique (U.V.E.) à Couëron,
- un centre de tri de la collecte sélective à Couëron,
- un centre de tri haute performance (C.T.H.P.) à Couëron,

- une plateforme de compostage des déchets verts à Saint-Herblain.

La convention de délégation de service public a été transférée à Nantes Métropole en 2001.

Ce contrat étant entré en vigueur le 1er mars 1994 pour une durée de 25 ans, celui-ci prend fin le 28 février 2019. Il appartient à Nantes Métropole d'anticiper cette échéance et de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Les études menées dans cette perspective ont conclu à rechercher une optimisation économique, technique et environnementale des installations existantes et futures.

Cette évolution intégrera nécessairement les enjeux de la politique publique déchets de Nantes Métropole qui s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 dont une des orientations est de « développer un service durable contribuant à lutter contre l'effet de serre et concourant à la transition énergétique ». Il s'agit d'assurer la valorisation maximale des déchets avec le tri et le recyclage des emballages étendus à l'ensemble des plastiques et de renforcer la valorisation énergétique des déchets pour limiter l'enfouissement tout en assurant la maîtrise des coûts.

**Choix du mode de gestion :**

Le rapport joint en annexe présente les arguments en faveur du recours à la délégation de service public pour l'exploitation du C.T.V.D. de Couëron. Il démontre que ce mode de gestion permet de répondre aux modalités d'investissement nécessaires, aux exigences de fonctionnement d'un équipement de ce type tout en contrôlant efficacement la qualité du service rendu.

Par conséquent, il est proposé de lancer une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions du Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Cette consultation sera lancée dans le cadre du groupement des autorités concédantes à créer par délibération de ce même conseil entre Nantes Métropole et la CARENE.

**Caractéristiques des missions confiées au futur délégataire :**

Les missions confiées au délégataire concerneront l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la conception, le financement et la réalisation des futurs investissements.

Les missions du délégataire consisteront également à :

- Raccorder l'unité de valorisation énergétique au futur réseau de chaleur Nord Chézine, pour la fourniture de chaleur à une puissance de 19,2 MW, ainsi que des travaux d'optimisation générale,
- Mettre en œuvre le tri des nouvelles résines, ce qui implique une rénovation complète du centre de tri des collectes sélectives, pour augmenter son rendement et adapter sa capacité à cette nouvelle fonction,
- Démanteler le centre de tri haute performance et mettre en place un broyage de tout-venant,

Enfin, la plate-forme de compostage des déchets verts étant située géographiquement sur un autre site, elle va être sortie du périmètre du futur contrat d'exploitation du C.T.V.D. de Couëron. Une étude sur les modes de gestion des déchets verts à adopter à moyen et long termes est en cours.

L'article 34 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que les contrats de concession doivent être limités dans leur durée en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire. Au regard des caractéristiques du projet, et compte tenu des investissements à réaliser, la durée du contrat sera de 15 ans à compter de la date de prise en charge des installations, le 1er mars 2019.

La commission consultative des services publics locaux a été consultée pour avis le 31 janvier 2017. Le comité technique a été consulté pour avis le 29 novembre 2016 et informé de la réduction du périmètre de la convention de délégation de service public le 17 janvier 2017.

En application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public sera chargée de donner un avis sur les offres des candidats. Conformément à la convention constitutive du groupement des autorités concédantes, il s'agira de la commission de délégation de service public de Nantes Métropole.

Après cette phase de mise en concurrence, le choix définitif du délégataire et le contrat de délégation seront soumis à approbation lors d'un prochain conseil métropolitain.

En application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil métropolitain de se prononcer sur le principe de cette délégation de service public au vu du rapport présentant les caractéristiques du service délégué.

**M^me^ Gressus :** « Actuellement, la valorisation des déchets faite à Couëron est exploitée par Veolia dans le cadre d'une Délégation de Service Public qui va prendre fin en février 2019. Il était donc évidemment nécessaire de se projeter sur le mode de gestion qui sera utilisé à partir du 1^er^ mars 2019, mais également sur les besoins de travaux, notamment pour tenir compte en particulier de l'évolution des consignes de tri des résines, des plastiques, qui va intervenir en 2022.

Donc, les élus de Nantes Métropole avaient proposé dès septembre 2015 à la fois à la CARENE et à la fois au Syndicat mixte centre nord Atlantique de travailler et d'être partenaires sur ce sujet, pour les collectes sélectives et ordures ménagères résiduelles pour l'un, la CARENE en l'occurrence, et aussi au Syndicat mixte centre nord Atlantique pour sa collecte sélective à compter de 2021, au moment où l'on estimait que le centre d'enfouissement et de tri de Treffieux serait sans doute arrivé à son terme.

La CARENE et le Syndicat mixte centre nord Atlantique ont accepté le principe de ce partenariat. Ils l'ont même respectivement décidé par délibération en juillet et en septembre 2016. Puis ils ont, comme nous, passé une délibération en décembre dernier et en conséquence, il avait été donc proposé cette mise en place d'un groupement d'autorités.

Après réflexion, et après un dernier voyage avec mon collègue Vice-Président représentant la ville de Donges de la CARENE François Chéneau, pour essayer de réexpliquer et répondre aux questions qui pouvaient se poser, ils ont définitivement fait le choix de ne pas adhérer à la démarche nouvelle du groupement d'autorités concédantes. Donc je reviens vers vous avec deux délibérations rédigées dans les mêmes termes, mais qui concernent maintenant et définitivement la CARENE et la Métropole. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 28. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Décide d'abroger la délibération n°2016-175 du 16 décembre 2016,

2- Approuve le principe de la délégation de service public pour assurer l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron,

3- Approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé,

4- Autorise Madame la Présidente ou Madame la vice-présidente déléguée à lancer la procédure de délégation de service public et prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Déchets

**28 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA PASSATION CONJOINTE D'UN CONTRAT RELATIF À L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS (C.T.V.D.) DE COUËRON - APPROBATION**

**EXPOSE**

Par délibération en date du 16 décembre 2016, le Conseil métropolitain a approuvé une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre Nantes Métropole, la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazérienne et de l'Estuaire (CARENE) et le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (S.M.C.N.A.), dans le cadre de l'article 26 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Ce groupement d'autorités concédantes avait pour objet de conclure une convention de délégation de service public conjointe, relative à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (C.T.V.D.) de Couëron.

Or, depuis cette approbation, le S.M.C.N.A. a finalement fait le choix de ne pas adhérer à ce groupement d'autorités concédantes et en a informé Nantes Métropole et la CARENE le 12 janvier 2017.

En conséquence, le conseil métropolitain et la CARENE sont tenus de délibérer à nouveau afin d'approuver une nouvelle convention de groupement d'autorités concédantes.

**Pour mémoire, le contexte est le suivant :**

Afin d'exercer effectivement sa compétence en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, Nantes Métropole s'est dotée de plusieurs installations de traitement des déchets, en particulier le centre de traitement et de valorisation des déchets (C.T.V.D.) de Couëron, dont la gestion a été confiée, sur la base d'un contrat de délégation de service public (D.S.P.), à la société ARC EN CIEL. Ce contrat arrive à échéance le 28 février 2019.

Au regard de l'échéance prochaine du contrat de délégation de service public (D.S.P.) conclu avec cette société, Nantes Métropole a engagé une réflexion relative aux modalités de renouvellement de ce contrat et aux optimisations susceptibles d'être apportées aux conditions d'exploitation.

Une délégation de service public apparaît comme le mode d'exploitation de ces installations le plus pertinent.

Parallèlement à cette réflexion, il est apparu que certains établissements publics locaux proches de Nantes Métropole ne disposaient pas des installations nécessaires au traitement de l'intégralité des déchets collectés sur leur périmètre. Tel est particulièrement le cas pour la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazérienne et de l'Estuaire (CARENE).

Nantes Métropole disposant des capacités d'incinération et compte tenu de la reconstruction nécessaire d'un centre de tri afin de répondre à l'obligation nationale d'étendre les consignes de tri des plastiques avant 2022, Nantes Métropole et la CARENE peuvent envisager des modalités de coopération.

À l'issue d'un travail collectif associant les représentants des deux établissements publics de coopération intercommunale, ceux-ci sont convenus de recourir au mécanisme prévu à l'article 26 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et permettant la constitution de groupements d'autorités concédantes.

Aux termes de ces dispositions, le groupement d'autorités concédantes peut conclure un ou plusieurs contrats de concession, dans les conditions fixées à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

**Le projet de convention :**

Nantes Métropole et la CARENE prévoient de conclure une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes, conformément aux dispositions précitées, en vue de passer conjointement une convention de délégation de service public relative à l'exploitation du C.T.V.D. de Couëron.

Dans le cadre de cette convention, l'utilisation du C.T.V.D. de Couëron par les membres du groupement est définie de la manière suivante :

Nantes Métropole apportera sur le C.T.V.D. de Couëron :

- les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) collectées sur son territoire et qui ne sont pas traitées sur le C.T.V.D. de la Prairie de Mauves, à partir du 1er mars 2019 et jusqu'à la fin du contrat de D.S.P. à conclure,
- l'intégralité de la collecte sélective collectée sur son territoire, à partir du 1er mars 2019 et jusqu'à la fin du contrat de D.S.P. à conclure,
- le tout-venant issu des déchèteries, à partir du 1er mars 2019 et jusqu'à la fin du contrat de D.S.P. à conclure,.

La CARENE apportera sur le C.T.V.D. de Couëron :

1) la totalité des O.M.R. collectées sur son territoire, à partir du 1er mars 2019 et jusqu'à la fin du contrat de D.S.P. à conclure,
2) la totalité de la collecte sélective multimatériaux (emballages et papiers en mélange) collectée sur son territoire, à partir du 1er mars 2019 et jusqu'à la fin du contrat de D.S.P. à conclure.

Aux termes de cette convention, il est proposé que Nantes Métropole soit désignée coordonnateur de ce groupement.

À ce titre, le coordonnateur est chargé :

- de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du futur titulaire du contrat de D.S.P.,
- de réaliser la mise au point du contrat de D.S.P.,
- de signer au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le contrat de D.S.P. avec le(s) titulaires(s) retenu(s),
- de suivre l'exécution du contrat, à l'exception des missions dévolues à chaque membre et précisées à la convention,
- d'établir et de signer les avenants qui pourraient intervenir pendant la vie du contrat de D.S.P.

Pour ce faire, le coordonnateur met en œuvre le dispositif nécessaire (directions des déchets, du contrôle de gestion, juridique, bureaux d'études, mais aussi définition des indicateurs de suivi...). Il perçoit pour cela du délégataire une redevance pour contrôle des activités.

Afin de permettre une réelle coopération entre les membres, à la fois pendant la phase de passation du contrat de D.S.P. et pendant la phase d'exécution du contrat, les membres sont convenus de créer :

- un comité de pilotage constitué d'élus de Nantes Métropole et de la CARENE et présidé par Nantes Métropole, lequel examine et émet un avis unanime sur les phases importantes du projet, préalable aux instances décisionnaires, lors de la passation et de l'exécution de la convention de D.S.P.
- un comité technique constitué des directeurs généraux adjoints - ou de leurs représentants - des collectivités membres assistés, le cas échéant, de leurs conseils internes et/ou externes techniques, financiers, juridiques et ayant pour objet d'assurer le suivi général du contrat.

Chaque membre du groupement participe, au terme d'une répartition objective et transparente des coûts, au financement des investissements au prorata de ses tonnages traités par le C.T.V.D. de Couëron.

La convention de groupement d'autorités concédantes entrera en vigueur à la date de signature par ses membres et prendra fin à l'échéance du contrat de D.S.P. du C.T.V.D. de Couëron.

Enfin, en cas de retrait d'un des membres, le membre concerné devra supporter l'entière charge de l'impact financier du retrait vis-à-vis du délégataire et, le cas échéant, des autres parties.

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Décide d'abroger la délibération n° 2016-176 du 16 décembre 2016,

2- Approuve la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre Nantes Métropole et la CARENE, ci-jointe,

3- Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à signer la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes.

**M. Robert** présente le dossier suivant :

Direction Action Foncière

**29 – TRANSFERT DU MIN – ACQUISITION DES TERRAINS AUPRÈS DE LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT**

**EXPOSE**

Dans le cadre du projet de transfert du Marché d'Intérêt National de l'Ile de Nantes sur le parc Océane à Rezé et conformément à la délibération n° 2014-65 du 27 juin 2014, il convient de procéder à l'acquisition d'immeubles non bâtis cadastrés section BS n° s 2, 3, 4, 5, 6 pour partie, 7 pour partie, 9 pour partie, 10 pour partie, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 pour partie, 38 pour partie, 39, 84, 87 pour partie, 88 pour partie, 89, 90 pour partie, 94, 104 et 105 pour partie et section BV n° s 58 pour partie, 59 pour partie, 60 pour partie, 61 pour partie, 62, 253, 254, 259, 260, 264, 265, 306, 276 pour partie et 317 pour partie d'une superficie d'environ 194 735 m² situés sur la commune de Rezé, auprès de LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT.

Ces immeubles se situent dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté de la Brosse concédée à LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT.

Un accord est intervenu avec le propriétaire de ce bien moyennant le prix de 50 €/m² soit 9 736 750 € hors taxe. Ce montant est conforme au bilan financier de la zone d'aménagement concerté de la Brosse.

Deux avances ont été payées à LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT, d'un montant de 2 000 000 € nets de taxes chacune ; le solde restant dû par Nantes Métropole est donc de 7 684 100 €. Ce montant comprend la TVA sur le prix total soit 1 947 350 €.

Les services de France Domaine ont donné un avis favorable sur le montant de cette acquisition, le 3 novembre 2016.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de Nantes Métropole, acquéreur.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP006 libellée Zones d'activités économiques opération 2015 n° 3543 libellée Transfert du MIN – Acquisition foncière.

**M. Robert :** « Il s'agit donc du transfert du Marché d'Intérêt National dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Brosse. Vous savez la nature de cet extraordinaire projet sur le plan du développement économique de notre agglomération. Bien évidemment, comme Nantes Métropole a la maîtrise d'ouvrage du bâtiment concerné, ce sera un équipement communautaire et il nous faut nous rendre propriétaires du site d'implantation. Aujourd'hui, c'est Loire Océan Développement qui depuis l'origine est l'aménageur de ce site, qui est propriétaire de ce bien, et donc il vous est proposé d'acquérir ce bien moyennant le prix de 50 euros au mètre carré, soit 9 736 750 euros hors taxes.

Ce montant est conforme au bilan financier de la ZAC de la Brosse. Les services de France domaine ont donné un avis favorable sur le montant également de cette acquisition. Il se trouve que nous avions déjà payé deux avances à Loire Océan Développement, d'un montant de 2 millions d'euros nets de taxe chacune. Le solde restant dû par Nantes Métropole est donc de 7 684 100 euros. Ce montant comprend la TVA sur le prix total.

Il vous est proposé d'acquérir l'ensemble des parcelles concernées qui sont indiquées dans la délibération à Loire Océan Développement. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 30, Pascal Bolo. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Décide d'acquérir des immeubles non bâtis situés sur la commune de Rezé, cadastrés section BS n° s 2, 3, 4, 5, 6 pour partie, 7 pour partie, 9 pour partie, 10 pour partie, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 pour partie, 38 pour partie, 39, 84, 87 pour partie, 88 pour partie, 89, 90 pour partie, 94, 104 et 105 pour partie et section BV n° s 58 pour partie, 59 pour partie, 60 pour partie, 61 pour partie, 62, 253, 254, 259, 260, 264, 265, 306, 276 pour partie et 317 pour partie d'une superficie d'environ 194 735 m² et appartenant à LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT pour un montant de 50 €/m² soit 9 736 750 € hors taxe, auquel viendront s'ajouter les frais d'acte notarié.

2- Décide de verser le solde restant dû par Nantes Métropole d'un montant de 7 684 100 €. Ce montant comprend la TVA sur le prix total soit 1 947 350 €.

3- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Bolo** présente les dossiers suivants

Département du B.A.T.I

**30 – NANTES – STADE LOUIS FONTENEAU À LA BEAUJOIRE - RÉNOVATION DES SANITAIRES - AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DU STADE - APPROBATION DES PROGRAMMES ET DES ENVELOPPES FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES - LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES OUVERTS**

**EXPOSE**

Dans le cadre de l'entretien durable du Stade Louis Fonteneau de la Beaujoire, il est prévu au titre de la programmation 2017 trois types d'intervention sur le site :
- la rénovation des sanitaires des tribunes Erdre et Océane.
- l'amélioration de l'accessibilité du stade pour les personnes à mobilité réduite.
- et, en fin d'année le lancement de la réfection de la toiture.

La présente délibération a pour objet de lancer les consultations nécessaires à la rénovation des sanitaires et à l'amélioration de l'accessibilité.

- La rénovation des sanitaires

Les ensembles sanitaires des tribunes Erdre et Océane, qui accueillent une partie importante du Public à Mobilité Réduite (PMR), sont très dégradés et en nombre insuffisants. Une rénovation profonde est incontournable afin de les adapter aux règles d'accessibilité. De plus, il est nécessaire d'augmenter le nombre des sanitaires pour le public féminin en constante progression. L'opération prévoit en outre la création de deux blocs supplémentaires accessibles aux PMR en tribune présidentielle.

Par ailleurs, les inspections par caméra ont montré un réseau collecteur dégradé qui doit être reconstruit et mis aux normes sanitaires.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale de cette opération comprenant la rénovation des sanitaires des tribunes Erdre et Océane, ainsi que deux autres blocs accessibles aux PMR en tribune Présidentielle est évaluée à 1 470 834 € HT, soit 1 765 000,80 € TTC.

Les travaux seront échelonnés sur 2017 et 2018 et la consultation comprendra 11 lots distincts.

Le montant réservé aux travaux est estimé à 1 296 100 € HT, soit 1 555 320 € TTC.

Conformément aux articles 66 et suivants du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'appels d'offres ouverts pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°2016-008 et libellée Grands Équipements Métropolitains, opération 2016 – N°3656, libellée libellée Stade de la Beaujoire – Trx mise aux normes sanitaires.

- L'amélioration de l'accessibilité

Dans le cadre d'une application de l'agenda d'accessibilité programmée, AD'AP, il est proposé de faire évoluer le stade de la Beaujoire, équipement sportif à grande capacité d'accueil.

Les travaux proposés pour répondre aux normes et règlements concernant l'accessibilité, consistent à à renforcer les éclairages périphériques au stade, à mettre en place les équipements spécifiques d'accueil et de guidage des personnes handicapées (bandes de guidage, potelets de traversée de voirie etc.), à augmenter et répartir l'offre de places PMR sur les différentes tribunes et à installer des strapontins pour les personnes accompagnant les personnes en fauteuil roulant en tribune Océane.

Ces dispositions viennent compléter les prestations prévues dans les projets de rénovation des sanitaires ainsi que les modifications des gardes corps des tribunes et l'installation d'ascenseurs.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale de cette opération est évaluée à 653 750 € HT, soit 784 500 € TTC.

Les travaux débuteront en 2017 et s'étaleront à titre principal en 2018.

La consultation comprend 3 lots distincts.

Le montant réservé aux travaux est estimé à 523 000 € HT, soit 627 600 € TTC.

Conformément aux articles 66 et suivants du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'appels d'offres ouverts pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°2017-008 et libellée Grands Équipements Métropolitains, opération 2017 – N° 3577, libellée libellée Stade de la Beaujoire – Rénovation / Mise aux normes.

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve le programme 2017 des opérations de rénovation des sanitaires, et l'amélioration de l'accessibilité du stade métropolitain Louis Fonteneau à la Beaujoire, sur la commune de Nantes.

2- Fixe les enveloppes financières prévisionnelles de ces opérations à 1 470 834 € HT, soit 1 765 000,80 € TTC pour la rénovation des sanitaires et à 653 750 € HT, soit 784 500 € TTC pour l'amélioration de l'accessibilité.

3- Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour chacune de ces opérations.

4- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les marchés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Contrôle de gestion

**31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS**

**EXPOSE**

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**L'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement** est née de la volonté commune de Nantes Métropole, de la CARENE et de la Chambre de Commerce Nantes Saint-Nazaire de mettre en place une structure unique de développement économique et international rassemblant les compétences et savoir-faire pour mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse.

Les principales missions de l'association sont :

- la prospection d'entreprises, d'investisseurs et de talents en France et à l'international,
- l'accueil et/ou l'accompagnement d'entreprises, d'investisseurs et de talents sur le territoire,
- la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles ;
- l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

Les activités de l'Agence s'inscrivent donc dans les politiques publiques de la Métropole visant à développer l'emploi. En 2016, l'agence a proposé un plan de progrès 2016-2017, avec comme objectif de faire de Nantes Saint-Nazaire une Métropole de référence en Europe.

Ce plan d'actions s'adosse aux quatre orientations suivantes :

=> promouvoir la destination Nantes Saint-Nazaire
=> capter des investissements et des talents
=> promouvoir Nantes Saint-Nazaire comme destination de l'événement professionnel
=> garantir la qualité de l'accueil

Sur les 33 actions du plan de progrès 2016-2017, 82 % ont été engagées en 2016, 18 % restent à lancer. Ainsi, 2017 va donner lieu à un renforcement de la démarche de prospection incluant de nouvelles actions (participation à des manifestations dans le numérique et la e-santé, nouvelle forme de prospection digitale, montée en puissance de la prospection au Marché International des Professionnels de l'Immobilier…). Par ailleurs, la mise en œuvre de l'offre de service et des outils (notamment de communication) de l'agence va induire le renforcement de l'animation du réseau des ambassadeurs, le lancement d'une campagne de communication et l'élaboration d'une stratégie presse. En conséquence, il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2017, une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à **2 721 000 €** (cf convention en annexe 1).

**TOURISME**

La SAEML La Folle Journée organise la manifestation musicale « La Folle Journée ». En 2017, la 23ème édition se déroule du 1er au 5 février 2017. Le rayonnement de la Folle Journée est national tant par sa couverture médiatique que la provenance de ses spectateurs. Nantes Métropole conduit, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en matière de tourisme afin d'assurer le rayonnement et l'attractivité du territoire. La Folle Journée s'inscrit donc dans le cadre de cette politique publique menée par Nantes Métropole. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à cette SAEML d'un montant de **500 000 €** au titre de l'édition 2017 de « La Folle Journée ».

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

N7 TV, éditrice de la chaîne TéléNantes, assure des missions de service public dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens conclu avec Nantes Métropole sur la période 2013-2017. L'objet de ce contrat est d'affirmer le concept d'une télévision métropolitaine de qualité ayant pour mission d'informer les habitants, de créer du lien entre eux et avec les différents acteurs du territoire, de développer le sentiment d'appartenance au bassin de vie métropolitain, en plaçant notamment le numérique et l'innovation au cœur du projet éditorial. Cela passe par le développement des partenariats avec les différents producteurs d'informations locales pour plus de coproductions et d'échanges de contenus, de

susciter à terme des rapprochements partenariaux ou capitalistiques avec certains acteurs du territoire pour valoriser le contenu éditorial de la chaîne. La contribution financière proposée au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 360 000 €. Suite au versement du premier acompte de 680 000 € lors du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016, il est proposé de verser le solde restant de **680 000 €** (cf avenant en annexe 2).

**M. Bolo :** « La délibération suivante est la traditionnelle délibération d'attribution de subventions aux tiers, et nous allons y trouver notre subvention de développement à l'agence Nantes-Saint-Nazaire développement, pour 2 721 000 €, ainsi qu'une subvention de 500 000 euros pour la SAEML Folles journées, qui a connu encore cette année un succès tout à fait extraordinaire. Figure également le solde de la délibération contractuellement conclue avec N7TV pour notre télévision locale TéléNantes. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération suivante, Pascal Bolo. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITÉ**

**POUR LA SUBVENTION ATTRIBUÉE À L'AGENCE NANTES ST NAZAIRE DÉVELOPPEMENT : MME JOHANNA ROLLAND, M. GÉRARD ALLARD, M. FRANCKIE TRICHET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

**POUR LA SUBVENTION ATTRIBUÉE À SEAML « LA FOLLE JOURNÉE » : MME AICHA BASSAL, MME RACHEL BOCHER, MME ABBASSIA HAKEM, M. PIERRE-YVES LE BRUN, M. DAVID MARTINEAU, M. ROBIN SALECROIX NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

1- Approuve les attributions de subventions proposées dans l'exposé.

2- Approuve la convention et l'avenant correspondants ci-joints.

- Nantes Saint-Nazaire Développement : 1 convention
- N7TV : 1 avenant

3- Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et l'avenant joints.

Direction des Finances

**32 – TARIFS ET DISPOSITIONS DIVERSES**

**EXPOSE**

Par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil communautaire de Nantes Métropole a reconnu plusieurs équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain.

Pour un certain nombre d'entre eux, il est nécessaire de se prononcer sur des tarifs complémentaires ou gratuités exceptionnelles.

Pour le Planétarium, il est nécessaire de se prononcer sur des tarifs complémentaires liés à un ajout de l'offre boutique :

Livre *L'espace à Très petits pas* : 6,80 € l'unité
Livre *Le ciel à Très petits pas* : 6,80 € l'unité
Livre *L'Espace* : 10 € l'unité
DVD : 19 € l'unité
Stylo : 4 € l'unité

Pour le Musée d'arts, dans le contexte des travaux et au regard de la gêne occasionnée pendant plusieurs années pour les habitants des rues jouxtant le Musée, il est proposé, à l'occasion de sa réouverture en juin prochain, d'accorder une gratuité exceptionnelle pour deux mois aux habitants des rues jouxtant le Musée.

Suite à une erreur matérielle, il convient de confirmer que les tarifs approuvés par délibération N°2016-208 du 16 décembre 2016 concernant certains équipements métropolitains, s'appliquent à compter du 1er janvier 2017.

Délégation de service public des Machines de l'Ile de Nantes – Avenant n° 5

La Société Publique Locale Le Voyage à Nantes assure l'exploitation des Machines de l'Ile de Nantes, à savoir la gestion, l'animation et la commercialisation de cet équipement touristique, en vertu d'un contrat de délégation de service public, conclu le 5 juillet 2010 et dont le terme est fixé au 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 11 du contrat, le délégataire bénéficie de la mise à disposition de divers équipements immobiliers et mobiliers, par Nantes Métropole qui en est propriétaire. Ces biens, nécessaires à l'exploitation du service public délégué sont qualifiés de biens de retour et Nantes Métropole en retrouve la jouissance à l'expiration de la convention. La maquette de l'Arbre aux hérons fait partie de ces biens de retour.

Dans la mesure où elle n'est plus exposée depuis plusieurs mois dans la Galerie des Machines qui renouvelle régulièrement les éléments exposés, elle n'est plus affectée au service public. Il est donc proposé qu'elle soit restituée à Nantes Métropole de manière anticipée, c'est à dire avant la fin du contrat.

Dans ces conditions, il est vous proposé d'approuver :

- un avenant n° 5 au contrat de délégation de service public du 5 juillet 2010 ayant pour objet le retrait de la maquette de l'Arbre aux hérons de l'inventaire des biens mis à disposition du délégataire. En accord avec le Voyage à Nantes, ce retour anticipé à Nantes Métropole se fait à titre gratuit. Ce bien sera imputé au compte 2161 « Œuvres d'Art ».

- le déclassement la maquette de l'Arbre aux hérons. Le déclassement est un acte administratif qui fait perdre à un bien son caractère de dépendance du domaine public, dans la mesure où celui-ci n'est plus affecté à un service public.

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve les ajustements tarifaires du Planétarium

2- Approuve le principe de la gratuité exceptionnelle de deux mois accordée aux riverains du Musée d'arts, à savoir des rues Clémenceau, Gambetta (du 17 au 112), E Delaunay, Stanislas Baudry (du 11 au 15), Labouchère, Dugas Matiffeux, Lorette de la Refoulais, G Luzinais, de la place Sophie de Trébuchet, de l'Oratoire et du Cours J. Dupré

3- Confirme que les tarifs approuvés par délibération N°2016-208 du 16 décembre 2016 concernant le la gestion et l'exploitation du Zenith, de la cité des Congrès, du parc de la Beaujoire, la gestion de l'équipement des Machines de l'Ile, la mise en œuvre de la politique touristique et la location et les services communs destinés aux entreprises accueillies dans les structures d'hébergement comprises dans les périmètres de la délégation de service public relative l'animation du patrimoine économique métropolitain, s'appliquent à compter du 1er janvier 2017.

4- Approuve l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public joint en annexe

5- Prononce le déclassement du domaine public de la maquette l'Arbre aux Hérons ;

6- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

**M. Buquen** présente le dossier suivant :

Direction des services de déplacements

**33 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CHU RELATIVE À L'ADAPTATION TARIFAIRE DES PARCS EN ENCLOS POUR LES USAGERS DU CHU – APPROBATION**

**EXPOSE**

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), situé place Alexis Ricordeau à Nantes, occupe une position centrale dans un environnement de stationnement payant.
Les usagers du CHU sont invités à privilégier l'utilisation des transports en commun, mais, dans certains cas, l'usage de la voiture s'avère indispensable. De par son emplacement, le CHU ne peut satisfaire à la demande de stationnement de toute sa patientèle.

Afin que la réglementation du stationnement payant sur voirie ne pénalise pas l'accès au CHU pour les patients les plus modestes, par convention approuvée par le Conseil Communautaire du 15 juin 2009, une tarification de stationnement adaptée à certains patients du CHU et à leurs accompagnants a été mise en place sur le parc en enclos CHU. Cette mesure s'applique soit dans le cadre d'une consultation de longue durée, soit d'une hospitalisation de jour.

Depuis, par décision en date du 12 juin 2012, pour satisfaire davantage les besoins des usagers de l'hôpital, l'adaptation tarifaire a été étendue à de nouveaux parcs en enclos situés à proximité du CHU, il s'agit des parcs en enclos Hôtel Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2.

Désormais, afin de poursuivre cette adaptation tarifaire, il convient de renouveler la convention avec le CHU pour une durée de 5 ans, dont les modalités restent inchangées. Les tarifs de stationnement applicables dans le cadre de cette convention (gratuité pour les deux premières heures) ont été approuvés lors du Conseil Métropolitain du 17 octobre 2016.

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve la convention avec le CHU ci-jointe relative à l'adaptation tarifaire des parcs en enclos pour les usagers du CHU,

2- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

**Mme Lefranc** présente le dossier suivant :

Département des ressources humaines

**34 - PERSONNEL MÉTROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION**

**EXPOSE**

**I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté dans l'ANNEXE 1.
Les modifications sont les suivantes :

**1.1 <u>Budget principal</u>**

**a. Nouveaux services communs**

29 créations de postes dans le cadre de l'élargissement du périmètre des services communs entre la ville de Nantes et Nantes Métropole. Ces créations donnent lieu à autant de suppressions à la ville de Nantes et font l'objet de compensations financières.

En termes d'affectation, deux de ces créations interviennent à la direction générale sécurité et tranquillité publique pour la mise en place de la "Maison de la tranquillité publique" instituée en service commun entre Nantes Métropole et la ville de Nantes.

Vingt-sept créations intègrent la direction des finances au sein du département finances marchés et performance qui devient dorénavant totalement commun aux deux structures.

**b. Autres évolutions**

- 11 créations de postes afin de répondre aux besoins du service.

- trois au département territoire et proximité pour assurer la conduite d'études et de travaux dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'espace public. En lien avec le cycle d'investissement et afin d'assurer un bon taux d'exécution de la PPI territorialisée, deux postes sont créés pour une durée de 2 ans et le troisième pour une durée de 3 ans.

- deux au département des ressources numériques pour une durée de 3 ans afin de renforcer la capacité à conduire les projets numériques pour répondre aux besoins des politiques publiques.

- une pour une durée de 5 ans dans le cadre de la mise en œuvre du projet H2020 "smart cities" pour lequel Nantes Métropole a obtenu un financement par des fonds européens.

- une à la direction générale déléguée à la cohésion sociale pour une durée d'1 an sur une mission portant sur la transition énergétique.

- une à la direction des finances pour permettre le reclassement d'un agent pour raisons de santé.

- trois postes sont créés en surnombre en l'attente de repositionnement d'agents en situation de reclassement pour raisons de santé. Une création intervient sur le pôle Loire-Chézine et les deux autres concernent le département ressources humaines.

- 4 suppressions de postes en lien avec l'évolution organisationnelle des services et après avis du comité technique du 17 janvier 2017
- 8 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.
- 9 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé,

Il est par ailleurs proposé la suppression d'un emploi de chargé de mission gouvernance économique / réseaux auprès du directeur général du développement économique et de l'attractivité internationale (DGDEAI). En effet, au regard du projet économique du territoire, il a été décidé de développer le volet offre de services aux entreprises et par conséquent d'élargir le champ d'intervention de la DGDEAI. Dans ce contexte, il est proposé de créer un nouvel emploi dont les missions consisteront à piloter la construction et l'animation de l'offre de services aux entreprises en complémentarité de l'animation d'une gouvernance avec les acteurs économiques.

Enfin, pour information en application de l'article 3.1°) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et afin de répondre aux besoins du service liés à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi de média social manager en renfort pour une durée de 12 mois à la Direction générale de l'information et de la relation au citoyen au sein du pôle information transmédia (unité information digitale)

**1.2 <u>Budget annexe de l'eau</u>**

- 1 création de poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information afin de répondre aux obligations réglementaires et dans la perspective de la mise en service de la 1ère tranche de la nouvelle usine.

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent et aux besoins du service. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 1 suppression de poste vacant après avis du comité technique du 17 janvier 2017.

**1.3 <u>Budget annexe assainissement</u>**

- 1 création de poste pour une durée de 3 ans, afin de répondre aux exigences réglementaires en matière d'autosurveillance. Son financement est assuré par une aide de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

- 4 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

## II – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

### 2.1 Mise à disposition de personnel entre Nantes Métropole et le CCAS de la ville de Nantes.

Le transfert de compétences sociales du département de Loire Atlantique à Nantes Métropole a fait l'objet d'une validation lors du conseil métropolitain du 16 décembre 2016.
Afin de mettre en œuvre les organisations liées à ces transferts il est proposé que la directrice du département prévention et solidarités, le-la directeur-trice de l'inclusion sociale et la responsable du pôle logement, hébergement et urgence sociale du Centre Communal d'Action sociale de la Ville de Nantes, soient mis à disposition de Nantes Métropole pour une quotité de leur temps de travail afin d'assurer l'encadrement et le pilotage des missions métropolitaines dont ils assurent la responsabilité.
Ce dossier a fait l'objet d'une présentation au comité technique les 22 novembre 2016 et 17 janvier 2017.
Le projet de convention ci-joint, a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n° 2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics. Il vous est proposé d'en prendre connaissance dans l'ANNEXE 2.

### 2.2 Mise à disposition de personnel entre Nantes Métropole et l'association Nantes Saint-Nazaire Développement.

À la suite d'une étude menée conjointement avec la chambre de commerce et d'industrie, Nantes Métropole a décidé de développer son offre de services, notamment territoriale, aux entreprises. Dans ce contexte, il est envisagé la mise en place d'une plate-forme destinée aux entreprises du territoire. L'ouverture de cette plate-forme est prévue en septembre 2017.
Pour ce faire, Nantes Métropole souhaite mettre à profit l'expertise et l'expérience de l'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement dans ce domaine. Dans ce contexte il est proposé la mise à disposition d'une salariée de Nantes Saint-Nazaire Développement auprès de Nantes Métropole. L'intéressée interviendra en qualité de webmaster éditorial à la direction générale développement et attractivité internationale (DGDEAI).

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation au comité technique le 17 janvier 2017.
Le projet de convention ci-joint, a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n° 2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics. Il vous est proposé d'en prendre connaissance dans l'ANNEXE 3.

## III - REVALORISATION DE LA VALEUR FACIALE DU TITRE RESTAURANT

L'attribution de titres restaurant aux agents titulaires, stagiaires et contractuels et non titulaires permet à ces derniers de bénéficier, en fonction de leur situation, d'un quota maximum de 19 titres par mois, distribués 11 mois sur 12.
Le montant des répartitions fixe la contribution employeur à 60 % du montant total et la part salariale à 40 %.

Après avis du CTP du 09 janvier 2007 et signature du protocole d'accord avec les organisations syndicales du 17 décembre 2007, le Conseil Communautaire a validé, par délibération du 17 décembre 2007, le principe de revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant selon les modalités suivantes :
- la valeur faciale du titre est recalculée au 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix d'octobre « restauration et cafés » selon la formule ci-après :

$$\text{Valeur année N} = \frac{\text{Indice octobre année N}}{\text{Indice octobre 2006}} \times \text{valeur 01/07/2007}$$

- la valeur faciale du titre évolue au 1er janvier de chaque année par tranche de 10 centimes. L'évolution ne peut être négative.

Conformément au protocole d'accord avec les organisations syndicales du 17 décembre 2007, il convient de préciser que la valeur du titre restera inférieure à celle du plafond des cotisations sociales, fixé annuellement par l'URSSAF.
La valeur faciale du titre restaurant est fixée à 8,90 € depuis le 1er janvier 2016. Le montant du plafond des cotisations sociales s'élevant à 5,37 € pour l'année 2017, une revalorisation du titre à 9 € entraînerait un dépassement du plafond et ne peut donc être envisagée.

**IV - DON DE JOURS DE REPOS À UN AGENT, PARENT D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE**

La loi n°2014-459 du 9 mai 2014 prévoit la possibilité pour un agent de donner anonymement et sans contrepartie de quelque nature que ce soit un ou plusieurs jour(s) de repos à un collègue, parent d'un enfant gravement malade. Le décret n°2015-580 du 28 mai 2015 rend applicable le dispositif dans la collectivité,

Le dispositif met en relation 2 personnes, l'une qualifiée de donneur qui doit rester anonyme, l'autre, le bénéficiaire qui peut se faire connaître et doit remplir la condition de personne devant assumer la charge d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.
Le donneur et le bénéficiaire doivent relever du même employeur.

Les jours donnés doivent être des jours entiers, et le don de jour (s) est définitif et sans contrepartie.

Ce dispositif répond à une formalisation tant de la part du bénéficiaire avec une demande écrite accompagnée d'un certificat médical détaillé adressé sous pli confidentiel, que du donneur qui précisera par écrit le nombre de jours de repos qu'il souhaite donner (don au prorata de la quotité temps de travail).

De plus, le décret du 28 mai 2015 donne la possibilité à l'organe délibérant de préciser les modalités d'application et de gestion de ce dispositif.

Après avis du comité technique du 17 janvier 2017, il est convenu que la formalisation tant de la part du donneur que du bénéficiaire s'effectuera à partir d'un formulaire identique aux 3 structures (NM, VDN, CCAS), que sont concernés tous les agents employés par la collectivité. Le donneur et le receveur doivent dépendre du même employeur.
La réception et validation du dossier tant au niveau du donneur que du receveur sera effectuée au niveau de la direction administration des ressources humaines après avis de la médecine préventive professionnelle qui devra attester si les conditions de gravité de la pathologie sont respectées et justifient la demande de don.

La direction administration ressources humaines informera l'agent-demandeur du caractère recevable ou non de son appel au don. En cas de recevabilité, l'appel au don s'effectuera en accord avec l'agent par le biais d'une campagne via les supports de communication mis en place dans la collectivité. Les agents donneurs pourront donner leurs jours de congés au prorata de leur quotité de temps de travail.

| Quotité de travail | Nombre de jours de congés payés | Nombre de jours devant être pris par l'agent | Nombre de jours maximum pouvant faire l'objet d'un don |
|---|---|---|---|
| 100 % | 33 | 20 | 13 |
| 90 % | 30,5 | 18 | 12,5 |
| 80 % | 27,5 | 16 | 11,5 |
| 70 % | 24 | 14 | 10 |
| 60 % | 21 | 12 | 9 |
| 50 % | 17,5 | 10 | 7,5 |

En revanche, les jours de RTT, récupération, repos cadres, CET peuvent être donnés en partie ou en totalité, sans limitation.

Les jours, objet du don, qui n'auront pu être tous pris par le bénéficiaire à l'issue de l'année civile seront restitués à l'employeur.

**LE CONSEIL DELIBÈRE ET,**
**PAR 65 VOIX POUR ET 28 ABSTENTIONS**

1- Approuve l'adaptation du tableau des effectifs (ANNEXE 1),

2- Approuve le recours au recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité,

3- Approuve la convention de mise à disposition de personnel entre Nantes Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nantes (ANNEXE 2)

4- Approuve et autorise la signature de la convention de mise à disposition de personnel entre Nantes Métropole et l'association Nantes Saint-Nazaire Développement (ANNEXE 3),

5- Approuve les précisions apportées au mécanisme de revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant,

6- Approuve l'application des dispositions de la loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 et les modalités de gestion du dispositif proposé de don de jours de repos à un agent, parent d'un enfant gravement malade

7- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

8- Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Bolo** présente le dossier suivant :

Direction générale du secrétariat général

**35 - LES MACHINES DE L'ILE ET LE VOYAGE À NANTES – CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION**

**EXPOSE**

Conformément à l'article L.2121-22-1 du code général des collectivités territoriales, et à l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Métropolitain, des missions d'information et d'évaluation chargées de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt métropolitain ou de procéder à l'évaluation d'un service public métropolitain peuvent être créées par délibération du Conseil.

Par courrier reçu le 30 janvier 2017, 17 conseillers métropolitains membres du groupe de l'Union du Centre et de la Droite, ont formulé une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation concernant les Machines de l'Ile et plus globalement le Voyage à Nantes.

Il est proposé d'y faire droit en créant une mission composée de 15 conseillers métropolitains, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. Sa durée sera de 6 mois à compter de l'approbation de la présente délibération. Son rapport sera remis à la Présidente de Nantes Métropole dans le mois qui suit cette échéance. Il sera communiqué aux conseillers métropolitains et aux directeurs généraux des services des communes, 15 jours au moins avant la plus proche séance du Conseil, au cours de laquelle les participants à cette mission pourront être entendus.

**M. Bolo :** « Madame la Présidente, conformément à l'article L. 2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 44 de notre règlement intérieur, des missions d'information et d'évaluation chargées de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt métropolitain ou de procéder à l'évaluation d'un service public peuvent être créées par délibération du Conseil.

Or, il apparait que 17 conseillers métropolitains membres du Groupe de l'union du centre et de la droite ont formulé une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation concernant les Machines de l'île, et plus globalement le Voyage à Nantes.

Naturellement, rien ne nous oblige à y répondre favorablement, et pourtant, nous vous proposons d'y faire droit. Je le rappelle parce qu'autrement on croit que c'est automatique. Non, ce n'est pas automatique, c'est un groupe de la minorité qui le demande et nous proposons d'y faire droit en créant une mission qui sera composée de 15 conseillers métropolitains, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle de cette assemblée. Sa durée, conformément à la loi, sera de six mois à compter de l'approbation de la présente délibération, et son rapport sera remis à la Présidente de Nantes Métropole dans le mois qui suivra cette échéance.

Donc il sera évidemment transmis et communiqué aux conseillers métropolitains et aux directeurs généraux des services des communes, 15 jours au moins avant la plus proche séance du Conseil.
Je précise tout cela qui est écrit dans la délibération, parce que ces missions sont effectivement encadrées de manière assez stricte par la loi et qu'il convient de respecter toute cette procédure, et que chacun en soit parfaitement informé.

Évidemment, au cours de cette mission les participants à cette mission pourront être entendus par les différents protagonistes à la fois du Voyage à Nantes et des Machines de l'île. Je vois que le Président Roussel se délecte à l'avance à l'idée de recevoir cette mission d'information et d'évaluation. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland :** « Je voudrais remercier le Sieur Bolo. Nous, manants de la minorité, vous remercions, Monseigneur, de bien vouloir faire droit à notre demande.

Plus sérieusement, juste une question sur la composition de cette mission d'information et d'évaluation, qui d'ailleurs est parfaitement logique et qui se passe dans l'ensemble des collectivités. Je ne vois pas où pourrait être le loup, mais je me dis qu'être en même temps administrateur du Voyage à Nantes et évaluateur de la mission qui consiste à regarder comment cela se passe, c'est peut-être un peu compliqué.

J'ai cru voir qu'il y avait deux administrateurs dans cette composition de groupe. Je me pose la question de la pertinence. »

**M^me^ la Présidente :** « Deux mots. D'un point de vue juridique, cela ne présente aucune difficulté, cela a été vérifié par les services juridiques de la Métropole, je les remercie d'ailleurs de leur acuité sur ce sujet.

Cette proposition a été faite tout simplement pour des questions d'efficacité de la mission, parce que l'objectif de cette mission, et Pascal Bolo a raison de rappeler l'engagement de transparence qui est le nôtre en la mettant en place, c'est bien de pouvoir donner tous les éléments.

Je crois que nous pouvons être les uns et les autres d'autant plus sereins sur cette question qu'il me semble que la minorité comme la majorité a proposé des noms de membres qui siègent au Conseil d'administration.

À partir de ce moment-là, sauf s'il y avait une unanimité dans cette assemblée pour demander que les noms de la minorité concernés soient retirés et que les noms de la majorité concernés soient retirés, je pose la question à notre assemblée, mais je propose que nous validions la composition telle qu'elle a été proposée en mission d'information.

L'objectif est vraiment l'efficacité. Nous avons eu l'occasion de l'expérimenter à la Ville de Nantes. Je le dis quand même au passage : ce type de mission demande une vraie charge de travail pour les services qui nous accompagnent, et l'on veut que cette mission soit utile, qu'elle soit efficace, qu'elle permette de donner à voir des éléments d'éclairage légitimement demandés. Cela semble tout simplement un gage d'efficacité.

Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Délibération 36, Michèle Gressus. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Décide la création d'une mission d'information et d'évaluation des Machines de l'Ile et du Voyage à Nantes,

2- Désigne 15 Conseillers Métropolitains, membres de cette mission :

- Pascal BOLO
- Fabrice ROUSSEL
- Bertrand AFFILE
- David MARTINEAU
- André SOBCZAK
- Charlotte PREVOT
- Dominique LEBERRE
- Pierre-Yves LE BRUN
- Catherine CHOQUET
- Katell FAVENNEC
- Hugues HIERNARD
- François VOUZELLAUD
- Blandine KRYSMANN
- Sandra IMPERIALE
- Jean-Guy ALIX

3- Autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Gressus** présente les dossiers suivants :

Département B.A.T.I.

**36 – BOUAYE – POLE DE PROXIMITÉ SUD-OUEST – CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE – CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**EXPOSE**

Par délibération du 26 février 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de la construction du centre technique Pôle sud-ouest sur la commune de Bouaye. Il a également approuvé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le calendrier de réalisation prévoit une livraison de l'équipement pour mi-2019.

Le jury de concours a sélectionné les 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir pour la conception et la réalisation de l'équipement et a émis un avis sur les 3 projets présentés. Ainsi, les groupements décrits ci-dessous ont remis leurs esquisses qui ont été jugées, de manière anonyme, le 15 décembre 2016 :

- Groupement dont DLW Architectes est mandataire
- Groupement dont Déesse 23 Architectures est mandataire
- Groupement dont L'atelier Belenfant et Daubas est mandataire

Ces projets ont été analysés par le jury sur la base de 4 critères, à savoir :

➢ Qualité architecturale du projet et insertion dans le site
➢ Respect du programme fonctionnel (surfaces / organisation)
➢ Qualité technique et environnementale du projet par rapport au programme
➢ Adéquation du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle du maître d'ouvrage

À l'issue de son examen, le jury a formulé un avis motivé sur chaque projet et procédé au classement suivant par ordre décroissant :

➔ Projet de l'équipe DLW Architectes (mandataire) (22 points)
➔ Projet de l'équipe Déesse 23 Architectures (mandataire)(18 points)
➔ Projet de l'équipe L'atelier Belenfant et Daubas (mandataire) (8 points)

Conformément à l'article 88-IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'avis du jury, l'absence de question du jury sur les projets ainsi que l'analyse des offres financières ont été pris en compte pour désigner les lauréats du concours. En effet, compte tenu de l'intérêt généré par deux projets et leur proximité en termes de réponses à nos attentes, avec cependant des partis pris différents, il a été jugé opportun et judicieux de retenir deux lauréats comme le permet la réglementation.
Il s'agit des équipes de DLW Architectes et Déesse 23 Architectures. En application de l'article 30-6 du même Décret, les négociations ont été entamées avec les deux équipes de maîtrise d'œuvre lauréates.

Ces négociations ont permis d'affiner la réponse architecturale, technique et financière du projet au programme. Des précisions ont été ainsi obtenues :

- pour DLW :
  ➢ sur la possibilité de positionner à l'étage les vestiaires pour rendre plus fonctionnelle l'organisation du pôle Administration / Vestiaires, la réponse n'a été que partielle.
  ➢ sur la possibilité de revoir l'organisation des voies de desserte en impasse des Ateliers / Remisages, la réponse n'a été que partielle.
  ➢ Les autres réponses apportées répondent au besoin du maître d'ouvrage

- pour DEESSE 23 :
  ➢ les réponses apportées sont pertinentes tant sur l'organisation des locaux que sur la largeur des voies et les adaptations nécessaires au bon fonctionnement sécuritaire de la zone d'exploitation.

Après cette négociation, il est proposé au Conseil métropolitain de retenir le projet présenté par le groupement DEESSE 23.

Après négociation sur la base de l'offre constatée à l'ouverture des plis, le contrat de maîtrise d'œuvre à conclure avec l'équipe précitée s'établit pour le forfait de base, hors mission complémentaire et tranche conditionnelle, sur un taux arrondi à 10,65 % de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Il vous est donc proposé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique Pôle sud-ouest sur la commune de Bouaye, sur les bases suivantes :
  ➢ le forfait de rémunération global comprenant la tranche ferme et la tranche conditionnelle (compris indemnités de concours) est fixé à 304 964,04 € HT, valeur novembre 2016 ;
  ➢ la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est fixée à 2 374 000 € HT, valeur octobre 2016 ;
  ➢ le calendrier de réalisation prévoit une livraison de l'équipement pour mi-2019.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°039 et libellée Patrimoine Immobilier, opération 2014 - N°3461, libellée Centre technique Bouaye – Pôle sud-ouest.

**M^me^ Gressus :** « Dernières délibérations, ce sont des délibérations que j'ai présentées à la toute petite commission Affaires générales, puisque nous étions très peu nombreux in fine. Quand on s'inscrit et que l'on demande à participer à certaines commissions, il faut vraiment y venir, même si cela demande une charge de travail : c'est intéressant et l'on y débat.»

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 38, Michèle Gressus. »

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre de la construction du centre technique Pôle sud-ouest sur la commune de Bouaye à DEESSE 23, mandataire, pour un montant total de rémunération du maître d'œuvre toutes tranches confondues de 304 964,04 € HT soit 365 956,85 € TTC.

2- Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département du B.A.T.I

**37 – NANTES – CENTRE TECHNIQUE DE LA JANVRAIE DU PÔLE NANTES OUEST – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE**

**EXPOSE**

Par délibération du 05 juillet 2013, le bureau communautaire a approuvé le programme du centre technique de la Janvraie, pour une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 3 244 147 € HT, soit 3 880 000 € TTC.

Le projet a déjà donné lieu à une consultation qui a été déclarée sans suite en raison du réajustement du contenu de cette opération.

Aujourd'hui, il est proposé de scinder la réalisation du programme d'extension en 2 phases. La première permettra d'accueillir les agents actuellement basés à la cale de Crucy ainsi que l'antenne décentralisée du PMA sur ce secteur ouest à partir de 2018 (réalisation des locaux de vie, magasins, ateliers et des cases pour le stockage des matériaux et sel routier).

La seconde phase permettra de regrouper sur le site l'ensemble des activités, en particulier le stationnement et remisage des véhicules en 2020.

Pour des raisons de conservation du sel et de pollution environnementale, il convient de lancer au plus vite, la consultation portant sur la réalisation des cases pour le stockage des matériaux et sel routier afin d'être opérationnel pour la prochaine saison hivernale 2017-2018.
La consultation relative à la réalisation des locaux de vie, magasins et ateliers fera l'objet d'une prochaine délibération.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par l'agence AURA qui a remis son projet.

La consultation comprend 2 lots distincts.

Le montant de ces travaux est estimé à 295 000 € HT, soit 354 000 € TTC.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement de cette consultation en procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 39 libellée « Patrimoine Immobilier » opération 2010 n° 3218 libellée « Centre technique Janvraie ».

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des cases pour le stockage des matériaux et sel routier.

2- Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer et signer les marchés et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction de l'Immobilier

**38 – NANTES – PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DU BÂTIMENT MUSÉE D'ARTS – SIGNATURE DU MARCHE SUBSÉQUENT**

**EXPOSE**

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Métropolitain a lancé un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires, pour le gardiennage et la surveillance d'immeubles et de sites de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, dans le cadre du groupement de commandes constitué par ces deux collectivités. À l'issue de cette consultation, six opérateurs économiques ont été sélectionnés.

Pour le bâtiment Musée d'Arts, il s'agit d'assurer une prestation de surveillance et de gardiennage et de confier celle-ci à des agents de sécurité professionnels et qualifiés, afin de garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens dans cet établissement recevant du public. Cette prestation se décompose selon deux phases : une période provisoire, transitoire de remise en service du Musée (de mars à juin 2017 avec mise en place des scénographies, installation des œuvres d'arts…) et une période régulière, à compter de l'ouverture au public du Musée.

L'estimation de cette prestation pour l'ensemble des deux phases s'élève à 5 245 844,00 € HT soit 6 320 192,85 € TTC (taxe CNAPS et TVA incluses) sur la durée totale du marché.

À cet effet, pour répondre à ce besoin et conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, Nantes Métropole a lancé une consultation en date du 09 décembre 2016, auprès des six titulaires de l'accord-cadre, pour la conclusion d'un marché subséquent relatif à des missions de surveillance et de gardiennage spécifiques à ce nouveau bâtiment métropolitain.

Ce marché comprend une partie globale et forfaitaire pour chaque phase et une partie à bons de commande à prix unitaires pour les prestations ponctuelles. Le marché subséquent sera conclu pour une durée s'étendant du 25 février 2017 ou à compter de sa date de notification si elle est postérieure, jusqu'au 31 octobre 2018, reconductible 2 fois par période d'une année, à compter de sa date de notification.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 26 janvier 2017 a attribué le marché subséquent à la société LYNX ASSISTANCE pour un montant annuel de 1 388 945,72 € HT, soit 1 673 401,80 € TTC (Taxe CNAPS et TVA incluses).

Il vous est proposé d'autoriser la signature de ce marché, d'une durée de 2 ans et 20 mois, avec la société LYNX ASSISTANCE.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2017 chapitre 011, opération N°3015 et libellé Prestations de services divers et gardiennage.

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Approuve la conclusion d'un marché subséquent relatif aux prestations de surveillance et de gardiennage d'immeubles et de sites, concernant le Musée d'Arts pour un montant annuel de 1 388 945,72 € HT, soit 1 673 401,80 € TTC (Taxe CNAPS et TVA incluses) ;

2- Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction de l'Immobilier

**39 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE BÂTIMENTS À VOCATION ADMINISTRATIVE OU AUTRE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE NANTES, CCAS ET NANTES MÉTROPOLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE**

**EXPOSE**

L'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments à vocation administrative ou autre arrivera à échéance au 31 octobre 2017. Ainsi, la Ville de Nantes, le CCAS et Nantes Métropole souhaitent sélectionner, à nouveau, dans le cadre du groupement de commandes créé par délibération du Bureau communautaire du 19 novembre 2010, plusieurs opérateurs économiques en vue d'assurer les prestations de nettoyage de bâtiments à vocation administrative ou autre pour chacun des membres du groupement, avec l'objectif de rationaliser les coûts de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de prestations.

Cette sélection se fera sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires. Pour cette procédure la Ville de Nantes sera le coordonnateur du groupement.

L'accord-cadre fixe des objectifs en matière de développement durable, comporte des conditions d'exécution notamment en matière de responsabilité sociétale des entreprises. De plus, comme dans les 2 accords-cadres précédents, les marchés subséquents continueront de prendre en compte des dispositifs contractuels permettant de promouvoir l'insertion professionnelle de personnes en difficulté, l'exécution des prestations de nettoyage en journée et l'utilisation de produits éco-labellisés.

Pour répondre à ce besoin et conformément aux articles 25, 66 à 68 et 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre.

L'accord-cadre sera valable 2 ans, reconductible 1 fois, à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre ne comprendra ni montant minimum, ni montant maximum.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits de fonctionnement des budgets de chacun des membres.

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ**

1- Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires, sans minimum ni maximum, pour le nettoyage des bâtiments à vocation administrative ou autre, pour le compte des membres du groupement Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole.

2- Autorise le représentant du coordonnateur Ville de Nantes à signer l'accord-cadre correspondant.

3- Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## VŒU RELATIF À LA PRÉSENCE POSTALE SUR LA MÉTROPOLE NANTAISE

## EXPOSE

Dans l'agglomération nantaise, La Poste entend fermer une dizaine de bureaux de poste (entre 9 et 14) qui seraient remplacés par des relais installés chez les commerçants.

Ainsi, l'entreprise répond à des logiques financières, alors même que la présence du service public postal sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les quartiers populaires s'avère essentielle pour réduire les inégalités sociales et territoriales. Si la Poste doit en effet s'adapter aux nouveaux usages, cela ne peut se faire aux dépens des missions de service public qu'elle remplit.

Au niveau national, depuis 2012, la Poste a supprimé plus de 19 000 emplois alors même que depuis 2013, le groupe a bénéficié de 300 à 350 millions d'euro de CICE par an.

Considérant que la fermeture de ces bureaux affaiblirait la qualité et la présence d'un service public important pour tous les habitants, le conseil métropolitain de Nantes Métropole demande que la direction de Loire-Atlantique Vendée de La Poste reconsidère sa position de restriction de service, entende les inquiétudes exprimées par ses salariés, les usagers et les élus locaux, et entre en discussion avec la Métropole pour le maintien d'un service public de qualité.

**M^me^ la Présidente :** « Chers collègues, conformément à notre règlement intérieur, une proposition de vœu a été déposée. Elle a été examinée ce matin. Je donne donc la parole à Mireille Pernot pour la présentation de ce vœu. »

**M^me^ Pernot :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, ce vœu fait suite à des annonces faites par la direction de La Poste, parce que dans l'agglomération nantaise elle entend fermer une dizaine de bureaux, entre 9 et 14, et cela concerne plusieurs communes de notre Métropole, des bureaux qui seraient remplacés par des relais installés chez les commerçants.

Ainsi, l'entreprise répond à des logiques financières alors même que la présence du service public postal sur l'ensemble de notre territoire et en particulier dans les quartiers populaires, s'avère essentielle pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

Si La Poste doit en effet s'adapter aux nouveaux usages, cela ne peut se faire aux dépens des missions de service public qu'elle remplit. Au niveau national, depuis 2012, La Poste a supprimé plus de 19 000 emplois, alors même que depuis 2013, le groupe a bénéficié de 300 à 350 millions d'euros de CICE par an.

Considérant que la fermeture de ses bureaux affaiblirait la qualité et la présence d'un service public important pour tous les habitants, nous vous proposons de décider ensemble de demander que la direction de Loire-Atlantique Vendée de La Poste reconsidère sa position de restriction de service, entende les inquiétudes exprimées par ses salariés, les usagers et les élus locaux, et entre en discussion avec la Métropole pour le maintien d'un service public de qualité. Je vous propose donc, chers collègues, d'adopter ce vœu. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland :** « Merci Madame la Présidente. Le vœu que le groupe majoritaire porte aujourd'hui et qui est issu du projet déposé par le Groupe communiste sur la politique de La Poste m'interpelle à plusieurs titres, d'abord sur la forme et ensuite sur le fond.

Sur la forme tout d'abord, j'aurais juste une interrogation sur la manière dont on formule les vœux, encore une fois. Nous avons eu la dernière mouture de ce vœu il y a environ 10 minutes sur nos tables pour un sujet qui bien évidemment… On ne le découvre pas et on ne découvre pas la situation du service public, je pense que l'on aurait sans doute pu un peu anticiper.

Quant au vœu tel qu'il est formulé, si nous sommes bien sûr tous ici attachés à la qualité et à la défense du service public, nous sommes tout autant attachés à la satisfaction des besoins de nos populations et nous n'avons pas, je le dis, la même vision de ce que doit être le service public. Votre vision de ce vœu

semble figée dans un autre temps, arc-boutée sur un service public qui ne peut plus répondre de la même façon parce que nos concitoyens ne consomment plus le service public de la même manière.

D'ailleurs, si les bureaux de Poste étaient pleins et fréquentés, nous n'aurions même pas ces discussions et La Poste n'envisagerait pas la fermeture de certains bureaux ou le réaménagement de certains services. Nous sommes au XXI$^{e}$ siècle, et qu'on le veuille ou pas les services attendus par les usagers ne sont plus les mêmes. La première évidence, s'il fallait une preuve, tient bien sûr à la diminution spectaculaire du nombre de courriers traités et distribués par La Poste. Internet et les réseaux sociaux en sont sans doute une des premières causes.

De même, de plus en plus d'opérations et même de services faits autrefois au guichet s'effectuent aujourd'hui de manière dématérialisée là aussi. Notre vision diverge de la vôtre dans la mesure où, si encore une fois nous défendons un service public de qualité, il se doit d'être innovant sur la forme et performant sur le fond. Il s'agit d'un service public qui sait s'adapter aux évolutions des besoins des habitants, qui part des besoins des usagers et qui colle à la réalité économique, et pas l'inverse.

Il ne s'agit donc pas de se contenter d'une sorte de rappel à l'ordre de La Poste, de ce vœu qui là serait réellement un vœu pieux, aussi suranné ou désuet qu'illusoire. Nous préférons quant à nous, élus vertaliens, être vigilants au quotidien, sur le terrain, en écoutant la réalité des attentes de nos concitoyens, en dialoguant dans le cas présent avec La Poste. Je crois que d'ailleurs, les discussions ont aussi été entamées avec la Métropole, contrairement à ce qui est dit dans le vœu.

Nous essayons d'influer pour trouver des solutions créatives et adaptées aux besoins de nos concitoyens, permettant de préserver la vie économique et sociale de nos communes. Pour ces diverses raisons et pour faire court, Madame la Présidente, nous élus de Vertou, nous n'approuvons pas ce vœu qui certes soulève de vraies questions, mais qui n'apporte aucune réponse. »

**M$^{me}$ la Présidente :** « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

**M. Lemasson :** « Merci Madame la Présidente. Je suis à peine surpris par les propos de Rodolphe Amailland, mais un peu surpris malgré tout quant au sujet sur le fond. D'abord parce que Rodolphe Amailland, comme les 22 autres maires de l'agglomération nantaise, a reçu en direct (22 parce que j'en fais partie aussi, je ne me compte pas, merci) la proposition de motion adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu en décembre, et sur cette base effectivement, Rodolphe Amailland a raison, il y a un groupe de travail qui s'est mis en route, en chantier, et qui d'ailleurs s'est réuni cette semaine.

Je voulais malgré tout remercier nos collègues qui ont proposé ce vœu, même si dans la formulation il y a peut-être à redire, néanmoins je voudrais rappeler que les missions de service public, elle doit les remplir aussi au travers des obligations juridiques qui s'imposent à La Poste au titre des quatre missions de service public qui lui incombent, et notamment celle liée à l'aménagement du territoire, en termes d'accessibilité et d'adaptabilité, du fait de la loi 90-568 de juillet 1999, et de celle du 4 février 1995. Et encore plus au contrat de présence territoriale signé le 16 janvier 2014 entre l'État, l'Association des maires de France et La Poste.

En vertu de ces dispositions, La Poste a pour obligation d'assurer un service public de qualité, de proximité, et promouvant l'égalité des services sur les territoires avec l'objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Ce n'est pas en fermant des bureaux de Poste, ce n'est pas en réduisant les heures d'ouverture des bureaux de Poste qu'elle répond à ces objectifs.

Et bien évidemment, en réduisant les heures d'ouverture de La Poste, le nombre de clients diminue de manière certaine. Si on ferme, il n'y a plus de clients, on est bien d'accord. Ce qui est proposé et ce qui est demandé, c'est d'abord que la direction régionale de La Poste, plutôt que de faire du lobbying par voie de presse, écoute les élus des communes pour trouver des solutions adaptées à chacun des territoires. Il est nécessaire que nos centralités préservent un service public digne de ce nom.

Je ne cache pas qu'à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu par ailleurs il y a d'autres pressions. Si on pouvait éviter de les cumuler, ce serait bien. Donc, il faut travailler sur une coconstruction des solutions. Il y a sans doute des solutions diversifiées, sur nos différents territoires.

Donc, innover, Monsieur Amailland, oui. Supprimer, non, en ce qui me concerne. »

**M$^{me}$ la Présidente :** « Merci. Madame Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Merci Madame la Présidente. Nous sommes, comme cela a été dit par Rodolphe Amailland, tous attachés au service public et à sa dimension de proximité. Pour autant, je crois que nous ne pouvons pas faire comme si les usages, les habitudes et les besoins de nos concitoyens n'avaient pas évolués ces dernières années et comme si La Poste n'avait pas de son côté à s'adapter à ces nouveaux usages.

Je voudrais simplement mentionner un chiffre, c'est le fait que la fréquentation des bureaux de Poste sur la Métropole nantaise sur la seule année 2016 a chuté de 27 %. Évidemment, nous partageons la nécessité de réfléchir à de nouvelles solutions concertées entre La Poste et notre Métropole, mais nous ne rejoignons pas l'esprit de ce vœu qui vise plutôt à figer les choses, alors que le monde bouge autour de nous. Pour cette raison, nous ne voterons pas en faveur de ce vœu. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Salecroix. »

**M. Salecroix :** « Madame la Présidente, chers collègues, comme nous le savons, La Poste assure une mission cruciale de service public, cela a été répété par un certain nombre de mes collègues, une mission de service public qui doit répondre à la satisfaction des besoins des populations et à l'intérêt général. La Poste est notre patrimoine commun. Ces agents et salariés, dans des conditions souvent difficiles, concourent à cette mission de service public avec une accessibilité des bureaux si précieuse pour bon nombre d'habitants de la Métropole grâce à son maillage de proximité. Le directeur du réseau La Poste Loire-Atlantique Vendée expliquait récemment vouloir qu'une page se tourne en déclarant, je cite : *"Nous sommes dans une Poste des années 80. L'objectif, c'est d'être dans une Poste des années 2020."*

Avec ce langage propre à la novlangue libérale, la direction ne parle pas de fermeture, mais de transformation. Pourtant, la réalité est limpide. Dans les deux années à venir, plusieurs bureaux tels que nous les connaissons fermeront si rien n'est fait. 14 d'entre eux seraient remplacés par des relais installés chez les commerçants. La Poste souhaite ainsi sélectionner des commerçants pour y déménager ses services de base, automates pour affranchir, déposer ou retirer des colis ou recommandés.

Ce souhait d'évolution proposé par la direction de La Poste fait écho à la signature du nouveau contrat de présence postale territoriale qui contribue à accélérer la disparition des bureaux de Poste. Ce nouveau contrat signé le 11 janvier dernier entre La Poste, l'État et l'Association des maires de France comporte de nombreuses évolutions.

Si La Poste met en avant les 4 millions d'euros supplémentaires posés sur la table par le Gouvernement pour alimenter le fonds de péréquation, cet argent devrait servir à accélérer la disparition des bureaux de Poste de plein exercice et promouvoir la création d'agences postales communales ou de relais Poste commerçants. Une partie des fonds serait aussi consacrée à l'ouverture de 500 Maisons de service public regroupant des activités postales et d'autres administrations.

Nous ne pouvons que nous inquiéter que des activités postales s'installent par exemple dans une moyenne ou grande surface, comme la direction de La Poste l'a souhaité dans d'autres territoires. Ces évolutions participent à la confusion entre mission de service public et activité commerciale, et à remettre en question l'accès égal de chacune et chacun au service public postal et bancaire, mais aussi à un personnel formé et assermenté.

Qui plus est, avec ce nouveau contrat, l'accord du maire est consultatif pour toute transformation de bureau de Poste en agence postale communale ou intercommunale ou en relais de Poste chez un commerçant à l'exception des DOM, des communes rurales des quartiers prioritaires en politique de la ville. Quid dans ces cas de la prise en compte de l'avis des élus locaux, l'avis du maire étant seulement consultatif ?

Nous réaffirmons que le développement de la dématérialisation ne peut être un prétexte au détricotage de la présence de bureaux de Poste de plein exercice, alors que la qualité de service se dégrade et que le groupe, comme nous l'avons rappelé, a supprimé en 2015 plus de 7 000 postes, recevant en parallèle 300 millions d'euros de CICE.

Plus que jamais, la mobilisation conjointe des salariées, organisations syndicales, élus locaux et usagers, sera nécessaire pour garantir l'avenir du service public postal sur le territoire. Réaffirmons ensemble, par l'adoption de ce vœu, notre engagement à défendre la présence de La Poste dans nos communes, et

plus largement à défendre l'avenir des services publics sur le territoire de la Métropole. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Ramin. »

**M. Ramin :** « Juste pour compléter quelques propos qui ont été tenus : la Métropole bouge, la Métropole se transforme, et les services publics qui accompagnent ce développement n'ont pas le droit de se transformer ? Les habitudes et les besoins de nos concitoyens changent. Effectivement, ils ont besoin d'avoir des livraisons de colis ou de courriers de manière tardive, nouveau service que propose La Poste.

Juste pour donner quelques chiffres, en décembre 2016, 275 000 colis ont été livrés par La Poste, dont 10 000 dans le nouveau service qui a été développé à Nantes, les pick-up stations. Il y en a un juste à côté d'ici et l'autre à la gare de Nantes. Autre élément important : 52 000 colis ont été livrés après 19 heures au domicile des particuliers, service que le bureau aujourd'hui, dans sa configuration actuelle, est bien sûr incapable de tenir.

Oui, La Poste se transforme effectivement pour répondre aux usages et aux besoins de nos habitants. La dématérialisation, les achats dématérialisés sur le Web, les modes d'usage et de consommation complètement différents : oui, il y a nécessité pour La Poste de se transformer.

En revanche, vous l'avez cité, le nouveau contrat de présence postale garde le fait que La Poste maintiendra ses 17 000 points de contact. Il n'y a pas de fermeture, il y a une transformation, là où effectivement les besoins sont nécessaires. C'est important.

Sur Nantes, on peut donner des éléments puisqu'il y a effectivement des transformations en cours, que ce soit à Rezé, à Saint-Sébastien, à Orvault, à La Chapelle – il y en a qui vont arriver aussi sur Nantes à Saint-Donatien. Je rappelle que La Poste a investi entre 2014 et 2016 plus de 2,6 millions d'euros dans la rénovation et dans cette transformation, et que près de 2 millions sont prévus pour l'année 2017, toujours à Nantes, aux Sorinières, à Sautron ou à Bouguenais.

Alors oui, accompagner la transformation et le développement de notre cité est important pour une entreprise telle que La Poste. Vous l'avez compris, Madame la Présidente, chers collègues, le vœu qui nous est présenté est à des années-lumière de ce que doit être La Poste de demain : non plus une Poste des années 80, mais une Poste au service de ses habitants, des collectivités territoriales et du développement de notre Métropole. Le voter serait totalement irresponsable. C'est pourquoi nous ne le voterons pas. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Joël Guerriau. »

**M. Guerriau :** « Merci Madame la Présidente de me donner la parole. Tout d'abord, nous tenons à rappeler tout notre attachement à La Poste parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. Elle répond à un besoin essentiel de proximité humaine qu'il faut maintenir et adapter. L'avenir de La Poste comme celui de l'ensemble de notre société, comme l'ont dit nos collègues, passe par des évolutions régulières. Ainsi, faut-il considérer que La Poste doit rester figée en zone urbaine comme si son environnement économique et social et le nôtre n'étaient pas bousculés, notamment par les changements de comportement de nos concitoyens et les changements de mode de vie ?

Par exemple, l'activité historique du courrier est en chute constante et les besoins de nos concitoyens évoluent. Ainsi, l'évolution des services postaux et sans doute elle aussi inévitable. C'est ce à quoi il faut être tout particulièrement attentif et qu'il faut absolument avoir comme objectif : la préservation et le développement d'un service public de qualité, cela a été dit, en partenariat avec les collectivités locales et l'État, et là nous approuvons bien évidemment cette volonté manifestée dans ce vœu de rapprochement et de discussions entre nous et avec La Poste.

La Poste va aussi avoir à bien accompagner, en matière de formation professionnelle et de management, ses personnels, et savoir être à leur écoute face au changement. Cela aussi c'est un élément que nous aurions pu mettre dans le vœu, cette volonté de faire en sorte que le personnel soit associé à ces mutations, et ne pas reculer parce que finalement ces évolutions sont inéluctables.

Aujourd'hui, la révolution du numérique notamment entraîne des changements dans les missions de La Poste, mais pour autant elle demeure, en particulier en milieu rural, l'un des derniers services publics avec les mairies à être présents sur tout le territoire français.

Ainsi, dans de nombreux endroits, de nouvelles formes de mutualisation de locaux et de services se développent. Il faut bien entendu être très attentifs à la qualité des services dans les points de contact, donc très vigilants sur les horaires d'ouverture de ceux-ci.

J'ai entendu Monsieur le maire de Saint-Aignan évoquer que là, justement, cela posait un problème. Sachez que lorsqu'on ouvre des points relais, les relais sont ouverts en fonction de l'ouverture des commerces et finalement cela ouvre peut-être des plages d'ouverture plus importantes, et cela peut permettre de préserver des commerces de proximité. J'ai eu le cas à Saint-Sébastien, nous avons eu un relais de Poste dans un quartier, cela a permis à ce commerce de se maintenir et surtout de retrouver une forme de dynamisme par ce partenariat avec La Poste. On peut considérer aussi que les relais ont un avantage qu'il ne faut pas ignorer.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'AMF a validé le 8 décembre dernier le contrat de présence postale pour la période 2017-2019. André Laignel, qui est le premier vice-président, qui est d'ailleurs membre du Parti socialiste et qui est délégué de l'AMF, a beaucoup participé à cette négociation, et lui dit que l'essentiel a donc été préservé, si je m'en tiens aux discours de ce premier vice-président.

Aussi, ce vœu ne semble pas prendre en compte tous ces changements liés aux évolutions sociétales et techniques ni le fait que le contrat de présence postale a bien été validé le 8 décembre dernier.
Voilà donc les questions qui nous amènent aujourd'hui à nous interroger, tout en répétant notre attachement à La Poste et aussi bien sûr au travail des postiers, et notre volonté que cela se crée, que l'évolution se fasse dans un dialogue avec l'ensemble des municipalités et de la Métropole en particulier, comme cela a été dit dans notre discussion de ce matin. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Juste quelques mots pour rappeler que nous avons fait une réunion des Présidents des groupes politiques ce matin à 8 heures 15, avant ce Conseil métropolitain, suite au dépôt de ce vœu, avec l'objectif de trouver un large rassemblement sur ce vœu, parce que je crois que c'est l'intérêt des uns et des autres.

Je voudrais dire que ce matin, ce qui a été porté notamment par Madame Garnier et Monsieur Guerriau, c'était le fait de s'adapter aux nouveaux usages et le fait aussi que La Poste puisse entrer en contact avec la Métropole pour traiter des sujets.

Aujourd'hui, dans le vœu que vous avez, on a mis cela. On n'est pas forcément d'accord sur la formulation, mais ces intentions sont présentes. Je regrette que cela ne permette pas un vote le plus large possible parce que vous le savez, quand nous sommes confrontés à La Poste, mais à d'autres services, à d'autres institutions, en tant que maires, nous sommes bien seuls. Les logiques qui s'imposent à nous sont parfois terribles, ne sont pas comprises par nos populations et nous sommes, nous, en première ligne sur ces sujets.

Je ne vous passe pas le cas où lorsqu'en tant que maire par exemple j'ai proposé que La Poste accueille des services supplémentaires justement pour renforcer la présence postale sur ma commune, on m'a dit : "Non parce qu'un jour notre objectif sera de fermer aussi le bureau de Poste de La Chapelle-sur-Erdre."

J'estime aujourd'hui que ce vœu, c'est la nécessaire solidarité que nous devons avoir entre nous, puisque nous sommes attachés à la présence du service public sur l'ensemble de notre territoire. C'est aujourd'hui accompagner les maires qui sont en contact avec La Poste pour faire en sorte que ce service public soit maintenu sur notre territoire, parce que les habitants y sont attachés. C'est tout ce que veut dire ce vœu ce soir, et c'est pour cela que je trouve dommage que l'on ne puisse pas le voter largement. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Chers collègues, je vous invite donc à voter sur ce vœu. Qui vote contre ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui vote favorablement à ce vœu ? Merci. Ce vœu est adopté.

**LE CONSEIL DELIBÈRE ET,**
**PAR 65 VOIX POUR, 19 CONTRE ET 9 ABSTENTIONS**

Adopte ce vœu.

**M^me^ la Présidente :** « Chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci à tous et bonne fin de journée. »

La séance est levée à 17h06

La secrétaire de séance

Jeanne SOTTER

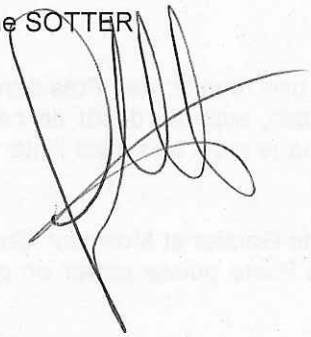

| | | délibération N°1 | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nom | Prénom | budget principal | budget annexe eau | BA - assainissement | BA- réseaux de chaleur | BA- LIC | BA - déchets | BA – stationnement | provisions | délibération N°3 | délibération N°4 | délibération N° 5 |
| AFFILE | Bertrand | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| ALIX | Jean-Guy | 3 | 3 | 3 | 3 | - | - | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 |
| ALLARD | Gérard | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| AMAILLAND | Rodolphe | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 |
| ANNEREAU | Matthieu | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| BAINVEL | Julien | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| BASSAL | Aïcha | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BELHAMITI | Mounir | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BENATRE | Marie-Annick | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BESLIER | Laure | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 |
| BIR | Cécile | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BLIN | Nathalie | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BLINEAU | Benoît | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BOCHER | Rachel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BOLO | Pascal | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BUQUEN | Eric | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BUREAU | Jocelyn | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | - | 1 |
| CAILLAUD | Michel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

1 : pour , 2 : contre, 3 : abstention

| | | délibération N°1 | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nom | Prénom | budget principal | budget annexe eau | BA - assainissement | BA- réseaux de chaleur | BA- LIC | BA - déchets | BA – stationnement | provisions | délibération N°3 | délibération N°4 | délibération N° 5 |
| GRELAUD | Carole | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CHEVALLEREAU | Claudine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CHIRON | Pascale | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CHOQUET | Catherine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| COPPEY | Mahel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| COUTURIER | Christian | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| FAVENNEC | Kattel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DANTEC | Ronan | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DAVID | Serge | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DENIS | Marc | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DUBETTIER - GRENIER | Véronique | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 |
| DUCLOS | Dominique | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DUPORT - FLEURIMONT | Sandrine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| FEDINI | François | 2 | - | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 1 |
| FOURNIER | Xavier | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| GARNIER | Laurence | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| GARREAU | Jacques | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GESSANT | Marie-Cécile | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 |

1 : pour , 2 : contre, 3 : abstention

140

| | | délibération N°1 | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nom | Prénom | budget principal | budget annexe eau | BA - assainissement | BA- réseaux de chaleur | BA- LIC | BA - déchets | BA – stationnement | provisions | délibération N°3 | délibération N°4 | délibération N° 5 |
| GILLAIZEAU | Jacques | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GRELARD | Hervé | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| GRESSUS | Michèle | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GUERRA | Anne-Sophie | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| GUERRIAU | Joël | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | - | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 |
| HAMEL | Rozenn | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| HAY | Pierre | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| HIERNARD | Hugues | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | - | 1 |
| HOUEL | Stéphanie | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| HUARD | Jean-Paul | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

1 : pour , 2 : contre, 3 : abstention

141

| | | délibération N°1 | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nom | Prénom | budget principal | budget annexe eau | BA - assainissement | BA- réseaux de chaleur | BA- LIC | BA - déchets | BA – stationnement | provisions | délibération N°3 | délibération N°4 | délibération N° 5 |
| HUCHET | Erwan | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| IMPERIALE | Sandra | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| JUNIQUE | Stéphane | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| KRYSMANN | Blandine | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| LAERNOES | Julie | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LE BERRE | Dominique | - | - | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LE BRUN | Pierre-Yves | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 | - |
| LE STER | Michèle | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 2 | 3 | 3 |
| LEFRANC | Elisabeth | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LEMASSON | Jean-Claude | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DELBLOND | Lilianne | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LUCAS | Michel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LUTUN | Lydie | 3 | 3 | 3 | 3 | - | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 |
| MAISONNEUVE | Monique | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | - | 3 | 2 | 3 | 1 |
| MARAIS | Pierre-Emmanuel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| MARTINEAU | David | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| MAUDUIT | Benjamin | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| MERAND | Isabelle | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 |

1 : pour , 2 : contre, 3 : abstention

| | | délibération N°1 | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nom | Prénom | budget principal | budget annexe eau | BA - assainissement | BA- réseaux de chaleur | BA- LIC | BA - déchets | BA – stationnement | provisions | délibération N°3 | délibération N°4 | délibération N° 5 |
| MEYER | Christine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| MOREAU | Jean-Jacques | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 |
| MORIVAL | Benjamin | 3 | 2 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 |
| MOUNIER | Serge | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 |
| NAEL | Myriam | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| NEDELEC | Marie-Hélène | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| NICOLAS | Gilles | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PADOVANI | Fabienne | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PARPAILLON | Joseph | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 1 |
| PERNOT | Mireille | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PIAU | Catherine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PRAS | Pascal | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PREVOT | Charlotte | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 |
| QUERAUD | Didier | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| QUERO | Thomas | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| RAMIN | Louis-Charles | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 |
| REBOUH | Ali | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| RENEAUME | Marc | 2 | - | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |

1 : pour , 2 : contre, 3 : abstention

| | | délibération N°1 | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nom | Prénom | budget principal | budget annexe eau | BA - assainissement | BA- réseaux de chaleur | BA- LIC | BA - déchets | BA – stationnement | provisions | délibération N°3 | délibération N°4 | délibération N° 5 |
| RICHARD | Guillaume | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| RIOUX | Philippe | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 |
| ROBERT | Alain | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| RODRIGUEZ | Ghislaine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| ROLLAND | Johanna | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| ROUSSEL | Fabrice | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SALECROIX | Robin | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SEASSAU | Aymeric | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 |
| SEILLIER | Philippe | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 |
| SOBCZAK | André | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SOTTER | Jeanne | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| HAKEM | Abbassia | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 |
| TRICHET | Franckie | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| VEY | Alain | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | - | 1 |
| VOUZELLAUD | François | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 |

1 : pour , 2 : contre, 3 : abstention

144